BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE DINARD

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/recueilbc00font

LOUISIANE

V. Sal. Domo. Jes

CSP

RECUEIL

B

A LUXEMBOURG.

M. DCC. LII.

CSP

DC
113
.A2 E4
#B-C
1752-59

AVERTISSEMENT.

LA Collection publiée en 1745. sous le titre de Recueil A, *& composée de morceaux d'Hiſtoire; de Faits anecdotes, & de quelques autres Piéces du genre des* Ecrits Fugitifs, *annonçoit une ſuite, même très-prochaine : mais voici la ſeptiéme année qu'elle ſe fait attendre inutilement. Or comme l'Auteu du* Recueil A *nous laiſſe probablement le champ libre, & que le droit de le continuer appartient au premier occupant, nous nous croyons ſuffiſamment auroriſés par ſon inaction à donner le* Recuéil B, *dont les matieres ſont indiquées après l'Avertiſſement. On ſe gardera bien d'entrer pour la ſuite dans aucun engagement avec le Public. Il faut peu*

*compter sur de pareilles promesses, & toujours prendre ce qui s'offre, sans rien espérer davantage : c'est le moyen de n'être jamais trompé. Cependant si le Nouveau Recueil est goûté, il y a bien de l'apparence qu'il aura du moins un Successeur, & toutes les Lettres de l'*Alphabet *pouroient enfin avoir leur tour.*

PIECES contenues dans ce volume.

I. Lettre de M. le Marquis *Scipion Maffei*, au sujet d'un Feu singulier qui a réduit en cendre le corps d'une Dame Italienne.

II. Dissertation Historique & Critique sur le Naufrage de S. *Paul* &c. par M. l'Abbé *Lavocat*, Bibliothécaire de Sorbonne &c.

III. Relation du *Mississipi*.

IV. Essai sur les Comètes.

V. Morceaux traduits de l'*Anti-Lucrece* en vers François.

LETTRE

De M. le Marquis SCIPION MAFFEI, en réponse à celle du R. P. Ippolito Bevilacqua, au sujet du feu singulier qui a réduit en cendres le corps de la Dame Cornelia Bandi, de la ville de Cesenne en Italie, traduit de l'Italien.

DE tous les effets merveilleux par lesquels la nature se plaît quelquefois à nous étonner, celui dont vous me faite le récit, peut passer pour un des plus surprenans.

Vous exigez que je vous dise ce que j'en pense, j'y consens. Je hazarderai volontiers mes conjectures avec vous. Je vais donc résumer votre narration; je simplifierai le détail dans lequel vous êres entré, je supprimerai toutes les preuves que vous avez rapportées, pour constater la vérité de cet événement, & je ne conserverai que les faits essen-

tiels & néceſſaires à développer les principes.

Vous nous apprenez par votre Lettre qu'une Dame très-pieuſe, de la ville de Ceſenne, nommée *Cornelia Bandi*, âgée de ſoixante-dix ans, étoit dans l'uſage de ſe frotter elle-même, ſans le ſecours de perſonne, avec de l'eſprit de vin camfré, à cauſe d'une humeur de rhumatiſme; que le 14 Mars 1731 elle ſe retira dans ſa chambre à ſon heure accoutumée, ſans qu'il parût rien d'extraordinaire en elle, ayant ſeulement l'air triſte, fatigué & abbatu, qu'il n'y avoit point de feu dans ſon appartement, que le ciel fut calme & ſerein toute la nuit; que cependant ſon corps avoit été trouvé le lendemain près de ſon lit, réduit en une maſſe informe de cendres, à l'exception d'une partie de ſa tête, de trois doigts d'une main, des jambes & des pieds qui étoient reſtés chauſſés, & qui furent trouvés entiers; que ces cendres étoient imbibées d'une liqueur viſqueuſe de fort mauvais odeur; que les murs, le lit, les meubles étoient couverts d'une pouſſiere ſubtile & humide, qui avoit pénétré juſques dans les armoires d'une

chambre voiſine ; que les murs de l'appartement au-deſſus étoient teints d'une liqueur jaunâtre d'une odeur très-déſagréable ; que les parties du corps qui n'avoient pas été conſumées, étoient noircies, comme ſi elles euſſent été brûlées par le feu ordinaire, ſans être ni déchiquetées, ni rôties à leurs extrêmités, mais terminées preſque net à l'endroit qui reſtoit entier ; que rien n'avoit été endommagé, dans la chambre, ni dans la maiſon, ſi on excepte deux chandelles qui étoient près du lit, dont le ſuif s'eſt trouvé diſſipé, ſans que le cotton ait été brûlé ; enfin vous avancez comme un fait certain, que le feu commun & le tonnerre n'avoient eu aucune part à cet accident.

Nous y reconnoiſſons cependant la plûpart des effets du premier. Il lui appartient de noircir, de diviſer & de mettre en cendres : mais auſſi pluſieurs circonſtances, & particuliérement ſon défaut d'activité ne nous permettent pas de lui en attribuer la cauſe ; il auroit conſumé le lit, la chambre, la maiſon même, ſans avoir été capable de réduire un corps en cendre en auſſi peu de tems.

Ainſi je crois que le feu dont il eſt queſtion, a été ſemblable à celui de la foudre, & comment auroit-il pû agir d'une maniere ſi extraordinaire, s'il n'eût participé à la nature de ce météore ?

J'appelle *foudre*, tout feu qui s'allume dans l'inſtant par lui-même, ſans le miniſtere de l'air, qui pénétre les corps les plus durs avec une activité merveilleuſe, qui diſſout, rompt, diviſe, diſperſe, & cauſe une infinité d'effets ſurprenans, plus difficiles à comprendre & à expliquer que la nature même.

J'ai amplement traité cette matiere dans une Lettre que j'ai écrite à M. *Valiſnieri*, & par le ſyſtême que j'y établis, je prétends que la foudre ſe forme ſouvent dans l'endroit même où on la voit, & où elle agit ; le phenoméne de Ceſenne me confirme dans cette opinion.

Si ce feu dont nous recherchons la nature, étoit venu du dehors, on auroit entendu le bruit, on auroit vû quelqu'apparence du tonnerre ; au contraire, dites-vous, le tems étoit calme & ſerein ; à quoi j'ajoute que l'expérience journaliere, d'accord avec la plus ancienne Phyſique, nous apprend

qu'il ne tonne jamais ſans nuages.

Nam cælo nulla Sereno
Nec leviter denſis mittuntur nubibus unquam. Lucr.

J'avoue cependant que dans un tems ſerein, on peut voir des éclairs & entendre le tonnerre ; mais alors la nuée dans laquelle il eſt renfermé, eſt cachée ſous l'horiſon, & il n'eſt pas à craindre.

Je ſuis donc fondé à prétendre que le feu de Ceſenne n'eſt autre choſe qu'une foudre compoſée de particules actives des humeurs, aidée par un régime & par un tempérament ſingulier, allumé par le mouvement imprimé au tourbillon des exhalaiſons qui environnoient le corps.

Vous avez connoiſſance auſſi-bien que moi, mon R. P. d'une infinité d'accidens arrivés depuis fort peu de tems dans des magazins à poudre, qui ont ſauté en l'air d'une maniére funeſte.

Or je dis que la foudre s'eſt formée dans ces mêmes magaſins où elle a agi ; l'air de ces lieux eſt tout rempli d'exha-

laisons sulfureuses & nitreuses, elles sont sensibles en y entrant, & je voudrois bien que les Sectateurs de la nouvelle opinion, les Descartes, les Gassendi & autres modernes, m'expliquassent des raisons satisfaisantes, pourquoi elle attaque si souvent de pareils édifices. On ne peut s'en prendre ni à leur élévation, ni à aucun bruit qui occasionne l'agitation de l'air, & l'ouverture du nuage; d'où je conclus que non-seulement la foudre se forme dans le magasin même où elle agit, mais encore que si on néglige certaines précautions capables de prévenir de tels accidens, par-tout où il y aura un grand amas de poudre, l'embrasement s'y formera tôt ou tard, sur-tout dans ces tems où les particules les plus subtiles & les plus volatiles du soufre & du nitre ont de la disposition à se mettre en mouvement.

Telles sont les causes de ces feux souterrains dont parle Cecinna, cité par Séneque : *à terra in qua incluſa fiunt ;* & telle est la cause du phénomene de Cesenne.

Celui de la foudre ordinaire est, suivant les modernes, un mélange d'exhalaisons sulfureuses, nitreuses, vitrio-

liques, bitumineuſes, ſalines, &c. détachées par la chaleur, ſoulevées par le poids de l'air, réunies par le froid, allumées par le choc des nuages & par l'action des vents. Ces corps hétérogénes pleins d'un eſprit ſubtil & d'une matiere déliée, agités rapidement en tout ſens, s'enflamment, & l'air bruſquement dilaté par cette inflammation, apporte juſqu'à nous ce bruit effroyable que nous appellons tonnerre.

Ce n'eſt point ici le lieu de combattre cette définition, & de dire qu'elle n'eſt pas univerſelle, qu'elle ne convient pas à un ſeul défini, & qu'elle eſt par conſéquent vicieuſe ; contentons-nous de prouver que la foudre de Ceſenne ne s'eſt pas formée de cette maniere ; qu'elle eſt née dans le corps même qu'elle a réduit en cendres ; que l'embraſement s'eſt fait dans les exhalaiſons qui l'environnoient, & tâchons de découvrir la mécanique que la nature a miſe en œuvre, pour produire ce Phénomene.

Le corps humain eſt compoſé de la même matiere que celle du monde, & la conformité de cette matiere, quoique différemment modifiée, produit

plusieurs effets semblables. Mais n'examinons que ceux qui ont rapport à notre sujet.

Personne n'ignore que nos corps sont remplis de particules sulfureuses, salines, acides, & autres semblables ; la sueur de quelques-uns ne différe en rien de l'odeur du soufre : on fait un phosphore avec de l'urine fermentée & distilée ; on compose celui de la poudre ardente avec la matiere fécale & l'alun, & avec toutes les matieres végétales & animales qui contiennent un soufre disposé à se développer.

Un chat, & plusieurs autres animaux font voir dans l'obscurité, au moyen du frottement, des étincelles & des flammes ; tout le monde connoît ces feux & ces substances légeres qui paroissent quelquefois sur les hommes ; mais plus souvent dans les cimetieres, dans les lieux marécageux, & autres endroits où il se fait quelque fermentation.

Fortunio Liceto nous a laissé par écrit, qu'une femme tirant brusquement sa chemise, après s'être frottée quelque tems, on en voyoit sortir du feu.

Ezechiel de Castro, Médecin Juif Vero-

nois, dans son Livre intitulé *Ignis lambens*, dit que dans notre ville de Veronne Madame Cassandra Buri Rambalda, en se frottant le corps, en faisoit sortir des étincelles & même de la flamme.

On a publié à Venise une Lettre de mon ami *Valisnieri*, dans laquelle il marque que sur le rapport du sieur *Mazzonchelli* Médecin Milanois, une femme s'étant éveillée la nuit, vit sur son lit & sur son corps une flamme dont elle fut très épouvantée ; que son mari s'étant éveillé, ils essayerent l'un & l'autre de repousser cette flamme qui cédoit à l'agitation de l'air, & reculoit ou avançoit, suivant leurs différens mouvemens, ce qui dura plus d'un quart-d'heure, & qu'après elle disparut, sans avoir causé aucun mal.

Les parties sulfureuses, salines, &c. détachées de leur masse, & dégagées de leurs enveloppes par la fermentation, forment autour des corps un petit tourbillon d'exhalaisons légeres & subtiles, lesquelles condensées & retenues par la résistence de l'air qui les environne, reçoivent une agitation violente, qui produit la lumiere : c'est la cause de l'apparence de ces feux, sur quoi il

convient d'obſerver que cette ſingularité ſe voit plus communément dans les femmes que dans les hommes, parce que leurs corps renferment une plus grande quantité de ces particules inflammables.

Je conviens que ce que j'ai dit juſqu'à préſent, n'établit que la réalité des feux folets & ſans activité; examinons maintenant ſi ces mêmes ſubſtances réunies en plus grand nombre, & devenues d'une qualité plus active, ne ſeroient pas capables de produire la foudre même.

J'ai vu dans un Livre qui a pour titre, *Lumen novum Phoſphoris accenſum*, imprimé à Amſterdam en 1717, qu'une Dame de Paris qui étoit depuis fort long-tems dans l'habitude de boire beaucoup d'eſprit de vin, étant au lit, il ſortit de ſon corps une flamme qui la réduiſit en cendres & en fumée, à l'exception du crâne & des extrémité des doigts. L'accident de Ceſenne n'eſt donc pas unique, & peut être y en a-t-il d'autres que l'on a négligé de tranſmettre à la poſtérité, ou dont les mémoires qui en font mention ne ſont pas venus à ma connoiſſance; quoiqu'il en ſoit,

il faut convenir que les effets de cette espéce sont très-rares.

Le sang, les esprits, & tout ce qui compose ce que nous connoissons sous le nom d'humeurs, doivent avoir acquis dans les sujets qu'ils détruisent de la sorte, une disposition singuliere : il est même nécessaire que des impressions étrangeres concourent fortuitement à la préparation d'un tel phénoméne ; or ces concours fortuits, quoique possibles, doivent arriver très-rarement, parce qu'ils sont contre l'ordre, parce que la nature travail sans cesse à s'y opposer, & parce qu'il faut des siécles de combinaison, d'essais & de tentatives, pour que tant de corps opposés en qualités, puissent s'acrocher assez à propos & se rencontrer assez juste, pour produire une action commune.

Ainsi, pour que les soufres & les sels inflammables des corps humains puissent acquérir une activité destructive, ils doivent être aidés de secours étrangers ; c'est ce qui se rencontre dans la *Dame Cornelia*, par l'usage ordinaire d'un bain ou d'une friction d'esprit de vin camfré.

L'eſprit de vin eſt compoſé de parties ſubtiles, légeres, volatiles, pénétrantes, huileuſes & inflammables.

Le camphre eſt une réſine compoſée d'un ſoufre & d'un ſel ſi ſubtils & ſi volatiles, qu'il eſt preſque impoſſible d'en empêcher l'évaporation, & il eſt ſi inflammable, qu'il brûle dans l'eau, ſur la glace, & dans la neige.

On peut donc probablement dire que les parties les plus légeres de ce remède ont pénétré la ſubſtance du corps, qu'elles ſe ſont incorporées avec le ſang & avec les eſprits, qu'elles les ont briſés, attenués, ſubtiliſés, qu'elles ſe ſont chargées & enveloppées des humeurs qu'elles ont fait fermenter avec elles, & qu'elles les ont rendues ſuſceptibles d'une inflammation prompte & totale, au gré du premier mobile capable de les déterminer.

Je ſçai que les eſprits du camphre & de l'eſprit de vin, tels que nous les ſuppoſons ici, n'auroient pu conſumer un pareil ſolide : au moyen de leur grande pureté & volatilité, ils ſe ſeroient conſumés eux-mêmes, ſans laiſſer aucune trace ſur le corps auquel ils ſe ſeroient attachés ; auſſi rappellez-vous que

nous avons supposé le concours mutuel des humeurs & du remede, pour former un agent suffisamment actif.

Nous sommes aussi tombés d'accord que le frottement peut faire sortir du feu des corps humains ; or celui-ci étant particuliérement, disposé à produire un tel effet, il n'est pas étonnant que quelques étincelles étant enflammées par les exhalaisons les plus prochaines, l'ouverture des pores causée par le frottement, a dû rendre ces exhalaisons fort abondantes, & d'une qualité très-inflammable ; & les particules du camphre répandues dans la chambre, ont pu contribuer à cette inflammabilité : car entrez dans un lieu fermé, où l'on aura fait évaporer du camphre, tout l'air enfermé prendra feu comme un éclair, à l'approche d'un flambeau allumé.

Si la même cause n'a pas plutôt produit le même effet, c'est que toute la matiere n'avoit pas acquis un dégré de fermentation suffisant ; que la nature avoit besoin d'une plus longue opération & digestion, pour mêlanger, exalter & sublimer toutes ces substances : il ne suffisoit pas d'ailleurs que ces substances fussent par elles-mêmes deve-

nues capables de s'enflammer, de détruire, de diviſer le corps : il falloit de plus une cauſe extérieure pour raſſembler & réunir leurs forces & leur action ; & cette cauſe devoit être une juſte température de l'air extérieur, impregné de quelques ſels & de quelques minéraux, pour rapprocher & animer les exhalaiſons.

Ces ſuppoſitions s'accordent parfaitement avec les opérations journalieres de la nature : ce n'eſt que par les condenſations que l'air, la poudre, la foudre acquierent cette force prodigieuſe & incompréhenſible. Dans l'eſpèce préſente la condenſation a été, à l'égard des exhalaiſons répandues dans la chambre, ce que le Miroir ardent eſt à l'égard des rayons du Soleil : à peine peuvent-ils échauffer pendant l'hyver les objets qui leur ſont expoſés ; réunis par le miroir, ils brûlent, ils diſſolvent les corps les plus compacts & les plus durs.

Qui peut comprendre les changemens ſubits d'une matiere craſſe, épaiſſe, groſſiere, incapable de mouvement & d'action en exhalaiſons ſubtiles, légeres, brûlantes, impalpables, com-

prendra ſans peine l'embraſement dont il s'agit, puiſqu'il s'eſt formé dans la maſſe même du ſang, ſource & principe des eſprits & du mouvement, aidés par tout ce qu'il y a de plus capable d'augmenter leur agitation, & de produire l'inflammation, la diviſion & la diſſolution du corps qui a été le centre de leur action.

Cette foudre a agi ſans bruit, parce qu'il n'y avoit dans les exhalaiſons que peu ou point de nitre, pour rompre avec impétuoſité l'air d'alentour.

Une partie de la tête & les jambes n'ont pas été brûlées, parce que n'ayant pas été frottées, les corpuſcules n'étoient pas animés ni préparés à l'inflammation, comme dans le reſte du corps; à l'égard des trois doigts de la main, ils peuvent avoir été conſervés par quelque humeur froide & antipathique, qui s'eſt oppoſée en cette partie à l'activité de l'embraſement.

La cendre étoit graſſe & onctueuſe, parce que les exhalaiſons ſortoient d'un corps qui a des ſolides, des liquides & des viſcoſités.

Le corps a été réduit en cendres en très-peu de tems, parce que la matiere

du feu étoit très subtile & très-pénétrante. La lampe d'un Emailleur fond le verre & les métaux en très-peu de tems; un morceau de soufre appliqué sur de l'acier rougi au feu le réduit en poudre.

Les marques de cette foudre ont pénétré jusques dans la chambre au-dessus, parce que la flamme dont le propre est de s'élever, a entraîné avec elle les parties du corps les plus subtiles, les plus oléagineuses & les plus sulphureuses.

Elle a épargné les meubles & la maison, parce qu'il y a des substances qui n'agissent point sur les corps les plus tendres, & qui détruisent les plus durs; l'esprit de nitre ne dissout ni le bois, ni la cire, & il change le fer en une espèce de liqueur.

Nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & trop peu de ce que nous voyons tous les jours : nous refusons notre croyance aux effets extraordinaires de la nature, & nous croyons comprendre ceux qui nous sont familiers; nous convenons qu'il est très difficile d'expliquer nettement la force extraordinaire d'un tourbillon : l'air que nous respirons, le vent que nous

ſentons ſont-ils beaucoup plus faciles ?

Pluſieurs de ceux qui entendront le récit de l'évenement de Ceſenne trouveront plus court de le nier, que de chercher à ſe rendre raiſon, comment un corps a pû être réduit en cendre, ſans que le tonnerre ni l'action du feu ordinaire y ayent eu de part ; & ce feu ordinaire qui eſt tous les jours devant leurs yeux, le comprennent-ils bien ?

Il y a quelque tems que paſſant l'Apennin, pour m'en aller à Florence, je m'arrêtai à *Firenzuola* pour voir le feu perpétuel de *Pietra-Mala*. De quel étonnement n'eſt-on pas frappé, en voyant continuellement ſortir de la terre des flammes, ſans qu'il y ait aucune ouverture, ni qu'il paroiſſe aucune matiere à laquelle ces flammes puiſſent s'attacher ; ſi on s'efforce de les éteindre en couvrant de terre l'endroit d'où elles ſortent, on les voit paroître plus animées à quelques pas de-là.

J'eus la curioſité de goûter de cette terre, je la trouvai preſque inſipide : l'ayant ſentie, j'y reconnus l'odeur de l'huile de Pétrole ; ce qui me fit conjecturer, que la Montagne abonde en cette matiere, & conclurre que les ex-

halaiſons qui en ſortent doivent être de la même qualité que la poudre ardente, dont l'air, par ſon action, ſecoue & dégage la matiere ſubtile & les corpuſcules de feu qui y ſont renfermés.

Cependant les Payſans de ces cantons ne ſont pas plus frappés de cette merveille, que les Naturels des Pays Septentrionaux, lorſqu'ils voyent marcher ſur la mer & ſur les rivieres glacées avec les plus lourds fardeaux ; ce qui, raconté aux habitans des environs de *Pietra-Mala*, ſeroit reçu comme des rêveries & des fables.

Je ne ſçai, M. R. P. ſi vous ferez ſatisfait de cette application & de mes réflexions. Qui peut ſe flatter de pénétrer les ſecrets de la Nature ? La Démonſtration ſuit la Géometrie, la Phyſique eſt forcée de ſe contenter du vraiſemblable. Si ma doctrine vous paroît extraordinaire, l'évenement l'eſt encore plus. Je ſuis, &c.

DISSERTATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE,

Sur le naufrage de SAINT PAUL, dans laquelle on examine si c'eſt dans l'Iſle de Malte, *ou dans l'Iſle de* Meleda *qu'il fut mordu d'une vipere, & qu'il guérit miraculeuſement le Pere de Publius.*

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Queſtion.

DEux Iſles ſe diſputent la gloire d'avoir donné l'hoſpitalité à l'Apôtre Saint Paul, après ſon naufrage : celle de *Malte*, & celle de *Meleda*. Pour bien entendre ceci, il faut obſerver que l'Iſle où Saint Paul ſe retira après ſon naufrage, eſt appellée *Melite* par Saint Luc (*a*). Or ſelon les Ecrivains de l'antiquité, il y a deux Iſles

(*a*) *Melita* (Gr. μελίτη) *Inſula vocabatur.* Act. 28. 1.

qui porte le nom de *Melite*. L'une dans la mer de Sicile, appellée aujourd'hui *Malte*, eſt poſſédée par les illuſtres Chevaliers de ce nom depuis l'an 1530 : l'autre dans la mer Adriatique eſt appellée préſentement *Meleda*. Cette derniere eſt poſſédée preſque toute par une Congrégation de Bénédictins, & dépend pour la ſouveraineté de la République de Raguſe. Le nom de *Melite* étant donc équivoque & commun à *Malte* & à *Meleda*, la queſtion eſt de ſçavoir dans laquelle de ces deux Iſles Saint Paul alla après ſon naufrage. Eſt-ce dans l'Iſle de *Melite* appellée à préſent *Meleda* ? Eſt-ce dans l'autre appellée *Malte*, & poſſédée par les nobles Chevaliers de Malte ?

Cette queſtion n'intéreſſe point la foi. Qu'importe en effet pour la Religion, que Saint Paul ait été mordu d'une vipere à *Malte* ou à *Meleda*, & qu'il ait guéri le pere de Publius, avec un grand nombre de malades, dans l'une de ces deux Iſles, plutôt que dans l'autre ? Les miracles qu'il opéra alors en ſont-ils moins éclatans, & n'ont-ils pas également contribué à la gloire de Dieu & au ſalut du prochain ? Mais

quoique cette queſtion n'intéreſſe en aucune ſorte la Religion, elle ne laiſſe pas néanmoins d'être curieuſe & intéreſſante par rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & à la Géographie, dont il faut néceſſairement éclaircir ou déterminer pluſieurs points, afin de pouvoir la décider. Telle eſt la raiſon qui nous a engagés d'entrer dans cette diſcuſſion, & d'examiner dans laquelle de ces deux Iſles Saint Paul ſe retira après ſon naufrage. Au reſte nous n'avons d'autre deſſein dans cette Diſſertation, que de donner ce qui nous paroît le plus probable, & d'expoſer les raiſons de part & d'autre, afin que le Lecteur puiſſe juger leſquels des *Maltois* ou des *Melediens* ſont les mieux fondés.

CHAPITRE II.

Raiſons des Maltois.

LEs Maltois ſe fondent en premier lieu ſur leur Tradition. De tout tems, diſent-ils, nous avons cru que Saint Paul après ſon naufrage étoit

venu dans notre Isle. Nous faisons la fête de son arrivée. Nous montrons l'antre où il fut renfermé, & plusieurs vestiges de son séjour. Il est donc venu à Malte.

En second lieu, à peine le vaisseau où étoit Saint Paul eut-il quitté l'Isle de Crête, qu'il s'éleva, selon Saint Luc, un vent impétueux. L'Auteur de la Vulgate nomme ce vent *Euro-Aquilo*, (*a*) c'est à-dire, *Nord-Est*. Or il est impossible que le *Nord-Est* pousse un vaisseau de la mer de Crête dans le Golfe de Venise où est *Meleda*. Il doit naturellement le jetter vers l'Isle de Malte dans la mer de Sicile, puisqu'elle est au *Sud-oueſt*, au lieu que le Golfe de Venise est au *Nord-oueſt*. Ce n'est donc point à *Meleda* auprès de Raguse, que le vaisseau où étoit Saint Paul alla faire naufrage.

Ajoutez qu'après ce naufrage, le Centenir qui conduisoit Saint Paul, demeura trois mois dans l'Isle de *Melite*, avec deux cens soixante-seize personnes qu'il avoit avec lui. Or l'Isle de

(a) *Misit se contra ipsam* [*navim*] *ventus Typhonicus qui vocatur Euro-Aquilo.* Act. 27. 14.

Meleda eſt trop petite, pour avoir pû fournir la ſubſiſtance à un ſi grand nombre de perſonnes ; le Centenier en ce cas n'auroit pas manqué d'aller paſſer l'hiver dans le port d'Epidaure qui n'eſt éloigné de Meleda que d'une lieue, ou environ.

Une autre raiſon que les Maltois font bien valoir, c'eſt que Publius qui reçut Saint Paul dans ſa maiſon pendant trois jours, eſt nommé par Saint Luc *Prôte de l'Iſle* (a). Ce terme de *Prôte* étoit affecté au premier Magiſtrat des Phéniciens & des Carthaginois, d'où les habitans de Malte, qui étoit une Colonie Phénicienne, l'avoient emprunté. C'eſt pourquoi l'on voit encore une ancienne Inſcription où le premier Magiſtrat de Malte eſt appellé *Prôte des Melitéens* (b). Ce n'eſt donc point dans l'Iſle de *Meleda*, mais dans l'Iſle de Malte que Publius étoit *Prôte*, c'eſt-à-dire, premier Magiſtrat : d'où il ſuit que c'eſt dans l'Iſle de Malte que Saint Paul ſe retira après ſon naufrage.

(a) Act. 28. πρῶτος τῆς νήσου.

(b) πρῶτος μελιταίων. Dans Grævius & Gronovius.

De plus Saint Luc rapporte que Saint Paul avec le Centenier, & toute sa suite, après trois mois de séjour dans l'Isle de *Melite*, s'embarqua dans un vaisseau d'Alexandrie qui alloit à Rome. Est-il vraisemblable qu'un navire d'Alexandrie qui vouloit aller à Rome, ait passé par Meleda ? Ce n'étoit nullement le chemin, au lieu que Malte est sur la route d'Alexandrie à Rome.

Enfin le navire où étoit Saint Paul, après être sorti du port de *Melite*, alla à Syracuse, de-là à Rhegio, & ensuite à Pouzole. Il devoit suivre cette route, s'il sortoit du port de Malte ; mais ce n'est pas le chemin en venant de Meleda, de passer par Syracuse, pour aller à Pouzole. On se détourneroit d'environ soixante lieues. Si le vaisseau fût venu de Meleda, il n'auroit pas manqué de débarquer à Brindes ; car c'étoit le débarquement ordinaire pour aller à Rome. Il se seroit aussi arrêté sur les côtes d'Italie ou d'Illyrie, & Saint Luc n'auroit pas manqué de le remarquer ; car il donne une narration fort exacte de tous les endroits où Saint Paul passa. Cependant ce Saint Evangéliste

géliſte ne nomme aucun endroit où le vaiſſeau ſe ſoit arrêté depuis l'Iſle de *Melite*, juſqu'à Siracuſe. Cela devoit être ainſi, s'il venoit de Malte ; mais s'il venoit de Meleda, il eſt incroyable qu'il ait fait un ſi long trajet ſans s'arrêter. C'eſt donc dans l'Iſle de Malte, & non dans celle de Meleda que Saint Paul ſe retira après ſon naufrage. Telles ſont les raiſons des Maltois.

CHAPITRE III.

Raiſons des Melédiens.

Premiere raiſon, que Saint Paul fit naufrage dans la mer Adriatique.

LEs Melédiens prétendent au contraire que Saint Paul fit naufrage auprès de l'Iſle de Meleda, & non point auprès de l'Iſle de Malte, & ils en apportent pluſieurs raiſons.

La premiere eſt, que l'Iſle auprès de laquelle Saint Paul fit naufrage, étoit dans la mer Adriatique. Saint Luc le dit expreſſément. (*a*). Or Meleda eſt

(*a*) Act. 27. c. 27.

dans la mer Adriatique, auprès de Raguſe, au lieu que Malte n'eſt point dans la mer Adriatique, mais dans la mer d'Afrique & de Sicile, à plus de cent lieues de la mer Adriatique. Cela ſe prouve par tous les anciens Ecrivains tant Grecs que Latins, qui n'aſſignent à la mer Adriatique que la même étendue que nous aſſignons aujourd'hui au Golfe de Veniſe, & qui ne la prolongent jamais au delà de l'Italie. Ils font commencer la mer Adriatique à Trieſte ou Aquilée, & la continuent du côté de l'Illyrie, juſques vers les monts *Ceraunien*s, qui ſéparoient l'Illyrie de l'ancienne Epire (*a*), où ſont aujourd'hui les monts de la *Chimere*, auprès de la ville de *Chimere*, au nord de Corfou; du côté de l'Italie, ils continuent cette mer juſqu'au promontoire de *Japygie*, autrement de *Salentin*, à l'extrémité du talon de l'Italie, où eſt préſentement la terre d'Otrante. Quelques uns en très-petit nombre l'étendent juſqu'au Far de Meſſine, à l'extrémité de l'Italie; mais il n'y en a aucun qui la prolonge juſques ſur les cô-

(*a*) Plin. l. 3. c. 23.

tes de Sicile. C'eſt vers les monts *Cerauniens* d'un côté, & la terre de *Japygie*, autrement *Salentine* de l'autre, qu'ils mettent preſque tous l'embouchure de la mer Adriatique. *La bouche du Golfe Ionien & du Golfe Adriatique*, dit Strabon, *commence aux monts Cerauniens* (*a*). Scymne de Chio (*b*), Denis de *Charax*, appellé vulgairement *le Periegete* (*c*) & Euſtathe ſon Commentateur, (*d*) Polybe, (*e*) Pline, (*f*) Scylax, (*g*) Mela, (*h*) & tous les autres mettent en cet endroit l'embouchure de la mer Adriatique. Le même Strabon, qui eſt le plus excellent de tous les anciens Géographes, donne à cette mer environ ſix mille ſtades de long, ſur douze cens dans ſa plus grande largeur; (*i*) ce qui revient à l'étendue & à la plus grande largeur du Golfe de Veniſe, qui eſt d'environ 200 lieues de long

(*a*) Pline, l. 7.
(*b*) *In Perieg.*
(*c*) *In Perieg.*
(*d*) *Ibid.*
(*e*) L. 2.
(*f*) L. 3. c. 11.
(*g*) *In Peripl.* Ἀδριανοὶ,
(*h*) L. 2. c. 5.
(*i*) L. 2. c. 5.

ſur cinquante dans l'endroit le plus large. Dans un autre endroit Strabon aſſure que la mer Adriatique a la même figure & la même étendue que l'Italie. (*a*) Mais de peur qu'on n'y comprît la Sicile, il la diſtingue exactement de l'Italie (*b*), & place ſur les côtes de la mer Adriatique toutes les villes qui ſont aujourd'hui ſur les côtes du Golfe de Veniſe, au lieu qu'il met dans la mer de Sicile tout ce qui eſt au-delà des monts Cerauniens. Pline donne à la mer d'Illyrie la même étendue que Strabon donne à la mer Adriatique, & fait remarquer que la bouche du Golfe Adriatique, eſt d'environ cinquante milles. (*c*) Scylax fait la même remarque, & lui donne preſque 500 ſtades; (*d*) ce qui fait la largeur de l'embouchure du Golfe de Veniſe, qui eſt d'environ 14 à 15 lieues. Pline place l'Iſle de Corfou à cinquante milles de la bouche du Golfe Adriatique (*e*) Elle eſt à la même diſtance de l'embouchure

(*a*) L. 5.
(*b*) L. 1. & 17. *& paſſim.*
(*c*) L. 3. c. 26.
(*d*) *In Peripl.* l. 2. c. 14.
(*e*) L. 4. c. 12.

du Golfe de Veniſe. Enfin Florus obſerve que les Illyriens & les Liburniens occupoient toute l'étendue de la mer Adriatique : (*a*) ce qui revient encore à l'étendue du Golfe de Veniſe.

Les *Melédiens* concluent de toutes ces autorités & d'un grand nombre d'autres, que du tems de Saint Luc la mer Adriatique correſpondoit au Golfe de Veniſe, & s'étendoit dans ſa plus grande longueur, tout au plus depuis Aquilée, juſqu'au Far de Meſſine. Or l'Iſle de Malte eſt à près de cent lieues du Far de Meſſine, & par conſéquent de la mer Adriatique, au lieu que Meleda eſt inconteſtablement dans la mer Adriatique, auprès de Corzola anciennement *Corfou noire* : d'où il ſuit que le naufrage de Saint Paul s'étant fait dans la mer Adriatique, ſelon Saint Luc, ce n'eſt point auprès de l'Iſle de Malte, mais auprès de l'Iſle de Meleda qu'il ſe fit.

Les Maltois répondent que la mer Adriatique avoit beaucoup plus d'étendue, que les *Melédiens* ne lui en donnent ; qu'elle étoit la même choſe que

(*a*) Liv. 2. c. 5.

la grande mer Ionienne, & qu'elle comprenoit non-seulement le Golfe Adriatique, autrement le Golfe Ionien, mais encore toute cette étendue de mer, qui est entre la Sicile, l'Afrique & la Grece, jusqu'à l'Isle de Créte, aujourd'hui Candie, & qu'ainsi l'Isle de Malte étant dans la grande mer Ionienne, elle étoit par conséquent dans la mer Adriatique. Ils appuyent cette réponse de deux endroits d'Ovide. L'un tiré du premier Livre des *Tristes*, où ce Poëte faisant la description de la route qu'il tint dans son exil, après avoir parlé de la mer Adriatique, nomme tout de suite l'Isthme de Corinthe (*a*); ce qui prouve, selon les Maltois, que cette mer s'étendoit jusqu'à Corinthe. L'autre endroit est tiré du quatriéme Livre des *Fastes*. Ovide y donne une grande étendue à la mer Adriatique, & ne nomme encore que l'Isthme de Corinthe,

Adriacumque patens latè, bimaremque Corinthum.

Les Maltois prérendent que cette expression *Adriacumque patens latè*, ne

(*a*) Eleg. 10.

ſçauroit ſignifier le Golfe Adriatique ſeulement, mais qu'il ſignifie outre cela la grande mer Ionienne, qui comprenoit la mer de Sicile, dans laquelle Malte eſt ſituée. Ils citent encore en leur faveur Lucain, (*a*) Stace, (*b*) Ptolemée le Géographe, & pluſieurs Auteurs qui l'ont ſuivi : d'où ils concluent que Saint Luc a prolongé la mer Adriatique, juſqu'à l'endroit où Malte eſt ſituée.

CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut pas confondre le Golfe Ionien, ni la mer Adriatique avec la grande mer Ionienne.

MAis les *Melédiens* répliquent qu'à la vérité les anciens entendent ordinairement la même choſe par Golfe Ionien, & par Golfe Adriatique, avec cette différence néanmoins, que quand

(*a*) Pharſ. l. 5.

(*b*) *Propempt. ad Metium Celer. l. 3. Sylvarum.*

Quos tibi currenti præceps ferat Adria mores.

ils parlent avec exactitude & précision, ils regardent le Golfe Ionien comme la partie méridionale du Golfe Adriatique, & l'étendent depuis la bouche de ce Golfe, c'eſt-à-dire, depuis la terre d'Otrante, juſqu'à Brindes du côté de l'Italie, & depuis la Canina où ſont les monts de la Chimere, juſqu'à Durazzo, du côté de la Dalmatie, laiſſant le reſte à la mer Adriatique proprement dite (*a*). *L'embouchure du Golfe Ionien & du Golfe Adriatique*, dit Strabon, *commence aux monts Cérauniens, avec cette différence, que l'on donne à la premiere partie de cette mer le nom de Golfe Ionien, au lieu que l'on donne le nom de mer Adriatique à la partie intérieure juſqu'au fond du Golfe. Cependant*, continue Strabon, *toute cette mer porte aujourd'hui le nom d'Adriatique* (*b*). Euſtathe fait la même remarque (*c*).

Le Golfe Ionien & le Golfe Adriatique ſont donc ordinairement pris pour le même Golfe ; mais les Anciens ne les confondent jamais avec la grande

(*a*) Pline, l. 12. c. 1.

(*b*) L. & 7.

(*c*) οἱ δὲ ἀκριβέστεροι τὸν Ἰόνιον μέρος, τῦ Ἀδρίου φασι.

mer Ionienne : car la grande mer Ionienne commençoit préciſément où la mer Adriatique finiſſoit, & l'on ne trouvera jamais que les Auteurs contemporains de Saint Luc, ou qui ont vêcu auparavant, donnent le nom de mer Adriatique à cette étendue de mer qui eſt entre la Grece & la Sicile. Cette derniere mer eſt toujours appellée *mer Ionienne, mer de Sicile, mer de Créte*, & quelquefois *mer de Lybie*, mais jamais *mer Adriatique*, parce que les Anciens, comme on l'a prouvé, ne donnoient pas plus d'étendue à la mer Adriatique, que nous en donnons au Golfe de Veniſe. La mer Adriatique ne s'étendoit ni au-delà des côtes d'Italie, ni au-delà des côtes d'Illyrie, au lieu que la grande mer Ionienne s'étendoit depuis l'extrémité méridionale du Golfe de Veniſe, juſqu'à la Sicile & l'Iſle de Créte : ce qui fait dire à Pline *que les Grecs diviſoient la mer Ionienne*, (il ne dit point la mer Adriatique,) *en mer de Sicile & en mer de Créte, du nom de ces deux Iſles.* (a)

(a) *Graci Ionium mare dividunt in Siculum & Creticum ab Inſulis.* L. 4. c. 11.

Ovide ne dit rien de contraire. Lorſqu'il partit pour ſon exil, il s'embarqua à Brindes, d'où voguant dans la mer Adriatique, il eſſuya une violente tempête apparemment vers les monts *Cérauniens ;* de-là il entra dans la grande mer Ionienne, qui le conduiſit juſqu'au Port de *Leche*, auprès de Corinthe. Il traverſa l'Iſthme à pied, juſqu'au Port de *Cenchrée*, où il s'embarqua dans un autre vaiſſeau, pour paſſer la mer Egée. Telle étoit la route ordinaire des Romains, quand ils alloient en Orient, parce qu'autrement ils auroient été obligés de faire le circuit du Péloponèſe, & de s'expoſer aux écueils dangereux du promontoire de Malée, aujourd'hui *Malio*. Ovide dans ſa narration ne nomme que la mer Adriatique, parce qu'il y avoit eſſuyé une rude tempête : (*a*) il paſſe ſous ſilence la mer Ionienne & le reſte de ſa navigation, juſqu'à Corinthe, parce qu'il ne lui étoit rien arrivé qui fût digne d'être remarqué. Il ne s'enſuit pas de-là qu'il ait cru que la mer Adriatique s'étendoit juſqu'au port de *Leche*. Properce dans la

(*a*) Triſt. l. 1. Eleg. 3.

Relation de son Voyage d'Athènes, après avoir nommé la mer Adriatique, passe aussi-tôt à la mer Egée (*a*). On en concluroit mal que ce Poëte étend la mer Adriatique jusqu'à la mer Egée ; car dans une autre Elégie, où il décrit le même voyage, il met la mer Ionienne après la mer Adriatique, & ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne distingue exactement ces deux mers (*b*). C'est aussi ce que fait Ovide dans un autre endroit, où en parlant de la mer qui est entre la Grece & la Sicile, il l'appelle *mer de Sicile*, ou *mer Ionienne*, & non pas *mer Adriatique* (*c*). On ne peut rien conclure non plus de ce qu'il parle de la mer Adriatique comme d'une grande mer, *patens latè*. Cette mer est assez considérable pour mériter le nom de *grande*. Mela qui ne lui donne pas plus

(*a*) L. 1. Eleg. 8.
(*b*) L. 3. Eleg. 19. ad Cinthiam.

Ergo ego nunc rudis Adriaci vehar æquoris hospes,
Cogar & undisonos nunc prece adire Deos.
Deinde per Ionium vectus, &c.

(*c*) L. 4. Fast. v. 565, & *suprà*.

d'étendue qu'au Golfe de Veniſe, ſe ſert néanmoins de la même expreſſion qu'Ovide. *Vaſtè . . . in latitudinem patens.* (a) Eſchyle l'appelle *le grand Golfe*, (b) & tous les autres Auteurs en parlent de même, quoiqu'il n'y en ait aucun qui lui donne plus d'étendue qu'à l'Italie.

CHAPITRE V.

Que Lucain, Stace, ni aucun des Anciens ne met Malte dans la mer Adriatique.

LEs *Melédiens* ſe débarraſſent avec la même facilité des Textes de Lucain & de Stace. Lucain décrit une tempête ; il en fait une peinture ſi affreuſe, que la mer de Toſcane ſe mêle avec la mer Egée, quoiqu'elle en ſoit à plus de deux cens lieues, & que la mer Adriatique ſe mêle avec la mer Ionienne.

Ægeas tranſit in undas,
Tyrrhenum, ſonat Ionio vagus Adria ponto !

(a) L. 2. c. 3.
(b) *In Prometh. Lig.* μέγας κόλπος.

Eſt-ce à dire pour cela que la mer de Toſcane s'étendoit juſqu'à la mer Egée, ou que la mer Adriatique occupoit toute l'étendue de la mer Ionienne? Au contraire, ce vers de Lucain ſuppoſe que comme la mer de Toſcane étoit inconteſtablement diſtinguée de la mer Egée, de même la mer Adriatique étoit differente de la grande mer Ionienne. Stace exagere les dangers de la mer Adriatique, & dit en Poëte, qu'ils ſe font ſentir juſqu'à la Sicile. Nos Matelots s'expriment quelquefois de même, quoiqu'ils ne confondent jamais la mer de Sicile avec le Golfe de Veniſe. (*a*)

Mais ſuppoſons, diſent les *Melédiens*, que du tems de Saint Luc la mer Adriatique ſe ſoit étendue juſqu'à l'Iſle de Créte, & qu'elle ait occupé tout ce qui eſt entre la Grece & la Sicile, que dirons nous de cette narration de Saint Luc? *Après avoir cotoyé de près l'Iſle de*

(*a*) Lorſqu'il s'eleve une tempête dans le Golfe de Veniſe, la violence des flots ſe fait ſentir juſques ſur les côtes de Sicile, à cauſe de l'impétuoſité des eaux, cauſée par le canal étroit ou la bouche de ce Golfe: c'eſt ce que les Matelots appellent *la Fogara di Golfo di Venetia.*

Créte, nous fumes pouſſés au-deſſus d'une petite Iſle appellée Caude. *La quatorziéme nuit ſuivante, navigeant dans la mer Adriatique, nous fîmes naufrage auprès d'une Iſle où nous nous ſauvâmes partie à la nage, partie ſur les débris du vaiſſeau ; & y étant arrivés, nous connûmes qu'elle s'appelloit* Melite. N'eſt ce pas comme ſi quelqu'un diſoit : *Ayant abordé à Calais, nous partîmes pour nous rendre à Abbeville ; de-là nous allâmes à Amiens, quelques jours après, étant en France, nous vînmes à Beauvais ?* Ces paroles ne ſuppoſent elles pas que celui qui parle ainſi, n'étoit pas encore en France, lorſqu'il aborda à Calais, qu'il ſe rendit à Abbeville, & qu'il vint à Amiens ? autrement ſon récit eſt ridicule, comme il l'eſt en effet dans cette derniere narration. Mais ſi la mer Adriatique s'étendoit juſqu'à l'Iſle de Créte du tems de Saint Luc, comme le veulent les Maltois, comment ce ſaint Evangéliſte a-t il attendu à la quatorziéme nuit de ſa navigation, depuis le départ de l'Iſle de Créte, pour nous avertir que ſon vaiſſeau *navigeant dans la mer Adriatique*, il y fit naufrage ? puiſqu'il étoit, ſelon cette ſuppoſi-

tion, dans la mer Adriatique, dès qu'il partit de Créte, comme le voyageur dont nous parlions étoit en France, dès qu'il partit de Calais. Cette maniere de s'exprimer du saint Evangéliſte fait donc voir qu'il n'y avoit pas quatorze jours qu'il étoit dans la mer Adriatique, lorſque ſon vaiſſeau y fit naufrage : autrement il auroit dit : *La quatorziéme nuit étant ſurvenue*, navigeant toujours, ou navigeant encore *dans la mer Adriatique*, *notre vaiſſeau y fit naufrage*. Il ſuit de cette réflexion que ſelon ſaint Luc, la mer Adriatique ne s'étendoit pas auſſi loin que la mer Ionienne, & que par conſéquent l'Iſle de Malte n'eſt point dans la mer Adriatique.

CHAPITRE VI.

Que Ptolemée, qui n'a vécu que plus de 80 ans après S. Suc, eſt le premier qui a donné plus d'étendue à la mer Adriatique qu'au Golfe de Veniſe; que néanmoins ni Ptolemée ni les Auteurs qui l'ont ſuivi & qui ont vécu à peu près de ſon tems, n'ont point placé l'Iſle de Malte dans la mer Adriatique, mais dans la mer d'Afrique.

PTOLEMÉE eſt le premier qui a étendu la mer Adriatique au delà de l'Italie, en quoi il a été ſuivi par pluſieurs Ecrivains : mais ni lui ni ces Ecrivains ne mettent néanmoins l'Iſle de Malte dans la mer Adriatique ; ils la placent tous dans la mer d'Afrique avec tout ce qui eſt ſur la côte Méridionale de la Sicile. Nous avons conſulté pluſieurs Manuſcrits & pluſieurs Imprimés de Ptolemée & nous y avons toujours trouvé l'Iſle de Malte placée dans la mer d'Afrique au midi de la Sicile. Mais quand tous ces Ecrivains &

Ptolemée lui même, auroient placé l'Isle de Malte dans la mer Adriatique, ce qui n'est point, Ptolemé n'ayant écrit que plus de 80 ans après S. Luc, & ceux qui ont suivi Ptolemée étant encore plus récens, le Saint Evangéliste n'auroit pû suivre leur opinion. Il se seroit au contraire conformé à l'usage de son siécle, & auroit donné aux termes la signification qu'ils avoient dans le tems qu'il écrivoit, autrement il n'auroit pas été exact, & n'auroit pû se faire entendre : ce qui ne se peut dire sans impiété, d'autant plus que S. Luc en parlant de tous les endroits où il a passé est conforme à ce qu'en ont dit les Auteurs Grecs & Latins. Il montre par tout une très-grande exactitude ; vouloir faire une exception pour l'étendue de la mer Adriatique, ce seroit renoncer au bon sens pour appuyer ses préjugés.

Telle est donc la premiere raison des *Melédiens*. S. Paul a fait naufrage dans la mer Adriatique. *Meléda* est dans la mer Adriatique, *Malte* n'y est point. Donc ce n'est point auprès de Malte, mais auprès de Meleda que S. Paul fit naufrage.

CHAPITRE VII.

Seconde raiſon des Melédiens, *qu'il n'y a point eu de bêtes vénimeuſes à Malte.*

LA ſeconde raiſon des *Melédiens* eſt beaucoup plus conſidérable. Dans l'Iſle, où S. Paul ſe retira après ſon naufrage, diſent-ils, il y avoit des bêtes ſi vénimeuſes, que les Inſulaires crûrent que St Paul alloit enfler ou mourir tout-à-coup, parce qu'il avoit été mordu d'une vipere, & qu'ils le prirent pour un Dieu, quand ils virent que la morſure de cette vipere ne lui avoit fait aucun mal. Or dans l'Iſle de Malte il n'y a point de viperes, ou, s'il y en a, elles ne ſont pas vénimeuſes; au lieu que dans l'Iſle de Meleda les viperes ont un venin ſi prompt & ſi ſubtil, que ſi un homme ou un animal en eſt mordu, il enfle ſur le champ ou meurt peu de tems après. Ce n'eſt donc point dans l'Iſle de Malte, mais dans l'Iſle de Meleda, que S. Paul fut mordu d'une vipere ſi dangereuſe; puiſqu'il n'y en a point de tel-

les dans l'Isle de Malte, & qu'il y en a dans l'Isle de Meleda.

Les Maltois répondent que s'il n'y a point actuellement de bêtes vénimeuses dans leur Isle, c'est un miracle que l'on doit attribuer à la bénédiction de Saint Paul ; qu'une preuve constante qu'il y en avoit du tems de cet Apôtre, c'est que Malte est sous un climat chaud, exposé à l'ardeur du soleil, & que son terroir est très sec & très-aride : exposition qui doit naturellement augmenter la force du venin dans les bêtes vénimeuses, bien loin de la diminuer ou de l'ôter entierement ; qu'il reste plusieurs vestiges de ce grand miracle opéré par S. Paul, puisque la terre qu'on tire de Malte est un antidote souverain contre les morsures & le venin des serpens & des viperes ; que l'on voit encore dans l'Isle une infinité de langues & d'yeux des serpens que Saint Paul pétrifia ou changea en pierres ; qu'il y a même plusieurs personnes qui se disent parentes de S. Paul, & qui prétendent avoir hérité de leurs ancêtres la vertu de guérir les morsures de viperes, en l'honneur de cet Apôtre.

CHAPITRE VIII.

Que s'il n'y a point de bêtes vénimeuſes à Malte, c'eſt une choſe purement naturelle & commune à pluſieurs autres Iſles: d'où il ſuit qu'il n'y en a jamais eu. On prouve la même vérité par les Auteurs anciens.

MAis les *Melédiens* ſe mocquent de la réponſe des *Maltois*, & ſoutiennent avec raiſon qu'un miracle eſt un effet extraordinaire, ſurprenant, admirable, au-deſſus des forces de la nature, qu'il ne faut pas multiplier ſans néceſſité & ſans raiſon. D'où il ſuit que quand un effet que l'on donne pour miraculeux, n'eſt ni extraordinaire, ni ſurprenant, ni au-deſſus des forces de la nature, mais qu'il ſe peut expliquer naturellement, il eſt inutile d'avoir recours au miracle. Ce principe eſt conſtant parmi tous les Théologiens & tous les Philoſophes, & fait régle à Rome, lorſqu'il s'agit de canoniſer un Saint. Or, diſent-ils, ſi les bêtes à Malte ne

ſont pas vénimeuſes, ce n'eſt point une choſe extraordinaire, ſurprenante, ni au-deſſus des forces de la nature. C'eſt une propriété naturelle & commune à pluſieurs Iſles. Il n'y a point de bêtes vénimeuſes dans l'Irlande, dans les Iſles de Stalimene, de Samos, de Candie, d'Iviça, & dans un grand nombre d'autres. Il n'y en a point en Ecoſſe, ni dans la Laponie. Les ſcorpions très-vénimeux en Carie, n'ont point de venin vers le Phare d'Egypte, ſelon Ariſtote (*a*). Qui oſeroit dire que ces effets ne ſont pas naturels, & dans le cours ordinaire de la nature?

Envain les Maltois ont-ils recours à l'expoſition & au climat brûlant de l'Iſle de Malte, puiſque les Iſles voiſines qui ſont ſous le même climat & ſous la même expoſition n'ont point non plus de bêtes vénimeuſes, & n'en avoient point du tems de S. Paul. Pline parlant de l'Iſle du Goze qui n'eſt qu'à une lieue de Malte, & de l'Iſle de Galata qui eſt entre la Sardaigne & l'Afrique, fait remarquer que cette derniere eſt funeſte aux ſcorpions. *Mox Gaulos &*

(*a*) L. 8. *Hiſt. Animal. verſ. finem.*

Galata cujus terra ſcorpionem dirùm animal Africæ necat ; dicuntur & in clupeâ emori (*a*). Solin qui n'a pas vêcu longtems après S. Paul, puiſque Veſpaſien eſt le dernier des Empereurs dont il parle, & qui a écrit d'après des Auteurs plus anciens, obſerve de même que les ſerpens ne peuvent vivre dans l'Iſle du Goze. *Accepimus Gaulon inſulam, in qua ſerpens neque naſcitur, neque vivit invecta. Propterea jactus ex ea quocùmque gentium pulvis arcet angues, ſuperjactus illicò perimit* (*b*). Vous voyez que Solin parle du Goze, comme il parle ailleurs des Iſles d'Irlande & d'Iviça, & qu'il lui attribue la vertu de faire mourir les ſerpens, non comme une énoſe nouvelle & miraculeuſe, mais comme une propriété ancienne & naturelle. Vitruve parlant du Bourg d'*Iſmuc* qui étoit auſſi en Afrique environ à ſept lieues de Zama aujourd'hui Zamora, toujours dans la même expoſition que l'Iſle de Malte : *Le terroir des champs de ce Bourg*, dit il, *a une propriété incroyable ; car quoique l'Afrique porte*

(*a*) L. 5. c. 7.
(*b*) Cap. 32.

*quantité de bêtes nuisibles, sur-tout de serpens, il n'en naît cependant aucun dans les champs d'*Ismuch, *& si l'on y en porte, ils y meurent aussi-tôt; bien plus la terre de ce terroir transportée ailleurs fait le même effet, & l'on dit*, ajoute Vitruve, *qu'il y a dans les Isles Baléares des terres de la même espèce.* (a)

Voilà donc des Isles & des terres voisines de Malte, sous le même climat & dans la même exposition qui n'avoient point de bêtes vénimeuses, avant S. Paul. Or si les serpens avant S. Paul n'étoient point vénimeux dans l'Isle du Goze qui n'est qu'à une lieue de l'Isle de Malte, ni dans les Isles Baléares & de Galata qui sont sous le même climat & dans la même exposition, est-

(a) *Ab ea Zama millia passuum viginti est oppidum* Ismuch, *cujus agrorum regiones incredibili finita sunt terminatione. Cùm esset enim Africa parens & nutrix ferarum bestiarum, maximè serpentium, in ejus agris oppidi nulla nascitur, & si quando allata ibi ponatur, statim moritur; neque id solum ibi, sed etiam terrâ & his locis, si aliò translata fuerit, similiter efficit. Id genus terræ etiam Balearibus dicitur esse.* Vitr. l. 8. c. 4.

il vraiſemblable qu'il y en ait eu alors de vénimeux dans l'Iſle de Malte ?

CHAPITRE IX.

Que ſi la terre de Malte a quelque vertu contre le venin & les morſures de vipere, c'eſt un effet naturel & commun à la terre de pluſieurs autres Iſles & Terroirs.

CEst envain que les Maltois regardent auſſi, comme une ſuite du miracle de S. Paul, la vertu qu'a la terre de Malte contre le venin & les ſerpens. C'eſt encore une propriété naturelle & commune à la terre de pluſieurs Iſles & de pluſieurs terroirs ; ce qui fait dire à Ariſtote *que la terre de différentes Régions a des propriétés fort différentes, par rapport à la morſure des bêtes vénimeuſes* (a). Nous venons de voir dans le Chapitre précédent que la terre du Goze, celle de Galata & celle d'Iſmuc, ont la même qualité que celle de Malte. On en trouve encore de ſemblable

(a) L. 8. *Hiſt. Animal. verſus finem.*

dans

dans les Isles de Samos, de Stalimene, d'Elbe, d'Ischia, & autres. Vitruve dans l'endroit cité ci-dessus, accorde la même vertu aux Isles Baleares. Mela, dit d'*Ebuse*, aujourd'hui *Iviça*, l'une des Baléares, *qu'elle n'a point de bêtes venimeuses, & que si l'on y en porte, elles y meurent:* (a) il fait observer ensuite que la terre d'Iviça épouvante & met en fuite les serpens. On vante aussi beaucoup les bols faits de la terre d'Arménie, de celle de Valachie, de Silesie, de Hongrie, de Mondovie, & de plusieurs autres endroits d'Allemagne ou d'Italie. Dans les ouvrages des Médecins, des Apoticaires, des Chimistes & des Naturalistes, rien n'est plus commun que les recettes de ces sortes de terres contre le venin & les morsures des bêtes venimeuses : il y en a même dont la vertu est infiniment supérieure à celle de Malte ; car il est constant en premier lieu que la terre de Malte ne fait point mourir les serpens, puisque

(a) *Ebusus omnium animalium quæ nocent, adeò expers, ut nec ea quidem quæ de agrestibus mitia fiunt, aut gerat, aut si invecta sunt, sustineat*, l. 2. cap. ultim.

Aldrovandus (*a*), Jonston (*b*), & plusieurs autres (*c*) assurent positivement qu'il y en a beaucoup dans l'Isle de Malte, mais qu'ils n'y sont pas venimeux. La terre du Goze au contraire, celle d'Ismuc & d'Iviça les font mourir, Bede atteste avoir vu la même chose par rapport à celle d'Irlande. *Nullus ibi vivere serpens valet. Nam sæpè illo de Britannia dilati serpentes, mox ut proximitate terræ navigio odore aeris illius attracti fuêre, interierunt. Quin potiùs omnia penè, quæ de eadem Insula sunt, contra venenum valent. Denique vidimus, quibusdam à serpente percussis rasa folia Codicum, qui de Hibernia fuerunt, & ipsam rasuram aquæ immissam, ac potui datam, talibus protinùs totam vim veneni grassantis, totum inflati corporis assumpsisse, ac sedasse tumorem* (*d*). On dit même que les araignées ne se mettent jamais dans le bois

(*a*) L. 1. c. 1. *de serpent. in gen.*

(*b*) L. 1. *de serpent. tit.* 1.

(*c*) *Brietius ad an. Christ* 56. *Henricus Pantaleo, l.* 7. *Hist. Malt. Quintinus Heduus in Descript. Melit. &c.*

(*d*) Hist. Angl. l. 1. c. 1.

de chêne d'Irlande, quelque part qu'il soit transporté. (*a*)

Il est constant en second lieu que la terre de Malte n'a point, ou que peu de vertus contre les vipéres bien venimeuses. Bernard Cæsius l'atteste : *Sunt qui eam terram* (Meliteam) *præferant omnibus antidotis, dicantque vim adversus serpentium venena habere, quemadmodum & ea quæ à Lemno Insula Lemnia vocatur. Verumtamen ubi aspide vel viperâ quis fuerit demorsus, parùm vel nihil proficit* (*b*). Mathiole est formel pour la même vérité (*c*) ; mais ce qui doit mettre la chose hors de tout doute, c'est que M. *Valisnieri* Professeur en Médecine à Padoue, en ayant fait l'expérience en 1728, en présence de plusieurs personnes, sur un chat & un chien qu'il avoit fait mordre par un *Ammodyte*, sorte de serpent de Dalmatie, la terre appliquée à la plaie de ces animaux n'eut aucun effet, & ils moururent tous deux de leurs morsures : c'est ce qu'il

(*a*) *Frider. Hofman ad Phar. Scroed. l.* 1. *c.* 13.
(*b*) *In Microlog. l.* 3. *c.* 14. *q.* 20.
(*c*) *In Lib.* 6. *Dioscor. c.* 4.

atteſte dans une Lettre au Pere D. Ignace George, Bénédictin de la Congrégation de Raguſe, lettre que ce Bénédictin a fait imprimer à Veniſe (*a*). Au contraire, la Terre *ſigelée* de l'Iſle de Lemnos, aujourd'hui Stalimene, paſſe pour un remede ſouverain contre les morſures de toutes ſortes de ſerpens, de ſcorpion, d'aſpic & de vipere. Cette terre *ſigelée*, & la terre des autres Iſles dont nous venons de parler, ayant plus de vertu contre le venin, que celle de Malte, il s'enſuit que Dieu n'a point imprimé de vertu miraculeuſe à la terre *Maltoiſe* : autrement il faudroit dire que la Toute-puiſſance miraculeuſe de Dieu eſt inférieure aux œuvres de la nature, ce qui ſeroit une impiété.

(*a*) In Libro cui titulus : *Paulus Apoſtolus in mari, quod nunc ſinus venetus dicitur, naufragus*, pag. 135. & ſeq.

CHAPITRE X.

Raison physique & naturelle pourquoi les bêtes ne sont pas vénimeuses dans certaines Isles ou pays, & en particulier dans l'Isle de Malte.

MAIS essayons de donner la raison physique & naturelle de cette propriété de l'Isle de Malte, & des autres terres dont nous avons parlé. Dabord toutes les odeurs fortes sont contraires & nuisibles aux serpens. L'ail, l'oignon, la fumée de cédre, de vieilles savates, d'excrément de crocodile ou de fouine, de peau de bouc, de plumes d'autruche, d'encens, & autres choses odoriférantes : *Omnia odorata*, dit Cardan, *vehementer serpentes hebetant* (a). Tous les Médecins & tous les Naturalistes, les SS. Peres mêmes sont du même avis (*b*). C'est pour cette raison

(a) *L. 7. variet. rerum cap. 30.*
(b) *Theoph. de cauſ. plant. lib. 6. Pausanias, Beot. 2, Virgil. l. 3. Georg. Aetius, Ælianus,*

que Caton voulant munir son armée contre les serpens de la Lybie, fit prendre & brûler à ses Officiers & à ses soldats beaucoup de choses odoriférantes (*a*).

Il en est de même des Terres bitumineuses, sulfureuses, nitreuses & métalliques. Elles sont toutes contraires aux serpens & au venin. Les bols si vantés contre les morsures de vipere & de scorpion, sont presque tous tirés des mines de Siléſie, de Hongrie, ou de terroirs nitreux & sulfureux : sur quoi l'on peut consulter les Chimistes, les Apotiquaires, les Médecins & les Naturalistes. Les eaux salées & les terres imprégnées de sel, sont encore contraires aux serpens : c'est ce qui fait que selon Lucrece (*b*), Pline (*c*), Saint Ambroise (*d*) &c. la salive d'un homme à jeun est si nuisible à ces reptiles, quelle

Dioscorides, Aldrovandus l. Epiphan initio hæreseos Anoetorum, &c.

(*a*) Lucain Pharſ. l. 9. *ultima castrorum, &c.*

(*b Est utique & serpens hominis contacta salivis, disperit & sese mandendo conficit ipsa.*

(*c*) L. 7. c. 2.

(*d*) *Lib. de Paradox.*

les fait quelquefois mourir. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les ſerpens qui ſont ſur les bords de la mer, ou dans les petites Iſles trop expoſées aux exhalaiſons ſalines, ne ſont pas ordinairement venimeuſes. Le Pere Dom George de Raguſe aſſure que dans toutes les petites Iſles qui ſont ſur les côtes de la Dalmatie (*a*), & notamment dans celle où eſt bâti le Monaſtere des Bénédictins noirs dans un Golfe de l'Iſle de Meleda, il n'a trouvé aucune bête venimeuſe, quoiqu'il y en ait de très-dangereuſes, & en grande quantité dans l'Iſle de Meleda, & dans les autres Iſles un peu conſidérables ſur toutes les côtes de la Dalmatie, pour peu qu'on avance dans les terres. Toutes les terres odoriférantes, bitumineuſes, ſulfureuſes, nitreuſes, ſalines & métalliques ſont donc contraires & nuiſibles aux ſerpens.

Voyons à préſent ſi ce n'eſt point pour cette raiſon que toutes les Iſles & tous les terroirs dont nous avons parlé juſqu'ici, n'ont point de ſerpens, de ſcorpions, d'aſpics, de viperes, où

(*a*) *Libro ſupra laud. page* 122.

n'en ont point de venimeux. La terre *figelée* de Stalimene qui eſt la plus efficace de toutes, rend une odeur forte quand on la mâche. C'eſt le ſigne que les Médecins & les Apotiquaires indiquent pour reconnoître la véritable de celle qui eſt contrefaite (*a*). Celle de l'Iſle de Malte en particulier eſt nitreuſe, métallique & très-imprégnée de particules ſalines. Cela ſe prouve premiérement par les eaux de cette Iſle ; car il y en a peu de douces, encore ſont-elles pour la plûpart *Saumaces ;* cela ſe prouve en ſecond lieu par le grand nombre de coquillages & autres corps pétrifiés qu'on y trouve, & enfin par la nature de ſa ſituation. C'eſt une Iſle baſſe, unie, ſans aucune montagne un peu conſidérable, & preſque ſans bois. La terre en eſt par conſéquent entiérement expoſée aux exhalaiſons ſalines de la mer. Telle eſt la cauſe phyſique & naturelle pour laquelle la terre de Malte eſt aſtringente, (*b*) excellente contre

(*a*) *Lanciſius in notis ad Metal. Mercat. arm.* 1. *cap.* 2. *n.* 2.

(*b*) Lemery, Diction. des Aromat. page 957.

le venin des champignons, (*a*) & de quelque utilité contre le venin des ſerpens, quand ils ne ſont pas bien venimeux. Telle eſt auſſi la raiſon pour laquelle la meilleure terre de Malte ſe prend auprès de *la Chapelle de Sainte Paul*, qui n'eſt pas éloignée de la *calle des Salines*. Nous ſommes perſuadés que ſi on examinoit bien les animaux, les plantes, les arbres & la ſituation de l'Iſle de Malte; ſi l'on mettoit la terre qu'on en tire à l'alembic, & qu'on en fît la décompoſition; que l'on comparât ſes eaux avec celles des autres Iſles & des autres terroirs où les animaux n'ont point de venin, on trouveroit dans toutes la même analogie & les mêmes propriétés, plus ou moins grandes, ſelon qu'elles ont plus ou moins d'effet ſur le venin. Au contraire on trouveroit des propriétés toutes différentes dans la terre, les plantes, les arbres, les eaux & la ſituation des Iſles & des terroirs où il y a des ſerpens, des ſcorpions, des aſpics, des Tarentules, des viperes, & où ils ſont venimeux; car chaque pays, chaque terroir a des pro-

(*a*) *Mich. Mercat. Metal. Vatic. arm.* chap. 12.

priétés & des productions naturelles ; qui manquent naturellement dans les autres pays. Le marbre, les diamans, les simples, les arbres & les animaux ne sont pas les mêmes dans toutes les montagnes. *Non omnis fert omnia tellus.* C'est donc en vain que les Maltois ont recours aux miracles, pour expliquer la vertu de la terre *Maltoise.* Ce phénoméne est naturel, commun à plusieurs Isles, même de celles qui sont voisines de Malte, & conforme aux Loix ordinaires de la nature. Le miracle, dit S. Augustin, a toujours quelque chose de propre qui étonne, qui surprend, qui ravit d'admiration (*a*). La vertu attribuée à la terre de Malte, n'a rien de semblable ; ce n'est donc point un miracle.

(*a*) *Tract. 24. in Joan.*

CHAPITRE XI.

Des prétendues Langues de ſerpens changées en pierres, que débitent les Maltois ; que ce ſont des Gloſſopetres naturelles, telles qu'il s'en trouve en pluſieurs autres Iſles & terroirs.

LEs pierres que les Maltois nous donnent pour des langues de ſerpens, ne ſont pas plus miraculeuſes. Ce ne ſont pas des langues de ſerpens ; ce ſont de petits corps triangulaires, dont les deux angles aigus de la partie terminée en pointe, ont des dentures canelées. Les Phyſiciens & les Naturaliſtes les appellent des *Gloſſopetres*. Les uns les mettent au nombre des foſſiles & des végétaux, d'autres prétendent que ce ſont de véritables pierres ; quelques-uns parmi leſquels ſe range le Pere Dom George de Raguſe, ſoutiennent que ce ſont des dents de *Lamies* ( ) : cette diſcuſſion n'eſt pas de

(a) *Lib. ſup. Laud. pag.* 194. *& ſeq.* Les Lamies ſont de grands poiſſons appellés autre-

mon sujet. Quelque parti que l'on prenne sur la nature de ces *Glossopetres*, il est constant que ce ne sont pas des langues de serpens changées en pierres, qu'elles n'ont point, ou que très-peu de vertu contre les morsures de serpens & contre les fiévres malignes, & qu'elles ne sont point particulieres à l'Isle de Malte. Il s'en trouve dans le voisinage de Devanter & de Lunebourg, dans le Véronese, le Vicentin, le Modenois, en Hongrie & dans la Gréce ; mais les endroits où il y en a en plus grande quantité sont les Isles Baleares (*a*), la Sardaigne & la Sicile qui est voisine de l'Isle de Malte. Ces *Glossopetres* sont des productions de la nature. Elles ont précédé la naissance de Saint Luc & de Saint Paul, & il ne paroît pas douteux qu'il n'y en ait eu dans l'Isle de Malte, avant que cette Isle fût habitée.

ment *Chiens marins*. Ils ont jusqu'à 600 dents. On prétend que c'est par un de ces poissons que Jonas fut englouti.

(*a*) *Mercat. arm. 9. cap. 69.*

CHAPITRE XII.

Qu'il en eſt de même des petites pierres que les Maltois font paſſer pour des yeux de ſerpens ; que ce ſont des productions de la nature.

LES petites pierres que les Maltois diſtribuent pour des *yeux de ſerpens*, n'ont rien de plus miraculeux. Ce ſont de petits corps durs, ornés au milieu d'un petit cercle, tirant ordinairement ſur le rouge, en forme de la prunelle de l'œil. Il y en a de pluſieurs formes & de pluſieurs couleurs, auſſi bien que des *Gloſſopetres*. Les Phyſiciens & les Naturaliſtes ſont auſſi diviſés ſur leur nature. Les uns les regardent comme une eſpèce d'agathe : d'autres les mettent au nombre des os de poiſſons pétrifiés ; mais tous conviennent que ce ne ſont point des yeux de ſerpens changés en pierres. La ſubſtance des yeux dans les animaux étant molle, fluide & délicate, elle ſe corrompt trop tôt, pour pouvoir acqué-

rir la consistence & la dureté nécessaire à la pétrification. D'ailleurs il s'en trouve dans presque tous les mêmes endroits où il se trouve des *Glossopetres ;* la Sicile sur-tout, auprès de laquelle Malte est située, en fournit un très-grand nombre. Vouloir attribuer au miracle un effet de la nature aussi commun, c'est avoir renoncé à la Physique & à l'examen de la nature.

CHAPITRE XIII.

Des Charlatans qui se disent parens de Saint Paul ; des Psylles, des Marses, & des Ophiogenes.

VENONS à présent à ces Charlatans qui parcourent toute l'Italie, & qui se disent descendans de la famille de Saint Paul. Pour en connoître l'origine, il faut observer que long tems avant la naissance da Saint Paul, il y avoit en Afrique une espèce d'hommes appellés *Psylles*, dont Hérodote (*a*),

(*a*) L. 4.

Strabon (*a*), Pline, (*b*), Lucain (*c*), & la plûpart des Auteurs anciens tant Grecs que Latins font mention. Ces *Psylles* prétendoient avoir naturellement, & recevoir de leurs ancêtres par la voie de la génération, la vertu de guérir toutes les morsures de viperes & de serpens. Lorsqu'ils étoient appellés, ils mettoient de leur salive sur la playe, prononçoient certaines paroles, donnoient à boire au malade de l'eau dont ils s'étoient lavés les mains, & suçoient le venin de la plaie; que si tout cela n'y faisoit rien, ils s'étendoient nuds sur le corps nud du malade, & tâchoient de le guérir par leurs sueurs. Les *Marses* en Italie, (*d*) & les *Ophiogenes* dans l'Hellespont, (*e*) prétendoient avoir la même vertu. Les Physiciens & les Naturalistes ont recherché avec beaucoup de curiosité d'où leur venoit ce secret. Quelques-uns

(*a*) L. 17.
(*b* L. 17. c. 2.
(*c*) *Pharf. l. 9. Sextus Empyr. Ælian. Silius, Suétone, Plutarque, S. Jérôme, Celse, &c.*
(*d*) Virgile, Horace Aulugelle, & plusieurs autres Auteurs en font mention.
(*e*, Pline, l. 7. c. 2. Strabon, &c.

penſent (& Gallien paroît être de cette opinion (*a*)) que ce n'étoit qu'une charlatannerie, qu'ils apprivoiſoient ſeulement les viperes, après les avoir priſes dans le tems que leur venin eſt le moins violent; qu'ils leur donnoient à manger de la viande & des alimens propres à remplir la cavité des dents, & qu'ils ſe précautionnoient eux-mêmes contre le venin avec des antidotes & des contrepoiſons, dont ils guériſſoient auſſi quelquefois ceux qui avoient été mordus. D'autres eſtiment que cette vertu leur venoit des potions & des alimens qu'ils prenoient dès leur enfance, & qui étoient contraires à l'effet du venin. On peut confirmer cette derniere opinion par ce que dit le Pere Tellez de l'*Aſſazoë* qui croit dans l'Abiſſinie. Cette plante, ſelon le Pere Tellez, endort les aſpics & les ſerpens les plus dangereux. Elle a même cette vertu, que ſi un homme mange de ſa racine, il peut marcher ſans crainte au milieu des hydres & des bêtes les plus venimeuſes. Si cela étoit vrai, ce que dit Pline deviendroit croyable, » qu'Hexagon de la

(*a*) L. *de Ther. ad Piſonem.*

» famille des Ophiogenes, étant allé à » Rome en ambassade, les Consuls le » mirent dans un tonneau rempli de » serpens, voulant expérimenter par » là si ce que l'on disoit de cette famil- » le, étoit fondé. Pline ajoute que les » serpens, bien loin de lui faire aucun » mal, ne firent que le lécher, & don- » nerent ainsi un spectacle des plus sin- » guliers «. (*a*). Pline révoque en doute si cette famille subsistoit encore de son tems.

CHAPITRE XIV.

Que les Charlatans qui se disent parens de Saint Paul, ne sont que les rejettons ou les singes des Psylles, des Marses & des Ophiogenes.

QUOIQU'IL en soit de la narration de Pline, il me paroît que les Charlatans d'Italie dont nous venons de parler, ne sont que les rejettons ou les singes des *Psylles*, des *Mar-*

(*a*) L. 28. c. 3.

ſes, & des *Ophiogenes*, ſoit qu'ils ſe ſoient perpétués, ou qu'ils ſoient venus en Eſpagne & en Italie avec les Maures d'Afrique. Ces Charlatans firent d'abord monter en or & en argent des *Gloſſopetres*. Ils les vendoient bien cher aux Papes, aux Princes & aux Grands Seigneurs. Ils les faiſoient paſſer pour des *Cornes de ſerpens*, & pour des remedes ſouverains contre le venin, le poiſon, le mal de dents ſur-tout des petits enfans, & même contre la fiévre. On en trouve encore quelquefois dans les cabinets de raretés ſous le nom de *Cornes de ſerpens*. Ils firent ſi bien valoir ces prétendues cornes de ſerpens, que le Pape Jean XXII. ayant appris la maladie de la Comteſſe de Foix, ne crut pouvoir lui envoyer un remede plus efficace qu'une de *ces cornes de ſerpens* (*a*).

Mais les Medecins des Princes reconnurent enfin l'inutilité de ces bagatelles : ce qui obligea les Charlatans de ſe tourner du côté du peuple. Ils attribuerent alors le don qu'ils prétendoient avoir de braver les morſures de ſerpens à la paſſion de J. C. ou à Sainte

(*a*) *Mercat. in Metal. arm.* 9. *cap.* 17.

Catherine, assurant qu'étant nés le Dimanche de la Passion, ou le jour de la Fête de Sainte Catherine, ce don leur avoit été donné avec leur Baptême. Pour tromper plus aisément le peuple, ils s'imprimoient en secret sur le bras, ou sur quelque autre partie du corps, les instrumens de la Passion, ou la roue de Sainte Catherine, & montroient ces figures comme des preuves de ce qu'ils débitoient. Dans la suite ils se dirent nés le jour de la Fête de Saint Paul : enfin ayant appris ce que l'on soutenoit à Malte, que les serpens n'y étoient pas venimeux, à cause de l'arrivée de cet Apôtre dans l'Isle, ils se dirent de la famille, inventerent la fable *des langues & des yeux de serpens changés en pierres*, la vertu miraculeuse imprimée à la terre de Malte, & toutes les autres puérilités que l'on a débitées dans la suite.

C'est depuis ce tems-là, c'est à-dire, depuis environ trois cens ans, que ces Charlatans parcourent toute l'Italie, & trompent le peuple, & vendant leur prétendue terre miraculeuse, avec les langues & les yeux des serpens changés en pierre : ils s'impriment sur la chair

une figure de vipere, & font accroire au peuple imbécile qu'ils l'ont apportée au monde en naissant. On voit à leur teint livide, maigre & décharné, qu'ils se ruinent le temperamment par leurs débauches & par les drogues qu'ils prennent continuellement, pour empêcher l'effet du venin : car il arrive assez souvent qu'ils sont obligés de se prémunir eux mêmes contre les morsures de viperes, lorsqu'ils se rencontrent plusieurs dans la même ville, & qu'ils se défient l'un l'autre. Mathiole raconte qu'étant à Perouse, il vit dans la place deux de ces misérables, qui avoient été mordus par de véritables viperes en trois parties du corps, » & certes, continue Mathiole, ils seroient infalliblement péris l'un & l'autre, si *Caravit* cet excellent Chirurgien de Bologne, mon maître, ne les eût frottés de notre huile de scorpion : leurs petites pierres de Saint Paul, ajoûte-t'il, qu'ils vendent & qu'ils préferent à tous les antidotes, ne leur eussent servi de rien, comme elles ne furent en effet d'aucune utilité à deux autres de ces Charlatans, qui s'étant fait mordre à Trente, au milieu de

» la place, par des viperes venimeuſes,
» furent rapportés tous deux à demi-
» morts, à leur grande honte, & au riſ-
» que de perdre la vie, à l'auberge, &
» furent pareillement guéris par l'huile
» de ſcorpion (*a*).

Il eſt donc conſtant 1°. que ſi les vi-peres ne ſont pas venimeuſes dans l'Iſle de Malte, c'eſt une choſe purement naturelle & commune à pluſieurs autres Iſles. 2°. Que ſi la terre de Malte eſt un antidote excellent contre le venin des champignons, & ſi elle a quelque vertu contre les morſures de ſerpens, c'eſt encore une propriété naturelle & commune à la terre de pluſieurs endroits. 3°. Que la terre de Malte ne peut guérir les morſures d'aſpics, de viperes ou de ſcorpion, & qu'il faut bien ſe donner de garde d'y avoir confiance à cet égard. 4°. Que ce que l'on donne pour des langues & des yeux de ſerpens, n'en ſont point, mais des *Gloſſopetres* naturelles, telles qu'il s'en trouve en pluſieurs endroits. 5°. Que les perſonnes qui ſe diſent de la famille de

[*a*] *In lib. 6. Dioſcord. cap. 4. Ceſius, l. 3. Mineral. cap. 14. q. 19.*

Saint Paul, n'ont point l'approbation des illustres Chevaliers de Malte, mais sont de misérables Charlatans, qui séduisent le peuple, & qui mériteroient d'être châtiés. 5°. Enfin qu'il y a des serpens dans l'Isle de Malte, & qu'ils n'y sont pas venimeux, mais qu'ils ne laissent pas de nuire avec la dent, selon le témoignage d'un Auteur non suspect (a); d'où il suit que Saint Paul n'a imprimé à la terre de Malte aucune vertu miraculeuse contre les morsures de serpens, & qu'il n'a point changé en pierres les langues & les yeux de ces reptiles.

(a) [*Hic* (*Paulus*) *admorsus à vipera, non modo nihil est passus, sed exindè factum, ut serpentes hîc veneno carerent, & tantùm nocerent dente.*] Brietius ad an. Ch. 56.

CHAPITRE XV.

Que ſi Saint Paul avoit ôté le venin aux ſerpens de l'Iſle de Malte, & qu'il eût imprimé à la terre de cette Iſle une vertu miraculeuſe contre les fiévres malignes & les morſures de viperes, Saint Luc & les Saints Peres en auroient fait mention.

MAIS, direz-vous, eſt-ce que Saint Paul ne pouvoit pas faire ce miracle? Oui ſans doute, puiſque l'Ecriture aſſure qu'il avoit le don d'en faire de plus merveilleux. Mais on vous ſoutient qu'il ne l'a pas fait: car outre les raiſons qui en ont déja été données, ſi cet Apôtre eût imprimé quelque vertu miraculeuſe à la terre de Malte, ç'auroit été ſans doute, non contre les ſerpens ordinaires, mais contre les viperes les plus venimeuſes, telle qu'étoit celle dont il avoit été mordu. Or la terre de Malte n'a aucune vertu contre le venin des *Ammodytes* & des viperes très-venimeuſes, comme on l'a prouvé ci-deſſus.

Vous dites que l'Apôtre Saint Paul a changé en pierres les langues & les yeux des ſerpens de Malte, & que depuis ce tems-là les ſerpens ne nuiſent plus qu'avec la dent : *Exindè factum eſt ut ſerpentes hac in Inſula Melitenſi veneno carerent, & tantùm nocerent dente.* Mais à quoi bon, je vous prie, l'Apôtre auroit-il fait ce changement ? Ce n'étoient point les langues ni les yeux des ſerpens qui étoient nuiſibles, c'étoient les dents. Voyez cependant la biſarrerie. L'Apôtre, ſelon vous, laiſſe aux viperes les dents en leur entier, quoique ce ſoit avec les dents qu'elles nuiſent, & ne change en pierres que les langues & les yeux, qui ne pouvoient faire aucun mal : n'eſt-ce pas-là un miracle bien imaginé ?

Si Saint Paul eût opéré un ſi grand prodige ; s'il eût imprimé à la terre de Malte une vertu miraculeuſe contre les morſures de viperes, exterminé les ſerpens, changé en pierres leurs langues & leurs yeux, ou Saint Luc & les Inſulaires auroient ignoré ce prodige, ou ils en auroient été inſtruits. On ne peut dire que Saint Luc & les habitans de Malte ayent ignoré un miracle ſi éclatant ;

tant, sans accuser l'Apôtre Saint Paul d'avoir tenu caché les dons d'un Dieu, & de n'avoir pas manifesté la gloire du Tout Puissant, pour convertir les idolâtres, & les amener à la foi. Saint Luc & les habitans de Malte étoient donc instruits de ce prodige. Mais si cela est, puisque Saint Luc écrivoit pour manifester la gloire de Dieu, & pour faire connoître les actions de l'Apôtre Saint Paul, pourquoi n'en a-t-il rien dit? C'étoit un miracle universel, qui devoit être profitable non-seulement aux Insulaires qui vivoient alors, mais encore à leurs descendans, jusqu'aux générations les plus reculées : c'étoit un miracle, durable, perpétuel, immortel, un miracle toujours présent, une semence de miracles par la vertu imprimée à la terre de Malte; vertu qui devoit se répandre dans tous les Royaumes, par la facilité de transporter cette terre bénite & merveilleuse; c'étoit un prodige toujours visible, capable de convertir les plus incrédules : pourquoi donc Saint Luc n'en a-t-il point parlé? Il décrit les actions de l'Apôtre dans le plus grand détail; il rapporte comment il fut mordu d'une vipere trés-

dangereuſe avec toutes les circonſtances de cet évenement. N'étoit ce pas un prodige beaucoup plus éclatant d'ôter le venin à toutes les viperes & à tous les ſerpens de l'Iſle ; de changer en pierre leurs langues & leurs yeux ; d'imprimer à la terre à perpétuité ; une vertu ſouveraine & un antidote toujours efficace contre le venin & les fiévres malignes, que d'empêcher l'effet de la morſure d'une ſeule vipere ? Comment donc Saint Luc qui parle de ce dernier miracle, a-t-il pû garder le ſilence ſur les autres, quoiqu'ils ſoient beaucoup plus frappans, & plus extraordinaires ? Seroit-il poſſible qu'ayant toujours accompagné l'Apôtre, il eût ignoré un tel prodige, ou que l'ayant connu, il n'en eût pas tranſmis la mémoire à la poſtérité. *Quare enim eſt ut* (Lucas) *individuus comes Apoſtoli, inter cæteras ejus res, hoc ſolum ignoraverit ?* (a)

Saint Paul a pû faire un ſi grand miracle ; qui en doute ? Mais s'il l'eût fait, les habitans de Malte l'auroient-ils tenu caché ? Publius que les Maltois

(a) *S. Hieron. in Catalog. Scriptor. Eccleſ. in Luca.*

prétendent avoir été le premier Evêque de leur Isle, n'en auroit-il laissé aucun vestige ? Les Evêques successeurs de Publius, les Saints Peres, les Auteurs des treize premiers siécles n'en auroient-ils pas fait mention ? Cependant ils ne disent pas plus que Saint Paul ait ôté le venin aux serpens de Malte, pour en avoir été mordu, qu'ils disent qu'il ait rendu à jamais la mer Adriatique tranquille & pacifique, parce qu'il y avoit fait naufrage. Les *Melediens* concluent donc que ce n'est poit à Malte, mais à Meleda, que Saint Paul a été mordu d'une vipere très-vénimeuse, puisqu'il n'y en a point de telle à Malte, & qu'il y en a à Meleda.

CHAPITRE XVI.

Troisiéme raison des Melediens, que Saint Luc n'auroit pas traité les Maltois de Barbares.

LEs *Melediens* apportent une troisiéme raison. Saint Luc, disent-ils, donne le nom de *Barbares* aux ha-

bitans de l'Isle dans laquelle il fut mordu d'une vipere (*a*). Or le nom de *Barbare* ne convenoit pas aux habitans de *Melite*, aujourd'hui *Malte ;* il convenoit au contraire aux habitans de *Melite* d'Illyrie, aujourd'hui *Meleda.* Ce n'est donc point dans l'Isle de Malte, mais dans l'Isle de Meleda que Saint Paul fut mordu d'une Vipere.

Une preuve certaine que le nom de *Barbares* ne convenoit pas aux habitans de l'Isle de Malte, c'est qu'on y parloit Grec ; les Inscriptions, les noms des habitans, ceux des Magistrats étoient en Grec. Il y avoit des *Archontes* & le *Demos* comme à Athène (*b*). Le culte des Dieux étoit aussi en Grec. On voyoit à Malte les Temples de Junon & d'Hercule : enfin l'Isle de Malte étoit comme une annexe de la Sicile que les Grecs ne traitoient point de Barbare, mais d'Isle amie & alliée. Il est vrai que les Maltois étoient une Colonie Phénicienne, & qu'ils furent long temps soumis aux Carthaginois ; mais ils passerent ensuite sous la do-

(*a*) Act. 28.
(*b*) *Apud G. Gualterum in inscrip. peregr.*

mination des Grecs, dont ils prirent le langage, le culte, les mœurs & les usages (*a*). Du tems de Saint Luc, ils étoient sous la domination des Romains. Les habitans étoient donc alors ou tous Grecs, ou tous Romains, ou en partie Grecs, & en partie Romains. Saint Luc n'auroit pas traité les Grecs de Barbares; bien moins auroit il donné ce nom à ceux qui étoient Romains, puisque Saint Paul se faisoit honneur d'être Citoyen Romain (*b*).

Envain les Maltois répondent-ils que Saint Luc ne donne le nom de Barbares ni aux Grecs, ni aux Romains, mais seulement aux payſans, & aux gens de la campagne, qui étant Phéniciens d'origine, en avoient conservé la langue & les usages? car 1°. il n'est pas certain que du temps de Saint Paul, il y eût encore à Malte quelque reste de ces anciens Phéniciens, ou que s'il y en avoit, ils eussent conservé leurs coutumes & leur langage. 2°. Saint

(*a*) *L'Hellenisme* des Maltois est prouvée par Cluvier, Abela, Gronovius & plusieurs autres.

(*b*) Act. XVI. XXI. & XXII.

Luc ne fait aucune distinction entre les principaux de l'Isle & les payſans : il leur donne à tous le nom de Barbares, puiſqu'il dit en général que les Barbares de *Melite*, c'eſt-à-dire, les Inſulaires, comme l'explique Saint Chryſoſtome, (*a*) avoient reçu Saint Paul, le Centenier, & toute leur ſuite avec beaucoup d'humanité ; & ce qui confirme cette explication, c'eſt que Saint Luc met les perſonnes guéries par Saint Paul, & Publius lui-même, qui étoit la perſonne la plus diſtinguée & la plus conſidérable de l'Iſle, au nombre de ceux dont ils avoient été reçu fort humainement, c'eſt-à-dire, au nombre de ceux qu'il appelle *Barbares*. D'ailleurs, ſi Saint Luc après avoir été traité avec beaucoup d'humanité pendant trois mois, tant par les nobles & les autres habitans conſidérables de l'Iſle, que par les payſans & les gens de la campagne, n'avoit fait mention que de ceux-ci, pour en témoigner ſa reconnoiſſance, n'auroit-il pas commis une eſpece d'ingratitude à l'égard des nobles

(*a*) *In Act.* 28. *Homel.* 53. & 54.

& des habitans considérables, en les passant sous silence ?

Au reste, si les payſans de l'Isle de Malte parlent Arabe présentement, ce n'est pas qu'ils ayent retenu ce langage des anciens Phéniciens, mais c'est que les Sarrasins s'étant emparés de Malthe en 828 (*a*), & l'ayant possédée long-tems, les payſans ont changé leur langue & leurs usages, pour prendre la langue & les usages des Arabes ; d'où il suit qu'ils ont pû de même, en passant sous la domination des Grecs & des Romains, en prendre la langue, le culte & les coutumes. Il n'y a donc aucune vraisemblance que du tems de Saint Luc, les habitans de l'Isle de Malte fussent traités de Barbares par les Grecs !

Il n'en est pas de même des Illyriens, au nombre desquels étoient les habitans de *Melite*, aujourd'hui *Meleda*. Les Grecs les traitoient de Barbares. Thucydide ne leur donne point d'autre nom. Βάρβαροι Ἰλλυρικὸν ἔθνος (*b*). Plutarque en parlant d'Euridice Reine de Macédoine & ayeule d'Alexandre

(*a*) *Marmol. lib.* 2, *rer. Arab. cap.* 12.
(*b*) *Lib.* 1.

le Grand, observe que cette Princesse étant Illyrienne d'origine, étoit une barbare, ἰλλυρίδα καὶ τριβάρβαρον (*a*) Les Illyriens étoient ainsi appellés par les Grecs, parce qu'ils ne cultivoient pas les Belles Lettres, qu'ils n'étoient point policés, & qu'ils parloient extrêmement mal, comme Aristophane le leur reproche (*b*) Il n'y a donc rien d'étonnant que Saint Luc, à la maniere des Grecs, appelle *Barbares* les habitans de *Melite*, aujourd'hui *Meleda*, au-lieu qu'il seroit fort surprenant qu'il eût donné ce nom aux habitans de l'Isle de Malte, qui avoient les mêmes mœurs que les Siciliens.

CHAPITRE XVII.

Autres Raisons des Melediens.

LEs *Melediens* font encore observer que Saint Luc parle de Publius comme d'un homme *qui avoit des terres dans l'Isle de Melite*, & qui s'appliquoit

(*a*) *Lib. de Liber Educ.*
(*b*) *In avibus.*

à l'agriculture. Cela ne convenoit guéres à l'Isle de Malte, qui à cause de la stérilité de son terroir & de l'excellence de son port, étoit entierement appliquée au commerce ; ce qui l'avoit rendu très-florissante, selon le témoignage de Diodore de Sicile (*a*). L'Isle de Malte étoit par conséquent une Isle très connue des Commerçans & des Matelots. Saint Luc rapporte néanmoins que le vaisseau où étoit Saint Paul, étant arrivé auprès de *Melite*, personne ne la connoissoit ; qu'ils ne sçurent même qu'elle s'appelloit *Melite*, que quand ils y furent arrivé : *Tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur* (*b*). Saint Paul en parle aussi comme d'une Isle peu connue. Il faut, dit-il, *que nous soyons* jettés dans une certaine Isle, *in Insulam quamdam* (*c*). Quand Saint Luc fait mention d'endroits qui ne sont pas fort connus, il se sert des mêmes expressions : *Nous abordâmes*, dit-il, *dans un certain lieu qu'on nomme Bons-ports* (*d*). Ailleurs,

(*a*) L. 5. c. 12.
(*b*) Act. 28. 1.
(*c*) Act. 27. 26.
(*d*) Act. 27. 8.

Nous fumes poussés au-dessous d'une petite Isle qui s'appelle Caude (*a*). Mais en parlant d'Isles ou de villes connues & florissante, comme de Sidon, de Créte, de Syracuse ou de Rhegio, il dit d'une maniere absolue : *Nous vînmes à Syracuse, nous abordâmes à Rhegio*, & ainsi des autres. L'Isle de *Melite*, aujourd'hui *Meleda*, n'étoit alors guéres plus connue que celle de *Caude* ou que *Bons-Ports*. Il n'est donc pas surprenant que Saint Luc en parle dans les mêmes termes ; mais ce seroit une chose assez extraordinaire qu'il s'exprimât de la même maniere par rapport à celle de Malte, qui étoit alors très florissante. En effet, qui ne se rendroit ridicule, si en parlant aujourd'hui de l'Isle de Malte, il disoit par exemple : *Les Chevaliers d'une certaine Isle appellée* Malte, *soutinrent en* 1565 *un siége contre les Turc, que ces derniers furent obligés de lever après avoir perdu plus de trente mille hommes.*

Enfin les *Melediens* ajoutent que dans un très grand nombre de manuscrits du N. T. tant Grecs que Latins, & dans

(*a*) Act. 27. 16.

plusieurs Editions Grecques & même Latines, avant celle de Clément VIII, en 1592, l'Isle où Saint Paul fut mordu d'une vipere, est appellée *Militene*, *Melitine* & *Militine*. Tous ces noms sont données par Ptolemée & par d'autres Auteurs anciens a l'Isle de *Melite*, aujourd'hui *Meleda*; au-lieu qu'on ne voit pas qu'il ayent jamais été donnés à l'Isle de *Melite*, présentement *Malte*: ce qui appuie le prétention des *Melediens*. Car il semble que l'on auroit conservé par tout le nom de *Melite*, si l'on n'eût été bien persuadé qu'il ne s'agissoit de *Meleda*, & non pas de *Malte*.

Telles sont les raisons des *Melediens*; voyons à présent ce qu'ils répondent aux argumens des Maltois.

CHAPITRE XVIII.

De la Tradition des Maltois. Les Melediens oppoſent leur Tradition à celle de Malte, & prétendent que la Tradition des Maltois ſur le Naufrage de Saint Paul eſt remplie de Fables, & ne mérite aucune croyance.

LA premiere raiſon des Maltois eſt priſe de la Tradition des habitans de Malte, qui croyent depuis un tems immémorial que c'eſt à Malthe que Saint Paul fut mordu d'une vipere. Les *Melediens* oppoſent Tradition à Tradition, & ſoutiennent que c'eſt avec plus de fondement que les habitans de *Meleda* ſont perſuadés depuis un tems immémorial, que ce ſont eux qui ont donné l'hoſpitalité à Saint Paul après ſon naufrage. Ils prédendent que la Tradition de Malte ne mérite aucune croyance à cauſe des fables & des puérilités dont elle eſt remplie ; que c'eſt contre la vérité, par exemple, qu'on prétend à Malte que le vaiſſeau où étoit Saint Paul

se brisa contre le rocher appellé *Selmon*, puisque *Selmon* ou *Salmone*, selon l'Ecriture, est un promontoire de Crete, (*a*) que *Bimaris* ou *Dithalassos* dans Saint Luc (*b*), ne signifie point un rocher environné d'eau de tout côté, tel que celui de la côte de Malte, mais seulement un rocher, ou une élévation à fleur d'eau, qui a des profondeurs de mer des deux côtés, tel qu'est celui que décrit Virgile (*c*); que ce que les Maltois rapportent du rivage appellé *la Calle de Saint Paul*: des fonds baptismaux de *la Chapelle de Saint Paul*, de l'Episcopat de Publius, de la vertu imprimée à la terre de Malte, des langues & des yeux de serpens changés en pierres, & de cette élévation d'où ils assurent que Saint Paul, en prêchant, se faisoit entendre jusqu'à l'Isle du Go-

(*a*) Act. 27. c. 7.
(*b*) Act 27. 41.

(*c*) *Sedêre cxrinæ,*
Omnes innocuæ: sed non puppis tua, Tarchon:
Namque infixa vadis, dorso dum pendet acuto
Anceps, sustentata diù, fluctusque fatigat,
Solvitur, atque viros mediis exponit in undis.
Æneid, l. 10.

ze qui en eſt à une grande lieue, que tout cela, dis-je, n'eſt qu'un conte. Ils ſe rient de ce que diſent les Maltois de la fontaine d'eau douce, qui eſt auprès du rivage, & que Saint Paul, à ce qu'ils prétendent, fit jaillir de terre à ſon arivée dans l'Iſle, afin de ſoulager ſes compagnons. Les Melediens obſervent que ces pauvres gens n'avoient pas beſoin alors de fontaine pour ſe rafraichir, mais de bon feu pour ſe réchauffer, la plûpart s'étant ſauvés à la nage, ou ſur les débris du vaiſſeau. Les Melediens ajoutent que toutes ces prétendues traces de pieds de Saint Paul, que les Maltois montrent en différens endroits de leur Iſle, ne ſont pas mieux imaginées, les pierres de Malte n'étant pas plus molles que celles d'Aſie & des Provinces d'Europe, où Saint Paul fit beaucoup de voyages, ſans que ſes pieds demeuraſſent imprimés ni tracés en aucun endroit. Les Melediens ſont encore des riſées ſur ces bâtons de pierre & autres formes imaginaires appellés *Bâtons & mamelles de Saint Paul*, que les Maltois débitent avoir été formés miraculeuſement à la reſſemblance des *mamelles* & du *bâton*

de Saint Paul, pour être un signe & un avertissement que cet Apôtre avoit nourri de ses mamelles & enfanté à la foi les habitans de Malte & qu'il donneroit la bastonade à quiconque oseroit s'en approcher comme ennemi. Que ne disent point aussi les Melediens de *Trophime*, qui, selon les Maltois, fut laissé malade dans l'Isle ds Malte, quoique Saint Paul assure que ce fut à Milet (*a*), & de cette fameuse caverne, appelé à Malte *la Grotta di Santo Paulo*, d'où l'on tire la prétendue terre miraculeuse, & où quelques Maltois assurent que Saint Paul fut mis en prison, comme s'il n'y avoit pas eu assez de prisons dans la ville, & comme si l'Ecriture ne témoignoit pas que Saint Paul fut très bien traité par le Centenier & par les Insulaires, & qu'il eut une entiere liberté de prêcher dans l'Isle ! Les trois images de la Sainte Vierge, que les Maltois réverent, & qu'ils croyent avoir été peintes par Saint Luc pendant son séjour à Malte, ne font pas plus d'impression sur les *Melediens :* ils prétendent que ces images

(*a*) 2. *Tim.* 4. 20.

n'ont pas été peintes par Saint Luc, premierement parce que Saint Auguſtin aſſure que nous ne ſçavons point quel étoit le vrai portrait de la Sainte Vierge : *Neque enim*, dit-il, *novimus faciem Virginis Mariæ . . . Utrum autem illa facies Mariæ fuerit, quæ occurrit amino, cum iſta loquimur, aut recordamur, nec novimus omninò, nec credimus. Itaque hîc ſalvâ fide licet dicere forte, talem habe bat faciem, fortè non talem* (*a*). Si du tems de S. Auguſtin les Maltois avoient eu trois véritables portraits de la Sainte Vierge, il ſeroit fort étonnant que ce Pere n'en eût eu aucune connoiſſance, ſur-tout étant Evêque d'une ville maritime, dont les Matelots alloient quelquefois à Malte durant le cours de leur navigation. Secondement, il n'eſt pas certain que S. Luc ait été Peintre, puiſque Théodore le Lecteur, qui le premier lui a donné cette qualité, n'a vêcu qu'au ſixiéme ſiécle. Le témoignage d'un Auteur ſi récent, ne ſuffit pas pour établir un fait comme celui-là. D'ailleurs l'inſpection ſeule de ces tableaux en découvre la nouveauté, & il n'eſt aucune-

(*a*) *L. 8. de Trinit. cap. 24.*

ment vraiſemblable que quand même Saint Luc auroit été peintre, on eût converſé ſes tableaux juſqu'à préſent. Il en eſt de même de toutes les autres Traditions de Malte ſur le naufrage de Saint Paul, & ſur ſon ſéjour à Malte : les *Meleniens* ſoutiennent qu'elles ſont toutes imaginées après coup, & qu'elles n'ont aucun fondement ſolide, d'où ils concluent que les inſulaires de *Melen da* n'ayant rien mêlé de fabuleux à leur tradition, elle mérite plus de croyance que celle de *Malte*, qui eſt remplie de tant de fables.

CHAPITRE XIX.

Que la Fête que les Maltois célébrent pour l'Anniverſaire de l'arrivée de Saint Paul à Malte, ne prouve pas que cet Apôtre ſoit véritablement allé à Malte après ſon naufrage.

A L'égard de la Fête de Saint Paul, célébrée par les Maltois & autoriſée par l'égliſe, les *Melediens* répondent qu'à la vérité elle prouve bien la

piété des Maltois, mais qu'elle ne prouve pas que Saint Paul ait fait naufrage auprès de l'Isle de Malte ; que c'est une Fête établie, comme beaucoup d'autres, sur une pieuse croyance, & que cela n'est point contraire à la Religion. *Il n'importe pas*, dit Gerson, *que les Fideles ayent une pieuse croyance sur des choses fausses en soi : non pas qu'il soit permis de croire des choses fausses en tant que fausses, ou des choses que l'on sçait être fausses. A Dieu ne plaise que rien de semblable entre dans la piété des Fideles ; mais il suffit pour avoir une pieuse croyance, qu'elle soit fondée sur l'apparence & sur la probabilité* (*a*). Les Melediens inférent de cette réflexion de Gerson que les Maltois étant persuadés, quoique fausſement de l'arrivée de Saint Paul en leur Isle, ils peuvent en faire la fête, d'autant plus que Saint Paul peut avoir été à Malte, dans un autre tems que celui de son naufrage.

a) In Declarat. verit. grad. 6.

CHAPITRE XX.

Réponse des Melediens à la seconde raison des Maltois, prise du vent Euro-Aquilo. *Ce que c'est que le vent Typhonique.*

LE vent qui s'éleva lorsque le vaisseau de Saint Paul sortit de Créte, est appellé par l'Auteur de la Vulgate *Euro Aquilo.* Si ce vent étoit le *Nord-Est*, & qu'il eût persévéré durant les quatorze jours de la navigation de Saint Paul, il faudroit reconnoître de bonne foi que le vaisseau de Saint Paul n'auroit pû être jetté vers *Meleda*, puisque cette Isle est au *Nord-Oueſt ;* mais les Melediens soutiennent que cette leçon de la Vulgate est une faute du Copiste, 1°. parce que ce mot *Euro-Aquilo* est composé d'un mot grec & d'un mot Latin, qui ne peuvent s'allier ensemble, outre qu'il est contraire à l'usage des Grecs de mettre du Latin dans la composition de leurs mots, 2°. parce que ce mot *Euro-aquilo* est inconnu, & n'a été em-

ployé par aucun des anciens. » Les » Maltois, dit Quintinus, se mocquent de » vent *Euro-aquilo*, inconnu sur terre » & sur notre mer, & ne sçavent de quel » pays il a soufflé vers les Interprétes de » l'Ecriture. « *Rident illum (Maltenses)* » *Nescio quem Euro-aquilonem mari nos-* » *tro* (aiunt), *& terris incognitum : quem* » *admirantur quæ novæ orbis Regio insuf-* » *flarit illius sacræ historiæ Interpretibus.* (*a*) Un autre sçavant Auteur n'est pas moins formel, « Je ne pense pas, dit-il, « qu'aucun des Mortels sçache ce » que c'est que le vent *Euro-aquilo*, ni » pourquoi il est appellé *Typhonique :* » je soupçonne que c'est une faute des » Copistes, qui au lieu d'*Euro clydon*, qui » est dans le Grec, auront substitué *Euro-* » *Aquilo* qui ne signifie rien. » *Quid verò sit Euro-Aquilo, aut quare Typhon cogno-* *minetur, non puto quemquam mortalium* *scire : quin suspicor mendum fuisse Libra-* *riorum qui pro Euro-clydon qui in Græco* *legitur, Euro-Aquilo nihili verbum suppo-* *suêre* (*b*). En effet, il peut fort bien être

(*a*) *Quintinius in Descrip. Melit.*

(*b*) *Nebrissensis in Quinq. c. 19. Tom. 8. Crit. Lond.*

arrivé que l'Auteur de la Vulgate ait conservé le terme original *Euro-clydon*, & qu'un Copiste ignorant ne sçachant point la signification du mot *Clydon*, qui est à la fin, ait substitué celui d'*Aquilo*. Cela est d'autant plus vraisemblable que le mot *Euro aquilo* ne peut pas plus signifier un seul vent, que celui d'*Hirco-cervus* ne peut signifier un seul animal; car comme il sera prouvé dans le Chapitre suivant, *Eurus* est le *Sud-Est*, & *Aquilo* est le *Nord-Est*. Or le *Sud-Est*, & le *Nord-Est* ne peuvent s'allier ensemble : il y a donc faute dans la leçon de la Vulgate. Ajoutez que, selon Saint Luc, le vent dont il s'agit, est un vent *Typhonique* (*a*), c'est à-dire, un vent subit, impétueux & orageux; ce n'étoit donc point le *Nord-Ouest* : car Aristote assure que *le Typhon ne se forme point par les vents du Nord* (*b*). Enfin le Texte Grec qui est l'original, n'a point *Euro-Aquilo*, mais *Euro-clydon* : or il est plus naturel de s'en rapporter à l'original qu'à une version, d'autant

(*a*) Act. 17.

(*b*) Βορέας δ' οὐ γίνεται τυφών, *Arist. l.* 3. *Meteor. Cap.* 1.

plus que la leçon de l'original eſt ſuivie par les SS. Peres & par les verſions Syriaques & Arabes.

CHAPITRE XXI.

*Ce que c'eſt que le vent Euro-chydon : que l'*Eurus *dans les Auteurs Anciens eſt le* Sud Eſt.

LA Leçon de la Vulgate ſur le mot *Euro-Aquilo*, ne pouvant donc ſubſiſter, il s'agit de ſçavoir quelle eſt la ſignification du terme original *Euro-clydon*. Ce mot eſt compoſé d'*Eurus*, & de *Clydon*. Ce dernier terme *Clydon* ſignifie en Grec orageux, impétueux ; ce qui *agite & fait ſoulever les flots*. Ainſi *Euro-clydon* eſt un *Eurus* orageux. Il reſte à ſçavoir ce que ſignifie *Eurus* ; cel n'eſt pas difficile. Car quoiqu'Homere & Héſiode le prennent pour l'*Eſt* ; parce qu'ils ne nomment jamais que les quatre vents principaux, en quoi les autres Poëtes les ont quelquefois imités néanmoins, comme l'obſerve Pline ; on ajouta dans la ſuite

huit vents à ces quatre principaux ; ce qui fit douze en tout. Dans ce nouveau système ou arrangement qui précéda de plusieurs siécles la naissance de Saint Luc, & qui subsista plusieurs siécles après sa mort, l'*Eurus* fut mis pour le Levant d'hiver, c'est-à-dire, pour le *Sud-Est*, comme nous nous exprimons aujourd'hui. « On ajouta, dit Pline, » deux vents à chacune des quatre parties du Ciel ; sçavoir au Levant Equinoxial le *Subsolanus*, & au Levant » d'hiver le *Vulturnus*. Le premier, continue-t-il, est appellé par les Grecs » *Apeliotes*, & le second *Eurus* (*a*).

Voilà l'*Eurus* clairement pris dans Pline pour le Levant d'hiver, c'est-à dire, pour le *Sud Est*. *Andronic de Cyrrhe*, dont Varron, Vitruve & Pausanias font mention, avoit fait représenter à Athènes, sur une tour octogone, les différens vents personifiés. Cette tour subsistoit encore en partie du tems de Spon, qui dans la Description qu'il en fait, parle de l'*Eurus* en ces termes. » , εὖρος *Eurus*, qui se » présente le premier du côté de la

(*a*) L. 2. c. 47.

» rue, eſt entre le Midi & le Levant, » & c'eſt le même qu'on appelle aujourd'hui ſur l'Océan *Sud Eſt*, & ſur » la Méditerranée *Siroc*. Il eſt repréſenté en jeune homme (*a*).

Agathemere, (*b*) & Strabon (*c*) diſent de même que l'*Eurus* ſouffle du Levant d'hiver, ἀπὸ χειμερινῆς ἀνατολῆς, & s'appuyent ſur l'autorité de Timoſthène, d'Ariſtote (*d*), de Poſidonius & de Bion l'Aſtronome. Vitruve (*e*), Varron (*f*), Senéque (*g*) & Columele (*h*) diſent la même choſe. *Ab Oriente hiberno*, dit Senéque, *Eurus erit quem noſtri vocavêre Vulturnum*. C'eſt pourquoi Denis le Periegete obſerve que le Golfe Adriatique eſt oppoſé à l'*Eurus* (*i*), c'eſt-à-dire au *Sud-Eſt*, puiſque ce Golfe eſt au *Nord-Oueſt*. Quintinus, frere ſervant de Malte, arrange les vents de

(*a*) Voyag. part. II. pag. 177.
(*b*) L. 1 Epit. Geog. c. 2.
(*c*) L. 1.
(*d*) L. 2. Meteor. c. 2.
(*e*) L. 1.
(*f*) L. 3. c. 5.
(*g*) L. 5. *qu. not. c.* 16.
(*h*) L. 4. c. 5.
(*i*) *In perieg.*

la

la même maniere. *Vulturnus*, dit-il, *Eurus*, *Siroco*, *Sud-Eſt*. (*a*) Mais qu'eſt-il néceſſaire de recourir à ces autorités ? Saint Luc lui-même fait mention du vent appellé *Corus* χῶρος (*b*). Ce vent, ſelon les Auteurs ci-deſſus cités, eſt préciſément oppoſé à l'*Eurus*, puiſque c'eſt le couchant d'été, c'eſt-à-dire, le *Nord-Oueſt*. Or il eſt vrai-ſemblable que Saint Luc connoiſſant la ſignification de l'autre, on lui ait donné une ſignification qu'il n'avoit pas.

En vain répliqueroit-on que Favorin dans Aulugele (*c*), & Vegece (*d*) donnent aux vents une autre diſpoſition : car outre que ces Auteurs ſont poſtérieurs au tems de Saint Luc, ils ſont démentis par tous les anciens. C'eſt pourquoi un habile Scholiaſte d'Aulugele inſinue qu'il y a apparence que le Philoſophe Favorin qui arrange ſi mal les vents dans un repas, avoit trop bû, & qu'il ne s'entendoit pas lui-même (*e*).

(*a*) *In Comm. Rer. Quatid.*
(*b*) Act. 27. 12.
(*c*) L. 2 c. 22.
(*d*) L. 4. *de Re Milit. c.* 28.
(*e*) *Thyſius.*

Bochart & quelques autres objectent que les Matelots qui conduiſoient le vaiſſeau de Saint Paul, craignoient, ſelon Saint Luc, de tomber dans une *Syrte* (*a*). Or, diſent-ils, les deux *ſyrtes* ſont ſur la côte d'Afrique. Le vent portoit donc alors vers l'Afrique, ce que ne peut faire le *Sud-Eſt* : c'étoit donc le *Nord-Eſt*, puiſqu'il porte directement en Lybie. Mais les Melediens répondent que le mot de *Syrte* ſignifie en général un *écueil*, un *goufre*, & non pas ſeulement les deux *Syrtes* d'Afrique ; que tel eſt le ſens que les verſions Syriaques & Arabes avec la plûpart des Commentateurs donnent à l'expreſſion de Saint Luc.

On objecte encore que le vaiſſeau où étoit Saint Paul, fut jetté des côtes de Créte vers l'Iſle de *Caude*, qui eſt au midi ; que par conſéquent le vent qui ſouffloit alors, étoit un vent *Nord-Eſt* : la réponſe eſt facile. L'Iſle de *Caude* eſt vers l'*Oueſt* de Créte, auſſi-bien que le Port de Phénice ; enſorte néanmoins que l'Iſle de *Caude* eſt plus occidentale : d'où il eſt aiſé de concevoir que

(*a*) Act. 27. 17.

le *Sud-Oueſt* aura porté le vaiſſeau au *Nord-Oueſt*, auprès de *Caude*; & l'aura empêché d'aller à *Phenice*, qui n'étoit point ſi occidentale que *Caude*.

L'Eurus eſt donc le *Sud-Eſt*, ſelon les anciens. Or le Golfe Adriatique eſt diamétralement oppoſé au *Sud-Eſt*, puiſque ce Golfe eſt au *Nord-Oueſt*; parconſéquent l'*Eurus* a dû jetter le vaiſſeau dans le Golfe Adriatique: & non point dans la mer d'Afrique, c'eſt pourquoi Denys le Periegete obſerve, comme on l'a dit plus haut, que le Golfe Adriatique eſt directement oppoſé à l'*Eurus* (*a*).

Ajoutez que le vaiſſeau fut pouſſé par la tempête & par le vent orageux pendant quatorze jours. Or de l'Iſle de Crète à Malte, il n'y a qu'environ 120 lieues: comment donc le vaiſſeau auroit-il été ſi long-tems à faire un trajet ſi court, s'il eſt vrai que le même vent ait continué de ſouffler pendant tout ce tems-là?

(*a*) Εἰς ἀπέμον τεκμαίρεται ... Ἀδρίας Βύθου.

CHAPITRE XXII.

Que la qualité de Prôte *ou de Premier n'étoit point affectée aux Magistrats de Malte, mais qu'elle se donnoit aux premiers, ou plus considérables des villes & des Sociétés.*

LA troisiéme raison des Maltois est que Publius qui reçut très-bien Saint Paul pendant trois jours, est appellé par Saint Luc *le Prôte de l'Isle* (*a*), nom qu'ils prétendent avoir été affecté aux Magistrats Phéniciens & Carthaginois, & au *premier Magistrat de Malte*, selon une ancienne inscription. Les Melediens répondent que ce nom de *Prôte* n'étoit point un titre propre & uniquement affecté aux Phéniciens, aux Carthaginois & aux Maltois; mais qu'il se donnoit par Saint Luc, & par tous les Auteurs anciens, aux principaux des Villes, des Isles & des Sociétés. Saint Luc appelle les principaux habitans

(*a*) Act. 28, 1.

d'Antioche de Pisidie les *Prôtes* de la ville(*a*). Dans un autre endroit il nomme les plus considérables d'entre les Juifs, les *Prôtes des Juifs* (*b*). Ne disons-nous pas nous mêmes *les premiers de la ville*, pour désigner les principaux habitans ? On trouvera dans Thucydide, Démosthene, Isocrate, Plutarque, & les autres Auteurs Grecs, le même terme, pour signifier en général les *premiers* & les principaux d'une ville ou d'un pays. Tel étoit Publius dans l'Isle de *Mélite*, aujourd'hui *Meleda* ; au lieu que les premiers Magistrats de *Melite* présentement Malte, se nommoient *Archontes*, comme à Athènes, selon une ancienne inscription citée ci-dessus Ch. XVI.

(*a*) Act. 13. 50.
(*b*) Act. 28. 17.

CHAPITRE XXIII.

Réponſe à la quatriéme raiſon des Maltois Deſcription de l'Iſle de Meleda.

CE que dit le Pere Hardouin & quelques autres, que l'Iſle de Meleda étoit trop petite, pour avoir pû nourrir pendant trois mois le Centenier avec les deux cens ſoixante-ſeize perſonnes qu'il avoit avec lui, nous engage à donner la deſcription de l'Iſle de Meleda, telle à peu près qu'elle ſe trouve dans l'ouvrage du Pere Dom George de Raguſe, qui y avoit demeuré long-tems.

L'Iſle de *Meleda*, appellée par les Anciens *Melite*, eſt ſituée dans le Golfe Adriatique appellé préſentement le *Golfe de Veniſe*, à ſix lieues, au *Sud-Eſt* de *Corfou noire*, aujourd'hui Corzola, & à quatre au *Nord-Oueſt* de Raguſe. Elle a environ cinq lieues de large, dix de long, & 22 de circuit. Ainſi elle eſt un peu plus grande que celle de Malte. C'eſt de cette Iſle, ſelon Callimaque,

Pline (*a*), & les Auteurs de l'Antiquité, que l'on tiroit ces petits chiens *Mélitéens* ſi chéris des Dames Grecques & Romaines. Strabon eſt le ſeul de tous les anciens qui ait cru qu'ils venoient de Malte. La race des petits chiens eſt entiérement éteinte dans ces deux Iſles. Meleda eſt aſſez fertile en bled, en vin, & en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Il y a de hautes montagnes, de bons pâturages, des bois fort épais, remplis d'*Ammodites*, & d'autres viperes extrêmement dangéreuſes. Au ſommet d'une haute montagne, on montre un antre fort célébre appellé l'*Antre des Nymphes*. Les anciens *Meledien*s étoient très-habiles à lancer la fronde, & ils ſe rendirent du tems d'Auguſte ſi redoutables, que ce Prince fut obligé d'envoyer une flotte conſidérable contre eux & contre les *Corcyriens* de Corfou noire, avec leſquels ils infeſtoient la mer Adriatique (*b*). C'eſt auſſi dans cette Iſle qu'Oppien écrivit ſes *Halieutiques*, s'y étant retiré pour tenir compagnie à ſon Pere Ageſilas Prince d'Aſie,

(*a*) *L. 3. cap. ultim.*
(*b*) *Appianus in Illyricis.*

que Severe y avoit relégué (*a*). On voit encore à l'une des extrémités de l'Isle, les vestiges d'un ancien Palais qui a donné le nom de *Port-Palais* à l'un des cinq ports de l'Isle. C'est dans ce Palais, selon la tradition du pays, qu'Agesilas & Oppien habitoient. On croit qu'il y avoit autrefois une ville dans l'Isle de Meleda ; mais il n'y a aujourd'hui que cinq villages. Celui de *Corite*, qui est à l'extrémité méridionale de l'Isle, est le plus considérable. C'est de ce côté-là, selon la Tradition des Insulaires, que Saint Paul fit naufrage.

A l'extrémité septentrionale est une presqu'Isle formée par deux Golfes. Dans celui qui est au couchant, il y a une petite Isle, & dans cette Isle est bâti le Monastere des Bénédictins noirs. Ce Monastere est assez bien fortifié. Presque toute l'Isle de *Meleda* en dépend pour le revenu ; il est situé dans un lieu charmant, la mer y est tranquille & poissonneuse. Les huitres & autres coquillages pendent comme des fruits aux racines des arbres qui descendent jusques dans la mer. Les orangers

(*a*) *Vita Oppiani, init. oper.*

& les citroniers qui y ſont en grande quantité, rendent une odeur agréable qui ſe fait ſentir juſqu'aux Navigateurs qui paſſent ſur les côtes. Enfin ce Monaſtere eſt une Abbaye fameuſe, de laquelle ſont ſortis beaucoup d'hommes illuſtres par leur ſainteté & par leur ſçavoir.

L'Iſle de *Meleda* dépend pour le ſpirituel de l'Archevêque de Raguſe ; elle eſt gouvernée pour le temporel par un Gentilhomme qui prend la qualité de Comte, & qui juge en premiere inſtance en matiere civile & criminelle. Il eſt élu tous les ans par le Grand Conſeil de Raguſe, dont l'Iſle dépend pour la ſouveraineté, & fait ſa réſidence au village appellé *Babinopoglio*.

Meleda n'eſt qu'à une lieue de la côte de Dalmatie, mais le trajet en eſt impraticable, à cauſe des écueils & des rochers de cette côte ; de ſorte que l'endroit le plus proche où l'on pût aborder en Illyrie, du tems de Saint Luc, étoit le port d'Epidaure, qui eſt à vingt lieues de Meleda, & non point à une lieue ſeulement, comme l'a cru le Pere Hardouin, ſur la foi de pluſieurs Ecrivains mal informés.

Il eſt aiſé de juger par cette deſcription que l'Iſle de *Meleda* pouvoit auſſi bien fournir la ſubſiſtance au Centenier & à toute ſa ſuite, que l'Iſle de Malte, qui eſt beaucoup moins fertile & qui n'eſt pas ſi étendue. Si l'on demande pourquoi le Centenier n'alla point paſſer l'hiver au port d'Epidaure, en ſuppoſant qu'il fut à *Meleda*, on demandera par la même raiſon, pourquoi il n'alloit point paſſer l'hiver en Sicile, en ſuppoſant qu'il fut à Malte, puiſqu'il n'y a pas plus loin de Malte en Sicile que de Meleda à Epidaure ? Le Centenier étant très-bien reçu dans l'Iſle, & trouvant dans la généroſité des Inſulaires de quoi fournir abondamment à la ſubſiſtance de tout ſon monde, ne s'aviſa pas d'en ſortir. d'ailleurs la Providence le permit ainſi, afin que Saint Paul convertît à la foi de Jeſus-Chriſt les Inſulaires. Enfin qui ne ſçait que la mer du Golfe Adriatique eſt preſque toujours impraticable dans l'hiver ? Le Centenier ayant couru un ſi grand danger n'avoit garde de s'expoſer à un plus grand.

CHAPITRE XXIV.

Qu'il n'y a rien d'extraordinaire qu'un vaiſſeau d'Alexandrie ſe ſoit trouvé à Meleda.

LA cinquiéme raiſon des Maltois eſt que le ſecond vaiſſeau dans lequel Saint Paul & le Centenier s'embarquerent, après trois mois de ſéjour dans l'Iſle de Melite, étoit, ſelon Saint Luc, un vaiſſeau d'Alexandrie qui alloit à Rome. Or, diſent les Maltois, il n'eſt aucunement vraiſemblable qu'un vaiſſeau d'Alexandrie qui vouloit aller à Rome, ait pris ſa route par Meleda, puiſque ce n'eſt point le chemin ; au lieu que c'eſt ſon chemin de paſſer par Malte. Les Melediens répondent que cette raiſon n'eſt pas concluante. Car ce vaiſſeau ne pouvoit-il pas avoir été jetté par la tempête dans le Golfe Adriatique, & dans le port de *Meleda* (a) ?

(a) Le Texte Grec de Saint Luc favoriſe cette explication. *Act.* 28. 11.

D'ailleurs n'y pouvoit-il pas être allé pour son commerce ? Qu'y a-t-il de surprenant qu'un vaisseau d'Alexandrie aille pour son commerce dans le Golfe Adriatique, & que de-là il aille à Rome pour vendre ses marchandises.

CHAPITRE XXV.

Réponse à la derniere difficulté des Maltois que le vaisseau où étoit Saint Paul avoit des raisons, pour ne point débarquer à Brindes, & pour passer par Syracuse.

MAIS, disent les Maltois, pourquoi le vaisseau, en sortant de Meleda, ne débarqua-t-il pas le Centenier à Brindes ? C'étoit le débarquement ordinaire des Romains, quand ils revenoient de la Grece ou de l'Orient. Les Melediens répondent 1°. que le vent étant favorable & le Golfe Adriatique très-dangereux, le maître du vaisseau ne voulut peut être pas s'arrêter à Brindes, mais qu'il aima mieux faire tout le trajet de suite. 2°. Que le Cen-

tenier ne voulut peut-être pas lui-même qu'on l'y débarquât : il y trouvoit son avantage, car il avoit un grand nombre de prisonniers à conduire à Rome. Or s'il eût débarqué à Brindes, il lui auroit fallu traverser à pied toute l'Italie, & par conséquent il ne lui auroit pas été si aisé de mener en sûreté tous ses prisonniers à Rome, qu'en demeurant sur le vaisseau. D'ailleurs les habitans de *Meleda* lui avoient fourni gratuitement, en considération de Saint Paul, des vivres pour tous ses gens pendant toute la route : s'il eût débarqué à Brindes, comment transporter tous ces vivres ? Il avoit donc un gain assuré sur les vivres, en faisant la route entiere par mer, & c'est apparemment pour ces raisons qu'il ne se fit pas débarquer à Brindes.

Mais du moins, ajoutent les Maltois, le vaisseau devoit aller droit à Rhegio. Cependant il va à Syracuse. C'étoit son chemin s'il venoit de Malte ; mais en revenant de *Meleda*, il se détournoit environ de trente lieues en allant, & de trente lieues en revenant.

Les *Melediens* répondent à cette difficulté qui est la plus considérable de

toutes celles des Maltois, que le vaiſſeau alla à Syracuſe parce qu'il y avoit affaire ; que de tout tems il y a eu une grande correſpondance entre les Commerçans d'Alexandrie, de Syracuſe, & d'Illyrie ; que le maître du vaiſſeau avoit apparemment des marchandiſes à décharger, & d'autres à charger à Syracuſe ; & que c'eſt pour cette raiſon qu'il y demeura pendant trois jours, au lieu qu'il ne reſta qu'un jour à Rhegio. Qu'y a-t-il en effet d'extraordinaire qu'un vaiſſeau ſe détourne de ſoixante lieues pour ſon commerce ? Rien n'eſt plus commun.

Telles ſont les réponſes des Melediens à toutes les difficultés des Maltois.

CHAPITRE XXVI.

Que tout ce que Saint Luc rapporte de Melite *& du Naufrage de Saint Paul, convient parfaitement à* Meleda.

NOus avons entendu juſqu'ici les raiſons des *Maltois* & des *Meledens*. Si la bonté d'une cauſe dépendoit de la nobleſſe, de la valeur & des autres grandes qualités de ſes défenſeurs de l'éclat d'une tradition de quelque antiquité, & de l'opinion commune des plus célebres Ecrivains, il n'y a perſonne qui ne décidât en faveur des *Maltois* ; mais ce ne ſont-là que des avantages extérieurs, tout dépend du poids & de la valeur des raiſons.

Ce que dit Saint Luc du naufrage de Saint Paul & de l'Iſle de *Melite* convient parfaitement à Meleda. Cette Iſle eſt dans le Golfe Adriatique ; c'eſt pourquoi Saint Luc a mis le nom d'*Adriatique* au maſculin (*a*), parce qu'il

(*a*) ἐν τῷ Ἀδρίᾳ. *Act.* 27. 27.

vouloit qu'on sous-entendit le mot de Golfe. Le vent *Typhonique Euro-clydon*, c'est-à-dire, le *Sud-est*, y portoit nécessairement. Horace & tous les anciens parlent du Golfe Adriatique comme d'une mer orageuse & très à craindre, à cause du rétrécissement de son canal. On y faisoit souvent naufrage, en allant de la Grece ou de l'Asie, en Sicile & en Italie. Diodore raconte qu'Acrotate fils de Cleomene Roi de Sparte, étant parti de la Laconie qui est au nord de Crete, pour se rendre en Sicile, fut jetté par la tempête dans le Golfe Adriatique (*a*). La même chose arriva à Josephe l'Historien dans son voyage de Judée à Rome. Il raconte lui-même que son vaisseau fit naufrage dans la mer Adriatique, & que se sauvant à la nage avec quatre-vingt autres personnes, un vaisseau Cyrénaïque les reçut sur son bord, & les débarqua ensuite à Pouzolles (*b*). Ces naufrages sont très-semblables à celui de saint Paul.

Les Melediens quoique Barbares,

(*a*) L. 19.
(*b*) *In Comment. vitæ suæ.*

c'eſt-à-dire, ſans Lettre, ſans politeſſe, ſans éducation, comme l'explique Saint Chryſoſtôme (*a*), reçurent fort humainement le Centenier avec toutes les perſonnes qui étoient avec lui. C'étoit, & c'eſt encore le caractere des *Mélédiens* & en général des Illyriens, d'être hoſpitaliers & fort humains. Les anciens louent en eux cette belle qualité (*b*).

Il y a dans l'Iſle de *Meleda* beaucoup de viperes très-dangereuſes & en particulier une eſpéce appellée *Ammodyte* qui fait ſes petits dans des ſarmens, & dont le venin fait préciſément le même effet, que celui de la vipere qui mordit Saint Paul, c'eſt le témoignage qu'en rend Aërius. » Ceux qui ſont mordus » par l'*Ammodyte*, dit-il, meurent » pour l'ordinaire ſur le champ. S'ils en » échappent, ils enflent, & leur ſang » coule de la plaie (*c*). Mathiole ajoute que la morſure de l'*Ammodyte*, fait mourir auſſi promptement que celle de l'aſpic (*d*). Publius, le premier de l'Iſle,

(*a*) *In Act.* 28. *Homel* 54.

(*b*) Καὶ σφόδρα δικαίως φησὶ τὸν φιλόξενους *Scymnus Chius de Illyricis loquens in Perieg.*

(*c*) L. 13. *c.* 25.

(*d*) *In Dioſcorid. l.* 6. *c.* 47.

avoit des terres, & s'occupoit à l'agriculture. Il reçut dans sa maison pendant trois jours avec beaucoup d'humanité le Centenier, Saint Paul, & tous ceux qui avoient fait naufrage. Quand ils s'embarquerent pour Rome, les Insulaires fournirent libéralement tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance pendant la route. Tout cela ne paroît guéres conforme au génie de Commerçans, tels qu'étoient alors les Maltois. Qui ne sçait que les gens appliqués au commerce ne prodiguent pas si généreusement leurs denrées, & qu'ils sont au contraire très-attentifs à profiter sur tout?

Enfin *Meleda* s'appelloit anciennement *Melite*, *Melitene*, *Melitine & Militine*. Tous ces noms se trouvent dans les manuscrits & dans les imprimés des actes des Apôtres, & sont donnés à l'Isle, auprès de laquelle Saint Paul fit naufrage. Toute la narration de Saint Luc convient donc parfaitement à l'Isle de Meleda?

CHAPITRE XXVII.

Que la narration de Saint Luc sur le Naufrage de Saint Paul, & sur l'Isle Melite, ne convient point à Malte.

IL n'en est pas de l'Isle de Malte, comme de celle de Meleda. D'abord, quoiqu'en disent les Maltois, il faut avouer ingénuement que l'Isle de Malte est dans la mer d'Afrique, & non point dans la mer Adriatique. Cluvier le plus grand défenseur des prétentions de Malte, est obligé d'en convenir & de se contredire en quelque sorte. *Nous avons prouvé ci dessus*, dit-il, *par les témoignages des Auteurs les plus graves, sçavoir de Ciceron, de Strabon, de Mela, & de Pline, que la mer Adriatique étoit terminée par le détroit qui est entre le Promontoire de Japygie, (où est aujourd'hui la terre d'Otrante), & le Promontoire Acrocéraunien*, où sont présentement les monts de la Chimere (*a*): & un peu

(*a*) *Ipsum equidem mare Adriaticum freto, quod est inter Japygium & Acrocéraunium Pro-*

plus bas, « De ſçavoir, continue-t-il, » ſi les Grecs étendoient ordinairement » le nom de mer Adriatique par une » ſignification impropre, juſqu'à la Si- » cile, le Peloponeſe & l'Iſle de Cré- » te, comme ont fait Ptolemée & Phi- » loſtrate, c'eſt une choſe dont je doute » fort ; car j'ai un violent ſoupçon, » ajoute-t-il, que Ptolemée eſt le pre- » mier & l'unique Auteur de cette in- » novation, en quoi il a été ſuivi par » Philoſtrate. » *Vulgò an etiam Græcæ Gentes idem nomen impropriè ad Siciliam, Peloponeſum, & Cretam uſque extenderint, quod duo iſti Græci Scriptores, Ptolemæus & Philoſtratus fecerunt, equidem valde etiam nunc dubito ; imò vehementer ſuſpicor Ptolemæum hujuſmodi primum atque unum fuiſſe auctorem, quem poſteà ſecutus Philoſtratus.* Parler ainſi après avoir combattu avec tant d'ardeur pour les Maltois, n'eſt-ce pas s'avouer vaincu, & rendre les armes ?

Il eſt conſtant en ſecond lieu que les viperes ne ſont pas venimeuſes dans

montoria fuiſſe incluſum, quatuor graviſſimorum Ciceronis, Strabonis, Melæ & Plinii teſtimoniis ſupra demonſtratum eſt. Cluverius, l. ult. Ital. Antiq. cap. ultim.]

l'Iſle de Malte. Les Maltois répondent que cela vient de la Bénédiction de Saint Paul, c'eſt une pure défaite. En effet quand on aſſure qu'une perſonne a été guérie miraculeuſement d'une maladie, avant que d'admettre cette guériſon comme une choſe miraculeuſe, il faut auparavant conſtater la maladie, & voir enſuite ſi la guériſon ne peut être attribuée à une cauſe naturelle; ſans quoi l'on ne peut être certain du miracle. il en eſt de même ici. C'eſt aux Maltois à prouver 1°. qu'avant la prétendue arrivée de Saint Paul à Malte, il y avoit dans cette iſle des viperes très-venimeuſes, & 2°. que s'il n'y en a point aujourd'hui, ce n'eſt pas une propriété naturelle à l'Iſle, mais une ſuite du miracle opéré par Saint Paul. Les Maltois ne prouvent ni l'un ni l'autre. Les *Melediens* au contraire apportent des raiſons très-convainquantes, qui font voir qu'avant Saint Paul il n'y avoit à Malte aucune bête venimeuſe, & que s'il n'y en a point préſentement, c'eſt un effet purement naturel. Gretſer n'a-t-il pas ſoutenu ſérieuſement que s'il n'y avoit point de bêtes venimeuſes en Irlande, cela venoit de la bénédic-

tion de Saint Patrice (*a*) ? Les Syriens de Damas ne prétendent-ils point que leur terre *Adamique* ſi vantée contre le venin, doit toute ſa vertu à notre premier pere Adam ; qui, ſelon eux, a été enterré dans le lieu d'où cette terre eſt tirée (*b*) ? Les habitans de Rhegio ne racontent-ils pas auſſi que Saint Paul prêchant dans leur territoire, les cigales y faiſoient un tel tintamare, qu'il en étoit entierement interrompu, & qu'il fut obligé, pour les punir, de leur impoſer un ſilence éternel ? Les habitans de Rhegio aſſurent très-ſérieuſement, ſans le prouver, que depuis ce tems-là les cigales ſont devenues muettes dans tout le territoire (*c*). Quelle eſt la perſonne ſenſée qui ne ſe mocque de ces fables ? Les Maltois en ce qu'ils diſent des ſerpens de leur Iſle, ſont-ils mieux fondés que les Irlandois, les Syriens, ou

(*a*) *Apud Schottum l.* 10. *Phyſ. Curioſ. cap.* 12.

(*b*) *Nieremberg. l. de Miracul. Terr. natur. cap.* 17. *pag.* 465.

(*c*) Ce Phénomene du territoire de Rhegio eſt plus ancien que Saint Paul, puiſque Diodore de Sicile liv. 5. & Strabon liv. ch. 3. en parlent.

les habitans de Rhegio ? Les autres réponſes qu'ils apportent aux argumens des Melediens, ſont auſſi très foibles & la narration de Saint Luc ne peut s'accorder avec leurs prétentions.

CHAPITRE XXVIII.

Que le préjugé commun en faveur de Malte vient de ce que l'Iſle de Meleda eſt peu connue : que nonobſtant ce préjugé, les Melediens ont pluſieurs Ecrivains célébres, favorables à leur prétention, & que leur opinion eſt plus ancienne & mieux fondée que celle des Maltois.

QUELQUE bien fondées que ſoient les prétentions des Melediens, les Maltois ont pour leur opinion le plus grand nombre d'Ecrivains, & le préjugé commun du peuple. Il ne faut pas s'en étonner. L'Iſle de *Melite* aujourd'hui Malte, étant très-connue dans l'Europe, quiconque lit le nouveau Teſtament, en voyant le nom de *Melite*, croit auſſi-tôt qu'il s'agit de l'Iſle de Malte. Comment iroit-il s'imaginer que Saint Luc parle de l'Iſle de *Meleda*, puiſque cette Iſle eſt connue

de très-peu de personnes, & que de mille qui lisent l'Ecriture, à peine y en a-t-il une seule qui ait entendu parler de *Meleda*, au lieu que toutes ont entendu parler de Malte ? Il est donc naturel que l'on ait rapporté le nom de *Melite* à l'Isle de Malte ; car on rapporte toujours les noms communs aux choses qui sont les plus connues. Les sçavans auroient dû néanmoins s'appercevoir que Saint Luc & Saint Paul parlant de *Melite*, comme d'une Isle peu connue, il ne s'agissoit pas de l'Isle de Malte, qui étoit très-florissante & très-connue du tems de Saint Luc. Le préjugé des plus célébres Ecrivains est donc en faveur de Malte, on en convient ; mais la raison & le bon droit paroissent être pour *Meleda*. Ceux qui ont écrit pour Malte n'ont parû pour la plûpart que depuis le quatorziéme siécle. Aucun Auteur ancien n'a dit que les vipéres n'étoient pas venimeuses à Malte, à cause de l'arrivée de Saint Paul en cette Isle, & parce qu'il avoit imprimé une vertu miraculeuse contre le venin à la terre de son terroir. Le sentiment des Melediens au contraire paroît être très-ancien. Saint Chrisostôme assure

que

que Saint Paul *fit naufrage dans la mer Adriatique, où il eſt difficile d'échaper au danger* (*a*) ; expreſſion qui déſigne clairement les périls du Golfe Adriatique. D'ailleurs, malgré les préjugés en faveur de Malte, préjugés difficiles à déraciner, étant puiſés dans l'enfance, & confirmés par la vieilleſſe, les *Melediens* ne laiſſent pas d'avoir un grand nombre d'Ecrivains très-célébres pour leur opinion. Tels ſont Conſtantin Porphyrogenéte, Denis le Chartreux, le Cardinal Cajetan, Arias Montanus, David Chitræus, le Pere Dom Ignace George de Raguſe & pluſieurs autres (*b*). Ils ſe fondent la plûpart ſur les raiſons que nous avons déduites dans cette Diſſertation. Les Maltois ne leur oppoſent que des difficultés priſes de l'ignorance où nous ſommes d'un grand nombre de circonſtances qui ont accompagné le naufrage de Saint Paul, & la route de

(*a*) *In Act. 28. Homil. 53.*

(*b*) *Nicolaus Legerus, Franciſcus Pazaleas, Calius Secundus Curio, Lucas Lindanus, Orbinus Lucarus, Razzius, &c.* Le Pere Dom George de Raguſe eſt celui de tous ces Auteurs qui a le mieux défendu la prétention des Melediens, & c'eſt auſſi de ſon Ouvrage dont nous nous ſommes le plus ſervis.

ſa navigation ; au lieu que les raiſons des *Melediens* ſont fondées ſur la narration même de Saint Luc, & ſur la nature du terroir de Malte, qui ne ſouffre point de bêtes venimeuſes. C'eſt pourquoi nous ſommes perſuadés que ce n'eſt point dans l'Iſle de Malte, mais dans l'Iſle de *Meleda*, que Saint Paul fut mordu d'une vipere après ſon naufrage, & que les *Melediens* ſont mieux fondés que les *Maltois*. Si quelqu'un étoit encore frappé du grand nombre d'Auteurs qui ont écrit en faveur de Malte, qu'il faſſe attention que, *S'il eſt difficile de perſuader la vérité, il l'eſt beaucoup plus de déraciner l'erreur, principalement ſi ceux qui en ſont imbus, l'ont ſuccée avec le lait, & ſi leurs peres, leurs ayeuls, & preſque tous ceux qui les ont précédés, étoient de la même opinion ; car quelque démonſtration que l'on employe alors, il eſt difficile de détruire les préjugés* (*a*). Mais lorſque les raiſons ſont mûrement examinées, la lumiere ſuccéde aux ténébres, & la vérité triomphe enfin de l'erreur & des préventions humaines.

(*a*) *Dionyſ. Chryſ. Orat.* 11.

MEMOIRE
SUR
LA LOUISIANE,
OU
LE MISSISSIPI.

CEs côtes ont été probablement connues dès le tems de la découverte de la Floride par Soto, ou de la conquête du Mexique, par Fernand Cortez en 1521. Comme la Louisiane tient à l'Occident au Mexique, qui est au fonds d'un Golfe de 300 lieues de profondeur, & que ses côtes en font partie, il est impossible qu'elles n'ayent pas été apperçues en allant ou en venant.

On a des Mémoires que les François en ont pris possession dès le tems de Charles IX, & qu'ils y établirent un

Fort contre les Indiens, au lieu appellé aujourd'hui *Panſa Cola*, & un autre 45 lieues plus loin, à l'Orient, qu'ils nommerent *Charle-Fort*. Tout le monde ſçait les voyages que firent ſous les derniers Rois de la race précédente, & ſous Henri le Grand, *Ribaud*, *Laudoniere*, *Verazan*, *Jacques Quartier*, depuis le tropique du Cancer, juſqu'à la nouvelle France; que de l'autre côté de l'Amérique, le Chevalier de *Villegagnon* s'établit l'an 1555, à la côte du Bréſil, dans l'endroit où eſt ſitué aujourd'hui la grande ville de *Rio de Janeyro*, & que cet établiſſement ne manqua que par la diviſion qui ſe mit parmi ces nouveaux habitans, au ſujet des opinions de Calvin, qui troubloient alors toute la France.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'avant M. de la Salle, perſonne n'avoit pris poſſeſſion de ce vaſte pays, qui eſt entre la Floride & le Mexique, à qui ce fameux voyageur donna le nom de *Louiſiane*, & qu'on appelle encore *Miſſiſſipi*, du nom de ce grand fleuve qui l'arroſe.

Ce fut en 1682 que cet homme infatigable entreprit de percer par les

terres du Canada à la mer Méridionale, & qu'il découvrit le Miſſiſſipi, appellé maintenant *Fleuve Saint Louis*, ſur les bords duquel il fit quelques établiſſemens, & dont il ſuivit le cours juſque dans le Golfe du Mexique, où il ſe décharge. Ayant jugé qu'il étoit d'une grande importance de connoître l'embouchure de ce fleuve par mer, il revint en Canada, d'où il paſſa en France, afin d'obtenir des vaiſſeaux pour ſa découverte.

Il y fut envoyé en 1684, avec deux vaiſſeaux & deux Brigantins chargés de proviſions. Il chercha longtems, mais en vain, l'entrée du Miſſiſſipi, trompé par la latitude de la côte, qui va de l'Orient à l'Occident, & par les différentes rivieres ou Bayes. Enfin il ſe rendit à la Baye de *Saint Louis*, ou de *Saint Bernard*, comme les Eſpagnols l'appellent. Là il fit bâtir un fort; mais ayant eu le malheur de perdre un de ſes vaiſſeaux avec un des brigantins, & l'autre l'ayant abandonné pour retourner en France, il ſe trouva ſans ſecours avec peu de monde. Loin de perdre courage, il tenta toujours la découverte de l'entrée du fleuve. Il décou-

vrit plusieurs Nations, & fit quelques établissemens. Il continua ses travaux jusqu'en 1687, qu'il fut assassiné par ses gens mêmes, à qui l'ennui de tant de fatigues, & la fréquentation des Sauvages avoient fait contracter une férocité & un esprit d'indépendance qui a toujours fait le charme de la vie errante de nos coureurs de bois.

Ce ne fut qu'en 1698 que M. d'Hiberville Canadien, Capitaine de vaisseaux du Roi, connu par ses entrepriſes & les avantages qu'il a remportés sur les Anglois dans la Baye d'Hudson & dans l'Amérique Méridionale, entreprit de découvrir par mer l'embouchure du Mississipi. Il en vint à bout, mais avec beaucoup de peine, trompé par les différentes branches de ce fleuve & les rivieres qui s'y déchargent. L'ayant remonté jusqu'aux *Natches*, Sauvages qui habitent un très-beau pays, à 120 lieues de la mer, pour connoître par lui-même l'excellence du terrein, il revint en France, & le Roi lui ayant donné le Gouvernement de la Louisiane, il y fit plusieurs voyages & divers établissemens. Trois mois avant l'arrivée des vaisseaux qui y porterent

les premiers habitans, les Espagnols s'étoient emparé de *Pansa Cola*, port qui n'est qu'à 14 lieues à l'Est de l'Isle Dauphine, sur l'avis qu'ils avoient eu que les François venoient s'établir à cette côte.

Les côtes de la Louisiane s'étendent plus de 200 lieues de l'Est à l'Ouest, en ne parlant que de celles qui sont entre Pansa-Cola & la Baye de Saint Bernard inclusivement.

Description générale de la Louisiane.

La Louisiane est bornée à l'Est par la Floride & la Caroline, au Nord-Est par la Virginie & le Canada, qui en est éloigné de 900 lieues : au Nord les bornes n'en sont pas connues. En l'an 1700, M. Le Sueur Canadien, remonta le fleuve Saint Louis jusqu'à 700 lieues de son embouchure. Il est connu 100 lieues plus haut, & navigable jusques-là sans aucun rapide. On assure qu'il prend sa source dans le pays de la Nation des *Sioux*, qu'on prétend n'être pas éloigné de la Baye d'Hudson, en passant par l'Ouest du Canada. Quoiqu'il en soit, la Loui-

siane n'a peut-être point d'autres bornes au Nord que le Pole Arctique : de côté du Nord-Oueſt & de l'Oueſt, étant au Nord du Mexique, les limites n'en ſont pas plus connues. Le *Miſſouri* qui eſt une riviere, qu'on croit encore plus grande que le *Miſſiſſipi*, & qui donne ſon nom à un pays vaſte & inconnu, qui fait partie de la Louïſiane, vient du Nord-Oueſt, & ſe décharge dans le fleuve du Miſſiſſipi, à 400 lieues de la mer. On a remonté cette riviere juſqu'à 300 lieues, & les ſauvages dont les bords ſont fort peuplés, aſſurent qu'elle prend ſa ſource d'une montagne de l'autre côté de laquelle un torrent forme une autre grande riviere qui a ſon cours à l'Oueſt, & ſe décharge dans un grand Lac, qui ne peut être, en ſuppoſant la vérité de ce rapport, que la mer du Japon. Les François habitués chez les Illinois qui commercent avec les Sauvages du Miſſouri, aſſurent que ce pays eſt très-beau & très-fertile, & ils ne doutent point qu'on n'y puiſſe trouver quantité de mines d'or & d'argent, dont les Sauvages ont même fait voir des morceaux. Pour revenir aux limites de la Louiſia-

ne, à l'Oueſt, elle eſt bornée par le vieux & le nouveau Mexique, & au Sud, par la mer. L'imagination ſe perd dans cette étendue de terres habitables.

L'Iſle *Dauphine* & la riviere de la *Mobile*, qui ſont éloignées de l'embouchure du fleuve Saint Louis, de 70 lieues à l'Eſt, ſont à préſent les ſeuls poſtes établis le long de la côte. L'Iſle Dauphine eſt par 30 dégrés de latitude ; elle s'appelloit encore il y a quelques années l'*Iſle Maſſacre*, à cauſe d'un grand nombre d'oſſemens humains qu'on y trouva, veſtiges d'une ſanglante bataille, qui s'y eſt donnée entre deux Nations ſauvages. Les deux tiers du terrein de cette Iſle ne ſont preſque qu'un amas de ſable mouvant, de même que toutes les autres de cette côte : elle n'eſt habitée qu'à cauſe de ſon port, qui juſqu'ici a été l'abord des vaiſſeaux de France, & dont l'entrée ſe ferma les derniers jours d'Avril 1717, par une digue de ſable large de 14 toiſes, & égale en hauteur à l'Iſle même. La Frégate le *Paon*, & un vaiſſeau marchand s'y trouverent enfermés ; mais comme ils tiroient peu d'eau,

& qu'il y en avoit assez pour eux de l'autre côté du port, il ne leur fut pas difficile d'en sortir. Le long du port, il y a près de cent maisons, avec un Fort qui n'est encore revêtu que de terre; il y a dans l'Isle une garnison de deux Compagnies de cinquante hommes.

A la terre ferme, à 9 lieues au Nord de cette Isle, au fond d'une grande Baye, est la riviere de la Mobile, à l'entrée de laquelle est un autre établissement plus considérable, appellé le *Fort Louis*. C'est la demeure ordinaire du Gouverneur de la Louisiane, du Commissaire Ordonnateur de tout l'Etat Major, & du Conseil supérieur. Il y a dans ce Fort plusieurs Compagnies d'Infanterie, dont le Gouverneur distribue les détachemens dans les postes établis dans les terres. Là il est à portée de recevoir les *Calumets*, c'est à-dire, les Ambassades des Nations sauvages situées sur cette riviere, qui est une des plus grandes de la Louisiane. On est d'autant plus obligé de ménager les Nations qui habitent le haut de cette riviere, qu'elles sont voisines des Anglois de la Caroline qui ne négligent rien pour les gagner, l'envie

de rendre chacun son parti le plus fort régnant toujours entr'eux & nous. Les plus puissantes de ces Nations sont les *Chicachas* & les *Alibamous*. Malgré les tentatives que les Anglois font par leurs présens, & le prix modique qu'ils attachent aux marchandises qu'ils leur portent, ils ont presque toujours été nos amis. Si ils leur paroissent plus riches & plus libéraux, ils ne les trouvent pas d'un commerce si doux que les François.

Le pays que la riviere de la *Mobile* arrose, est beau, uni, coupé de plusieurs autres petites rivieres, & couvert de bois presque par-tout. La terre y produit presque tous les légumes & les arbres fruitiers de France. Elle n'attend que les soins du Laboureur, pour produire tout ce qui peut être nécessaire à la vie. On y trouve beaucoup d'animaux, comme des ours, des bœufs & des chevreuils, dont les peaux font un commerce continuel entre les Sauvages & nous. Nos voyageurs achetent ordinairement une peau de chevreuil depuis dix jusqu'à vingt balles de fusil, selon la rareté du plomb dans la Colonie. Ils vendent de plus aux Sau-

vages de groſſes couvertures de laine, qui ſervent d'habits à pluſieurs, du drap de Limbourg rouge ou bleu, des habits de ce drap tout faits, de groſſes chemiſes ou des chapeaux, dont ils trouvent l'uſage fort commode, des couteaux, des haches, des pioches, de petits miroirs, de la raſſade, & du vermillion.

Depuis que les Sauvages ont commerce avec nous, ils quittent autant qu'ils peuvent les peaux dont ils ſe couvroient. Les plus riches, c'eſt-à-dire, les plus habiles Chaſſeurs ont des chemiſes qu'ils uſent ordinairement ſur leurs corps, ſans jamais les laver. Les uns portent ſur cette chemiſe une de ces groſſes couvertures dont j'ai parlé, lorſqu'il fait froid, & vont nuds en chemiſe pendant le chaud. Les autres, comme les Chefs, ont des habits de drap de Limbourg que nous leur donnons tout faits. Les couleurs modeſtes ne ſont pas de leur goût. Aucun ſauvage ne porte de culotte dans l'Amérique; ils ſe contentent d'un braguet, ou d'un morceau de drap ou de peau, avec lequel ils cachent ce qu'on doit cacher. Ils ſe l'attachent à la cein-

ture par devant & par derriere. Au lieu de bas ils s'enveloppent la jambe d'un autre morceau d'étoffe, qu'ils lient sous le genouil, & qu'on appelle *Mitasses.* Leurs souliers sont un morceau de peau coupée, & cousue pour la mesure du pied. Plusieurs femmes, & sur-tout celle des Chefs, ont des chemises, & portent toujours une espece de jupon, qui les couvre de la ceinture au genouil. Les mieux nipées ont des couvertures de laine. Les moins riches n'ont ni chemises, ni couvertures : elles vont nues de la ceinture en haut, à moins que le froid ne les oblige à se couvrir d'une peau. Elles ont toutes la tête découverte, & les cheveux noués sur le haut, avec quelque lisiere d'étoffe de couleur. Leur plus grande parure sont les colliers de rassade, de diverses couleurs, dont elles se chargent le cou & les oreilles, où elles ont des trous, aussi bien que les hommes, à y faire passer un œuf, que la grosseur & le poids de ce qu'ils y mettent dès l'enfance, élargissent beaucoup.

Les hommes & les femmes du Missisipi se peignent le visage, & y employent différentes couleurs de meil-

leure foi que nous. Le rouge, le bleu, le noir & le blanc entrent dans la composition de leur teint. Quelquefois c'est une moitié de visage rouge ou blanche; un autre est marqué de rayes larges comme le pouce, & de couleurs opposées. Dans une troupe de Sauvages ajustés pour quelque cérémonie, ils sont différemment *matachés*. Le goût de chacun s'examine, & se fait distinguer dans la maniere d'appliquer & de placer ces couleurs. Il m'a paru que la plus bisarre étoit chez eux la plus recherchée; ils ne se contentent pas du visage, ils se peignent aussi une partie de la tête. Ils ont les cheveux noirs, fort gros, longs, & en grande quantité: ils les tressent par derriere, & ils les entrelassent des plumes les plus variées qu'ils peuvent trouver. La plûpart se font imprimer des marques bisarres sur le visage, les bras, les jambes & les cuisses; pour le corps, c'est un droit qui n'appartient qu'aux Guerriers, & il faut s'être signalé par la mort de quelque ennemi, pour mériter cette distinction. Ils impriment sur l'estomach de leurs Héros une infinité de rayes noires, rouges & bleues; ce

qui ne se fait pas sans douleur. On commence par tracer le dessein sur la peau, ensuite avec une aiguille, ou un petit os bien aiguisé, on pique jusqu'au sang, en suivant le dessein ; après quoi on frotte l'endroit piqué d'une poudre de la couleur que demande celui qui se fait marquer. Ces couleurs ayant pénétré entre cuir & chair, ne s'effacent jamais.

Les François établis à la Louisiane, qui font le métier de voyageurs, contractent aisément les manieres sauvages. Ils courent les bois en bas & en souliers, sans culotte, & avec un simple braguet. Ils se plaisent sur-tout à se faire piquer, & il y en a beaucoup, qui, au visage près, le font par tout le corps.

Les Sauvages du Mississipi sont communément grands, assez bien faits, d'un air fier, sur tout les Nations qui habitent les bords du fleuve Saint Louis. Ils ont le teint olivâtre, les yeux petits, le front plat, la tête en pointe, & presque de la forme d'une mitre. Ils ne naissent pas ainsi; c'est un agrément qu'on leur donne dans le bas âge. Ce qu'une mere fait sur la tête de son

enfant, pour forcer ſes os tendres à recevoir cette figure, eſt preſqu'incroyable. Elle couche l'enfant ſur un berceau qui n'eſt autre choſe qu'un bout de planche, ſur lequel eſt étendu un morceau de peau de bête; l'extrémité de cette planche a un trou où la tête ſe place, & eſt plus bas que le reſte. L'enfant étant couché tout nud, elle lui renverſe la tête dans ce trou, & lui applique ſous le front & ſous la tête une maſſe de terre graſſe, qu'elle lie de toute ſa force entre deux petites planches. L'enfant crie, devient tout noir, & les efforts qu'on lui fait ſouffrir ſont tels, qu'on lui voit ſortir du nez & des oreilles une liqueur blanche & gluante, dans le tems que la mere lui peſe ſur le front. C'eſt ainſi qu'il dort toutes les nuits, juſqu'à ce que le crâne ait reçu la forme que l'uſage veut qu'il prenne.

Quelques Sauvages voiſins de la Mobile commencent à ſe déſabuſer par notre exemple, d'un agrément qui coûte ſi cher. Les femmes de la Louiſiane ſont plus petites que grandes, & généralement laides. Elles ne ſont pas ordinairement d'un difficile accès pour nous, ſur-tout pour les Chefs : c'eſt ainſi que

les Sauvages appellent nos Officiers. Celles qui ne ſont pas mariées, ont une grande liberté dans leurs plaiſirs, perſonne ne peut les gêner. Il s'en trouve quelques-unes dont rien ne peut ébranler la chaſteté: il en eſt même qui ne veulent ni d'amans, ni de maris, quoique la chaſteté chez les Sauvages ne ſoit rien moins qu'une vertu. Le plus grand nombre profite bien de la liberté que l'uſage leur donne; mais cette liberté ceſſe dès qu'elles ſont mariées. Alors elles ne ſont plus maîtreſſes d'elles; elles appartiennent ſans réſerve à leurs maris, qui ont droit de punir de mort une infidélité, quoiqu'il leur ſoit permis de la commettre.

Au reſte le mariage chez les Sauvages, n'eſt pas l'affaire la plus ſérieuſe de la vie. S'il y a quelques loix, elles ſont très-accommodantes. Un Sauvage épouſe autant de femmes qu'il veut; il y eſt même en quelque façon obligé dans certain cas. Si le pere & la mere de ſa femme meurent, & ſi elle a pluſieurs ſœurs, il les épouſe toutes, de ſorte que rien n'eſt plus commun que de voir quatre ou cinq ſœurs femmes d'un même mari. Celle qui devient

mere la premiere, a ſes prérogatives, qui conſiſtent à être exempte des travaux pénibles du ménage, comme de piler le maïs, ou le bled de Turquie dont les Sauvages ſe ſervent au lieu de pain, & qui eſt le ſeul grain qu'ils cultivent.

Un Sauvage s'amuſe peu à ſoupirer, pour obtenir une fille qui lui plaît. En portant quelques préſens chez ſon pere, & en régalant la famille de ſa maitreſſe, elle lui eſt accordée ſur le champ, & il l'emmene dans ſa cabane. Le mari peut répudier ſa femme, & la femme quitter ſon mari: ſes parens lui en donnent un autre. Les femmes du Miſſiſſipi ſont aſſez fécondes, quoique le pays ne ſoit pas extrêmement peuplé de Sauvages. La maniere dure avec laquelle ils élevent leurs enfans, en fait mourir une grande partie; & les maladies, comme la fiévre & la petite vérole, pour leſquelles il ne connoiſſent d'autre remede que de ſe baigner, quelque froid qu'il faſſe, en emportent une grande quantité. Les filles, quelque addonnées qu'elles ſoient à leurs plaiſirs, ont des moyens de ſe garantir de la groſſeſſe.

Rarement les Sauvages ſe marient

hors de leur nation : le peu d'union qui eſt entre ces Nations en eſt la cauſe. La haine & la jalouſie y ſont à un point, que l'une ne cherche qu'à faire la guerre à l'autre, & que le Gouverneur François a quelquefois beaucoup de peine à les réſoudre à vivre en paix : ce qui fait voir qu'on les détruiroit aiſément, en les faiſant périr les uns par les autres. C'eſt la cruelle politique qu'ont ſuivie les Eſpagnols dans la conquête du Pérou & du Mexique, où ils ont plus détruit d'hommes qu'il n'y en reſte. Ce qui a produit dans l'ame des Américains mêmes, chez qui ils n'ont pas pénétré, une horreur & une exécration pour eux, que le tems ne ſçauroit effacer. Les Sauvages de la Louiſiane ſe l'inſpirent les uns aux autres en naiſſant. Ils ne ſçauroient voir un Eſpagnol, qu'ils n'ayent envie de le tuer, & les François ont ſauvé la vie à pluſieurs. La Garniſon de *Panſa Cola* eſt quelquefois des mois entiers renfermée dans le Fort, ſans qu'aucun oſe ſortir : le ſort de pluſieurs Eſpagnols, qui ont été tués preſque ſous le canon du Fort, les intimide. Les alliances que le Gouverneur de *Panſa Cola* fait avec les Sau-

vages ſes voiſins, & les préſens qu'il leur donne; ne les adouciſſent que pour un tems, & il eſt conſtant que ſi le Gouverneur de la Louiſiane ne les retenoit pas, les Eſpagnols ſeroient contraints d'abandonner ce poſte.

La Nation des *Sitimachz*, qui habitoit une aſſez bon pays, eſt maintenant ſituée à l'embouchure du Miſſiſſipi, ayant été obligés par les Nations voiſines que les François avoient armées contre eux, pour venger le meurtre d'un Miſſionnaire Jéſuite, de ſe réfugier ſur les bords de la mer, dans un endroit marécageux preſque impraticable, où n'ayant aucune terre propre à être cultivée, ils ſont contraints de vivre de crocodiles & de poiſſons. Preſque tous nos eſclaves ſont de cette Nation, & les Sauvages en font encore tous les jours qu'ils nous amenent, & qu'ils commercent avec nos voyageurs.

Les *Natches*, Nation chez laquelle on paſſe en allant aux *Illinois*, ſe gouvernent différemment des autres Sauvages: ce ſont les ſeuls chez qui l'on trouve une parfaite ſoumiſſion à leurs Chefs, & quelque eſpece de culte religieux. Les

autres Nations ne connoiſſent que des eſprits tels que nous concevons les génies : chaque Nation s'imagine avoir un eſprit particulier qui en prend ſoin. Comme ils nous attribuent auſſi un génie qui nous gouverne, quelques-uns reconnoiſſent que le nôtre eſt plus puiſſant que le leur. Ils ont parmi eux des Médecins, qui, comme les anciens Egyptiens, ne ſéparent point la Medecine de la Magie. Pour parvenir à ces fonctions ſublimes, un Sauvage s'enferme ſeul dans ſa cabane pendant neuf jours ſans manger, avec de l'eau ſeulement : il eſt défendu à qui que ce ſoit de le venir troubler. Là ayant à ſa main une eſpece de gourde remplie de cailloux, dont il fait un bruit continuel, il invoque l'eſprit, le prie de lui parler, & de le recevoir Médecin & Magicien, & cela avec des cris, des hurlemens, des contorſions & des ſecouſſes de corps épouvantables, juſqu'à ſe mettre hors d'haleine, & écumer d'une maniere affreuſe. Ce manége qui n'eſt interrompu que par quelques momens de ſommeil, auquel il ſuccombe, étant fini, au bout de neuf jours, il ſort de ſa cabane triomphant, & ſe

vante d'avoir été en converſation avec l'eſprit & d'avoir reçu de lui le don de guérir les maladies, de chaſſer les orages, & de changer les tems. Dès-lors ils ſont reconnus pour Medecins, & très-reſpectés : on a recours à eux dans les maladies, & pour obtenir un tems favorable ; mais il faut avoir toujours les préſens à la main. Il arrive quelquefois que les ayant reçus, ſi le malade ne guérit point, ou que le tems ne change pas, le Médecin eſt maſſacré comme un impoſteur ; ce qui fait que les plus habiles d'entr'eux ne reçoivent des préſens, que lorſqu'ils voyent apparence de guériſon ou de changement dans le tems.

Tous les Sauvages croyent l'immortalité de l'ame, & ſur-tout la Metempſycoſe. Les uns s'imaginent que leur ame doit paſſer dans le corps de quelque animal, dont alors ils reſpectent l'eſpece : les autres qu'ils vont revivre, s'ils ont été braves & gens de bien, chez une autre nation plus heureuſe, à qui la chaſſe ne manque jamais, ou chez une Nation malheureuſe, & dans un pays où l'on ne mange que du crocodile, s'ils ont mal vêcu.

Les *Natches*, outre la croyance générale de la Metempſycoſe, ont chez eux de tems immémorial une eſpece de Temple, où ils conſervent un feu perpétuel, qu'un homme deſtiné à la garde du Temple, a ſoin d'entretenir : ce Temple eſt dédié au Soleil, dont ils prétendent que la famille de leur Chef eſt deſcendue. Ils y enferment avec grand ſoin, & avec beaucoup de cérémonie les os de ces Chefs. Lorſqu'ils meurent, ils ſe perſuadent que leurs ames retournent dans le Soleil : comme ils ſont de ſa famille, on les appelle eux-mêmes *Soleils*. Le Chef de toute la Nation eſt le grand Soleil, & ſes parens de petits Soleils, qui ſont plus ou moins reſpectés, ſelon le degré de proximité qu'ils ont avec le grand Chef. La vénération que ces Sauvages ont pour leur Chef & pour ſa famille, va ſi loin, que dès qu'il parle bien ou mal, on le remercie par des génuflexions & des reſpects marqués par des hurlemens. Tous ces Soleils ont pluſieurs Sauvages, qui ſe ſont fait volontairement leurs eſclaves, & qui ne chaſſent & ne travaillent que pour eux ; ils étoient autrefois obligés de ſe tuer,

lorſque leurs maîtres mouroient : quelques-unes de leurs femmes ſuivoient auſſi cette maxime ; mais les François les ont déſabuſés d'une coutume ſi barbare. Tous ces parens du Soleil regardent les autres Sauvages comme de la boue.

Les *Tenſa* qui étoient autrefois voiſins des *Natches*, ſuivoient les mêmes uſages. Ils avoient un Temple & une vénération ſi parfaite pour le feu, que M. d'Hiberville, en montant aux Natches, s'arrêta chemin faiſant, chez les Tenſa. Il trouva que le tonnerre étoit tombé ſur leur Temple, & y avoit mis le feu, & qu'ils y avoient déja jetté trois enfans tous vivans, pour l'appaiſer.

Le Chriſtianiſme commence à faire quelques progrès chez les Sauvages ; les Illinois, les Apalaches, les Chactaux ſont tous Chrétiens.

Qu'on ſe répréſente un Jéſuite à 400 lieues dans les bois, ſans commodité, ſans proviſions, & n'ayant ſouvent d'autre reſſource que les libéralités de gens qui ne connoiſſent pas Dieu, obligé de vivre comme eux, de paſſer des années entieres ſans recevoir aucunes

aucunes nouvelles, avec des Barbares qui n'ont de l'homme que la figure, chez qui, loin de trouver ni société ni secours dans les maladies, il est exposé tous les jours à périr & à être massacré : c'est ce que font tous les jours ces Peres dans la Louisiane & dans le Canada.

Les Illinois sont Chrétiens, & nous avons chez eux un Fort. Le Sauvage & le François y cultivent la terre ; le bled & la vigne y viennent bien, ainsi que presque tous les fruits de France : c'est un très-bon pays, plein de mines de plomb, de cuivre & d'argent. Le climat est très-sain, & ne peut être que fort tempéré, étant par les 38 dégrés de latitude.

Cet établissement fait la moitié du chemin de la Mobile au Canada ; il est à 50 lieues, sur le fleuve Saint Louis, & environ à la même distance de Quebec. Quoique ce trajet soit de 900 lieues, plusieurs de nos Voyageurs l'ont fait dans un canot d'écorce d'arbres qui sont obligés de porter sur leurs épaules, au travers des bois, lorsqu'il faut passer d'un lac ou d'une riviere à une autre : ce qu'ils font vêtus

comme des Sauvages, sans aucunes commodités, sans autres provisions que de la poudre & des balles, contraints de changer toute leur maniere de vivre, de se passer de pain, & réduits en de certains cantons stériles en bêtes & en gibier, à la nécessité de chasser tout un jour avec des peines infinies, & des risques de se perdre dans les bois sans aucune ressource. Qu'on se figure l'Officier comme le soldat, obligé de porter son fardeau, de chasser & de travailler tous les soirs la hache à la main, pour se faire une cabanne d'écorce ou de branches d'arbres, afin de se mettre à l'abri des injures de l'air : là il est couché sur quelques branches de sapin, dévoré de cousins appellés *Moustiques*, dont la grande quantité fait le plus grand supplice du voyage. Pour aller de la Louisiane dans le Canada, on quitte le fleuve Saint Louis près des Illinois, pour entrer dans une riviere appellée *Ovabache*, qui prend sa source près des lacs qui forment celles du fleuve Saint Laurent : on passe par ces lacs, & de-là dans ce fleuve.

On peut juger de la beauté & de la fertilité du climat de la Louisiane,

par ſon expoſition, qui eſt depuis le 28e. dégré de latitude, juſqu'au 45e. car peu de voyageurs ont pénétré plus avant. Il eſt vrai que les approches de la Louſiane, & ſur tout de l'embouchure du fleuve Saint Louis, ne préviennent pas en ſa faveur ; l'aſpect en eſt affreux : l'entrée en eſt défendue par pluſieurs Iſles qui paroiſſent former différentes embouchures, & une infinité d'écueils. Le terrein du bord de la mer eſt entièrement noyé & impraticable ; & il n'y a perſonne à qui le premier coup d'œil donne envie d'habiter cette terre. Ce fleuve arroſe cependant un des plus beaux & des plus fertiles pays du monde, ſi les habitans avoient l'induſtrie d'en tirer les avantages qu'il peut donner. Plus on s'engage dans les terres, plus elles paroiſſent agréables ; c'eſt un pays uni, couvert de bois & entremêlé de plaines. La vigne & l'indigo ſauvage ne demandent qu'à y être cultivés. On y trouve en abondance le chêne, le noyer qui eſt différent du nôtre, le hêtre, le cyprès, le cédre blanc & rouge, tous bois propres à mettre en œuvre, & à conſtruire des vaiſſeaux, ſans com-

pter une infinité d'autres arbres particuliers au pays. Lorſqu'on eſt parvenu à 50 lieues de la mer, on commence à trouver des mûriers, dont la quantité augmente ſi fort, à meſure qu'on avance, que dans de certains cantons les mûriers ſeuls égalent en nombre tous les autres arbres de différentes eſpèces. On y trouve des coques de vers à ſoye, qui s'y perpétuent naturellement. L'expérience qu'on fit ſur les feuilles de mûriers en 1716, a parfaitement réuſſi, & la ſoye envoyée à Paris en a fait juger : or quels avantages la France ne tireroit-elle point du ſeul commerce de la ſoye qui ſe feroit à la Louſiane ? Les mûriers y ſont en abondance, & ne demandent aucune culture. On a éprouvé que la feuille en eſt excellente pour les vers.

Il y a des mines dans le pays des *Natchitoches*, (Sauvages voiſins de la Baye Saint Bernard), où nous avons un poſte établi, chez les Aſſenais, chez les Illinois, & ſur la riviere des Acanſas qui ſe décharge dans le fleuve, un peu au-deſſous de celle des Illinois. Les montagnes ſituées ſur cette riviere, qui vient du nouveau Mexique, en

ont déja fourni dont les épreuves ont été heureuſes, & il eſt à remarquer que ces montagnes étant dans la même chaîne que celle du nouveau Mexique, où les Eſpagnols puiſent des richeſſes immenſes, il eſt impoſſible qu'elles ne ſoient pas auſſi fécondes.

Il y a des bœufs qui ont ſur le cou une boſſe comme celle des chameaux, dont le poil eſt fort long & ſemblable à de la laine, ſinon qu'il eſt beaucoup plus fin; on y trouve une prodigieuſe quantité de chevreuils & d'ours, qui ne font aucun mal. Pour le gibier, il y a des compagnies de dindons, comme des perdrix en France, des beccaſſines, des perroquets, des outardes, des canards, des perdrix différentes des nôtres, & beaucoup d'autres oiſeaux peu connus, & très-curieux. On appréhende les ſerpens, & ſur-tout ceux qui ont des ſonnettes au bout de la queue, qui ſont de petites écailles emboîtées les unes dans les autres, qui font aſſez de bruit, lorſque le ſerpent ſe remue, pour être entendu de quinze ou vingt pas: ſans cet avertiſſement, ils ſeroient fort dangereux. On en trouve de plus gros que la jambe, & longs

à proportion. Il y a des simples qui guériſſent de leurs morſures.

Le crocodile eſt moins à craindre que le ſerpent ſur-tout à terre ; car quoique cet animal ſoit amphibie, l'élément qui lui eſt le plus propre, eſt l'eau. Il ne court pas vîte, & ſe tourne difficilement, n'ayant point de vertebres dans le dos : il eſt fait comme un léſard, couvert d'écailles à l'épreuve du fuſil. Si on le prend de la tête à la queue, on en voit de vingt pieds de long ; il n'a pas de venin, mais il dévore un homme & même un bœuf : on en a plus d'un exemple dans le Mexique ; les Sauvages en mangent, lorſque la chaſſe leur manque.

Le fleuve Saint Louis ſe déborde tous les ans, à la fin de Février, ou dans le mois de Mars ; ce débordement eſt ſi prodigieux, qu'il monte dans le fonds des terres quelquefois plus de 100 pieds, & que la tête des plus hauts ſapins qui ſe trouvent ſur ſes bords, eſt preſque cachée ſous l'eau : comme le terrein s'éleve à proportion qu'il s'éloigne du fleuve, ce débordement n'inonde pas fort loin.

Au premier détour de ce fleuve, à

25 lieues de son embouchure, il y a un endroit très-commode, pour y bâtir une Ville, & y faire un beau Port. Le fleuve jusques-là est droit & assez profond pour un vaisseau de 80 canons ; il ne s'agit que d'en creuser l'entrée sur laquelle il y a déja 11 ou 12 pieds d'eau, & de l'assurer par des jettées : ce qui ne sçauroit se faire sans une dépense considérable. Le plus grand inconvénient des côtes de la Louisiane est causé par le mouvement des sables, qui changent souvent les entrées des rivieres & des ports ; on en a vû, comme j'ai dit, un fâcheux exemple à l'Isle Dauphine : à son défaut, on pourroit établir celui de l'Isle aux vaisseaux, qui est à 17 lieues à l'Occident de l'Isle Dauphine. On y mettroit les vaisseaux entierement à l'abri des vents du large, qui sont les plus dangereux : la grande terre les couvriroit, & romproit les vagues du côté du Nord. Quelques-uns ont voulu faire croire qu'il y avoit un port à l'entrée de la Baye de la Mobile : mais outre que les courans rendent cette entrée presqu'impraticable, on ne peut y être à couvert de tous les vents qui sont à

craindre. Les Pilotes du pays ont plus d'une fois assuré qu'il y a moins d'eau dans la Passe qu'on ne le dit, & ils ne font aucun fond sur ce prétendu port.

Description de la Cafrerie & des Rivieres de Cuama.

L'Ethiopie inférieure ou Afrique Australe s'étend en allant de la ligne vers le Sud, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, à la hauteur de 35 dégrés; elle est environnée de l'Océan au Levant : au Couchant, au Midi & au Nord, elle confine à cette étendue immense de terre qu'on nomme Afrique septentrionale, ou Ethiopie supérieure. C'est dans l'Afrique Australe qu'est situé le pays que les Portugais appellent *Cafrerie*, pour être habité par des Cafres, mot Arabe, qui signifie *Homme sans Loi* : ce nom convient plus particuliérement aux Nations qui se trouvent sur la côte Orientale, depuis le Cap *Delgado*, qui est à 10 dégrés 20 minutes de latitude méridionale, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance parce que les Arabes qui donnerent le nom de Cafres

à ces Barbares n'ont jamais passé à la côte Occidentale, & que les Portugais de l'Europe, ni ceux du Brésil n'appellent point Cafres, les habitans d'Angola, de Benguela, & les autres Nations des Négres Occidentaux, qui sont sous leur domination.

Il y a donc dans cette partie Orientale de l'Afrique Australe beaucoup de Seigneuries, de Républiques libres & de Royaumes dont cependant les plus considérables & les plus connus sont les deux Empires du Monomotapa & des Bororos. L'un & l'autre sont séparés par la riviere de Zambese, le premier à l'Occident & le dernier à l'Orient. Cette riviere arrose presque toute la Cafrerie. Sa source est si éloignée ou si cachée qu'on n'est pas encore parvenu jusqu'à présent à la découvrir : parce que toute l'attention des Portugais dans cette conquête ne tend qu'à la traite de l'or & de l'argent, sans être curieux d'aucune autre recherche. En attendant cette découverte, nous pouvons toujours assurer que la riviere de Zambese, après avoir parcouru une grande partie de l'Afrique, & avoir reçu dans son sein plusieurs autres fleuves

vient se jetter dans la mer Orientale, par deux bouches éloignées l'une de l'autre de 30 lieues. La premiere embouchure qui est la plus proche de Mozambique est la barre de *Quilimane* dont l'ouverture est à l'Est. La seconde qui est plus proche du Cap de Bonne-Espérance est celle de *Luabo*. Entre ces deux barres il y a trois Isles, dont celle du milieu est la plus grande & peut avoir 30 lieues d'étendue, jusqu'à la gorge de la riviere qui serpentant de-là en avant remonte vers le Nord & fait une bonne route par où nous allons porter au Lac de *Zembre* : *Chingona* est le nom de cette Isle. Il y a eu autrefois une Habitation nommée Cuama, qui a donné lieu aux Portugais d'appeller tout ce Pays *Rivieres de Cuama* : je dis rivieres & non pas riviere, car quoique ce n'en soit qu'une seule, elle paroît se diviser en beaucoup d'autres, partageant le terrein en diverses Isles par la quantité de bras qu'elle fait.

La deuxiéme Isle est celle de Linde qui a 7 lieues de long. Elle est vis-à-vis la Terre-ferme de *Quilimane* & en forme la barre.

La troisiéme qui est la plus petite est

du côté de Luabo : les deux barres de Quilimane & de Luabo peuvent contenir des vaiſſeaux de cent tonneaux. Cependant les Portugais ne fréquentent que celle de Quilimane, comme étant la plus sûre.

Mais avant que de quitter la côte Orientale, il faut faire connoître un peu les peuples qui l'habitent. La plûpart de ces Barbares ſur-tout ceux qui tirent vers le Cap de Bonne Eſpérance, ſont beaucoup moins noirs que les autres nations de l'Afrique : leur couleur livide & bazanée approche fort de celle des Mulâtres, dans tout le reſte ils ſont très-reſſemblans pour les cheveux, le nez, les lévres, aux autres Négres, mais beaucoup plus alertes ; ce qui fait qu'ils ſont ſi légers à la courſe, & en même-tems ſi vigoureux qu'ils arrêtent un taureau. Ils ornent leurs cheveux de petites plaques comme des deniers, de coquilles & de grains de corail. Beaucoup ſe font des inciſions ſur la peau & les rempliſſent de graiſſe & de ſuif, ce qui exhale une odeur ſi dégoutante qu'il n'eſt pas poſſible à un Européen d'approcher d'eux. Les plus riches en troupeaux ont leurs habits tout reluiſans de

graisse, & ceux qui en ont peu ne sont vêtus que de peaux séches. Ainsi parmi les *Gorin Huiconas* qui ont peu de bétail, il n'y a que leurs chefs qui en portent de grasses : leurs pendans d'oreilles sont des faisceaux de corail de neuf ou dix branches chacune, du poids d'un quarteron. D'autres se font un collier des entrailles d'une bête fraîchement tuée, & l'habitude qu'ils ont à souffrir cette puanteur, fait qu'ils ne l'ôtent pas même quand ils se couchent. Ils prennent aussi de ces boyaux secs, & s'en entortillent les jambes, tant pour se garantir des épines, que pour faire plus de bruit en dansant. Il y en a même qui se font une poche de ces intestins à leur col, où ils mettent leur tabac, leur pipe, & de certaines racines qu'ils mâchent. Quand ils sortent, ils prennent une plume d'Autruche & une queue de chat sauvage, pour chasser les mouches dont ce pays est rempli. L'arc, les fléches, & les Zagayes (bâtons de 4 ou 5 pieds de long enchassés dans un fer long & pointu) sont leurs armes ordinaires : on pourroit y ajouter leurs ongles qui sont si longs qu'on les prendroit pour des grifles d'aigle. Ils sont si fort abrutis

que la plupart n'ont pas l'adreſſe d'apprêter leurs viandes : ils ſe jettent ſur les charognes qu'ils trouvent, & le plus ſouvent ils les mangent toutes crues. Faute de chair, ils vont chercher du poiſſon mort ſur le rivage. Malgré une vie ſi malheureuſe ils atteignent à une extrême vieilleſſe. Leurs funérailles étoient autrefois ſuivies d'une cérémonies très-fâcheuſe : tous les parens du défunt étant obligés de ſe faire couper le petit doigt de la main gauche, pour le mettre auprès du mort, & les enfans à la mammelle n'étoient pas exempts de cette cruelle loi.

Lorſqu'un pere accorde ſa fille à un jeune homme qui la demande, elle eſt obligée d'obéir ſans murmurer. La chaîne nuptiale que l'époux lui donne eſt un boyeau de bœuf qu'il faut qu'elle porte au col juſqu'à ce qu'étant uſé il tombe en pieces. Les femmes mariées ont le ſein ſi pendant qu'elles le renverſent par-deſſus leurs épaules pour donner à têter à leurs enfans.

On condamne au fouet les aldultéres, & on fait ſouffrir un ſupplice horrible aux Inceſteux. On jette les criminels

piés & poings liés dans une fosse. Le jour suivant on retire l'homme, & on le pend par le cou à une branche d'arbre où il est déchiqueté : après l'avoir ainsi traité, ce corps mutilé & encore vivant reste-là pour servir d'exemple ; ensuite on tire la femme de la fosse, & on la jette sur un bucher où elle est brûlée toute vive. Pour les Assassins, on leur perce les genoux qu'on attache à leurs épaules, & on les laisse expirer dans les tourmens d'une longue mort. On voit par-là que ces peuples, quoiqu'en apparence plus bêtes qu'hommes, ont pourtant de l'amour pour la vertu, & pour l'équité naturelle.

Ils vivent à la campagne sous des tentes faites de branches d'arbres, & couvertes de nates de jonc. Il y en a de si grandes qu'une famille de vingt ou trente personnes peut s'y retirer. Le foyer est au milieu, ce qui fait qu'on ne peut presque y respirer à cause de la fumée épaisse qui n'a point d'issue que par l'ouverture de la porte qui est fort basse.

Au reste le Pays est propre à porter des fruits de toute espéce, étant gras &

limoneux en plusieurs endroits, fort pierreux & fort sabloneux en d'autres, sur-tout au-delà de la ligne du Capricorne. Les pâturages y sont bons, le froment, le seigle, & l'orge viennent fort bien dans les vallées où on les seme. On y a beaucoup de bétail gros & menu. Les bœufs sont d'un demi pied plus hauts que nos plus grands bœufs d'Europe. Pour les brebis elles sont fort hautes de jambes, traînant une queue qui pese vingt livres & quelquefois davantage Les forêts, les plaines & les vallées nourrissent quantité de gros & menu gibier, comme cerfs, chevreuils, bufles, ou chamois, lievres, lapins : & des bêtes féroces comme sangliers, loups, tigres, léopards, lions, éléphans : ordinairement le lion est accompagné d'un animal nommé par les Hollandois *Kak-hals*. Il est fort ressemblant au renard, & a l'odorat extrêmement fin, & découvre la proye de fort loin. Le lion s'en étant saisi ne manque jamais de lui en faire part. On y trouve une espece de rhinoceros qui a deux cornes sur le nez. Il est de la grosseur d'un éléphant, & a le poil de gris cen-

dré avec un flocon sur la nuque qui est de couleur noire. Il y a quantité de tortues de terre & d'eau. La mer près de cette Côte est très féconde en monstres amphibies ; on y voit des chiens & des chats de mer, des loups & des ours marins Ce dernier animal est d'une vitesse extraordinaire, il est fort hideux, & sa morsure est presque mortelle. Les bœufs marins s'y trouvent à foison : on les nomme *Démons de mer*. Ils vont souvent paître dans les prairies comme le bétail. En Eté tous ces monstres nagent, & s'éloignent de la Côte : en Hyver le froid les fait retirer près du rivage & demeurer entre les écueils.

Habitations des Portugais & leurs Foires.

Pour décrire par ordre la situation & la disposition des Habitations Portugaises, & donner une idée des Foires ou *Marchés d'Or*, supposons que nous entrons par la barre de *Luabo*, & que nous allons à la vûe des terres qui sont à main gauche, & qui appartiennent à l'Empire de Monomotapa. De la barre

de *Luabo* jusqu'à l'Habitation de *Sena* il y a 60 lieues : toutes les terres qui sont au bord de la riviere appartiennent à la Couronne de Portugal. Les Jésuites ont deux Paroisses à Luabo, & une autre à Gorube qui n'est pas éloignée de *Sena*. Cette Habitation de Sena située dans le Royaume d'*Inhamoy*, a son Eglise Cathédrale, la Miséricorde, le Couvent de S. Dominique & la résidence de la Compagnie de Jesus fondée dans le même lieu où on dépeçoit & vendoit autrefois la chair humaine. Il peut y avoir 30 familles Portugaises, & un grand nombre de Chrétiens du Pays de Sena jusqu'à *Teté* qui est la seconde Habitation des Portugais. Il y a aussi 60 lieues de Pays dans ce district. Les PP. Jésuites en ont une située dans le Pays de la *Chemba*, & une autre au *Marangué*. Il peut y avoir dans *Teté* 15 ou 20 familles Portugaises, une Eglise Paroissiale de Dominiquains, une résidence de la Compagnie de Jesus, & un bon nombre de Naturels batisés.

Maintenant nous allons voir le très-vaste Royaume de *Munhay*, patrimoine du Monomotapa, dont les

Pays qui ſont plus avancés dans les terres s'appellent *Mogrança*, & ceux qui ſont proche la riviere *Botonga*. En navigeant donc de *Teté*, 30 lieues en remontant la riviere, on rencontre un rocher qui occupe & traverſe toute cette riviere, & qui empêche le paſſage des Vaiſſeaux. On peut voyager cependant le long de ce fleuve par un grand chemin royal, par lequel du tems de François *Barreto*, premier Conquerant des Mines; dix Portugais allerent pour en découvrir la ſource dont ils ne purent rien apprendre, non pas même des Naturels du Pays. Nous voici déja au diſtrict des Mines, & nous pouvons parcourir les foires où nos gens remontoient anciennement pour y faire la traite de l'Or, & où les Cafres deſcendoient en même-tems pour y acheter des étoffes, dans toutes leſquelles foires il y avoit beaucoup de Portugais établis.

La premiere foire étoit un lieu appellé *Luanze*. Cette foire qui n'exiſte plus, étoit éloignée de *Teté* de 35 lieues du côté du Sud, entre deux petites rivieres qui ſe joignent en une, laquelle prend le nom de Manhoro, & ſe jette dans le Zam-

beſe. Il y avoit dans cette foire une Egliſe de Religieux Dominicains. Elle abondoit en vaches, poules, beure, & ris. Il y a quantité de bonnes fontaines qui arroſent cette contrée & la rendent fort ſaine, comme ſont toutes les terres de la *Marangu*.

La ſeconde foire étoit celle de *Bocuto* à 13 lieues de Luanze en ligne droite. La ſituation étoit entre deux petites rivieres qui ſe déchargent dans le *Manzoro* à demie lieue de l'habitation. On portoit beaucoup d'or à cette foire, où l'on trouvoit auſſi quantité de rafraîchiſſemens d herbages & de fruits, & où il y avoit une Egliſe de Religieux Dominicains.

A cinquante lieues de *Tete*, dix lieues de Bocuto, & demie journée de la riviere de *Manzoro*, eſt le Bourg de Maſſapa qui étoit anciennement la principale foire : c'eſt encore aujourd'hui la réſidence d'un Capitaine Portugais qu'on nomme le Capitaine des portes, à cauſe que de-là en avant dans le pays on trouve les Mines d'Or. Les Dominicains y ont une Egliſe de Notre-Dame du Roſaire. Tous les Portugais dans cet Empire ont le privilege de prendre

la qualité *de femmes de l'Empereur*, & même ce Prince appelle le Capitaine des Portes *sa grande femme*. Cet Officier eſt honoré de ce titre par les Cafres.

Auprès de ce lieu eſt la grande montagne de *Fura* très-riche en or, & il y en a qui veulent que ce nom de Fura vient par corruption du mot *Ophir*. On voit encore aujourd'hui dans cette montagne des enceintes de pierres de taille de la hauteur d'un homme enchaſſées les unes dans les autres avec un artifice admirable, ſans y avoir de chaux, & ſans être travaillées au pied. C'étoient apparemment dans ces enceintes que demeuroient les Juifs de la flotte de Salomon. Depuis ce tems-là les Maures ont été durant pluſieurs ſiécles les maîtres de ce commerce. C'eſt entre cette Montagne que paſſe la riviere du *Moçaras* dont les eaux roulent du ſable d'or que les Cafres rapportent en poudre.

A 35 lieues de Maſſapa, eſt le lieu de *Dambarari* qui a été une foire à l'Or dans ces derniers tems : & à quatre journées de Dambarari vers le Nord, eſt la foire de l'*Ongoé*. Ces deux Foires ont été détruites par le Général *Chargamira*,

Cafre qui se souleva au mois de Novembre 1693, avec cette différence que les Habitans de l'Ongoé tant Portugais que Canarins eurent le tems de se sauver, & échaperent : mais ceux de Dambarari qui voulurent se montrer plus courageux, périrent tous en se défendant. C'est ainsi que toutes ces Foires à l'or que les Portugais avoient établies dans la *Mocranga* durant un si long espace d'années, ont été ruinées tout d'un coup, pour vanger le tort & les injustices que nous avons faites aux Empereurs du Monomotapa, qui nous avoient toujours reçus & traités, comme si nous avions été leurs enfans ; ou bien suivant qu'ils s'en expliquent eux-mêmes, à cause que leurs femmes nous marquoient un peu trop d'amitié.

Description des autres Royaumes.

Après avoir passé les Mines d'Or qui sont toutes à main gauche, en entrant par l'embouchure du *Zambese*, on trouve le Royaume de *Chiroro* suffisamment fourni de provisions de vivres, mais qui manque de bois, parce que ce n'est par tout que des champs & des campagnes

de ris, & des pâturages de gros & menu bétail. Mais au Couchant il y a *Arupande*, *Xangra*, & le vaſte Royaume de *Butua*, ſi connu par la racine médicinale qu'on en tire. Il abonde en Or que les Portugais de la forteresſe de *Sofala*, auſſi-bien que ceux de *Sena* vont trafiquer. Il y a dans ce Royaume un grand fleuve par lequel les Cafres Occidentaux deſcendent juſqu'à un certain parage, & ſuivant les indices qu'ils donnerent anciennement, on jugea qu'ils éroient naturels d'*Angola* ou de *Benguela*. Car ils diſoient, ſelon le témoignage de pluſieurs, qu'à vingt journées de chemin il y avoit un Pays de gens blancs qui alloient à cheval, & qui portoient des Croix. Il y a apparence qu'ils vouloient parler de quelqu'une de nos armées qui ſe trouvoit dans ce tems-là marcher dans le cœur du Pays. Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que j'ai lû dans une Relation manuſcrite que le Conquerant de *Benguela* avoit pénétré ſi avant dans les terres, qu'en deux journées il auroit pû arriver aux rivieres de *Cuama*.

Il réſulte des deux faits que je viens de rapporter, qu'on pourroit aiſément

venir à bout du dessein que plusieurs ont formé de s'ouvrir un chemin de communication de l'un à l'autre côté de l'Afrique, ce qui seroit d'une utilité infinie pour le commerce, & qui assureroit bien davantage l'une & l'autre conquête par la mutuelle correspondance des secours, & aussi par la surprise des Cafrès qui seroient bien-tôt étonnés de l'étendue de notre puissance en se voyant enfermés & coupés des deux côtés. Cette entreprise seroit très-digne d'un Roi de Portugal, qui ajoutant la conquête de ces Provinces à celle des autres, se rendroit ainsi maître de toutes les terres qui s'étendent depuis le Cap de Bonne Esperance jusqu'en Egypte.

Le Royaume de la *Munica* est un des plus célébres qui soit dans l'intérieur de la Cafrerie, & les Portugais y ont deux Foires, où les marchands de *Sena* & de *Sofala* vont trafiquer ou prendre l'Or.

Il y a dans ce Royaume une Montagne où croit la fameuse racine de *Manique*, qui a d'admirables vertus particulierement pour les blessures fraîches, étant trempée dans l'eau & appliquée sur la playe, avec autant ou plus

d'effet que le baume. On dit que l'arbre qui produit cette racine eſt unique comme le Phénix, & que la racine vaut autant d'or qu'elle peſe : cependant à examiner la choſe de près, il y a bien à rabattre du merveilleux.

Le Royaume de la *Manica* eſt éloigné de *Sena* de quarante ou cinquante lieues au couchant, & c'eſt entre deux que ſont les Royaumes de *Barbé* & de *Macomé*. Je ne marque point les dégrés de latitude ſous leſquels ces Pays ſont ſitués, parce que les Marchands des rivieres de Cuama portent d'une main la balance pour peſer l'or, de l'autre la verge ou aune pour meſurer le drap, & qu'ils ne vont pas s'amuſer à porter des Aſtrolabes, pour prendre la hauteur du Soleil, & des Cartes pour la marquer deſſus.

Je remarquerai ſeulement ici, que pour ce qui touche la ſituation des terres dans l'intérieur de la Cafrerie, il ne faut pas ſe fier aux Cartes modernes dont la plûpart ont été tracées ſur de nouvelles Relations fort incertaines. On doit encore moins s'aſſurer ſur les anciennes.

Outre les Habitations mentionnée ci-deſſus

ci-dessus, nous avons dans cet Empire de Monomotapa, la forteresse de *Sofala*, Port de mer qui a seize degrés de latitude Australe, & à trente lieues de la barre de Luabo. On y a découvert une pêche d'Agofres (petits coquillages qui servent de monnoye) qu'on apporta à Goa en 1715. De ce Port on embarque pour Moçambique, & de là pour l'Inde la plus grande quantité de Morfil, ou d'Yvoire,

Description de Simbaoe.

Avant de passer à l'Empire des *Bororos*, il faut dire quelque chose de l'Empereur du Monomotapa. J'ai trouvé deux versions de ce mot : l'une dit qu'il signifie *Empereur de l'Or*, & l'autre, *fils de la terre*. Peut être que les Cafres donnent ce nom à leur Roi pour faire entendre qu'il est ce grand & puissant Géant de l'Afrique, à qui la terre comme à son fils aîné, a donné pour héritage les plus précieux trésors qu'elle enferme dans ses entrailles.

La Ville Impériale s'appelle *Simbaoe*, ce qui dans leur langue signifie la même chose que la Cour. Lorsqu'en 1620.

le P. Jules César Jésuite y entra, après en avoir été convié par l'Empereur, cette Capitale avoit plus d'une lieue de circuit, parceque les maisons étoient éloignées les unes des autres d'un jet de pierre, en comprenant les clayes de bois qui les environnent. Le même Pere dit que le Roi avoit neuf enceintes de ces clayes, outre les maisons de ses femmes, lesquelles femmes étoient au nombre de plus de mille, & que la multitude de ses enfans égaloit celle des essains de mouches ; que ces enfans étoient occupés à charier de la paille pour couvrir les maisons, & que le Roi lui-même les y faisoit travailler en personne, pour une maison à un étage qui lui avoit été bâtie par cinq *Mocoques*, c'est-à-dire, Canarins qui s'étoient refugiés en ce pays-là. Il se ceignoit d'une étoffe de soye, & en avoit une autre par derriere qui lui tomboit sur les épaules & le couvroit tout entier. Il étoit vêtu de cette maniere, quand il reçut l'Ambassadeur Gaspard Bocarro Jésuite. Son trône étoit le seuil de la porte, sur lequel il s'assit sur un dégré élevé & couvert d'une *Machire*, c'est-à-dire d'un filet, comme ceux du Brésil.

Il n'y avoit pour tout meuble & pour toute tapisserie aux parois de son Palais que de ces Machires. Telle est l'appareil avec lequel cette noire Majesté se fait servir à genoux; & quand il boit, qu'il tousse, ou qu'il éternue, aussitôt on le sçait dans toute la Ville. Car ceux qui sont présens le saluent à haute voix, & battent en même-tems des mains. Dès que ceux qui sont hors de son appartement l'entendent, ils en font de même par imitation, ce qui se continue de l'un à l'autre par tous les quartiers de la Ville.

Il porte une petite hache pendue à sa ceinture, que plusieurs ont pris pour une béche; de sorte que d'une arme militaire ils en ont fait un instrument de Laboureur, qualité que ce Prince ne mépriſe pas. Au contraire le même Pere assure qu'il expédia promptement son Ambassade, afin d'aller vaquer à son labour, parce que c'étoit le tems des semailles.

Quand il sort dehors, il porte dans sa main un Arc & des fleches, ou bien une Zagaye de bois noir dont la pointe est d'or, & en forme de pointe de lance. Il y a toujours un Cafre qui marche

devant lui en frappant de sa main sur un tambour pour avertir que l'Empereur le suit. Tous les mois à la nouvelle Lune il fait une fête à ses *Mozimnes*, c'est-à-dire aux Morts, & ce jour là personne ne travaille, mais chacun se rend à la Cour, où ce Prince prend de certaines herbes qu'il mêle avec du miel & de l'huile. Il se lave dans du vin, ensuite il le donne à boire à ses gens pour les unir à lui, comme ne faisant qu'un cœur, & qu'une ame. Cette fête se célebre au son de quantité de flutes, de timbales & de chalumeaux; après quoi tout le monde se retire la tête baissée & les pieds tremblans.

Les choses sont encore à-peu-près dans le même état, & ont fort peu changé. Qui croiroit cependant que ce fut là le même Palais & les mêmes ameublemens dont certains Auteurs ont parlé, entr'autres *Dapper*? Le Palais Impérial, selon eux, est d'une magnificence sans pareille. Les poutres & les lambris sont d'une sculpture fine & tout couverts de plaques d'or ciselé: les tapisseries à la vérité ne sont que de coton, mais la vivacité des couleurs y dispute le prix à l'éclat de l'or; Des meu-

bles dorés, peints & émaillés, des chandeliers & de la vaiſſelle d'or maſſif, avec une infinité de porcelaines entourées de rameaux d'or qui reſſemblent à des branches de corail ſont une partie des beautés de ces ſuperbes appartemens. Les dehors du Palais, ajoutent-ils, ſont fortifiés de tours dont la ſtructure & la ſymétrie font un effet ſurprenant. Ce puiſſant Monarque employe deux livres d'or par jour en parfums. Son habit eſt une robe d'un drap de ſoye à ramages d'or tiſſu dans le Pays, &c.

Simbaoe eſt ſituée au devant de l'Habitation du *Tete*. Toutes les maiſons ſont de bois & de terre, couvertes de paille, n'y ayant point de brique ni de chaux dans le Pays. Il n'y en a aucune qui ait des portes que celles du Roi. Les Grands du Royaume ſont chargés du ſoin de défendre le peuple des voleurs.

Pluſieurs de ces Empereurs ont été Chrétiens de nom, & D. Pedro qui regne aujourd'hui, fut batiſé étant enfant par un Dominicain, à l'inſtance du Roi ſon pere.

Description de l'Empire des Bororos & du Lac de Maravi.

Le second Empire est celui des Bororos qui est à main droite du fleuve Zambeze en entrant par la barre de Quilimcene. Proche de cette barre les Portugais ont une Habitation limitée qui les rend maîtres de quantité de terres en avant, & les Jésuites y ont une Paroisse. Tous les autres pays qui s'étendent jusqu'aux confins du Morave, qui est vis-à-vis l'Habitation de Teté, appartiennent à des Rois & à des Seigneurs, qui du tems du Gouverneur François Barreto, faisoient hommage aux Portugais. Aujourd'hui ces Barbares n'ont ni Eglises ni Habitations de ce côté-là. La Ville de *Maravi* qui a donné son nom au principal Royaume de cet Empire, peut-être éloignée de *Teté* d'un peu plus de soixante lieues. A demi-lieue de cette Ville, on voit un Lac qui va en serpentant au Nord-Nord-Est. On ne sçait pas encore jusqu'où il s'étend. Sa largeur est de quatre ou cinq lieues, & on ne voit point la terre du côté de l'Orient en quelques endroits, ni les Ca-

fres eux-mêmes n'en ont point connoiſſance. Tout cela eſt ſemé de quantité d'Iſles déſertes, à la faveur deſquelles pourront s'abrier les Argonautes qui en voudront découvrir l'extrêmité du côté du Nord. Il abonde en poiſſons, & a un fonds de huit ou dix braſſes. Les Jéſuites voulurent anciennement naviger par ce lac juſqu'en Ethiopie, dont les Ports qui ſont ſur la Mer rouge étoient déja pour lors ſous la domination des Turcs. Ils envoyerent demander au Pere Louis Mariano qui demeuroit à Teté, ſi ce voyage étoit pratiquable. Le Pere leur fit réponſe dans une lettre que l'on conſerve encore dans la Sécrétairerie de Goa, que cela étoit poſſible & pratiquable, parce que la rive de ce lac abondoit en mil & en viandes, comme auſſi en quantité d'yvoire: joint à cela qu'il s'y trouvoit des *Almadies*, ou canots qui pouvoient naviger où on voudroit; que cette découverte dépendoit d'avoir cinq ou ſix charges d'étoffes qu'on nomme Barres avec quantité de verroterie, & quarante perſonnes tant blancs que noirs: qu'il falloit commencer la navigation en Avril & en Mai, à cauſe que c'eſt la ſaiſon où regnent les vents du Couchant,

comme sur la Côte de Moçambique. Cependant il ne s'est trouvé jusqu'à présent personne qui ait voulu se charger de cette entreprise. Cette découverte demanderoit un bras royal, & pour cela il faudroit construire sur le lac même des vaisseaux à voiles & à rames, ainsi que fit Ferdinand Cortez, lorsqu'il voulut aller prendre la Ville du Mexique; parce qu'il est presqu'impossible que des hommes hazardent une navigation si longue & si incertaine sur de simples petits canots.

Le Royaume de Maravi est situé entre ce lac & le fleuve Zambeze, & en pénétrant plus avant sur la même rive à quinze journées de chemin, on trouve le Royaume de Massi. Puis poursuivant encore autant de journées un peu plus ou moins, est le Royaume de *Ruengas*, presque à la hauteur de *Monbas*. Après cela je ne sçai pas qu'il s'étende plus loin.

ESSAI
SUR
LES COMETES,

*Par le C. de B***.*

TOus les calculs de ce Mémoire ſont fondés ſur l'idée qu'on a actuellement à l'Obſervatoire de la grandeur, de l'éloignement, du cours annuel, & de la révolution journaliere des Planettes, avec cette ſeule différence que j'ai négligé les fractions qui ſont inutiles pour mon objet.

Suivant cette idée, je ſuppoſe toujours le demi-diamétre de la terre de 1500 lieues, quoiqu'il ne ſoit exactement que de $1432\frac{1}{2}$.

J'écris toujours en lettres *millions*, pour épargner au Lecteur l ennui de voir ſix zéros ſouvent répétés.

J'explique à la fin de ce Mémoire les raiſons qui m'ont déterminé à choi-

ſir les diſtances dont je me ſers : ce que je n'ai pas fait arbitrairement.

SI nous avions un ſyſtême tant ſoit peu vrai-ſemblable ſur les Comètes, je me garderois bien d'hazarder des conjectures contraires aux idées reçues, & qui ſeroient fondées ſans doute ſur quelques expériences ſatisfaiſantes.

Mais puiſque cette partie de l'Aſtronomie paroît n'être encore qu'ébauchée depuis 30 ſiécles, je crois pouvoir préſenter mes conjectures parmi le grand nombre d'autres, peut-être plus frivoles, qui ſeront propoſées, avant qu'on parvienne à découvrir la vérité.

Nous devons au haſard la précieuſe découverte des Verres optiques, noble préſent des Arts, fille du ſçavoir & des réflexions conſéquentes de Galilée.

Un autre hazard nous a produit la poudre à canon, don de la Chine, peut-être moins funeſte qu'utile, puiſque du moins il abrége les guerres qu'enfante l'immortelle incompatibilité des hommes.

Peut-être auſſi mes conjectures engageront-elles les Aſtronomes à tourner leurs vûes du côté que je leur indique,

& à découvrir par de nouvelles observations, ou la vraisemblance de ma proposition, ou quelques nouveautés dans le Ciel, capables de leur inspirer des idées moins inconséquentes des Comètes, que celles dont les Philosophes nous ont si longtems & si puérilement éblouis.

Quoiqu'il en soit, pour entrer en matiere, j'ose présumer que les Comètes pourroient bien être des Satellites inconnus des Planettes supérieures, ou même de celle de Venus.

Ces Satellites peuvent circuler autour de leurs Planettes sur des cercles dont le rayon soit peut-être de dix millions de lieues, ou de davantage : car on sçait que l'espace, non plus que la durée du tems, ne coûte rien à l'Architecte du monde.

Quoique je suppose aux quatre grandes Planettes, la terre exceptée, un Satellite inconnu propre à s'offrir à nos Observations sous l'idée de Comète, il ne s'agit dans ce Mémoire que du Satellite inconnu que je suppose à Saturne, pour lui servir de sixiéme Lune, & cela par la raison que tout ce qui sera dit de ce Satellite de Saturne, pourra s'ap-

pliquer à tous ceux des autres Planettes, me réservant seulement de faire quelques observations sur Mars & Venus.

Maintenant pour essayer d'établir en quelque maniere mon systême, & faire voir la possibilité d'un Satellite inconnu à chacune des principales Planettes, je crois devoir rappeller en peu de mots l'histoire des Satellites de Saturne.

Ils n'ont pas tous été découverts dans le même tems. M. Huygens apperçut d'abord le second, sans avoir connu le premier ni le troisiéme; ce n'est qu'à l'infatigable attention de feu M. Cassini que nous devons leur connoissance, aussi-bien que celle des deux Satellites plus éloignés.

Mais si ces Astres très-voisins de Saturne, que les Astronomes observent tous les jours, aussi-bien que les autres Planettes, ont pû demeurer si long-tems inconnus, malgré la découverte des grandes Lunettes, combien à plus forte raison doit nous être invisible le Satellite en question, que je suppose éloigné de Saturne de dix millions de lieues au moins, par des raisons que je dirai plus bas!

A quel point doit encore augmen-

ter la difficulté d'obſerver ce Satellite, ſuppoſé qu'il ſe trouve vrai, comme j'eſpere le prouver, qu'il ne ſçauroit ſe rendre viſible à nos Obſervateurs, ſans le concours d'un très-grand nombre de circonſtances, qui ne peuvent ſe raſſembler que bien rarement ! Elles ſe réuniſſent cependant ces circonſtances, puiſque nous voyons aſſez ſouvent des Comètes qu'on nommeroit des Satellites inconnus des quatre grandes Planettes, ſi l'on s'étoit ſeulement aviſé de ſoupçonner l'exiſtence de ces Aſtres : mais l'ancienne prévention, rouille métaphyſique & preſque incurable dans les ames communes, n'avoit garde de permettre aux Aſtronomes d'oſer former ſur les Comètes des conjectures oppoſées à celles que leur offroit le préjugé autoriſé par une poſſeſſion de 30 ſiécles.

Outre le préjugé antique, une raiſon plus récente & plus intime, parce qu'elle ſe trouve fondée ſur l'amour propre, a détourné les Aſtronomes de penſer aux Satellites qu'on ſuppoſe ici : car auſſi tôt que la découverte des Satellites de Saturne & de Jupiter eût été juridiquement conſtatée, auſſi-bien

que celle du grand anneau de Saturne, faite par M. Huygens, les Aſtronomes triomphans ſe repoſerent ſous leurs lauriers, bien convaincus de ne rien ignorer de ce qui pouvoit concerner Saturne.

Endormis dans cette flateuſe, mais périlleuſe ſécurité, lorſqu'ils ont apperçu de nouveaux Aſtres, ils ont continué de les nommer des Comètes, c'eſt-à-dire des Phénomènes inconcevables, plutôt que d'imaginer qu'un Satellite eût pû ſe dérober à leurs obſervations, & décliner, pour ainſi dire, leur juriſdiction.

C'eſt par la ſuite de la même prévention, qu'ils n'ont fait nulle difficulté d'admettre le ſyſtême monſtrueux des Philoſophes ſur les Comètes, en ſuppoſant avec eux que ces Aſtres ne pouvoient être que des globes dépendans de quelqu'un de ces Soleils, que nous nommons des Etoiles fixes; comme ſi la diſtance non meſurée, & peut-être immenſurable entre les étoiles fixes & la terre, nous permettoit de ſoupçonner ſeulement que quelqu'aſtre ſubalterne de l'un de leurs tourbillons fut capable de faire des incurſions dans le nôtre,

& de passer même assez près de la Lune, comme il est presque démontré, que l'ont fait quelques Comètes.

Hé ! quel seroit le rayon d'un cercle à l'égard duquel les deux situations opposées de la terre sur son cercle annuel, ne sont qu'un point, quoique ce diamétre du cercle annuel soit estimé de 66 millions de lieues.

Mais comment l'intrépidité systématique des Philosophes ne s'est-elle point épouvantée de cette effroyable étendue, ou pour le moins révoltée contre les Paralogismes innombrables qui résultent d'une supposition si prodigieusement hyperbolique ?

De Saturne, du Satellite inconnu que je lui suppose, & des raisons qui doivent nous le rendre très-souvent invisible.

Il y a toujours près de 300 millions de lieues de la terre à Saturne ; mais cette Planette se trouve encore bien plus éloignée de la terre, lorsqu'elle se rencontre en opposition avec elle, que dans le tems de leur conjonction.

Il ne faut que jetter les yeux sur la Sphere, pour voir que Saturne en *Li-*

bra, se trouve plus éloigné de la terre de tout le diametre de son cercle annuel, estimé de *66* millions de lieues, que lorsqu'il se rencontre avec la terre en conjonction, c'est-à-dire, dans le même signe, comme on le peut voir en *Aries*.

Indépendamment de ces deux situations opposées, Saturne s'éloigne du Soleil, & par conséquent de la terre, dans son *aphelie* de 36 millions de lieues ; d'où il résulte que si Saturne en opposition avec la terre, se trouve dans son aphelie, ces deux Planettes (Saturne & la Terre) seront plus éloignées l'une de l'autre de 102 millions de lieues, que si dans le tems de leur conjonction, Saturne se remontroit dans sa *perihelie*.

Il n'y a personne qui ne sente que puisque le Satellite, qu'on suppose ici, n'a pas encore été découvert, il faut qu'il ne se rende visible que très-difficilement, & que par cette raison il ne sçauroit jamais l'être que dans le tems des conjonctions de Saturne & de la Terre.

On pourra m'opposer ici que Saturne n'achevant son cours annuel qu'en 30

ans, & la terre finiſſant le ſien chaque année, ces deux Aſtres doivent ſe trouver 30 fois en conjonction dans le cours d'une révolution entiere de Saturne, & par cette raiſon mettre la terre à portée de voir tous les ans le Satellite inconnu de Saturne, ſous l'idée d'une Comète : ce qui répugne à l'expérience.

Je réponds qu'il ne ſuffit pas que la terre & Saturne ſoient en conjonction, pour que nous puiſſions appercevoir le Satellite inconnu, mais qu'il faut encore que Saturne ſe trouve dans le point le plus bas de ſa perihelie, & que le Satellite lui même ſoit dans le point de ſon cercle le plus proche de nous, c'eſt-à dire, dans ſon périgée à notre égard. En effet peu de millions de lieues diminuent ſi prodigieuſement les objets céleſtes à nos yeux, que nous n'appercevons Venus que ſous la forme d'une étoile, quoique ſon diametre égale celui de la Terre, & que Venus n'en ſoit guéres éloignée que de douze millions de lieues, ſur-tout dans ſon aphelie.

On peut ajouter que ſi ce Satellite fait ſon cours dans un cercle dont le plan ſoit fort incliné à l'Eclyptique de Saturne, il s'éloignera de nous conſi-

rablement, parce que nous n'aurons pû l'appercevoir qu'étant fort près de sa périhelie, & que si-tôt qu'il aura passé ce point en remontant, nous cesserons de le voir.

C'est aussi ce qu'on observe aux Comètes qui se découvrent fort difficilement, & ne se montrent que pour très-peu de tems.

Je dis plus : ce Satellite ne peut-il pas avoir une telle contexture, que sa superficie absorbe une partie de la lumiere qu'elle reçoit, & ne nous en laisse voir qu'une médiocre partie?

L'Etoile si souvent nébuleuse, qui sert de corps aux Comètes, semble confirmer cette idée.

On peut m'objecter que ce Satellite étant supposé peu lumineux, comme on vient de le dire, il ne sera guére propre à éclairer les nuits de sa Planette, & que l'inaptitude d'un être à faire sa fonction, doit être une preuve de sa non-existence.

J'avoue que l'inutilité d'un être dans cet Univers si sagement construit, doit passer pour une preuve de son inexistence; mais je nie que le Satellite supposé fut incapable d'éclairer les nuits de

Saturne, quand une partie de la lumiere qu'il reçoit du Soleil, s'abſorberoit dans ſa ſuperficie.

La Lune dans ſes phaſes, n'ayant que la moitié de ſa lumiere, nous éclaire, & les nuages qui ſe joignent encore à cette diminution de ſplendeur, s'ils ne ſont pas abſolument opaques, ne nous privent pas d'une lumiere ſuffiſante pour nous conduire, quoique la Lune n'ait qu'un cinquantiéme de la ſolidité de la terre, au lieu que les moindres Satellites de Saturne, (je nomme ainſi les plus proches de lui,) ſont eſtimés auſſi gros que la Terre.

Peut-être que ce Satellite beaucoup plus éloigné, eſt-il auſſi le plus gros! En ce cas l'augmentation de ſa maſſe répareroit le peu d'éclat qu'on ſuppoſe en ſa ſuperficie, & alors cette diminution de lumiere ne ſerviroit qu'à nous rendre plus difficile & par conſéquent plus rare la perception de ce Satellite Comète.

Tout ce qu'on vient de dire du Satellite inconnu de Saturne, peut s'attribuer à un pareil Satellite de Jupiter, de Mars & de Venus, en faiſant quelques obſervations ſur ces deux dernieres

Planettes : mais en général on peut présumer que les Satellites de Saturne & de Jupiter nous forment les Comètes dont l'étoile paroît nébuleuse, à cause de son grand éloignement, au lieu que celui de Mars peut se montrer moins obscur, & celui de Venus très-brillant, à raison de leur proximité.

On pourroit croire que l'éclat que je suppose au Satellite de Venus, devroit nous le rendre plus sensible, & par cette raison nous le faire appercevoir plus souvent, sans attendre le concours des conditions ci-devant assignées, pour nous rendre visible un Satellite inconnu : mais on reviendra de ce préjugé, si on fait attention.

1°. Que ce Satellite ne doit pas être plus gros que notre Lune.

2°. Que Venus & la Terre se trouvant en conjonction, le Satellite dans son aphelie & sa périhelie doit tourner vers nous sa partie obscure, & par cette raison rester invisible.

3°. Que dans tous les autres points de son cercle particulier, nous n'appercevrons que les phases de ce Satellite, semblables à ceux de la Lune, avant & après sa pleineur.

4°. Que pour appercevoir le Satellite de Venus dans son plein, il faudroit que Venus & la Terre se trouvassent au moins distantes l'une de l'autre de trois signes, éloignement considérable, & qui peut seul nous dérober la vûe du Satellite de Venus, surtout lorsque la Planette & le Satellite tendront ensemble ou séparément à leur périhelie.

Ce détail, quoique fort abrégé, me persuade que les occasions de voir ce qu'on appelle une Comète, causée par le Satellite inconnu de Venus, peuvent être très-rares, vû le grand nombre de circonstances difficiles à rassembler, qui doivent concourir indispensablement à l'apparition de cet Astre.

Il ne reste plus qu'à expliquer la possibilité de l'apparence du Satellite de Mars, & les difficultés qui peuvent rendre cette apparence très-rare.

De Mars & de son Satellite inconnu.

Mars n'ayant que 1800 lieues de diamétre, & ne faisant pas ses révolutions journalieres plus rapidement que la Terre, on a peine à lui croire assez de mouvement, pour entraîner un Satellite

dans un tourbillon, & l'y faire circuler dans un très-grand éloignement. Cependant par analogie avec les autres Planettes supérieures à Venus, qui sont toutes, la Terre comprise, accompagnées de Lunes, pour éclairer leurs nuits, on ne doit pas soupçonner Mars de manquer d'un secours si nécessaire, d'autant plus que ses nuits sont égales aux nôtres, & qu'il se trouve plus éloigné du Soleil, que la Terre de 22 millions de lieues.

D'ailleurs, puisque le nombre des Lunes croît à proportion de la distance des Planettes au Soleil, comme Jupiter & Saturne nous l'indiquent, il semble qu'on devroit plutôt en supposer deux à Mars, que de lui en refuser une. Osons donc au moins lui en donner une à peu près de la grandeur de la nôtre, & qui tourne autour de lui dans un très-grand cercle.

Mais comment cette Lune étant si petite, & située à dix millions de lieues de Mars, pourra-t-elle éclairer ses nuits, ou même être entraînée par le tourbillon de cette planette, qui ne peut y causer qu'un mouvement très-médiocre, à proportion de son diamétre, qui n'ex-

cede guéres le demi-diamétre de la terre ?

Je réponds à la premiere objection que la Lune de Mars peut être d'une contexture que ſa ſuperficie renvoye, ſans en rien abſorber, toute la lumiere qu'elle reçoit du Soleil ; à quoi j'ajoute que la figure ſphérique n'étant point eſſentielle à un aſtre, celle de cette Lune peut approcher aſſez de la forme parabolique, pour renvoyer tous les rayons d'une maniere preſque perpèndiculaire à ſon axe, mais en façon de cône, dont la baſe ne s'étende que ſur la demi-ſuperficie de Mars, ſans que le moindre rayon s'écarte & ſe perde, comme il arriveroit, ſi le corps réflechiſſant étoit purement ſphérique.

2°. Si le Satellite de Mars n'avoit ſur ſon cercle particulier qu'une viteſſe proportionnée à celle dont Mars parcourt le Zodiaque, il s'enſuivroit que le Satellite laiſſant éternellement ſa Planette placée directement entre le Soleil, il ſe trouveroit toujours dans ſa pleineur vis-à vis des nuits de ſa Planette, au lieu que notre Lune ſe montre ſouvent dans ſes phaſes ſous des aſpects très-peu lumineux.

On n'auroit point à craindre les Eclypſes d'un tel Satellite ; car aſſurément le cône de l'ombre de Mars ne pourroit pas s'étendre juſqu'à lui.

La lenteur qu'on attribue au mouvement du Satellite de Mars ſur ſon propre cercle, ſemble convenir parfaitement à la petiteſſe de Mars, qui, comme on l'a dit, ne ſçauroit imprimer une grande vélocité dans tout ſon tourbillon, ni par conſéquent entraîner un Satellite ſitué preſqu'aux confins de ce tourbillon, c'eſt-à-dire dans la région où le mouvement de la Planette centrale doit ſe trouver preſque inſenſible.

Quelque foible cependant qu'on puiſſe eſtimer ce mouvement, on ne ſçauroit lui refuſer la puiſſance d'imprimer quelque action à un aſtre compris dans ſon tourbillon, puiſque Mars y fait en 24 heures ſur lui-même une circulation par laquelle chaque point de ſa ſuperficie fait plus de cinq mille lieues ; ce qui doit donner au tourbillon l'activité néceſſaire pour faire circuler ſa Lune à dix millions de lieues de lui.

On jugera cet effet très-certain, ſi on fait attention que le Soleil qui force Saturne cent fois plus gros que la Terre, à

circuler

circuler à 300 millions de lieues de lui, ne fait lui-même au centre du grand tourbillon que 36 mille lieues en 24 heures.

La petiteſſe de notre Lune, ſa proximité de la terre, & la rapidité du mouvement journalier qui eſt de 9 mille lieues, forcent la Lune à achever ſon période dans moins d'un mois. Des raiſons oppoſées feront que le Satellite de Mars n'achevera le ſien qu'en près de deux années, c'eſt-à-dire dans le même tems que Mars lui-même aura fait une révolution entiere ſur le Zodiaque.

On ne s'étonnera pas de voir très-rarement le Satellite ſuppoſé de Mars ſe montrer à nous ſous l'apparence d'une Comète, quoiqu'il ſoit beaucoup plus près de la terre que Saturne & Jupiter, ſi on fait attention à ſon extrême petiteſſe, qui récompenſe de reſte, la proximité de Mars, pour nous rendre ſon Satellite inviſible; à moins qu'il ne ſe rencontre poſitivement dans les ſituations que j'ai indiquées comme indiſpenſables, pour rendre viſible l'un des Satellites des quatres grandes Planettes.

C'eſt ici le lieu de rendre compte des raiſons qui m'ont conduit à placer le

Satellite inconnu de Saturne à dix millions de lieues de sa Planette.

Ces raisons n'ont point d'autre fondement que l'analogie suivante.

La terre force la Lune placée à cent mille lieues d'elle à circuler dans son tourbillon, & à y achever sa révolution, en moins d'un mois, quoique la terre ne fasse dans le centre de son tourbillon que neuf mille lieues, en tournant sur elle-même en 24 heures.

Suivant cette analogie, Saturne mille fois plus gros que la terre, pourroit obliger de tourner autour de lui un Satellite gros comme la Lune, placé à dix millions de lieues de lui, quand même il ne feroit pas plus de chemin dans son tourbillon, que la terre en fait dans le sien chaque jour.

C'est ce qui arriveroit si Saturne ne retournoit sur lui-même, qu'en dix jours, en sorte que chacun de ces jours en valut dix des nôtres.

Or nous ignorons absolument en combien de tems Saturne tourne sur lui-même : mais s'il y tourne, (comme on peut le conjecturer) aussi rapidement que Jupiter, qui est plus gros que lui, il feroit dans son tourbillon 26

fois plus de mouvement que la terre n'en fait dans le ſien, puiſqu'en un de ſes jours qui ne ſeroit que de dix heures, il acheveroit un tour de 90 mille lieues.

Dans cette ſuppoſition, il forceroit de circuler autour de lui, & à dix millions de lieues, un aſtre 26 fois plus gros que la Lune, c'eſt-à-dire, égal à la moitié de la terre, qui n'eſt que 50 fois plus groſſe que la Lune.

Mais comme la Lune dont le diamètre eſt le quart de celui de la terre, acheve autour d'elle ſa révolution en un mois, ſi le Satellite de Saturne ne faiſoit la ſienne autour de ſa Planette qu'en une de nos annnées, il pourroit être ſix fois plus gros que la terre, ſans que cette groſſeur l'empêchât de faire ſes révolutions au tour de Saturne, parce que la groſſeur de ſa maſſe ſeroit récompenſée par la lenteur de ſon mouvement.

En ce cas, le Satellite inconnu de Saturne ſeroit en même proportion avec ſa Planette, que la Lune eſt avec la terre; c'eſt-à-dire, que ce Satellite auroit pour diamètre le quart de celui de

Saturne, comme la Lune a le quart du diamètre de la terre.

Mais comme on ne peut ſuppoſer que ce Satellite inconnu n'acheve ſon mouvement particulier au tour de Saturne, que dans une des années de cette Planette, c'eſt à-dire, en près de 30 ans, il s'enſuivroit que le Satellite inconnu pourroit être beaucoup plus éloigné de ſa Planette que de dix millions de lieues, parce que ſon plus grand éloignement ſeroit compenſé par l'extrême lenteur de ſon mouvement.

Dans ce cas le Satellite de Saturne pourroit ſe trouver éternellement dans ſon plein, comme j'ai ſuppoſé celui de Mars; & alors la ſuppoſition, ſuivant laquelle j'ai dit que ſa ſuperficie abſorboit peut-être une partie de ſa lumiere, ne l'empêcheroit pas d'éclairer les nuits de ſa Planette, & elle ne ſerviroit au plus qu'à nous rendre plus difficile & plus rare l'apparition de ce *Satellite Comète.*

Pour ce qui concerne les Satellites des autres Planettes, on pourroit les placer à des diſtances de leur aſtre beaucoup moindres que de dix millions de

lieues, en ſuivant la proportion dans laquelle on a cru devoir éloigner de ſa Planette le Satellite de Saturne.

Quoiqu'on ait inſinué dans ce Mémoire que tous les Satellites inconnus attribués aux grandes Planettes, pourroient être ſuppoſés placés à dix millions de lieues de leurs Planettes, il ſemble, ſelon cette derniere analogie, qu'ils ſeroient plus naturellement ſitués à la diſtance de deux dégrés du cercle annuel de leur propre Planette, ſelon qu'on les peut voir calculés ici.

Deux dégrés du cercle annuel de Saturne valent dix millions de lieues.

Deux dégrés du cercle de Jupiter valent ſix millions de lieues.

Deux dégrés du cercle annuel de Mars, valent près d'un million de lieues.

Deux dégrés du cercle de Venus, valent plus de ſept cent mille lieues.

Ces dégrés ſont évalués, lorſque ces Planettes ſe trouvent dans leur aphelie.

Cette même analogie, qui réglera l'éloignement du Satellite de ſa Planette, décideroit auſſi & de la groſſeur du Satellite, & de la vîteſſe de ſon mouvement ſur ſon propre cercle.

Les raiſons qui nous rendent ſouvent ces Satellites inviſibles, & qui cauſent la rareté de l'apparition des Planettes, n'en ſubſiſteroient pas moins, & les Aſtronomes auroient une bien plus grande facilité, pour diſtinguer à quelle Planette appartiendroit alors, la Comète apparoiſſante : car ce ſeroit ſans doute à la moins éloignée de l'étoile Cométaire.

Une ſeconde Analogie qui m'a paru digne d'être obſervée à l'égard de l'éloignement du Satellite de Saturne, eſt que dix millions de lieues font juſtement deux dégrés du grand cercle annuel de Saturne.

Mais, dira-t-on, la Lune ſur laquelle vous aviez fondé votre premiere Analogie, n'eſt pas éloignée de la terre dans la même proportion, que le Satellite de Saturne l'eſt de ſa Planette : car deux dégrés du cercle annuel de la terre valent douze cent mille lieues, & la Lune n'eſt pas à cent mille lieues de nous.

Je l'avoue : mais auſſi la Lune acheve ſa révolution au tour de la terre en moins d'un mois, & il eſt néceſſaire

que le Satellite inconnu de Saturne, auſſi-bien que ceux des quatre grandes Planettes, la terre non compriſe, achevent leurs périodes bien moins rapidement. Car plus leur mouvement particulier au tour de leur Planette ſe fera lentement, & plus rarement ils pourront ſe rencontrer dans les ſituations néceſſaires, pour être découverts; ce qui convient parfaitement à la rareté de l'apparence des Comètes.

TRADUCTION DU COMMENCEMENT DE *L'ANTI-LUCRÈCE*, EN VERS FRANÇOIS,

Par M. de SALIS.

L'Oeuvre que j'entreprends eſt un œuvre ſublime.
Dieu même, *Quintius*, eſt l'objet qui m'anime;
Dieu le Pere, & le Roi de ce vaſte Univers.
Et quel objet plus grand, plus digne de nos vers!
Quel plus auguſte emploi pour notre intelligence?
Mais connoiſſant ſi bien l'homme, & ſon impuiſſance.

Dans mes foibles accens me ſerois-je flatté
D'embraſſer la grandeur de l'être illimité ?
Seul être indépendant, ſeul ſage, ſeul ſuprême,
Qui donnant l'Etre à tout, ne le doit qu'à lui-même,
Qui dans l'amas pompeux des œuvres de ſes mains,
Et ſe montre & ſe cache aux regards des humains :
Ainſi que le Soleil enfermé dans la nue,
De ſes traits adoucis frappe encor notre vûe.
De-là s'eſt élevé le doute audacieux,
Si du ſort, ou d'un Dieu tout dépend ſous les Cieux.
L'un voulant s'affranchir d'un Juge qu'il redoute,
Sans raiſon de douter, révoque tout en doute.
L'autre de ſes deſirs ſe faiſant des raiſons,
Du flateur Epicure embraſſe les leçons,
Foule aux pieds Loix, devoirs, remords, crainte importune,
Et ne reconnoiſſant de Dieu que la fortune,
Tranquille, lui remet le ſoin de l'Univers ;
Tant le plaiſir aveugle, & rend l'homme pervers !
De la vérité ſeule empruntant tous ſes charmes,

C'eſt contr'eux que ma Muſe oſe tourner
ſes armes.
Elle va terraſſer les reſtes odieux
D'un parti que l'orgueil arma contre les
Cieux,
Et confondre avec eux le célébre Poëte,
Qui de leur Chef impur ſe rendit l'inter-
préte.
Les Muſes dont la voix ſi long-tems les trom-
pa,
Vont rendre au vrai l'encens que l'erreur uſur-
pa.
Les Muſes, qu'ai-je dit ? O Sageſſe éter-
nelle,
O toi du monde entier la cauſe & le modèle,
Souveraine raiſon, lumiere des eſprits,
C'eſt de toi que mes vers attendent tout
leur prix !
Je n'implore que toi, propice à ma priere,
Vien, éclaire, ſoutien mes pas dans la
carriere.
Tout naît, tout ſe maintient, tout ſe meut
par tes loix,
Tout, juſques au néant, obéit à ta voix.
Ce zèle dont mon cœur brûle de tout connoî-
tre,
Cet amour pour le vrai, c'eſt toi qui le fait
naître.

Pour défendre tes droits contre l'impiété ;
Répand sur mes discours ta force & ta clarté.
Mais pour toi, qu'a plongé dans un aveugle yvresse,
L'indomptable fureur d'une ardente jeunesse,
Ou dont l'esprit trop vif, ami des nouveautés,
Dédaigne des chemins du peuple fréquentés,
Jusqu'à quand pourras-tu voir, sans inquiétude,
D'un terrible avenir l'affreuse incertude ?
Arrête, vois le jour qui luit du haut des Cieux :
Vois l'abîme où tu cours, le bandeau sur les yeux :
Des vaines passions calme le trouble extrême,
Sers-toi de ton esprit, & descend dans toi-même ;
Bannis tout jugement faux ou précipité,
Vois, juge, pese tout au poids de l'équité.
C'est ton Dieu qu'on défend, entends du moins sa cause,
Et qu'après ton esprit la condamne, s'il l'ose.
Dans la sainte carriere où je conduis tes pas,
Lieux tristes pour les sens, lieux dépourvus d'appas,
Que ne puis-je à mon gré, pour mieux charmer ta peine,

Faire à tes yeux couler les ondes d'Hypocrêne,
Et des tréſors du Pinde embelliſſant mes vers,
Changer l'épine en roſe, en jardins les déſerts ?
Que ne puis-je égaler la force enchantereſſe,
Que mettoit dans ſes ſons le trop heureux Lucréce ?
Mais pourquoi ſe flatter d'un chimérique eſpoir ?
Dans ſa langue, Lucréce orné d'un faux ſçavoir ?
A fait paſſer des Grecs les aimables délires :
Et nous dans des accens étrangers pour nos lyres,
Nous venons te prêcher un dogme redouté.
Les graces, les Amours, la folle volupté,
De ce Chantre fameux égayoient la ſageſſe ;
La nôtre les combat, & n'offre que triſteſſe.
La nature par-tout l'objet de ſes leçons,
Accouroit pour l'entendre, & ſourire à ſes ſons.
Je la vois dans ſes vers prodiguant tous ſes charmes,
Ecarter loin de nous la peine & les allarmes.
Il chante, le Zéphire adoucir ſon murmure ;
L'air paroît plus ſerain, la lumiere plus pure ;
La terre ſe ranime, & brillante d'attraits,

Unit l'éclat des fleurs à l'ombre des forêts ;
L'oiseau par ses chansons réjouit les campagnes ;
Le lait coule en ruisseaux du sommet des montagnes.
Par-tout on n'apperçoit que prés reverdissans,
Que Bergers satisfaits, que troupeaux bondissans.
Tout ressent de Venus la puissance féconde,
L'homme, les animaux, le ciel, la terre & l'onde.
Ainsi Lucréce offroit sous d'aimables couleurs,
Du Grec ingénieux les dogmes enchanteurs.
Avec moins d'art Circé sur la plage Ausonique,
Ennivroit l'Etranger dans sa coupe magique.
Ah ! si le sage Ulisse en craignit le poison,
Si d'un piége flateur il sauva sa raison,
Toi qu'enchante une Nimphe encor plus dangereuse,
Crains sa voix, de ses sons crains la douceur trompeuse.
Bientôt réduit par elle au rang des animaux,
Tu ne rougirois point d'en faire tes rivaux.
Fuis donc cette Circé, dont l'adresse est extrême :
Dieu t'appelle en mes vers, pour te rendre à toi-même,

Il anime, il échauffe, il dicte mes accens.
Dans ce grave ſujet, ſi rien ne rit aux ſens,
Sçache que réprouvant les voluptés impures,
Un Dieu Saint n'admet pas leurs profanes peintures.
De Lucréce écartant les ſonges gracieux,
Je parle à ta raiſon, à ton cœur, à tes yeux.
Cet Ouvrage, où de tout j'expliquerai les cauſes,
Lui céde en agrémens, l'emporte pour les choſes.

EPITRE
SUR
LES PLAISIRS,
IMITÉE
DU PREMIER LIVRE
DE
L'ANTI-LUCRECE.

EN fuyant la douleur pour voler aux plaisirs,
Comptez-vous, *Quintius*, fixer tous vos desirs?
Qui peut vous assurer que rien dans la nature,
Ne troublera la paix d'un enfant d'Epicure?
Quel mortel peut se faire un sort si plein d'appas?
Il jouiroit d'un bien qu'on ignore ici bas.

Et ce bien ſeroit-il un fruit de l'induſtrie ?
Répondez-moi, quel art, quel philoſophie
Etendroit ſon pouvoir juſques ſur l'avenir,
Et prévoyant nos maux, ſçauroit les prévenir?
Le Sage à tout ſouffrir met toute ſa ſcience,
S'il peut vaincre les maux, c'eſt par la patience ;
Oui, c'eſt de ſa raiſon le plus ſublime effort,
C'eſt en ſe maîtriſant qu'il maîtriſe le ſort.
S'il vous deſtine donc des jours pleins d'amertume,
Vous voilà malheureux, la douleur vous conſume,
Et des bras du plaiſir qui vous tient enchanté,
Vous paſſez dans les fers d'un tiran redouté.
Pourrez-vous bien d'un cœur énervé de molleſſe,
A des coups imprévus oppoſer la foibleſſe ;
Non, ſous le poids du mal vil eſclave abattu,
N'attendez nul ſecours d'une ame ſans vertu.
Les Dieux même, les Dieux dans leur pouvoir ſuprême,
Ne s'offriront à vous qu'armés contre vous-même.
Si l'homme, à la douleur inſtruit à s'endurcir,
Ne voit d'un œil égal la peine & le plaiſir,

A mille ſoins divers ſa vie eſt expoſée.
Pareil à cette fleur des Zéphirs careſſée,
Que la terre nourrit d'un ſuc délicieux,
Et qui s'ouvre en riant à la clarté des Cieux;
Que l'affreux Aquilon ſuccéde au doux Zéphire,
Livrée à ſes aſſauts, elle tombe, elle expire.
Je ſçais, me dira-t'on, me contenter de peu,
L'avarice en mon cœur n'allume point ſon feu.
Inſenſible à l'éclat qu'admire le Vulgaire,
Je mépriſe des Rois la pompeuſe miſere;
Je vois, ſans m'éblouir, la gloire des Heros:
Un illuſtre embarras ne vaut point le repos.
Diſciple fortuné du prudent Epicure,
Je ne veux que jouir des dons de la nature,
Et, cueille, ſans rougir les fruits délicieux,
Que ſon ſein bienfaiſant me préſente en tous lieux.
Je ſçais, qu'en ſes conſeils l'homme toujours extrême,
Habile à ſe tromper, cruel envers lui-même,
Deſire avec fureur, craint avec lâcheté:
Chacun, ſuivant ſon goût, peut vivre en liberté.
Qu'emporté par l'ardeur d'illuſtrer ſa mémoire,

L'un au ſein des hazards aille chercher la gloire,
Qu'un autre à la raiſon fermant toujours les yeux,
En de pénibles riens perde un tems précieux :
Sans ſortir de chez moi, je trouve ma richeſſe,
Mon eſprit s'enveloppe en ſa propre ſageſſe.
C'eſt pour moi que je vis, ſi je vis quelques jours,
L'innocence & la paix m'accompagnent toujours.
Tel eſt de vos raiſons le ſublime étalage ;
Souffiez donc qu'à mon tour je les diſcute en Sage.
Votre bonheur eſt grand, dites-vous : je le veux,
Le ſort juſqu'à préſent a comblé tous vos vœux ;
Mais quand vous n'auriez point ſujet de vous en plaindre,
Sauvé de mille écueils, n'en devez vous plus craindre ?
Ne vous reſte-t-il plus de mers à traverſer,
De vents à ſoutenir, de Syrtes à paſſer ?
Soit. Votre état vaux mieux que celui de tant d'autres,
Vous avez évité leurs dangers, non les vôtres.

Il n'eſt point ici bas de repos aſſuré,
Un malheur par un autre eſt ſouvent attiré.
Le ſort nous en prépare à tous tant que nous ſommes.
Homme, il vous faut courir la carriere des hommes.
La ſourde Ambition qui par mille détours,
Le maſque ſur le front, s'intrigue dans les Cours,
Ni l'amour des tréſors ne troublent point votre ame.
Vous ne connoiſſez point cette héroïque flâme,
Qui jette nos guerriers au milieu des combats,
Et ſçait à la mort même attacher des appas,
Vous ne ferez jamais la folle expérience
D'un honorable joug, d'une riche indigence.
Courage, c'eſt pour vous quelques chaînes de moins.
Mais ſi cette beauté, l'objet de tant de ſoins,
Ces jours pleins de loiſir, cette ſanté d'Athlete,
Ce bien qui vous ſuffit au fonds d'une retraite,
Vous étoient enlevés par un revers ſoudain,
Car tout dépend ici des arrêts du deſtin;

Si, lorſque jouiſſant d'un repos plein de charmes,
Vous ignorez la peine, & vivez ſans allarmes,
La Guerre, les Procès, un eſſain de douleurs
Viennent vous inveſtir, & vous livrent aux pleurs;
Si votre fils expire au printems de ſon âge,
Si vous perdez le cœur d'une épouſe volage,
Si par l'or d'un Tiran lâchement enchanté,
Votre ami trafiquoit de votre liberté;
Si malgré vos vertus, la noire calomnie
S'obſtine dans le monde à ternir votre vie,
De quoi peut vous ſervir un bonheur éclipſé?
Du poids de la douleur triſtement oppreſſé,
Comptez-vous à vos cris voir encore la nature
Vous porter du ſecours, & vanger votre injure?
Non: vos plaiſirs paſſés, pour ſurcroit de malheur,
De mille traits amers vous perceront le cœur.
Le Sage, dites-vous, aidé de la ciguë,
Aux maux déſeſpérés trouve un heureux iſſue.
Le merveilleux ſecret! Oſe-t-on le bénir,
De combler nos malheurs, en voulant les finir?

Ainſi ton déſeſpoir, lâche Sardanapale,
Pour le dernier excès d'une yvreſſe brutale,
Aux flammes d'un bucher immolant tes langueurs,
Du ſort qui te pourſuit, croit tromper les rigueurs.
Digne fin des travaux que preſcrit Epicure!
L'homme juſte, ſuivant une route plus sûre,
Adore en tout du Ciel les ordres abſolus:
Ce qui paſſe à ſes yeux, eſt comme n'étant plus.
Que tout flatte ſes vœux, ou que tout les traverſe,
Il voit d'un œil égal, la fortune diverſe.
Les ſeuls biens éternels enlevent ſes deſirs;
Il eſt comme aux douleurs, invincible aux plaiſirs.
Dans ſes maux paſſagers dont il prévoit le terme,
D'une gloire éternelle il découvre le germe:
Il s'anime au combat, l'eſpoir d'un meilleur ſort,
Au milieu des écueils lui fait trouver le port;
Et déja dans les Cieux admis par l'eſpérance,
Où ſon tréſor l'attend, ſon cœur vole d'avance.
N'allez point toutefois, jaloux de ſa grandeur,
D'un ſordide intérêt taxer ſa noble ardeur.

Nous naiſſons pour le bien ; notre cœur de
lui-même,
Ne veut, ne cherche en tout que ſon bonheur
ſuprême.
Ce n'eſt qu'au plaiſir ſeul que s'adreſſent nos
vœux,
Où l'homme brûle d'être, il brûle d'être heu-
reux.
Mais ce plaiſir, veut-il le rechercher ſans
honte ;
Il faut, pour le puiſer, qu'à ſa ſource il re-
monte.
C'eſt-là qu'il s'offre à lui, pur, ſolide, cer-
tain,
Au-deſſus du remords, au-deſſus du deſtin.
Si l'homme n'eſt qu'amour, ſon plaiſir eſt ſa
vie ;
Nul objet que par lui ne touche ſon en-
vie,
Du Juſte aimé des Cieux, [examinez-le bien,]
En quoi differez-vous, lâche Epicurien ?
Vous cherchez le bonheur par differentes
voyes :
Lui par d'utiles maux, vous par de fauſſes
joyes.
Et que ſont en effet, ce plaiſir ſi vanté,
Ces rapides douceurs qui vous ont enchanté ?
Plus ſtable mille fois eſt la mobile arêne,

Que la mer sur ses bords & rapporte & rentraîne ;
Le vent est moins leger, moins rapide l'éclair,
Qui brille au même instant, & se dissipe en l'air.
Peu jaloux de ces biens que le trépas moissonne,
Le juste de Dieu seul veut tenir sa couronne.
Il ne ressemble point au sage ambitieux,
Dont l'altiere vertu veut éblouir mes yeux,
Et qui n'admirant rien, en soi-même s'admire.
Un orgeuil déguisé n'est point ce qui l'inspire ;
Il montre pour lui-même un généreux mépris,
Et ne cherche qu'en Dieu ses vertus & leur prix.
Oui, tandis que marchant par des routes trompeuses,
Vous puisez le plaisir dans des sources bourbeuses,
Lui seul à chaque pas, suivant la vérité,
Trouve dans ses devoirs la pure volupté,
Ce calme, ce repos, trésor de l'innocence,
Que dans l'ame du Juste affermit sa présence,
Qui de la vertu même applanit les chemins,

Et

Et brave les efforts des coupables humains.
Quel obſtacle en effet, ſi le Ciel le ſeconde,
A la divine ardeur oppoſeroit le monde ?
Cette ardeur de la mort ne craint point le pouvoir,
Il a ce qui le charme & peut toujours l'avoir.
Le remord n'oſe point approcher de ſon ame,
La paix dont il joüit augmente avec ſa flame :
S'il ſouffre, ſon amour ſe plaît dans les douleurs,
Il change dans ſes mains les épines en fleurs.
Plus il aime ſon Dieu, plus auſſi ſon Dieu l'aime :
S'immoler à ſa gloire eſt ſon bonheur ſuprême.
Sûr de trouver au ciel le prix de ſes combats,
Craindroit-il donc la mort que vous ne craignez pas ?
Malheureux ! quand pour vous tout diſparoît en elle,
Elle ouvre à ſes deſirs une vie éternelle ;
Tous deux vous eſperez, contraires dans vos vœux.
Vous de n'être plus rien, lui d'être plus heureux.
Cet eſpoir d'un bonheur que ſon zèle anticipe,
Devient de ſon ſalut le gage & le principe.

Pour conduire ſes pas dans l'ombre de la nuit,
C'eſt un rayon ſacré qui ſur ſa tête luit ;
C'eſt l'aurore d'un jour qui ne doit plus s'éteindre.
Voyez ſi dans ce monde où vous oſez le plaindre,
Le Juſte perd beaucoup à quitter les plaiſirs,
Ou l'eſclave des ſens borne tous ſes deſirs.
Mais au jour que la mort vous prendra pour victime,
Si vous ne trouvez plus qu'un Dieu terrible au crime,
Ce Dieu que nous croyons & que vous combattez,
Voyez dans quel péril vous vous précipitez.
Ce n'eſt qu'en frémiſſant que ma voix vous l'expoſe :
Vous riſquez tout, & moi je riſque peu de choſe,
Vous une éternité, moi quelques jours heureux.
Car enfin ſi c'eſt moi qui me trompe en mes vœux,
Qu'arrive-t-il ? J'éprouve un ſort ſemblable au vôtre :
Dans la nuit du néant nous rentrons l'un & l'autre.

Si c'eſt vous, pour toujours vous voilà malheureux,
Franchirez-vous ſans peur un pas ſi hazardeux ?
Vos raiſons, direz-vous, n'ont rien qui me décide :
La nature réclame, & je déteſte un guide
Qui veut, quand le plaiſir ſe trouve ſous ma main,
M'ôter un bien préſent pour un bien incertain,
Qui m'offre, en m'impoſant une longue ſouffrance,
D'un heureux avenir la douteuſe eſpérance.
Faut-il que, de moi-même ingénieux boureau,
Je prévienne ma mort, & vive en un tombeau ?
Non, non, ſans m'allarmer de ces triſtes menſonges,
J'aime mieux me livrer à d'agréables ſonges,
Que d'aller ſur la foi d'un lugubre rêveur,
Nature, de tes dons m'envier la faveur.
Quel eſt donc ce conſeil pour vous ſi redoutable ?
De quitter des plaiſirs dont le joug vous accable,
De rétablir votre ame en ſes droits les plus chers,

De vous rendre à vous même & de briſer vos fers.
On veut que, renonçant aux vains attraits du vice,
La raiſon faſſe en vous, ce qu'eut fait le caprice.
Car votre cœur toujours plein de nouveaux déſirs,
Dégoûté des préſens, vole à d'autres plaiſirs;
Comme un homme en ſon lit que la douleur enchaîne,
Croit, toujours s'agitant, pouvoir calmer ſa peine:
Mais en vain. Par ſon mal tourmenté jour & nuit,
Il cherche le repos, & le repos le fuit.
Ses déſirs, ſes dégoûts épuiſent ſa foibleſſe,
Il veut tout, il craint tout, tout lui plaît, tout le bleſſe,
Et l'art dont les ſecours ſe tournent contre lui,
En aigriſſant ſon mal, vient aigrir ſon ennui.
Plus trompeuſe l'erreur dont votre ame eſt ſéduite,
Amuſe votre eſpoir, le trahit & l'irrite.
Voyez dans l'hydropique, (il eſt votre tableau)

L'eau qu'appelle la ſoif, la ſoif qu'appelle l'eau.
Quoi ſans ceſſe au menſonge, au trouble abandonnées,
Dans un néant affreux ſe perdront vos années?
Quel charme vous attache aux plaiſirs d'ici-bas?
Ignorez-vous encor leurs perfides appas?
Vanterez-vous l'amour, ce poiſon de la vie?
Ardent il nous ſurmonte, & tiéde il nous ennuye.
Combien de ſoins amers mêlés à vos douceurs!
Que d'épines, Mortels, enveloppent vos fleurs!
Ah! Lucréce lui-même en fait l'aveu ſincére,
L'Orateur du plaiſir en apprend la miſere.
Si donc vous qui n'avez que de lâches deſirs,
La peine vous fait peur, renoncez aux plaiſirs:
Fuyez des paſſions l'amorce enchantereſſe,
Qui toujours par les ris vous mene à la triſteſſe.
Leurs charmes vous perdront: tel que ces feux trompeurs
Qu'allument dans la nuit d'onctueuſes vapeurs,
Le Voyageur ſéduit par la flâme perfide,
Sans crainte va par-tout où la clarté le guide;

Et par elle bientôt de sa route égaré,
Précipite ses pas dans un gouffre ignoré.
Enfin que risquez-vous ? Etant doux, juste, chaste,
Moderé sans foiblesse, & courageux sans faste,
N'osez-vous donc être homme ? Est-ce un si grand effort ?
Quoi ! des biens que nous donne, & nous ôte le sort,
Nés du choc fortuit d'insensibles atômes
De fausses voluptés, d'agréables fantômes
Pourroient-ils à vos yeux balancer un moment
Un bien immense, pur, immuable, présent,
Un Dieu dont la bonté répond a sa puissance,
Qui peut seul de nos cœurs remplir le vuide immense ?

RECUEIL

C

A PARIS,

M. D. CC. LIX.

RECUEIL

AVERTISSEMENT.

IL eſt ſurprenant que perſonne ne ſe ſoit aviſé depuis ſept ans, de donner une ſuite aux Recueils A & B. Le premier fut lû avec avidité ; & ſi on n'a pas reçu le ſecond avec autant d'empreſſement, il faut s'en prendre à celui qui en a raſſemblé les différentes Piéces, plutôt qu'au refroidiſſement du Public ſur ces ſortes de Collections. Quand elles ſeront faites avec goût, que les matieres en ſeront variées & intéreſſantes, & ſur-tout qu'on ne ſe permettra pas d'y inſérer de longs morceaux d'érudition, uniquement deſtinés aux Sçavans, on peut aſſurer qu'elles ſeront bien reçues, & qu'on en deſirera même toujours de nouvelles. Le Public jugera ſi ces principes ont dirigé le choix

des Piéces de ce Volume. On ne s'arrêtera point à en relever l'importance ; c'eſt peut-être un bon moyen pour le faire lire avec plus d'empreſſement.

TABLE
DES PIÉCES CONTENUES
dans ce Volume.

I. Piéce. *Apologie de M. le Cardinal de Bouillon.* Page 1

II. *Réponſe à un Libelle injurieux qui attaque les Maiſons des Ducs & Pairs. L'Ecrit dont on donne ici la Réponſe, ſe trouve dans le Recueil A.* 68

III. *Copie d'une Lettre envoyée à M. de Saint-Aignan par le Comte de Buſſy-Rabutin.* 90

IV. *Portrait Hiſt. du Grand Condé.* 101

V. *Parallèle de M. le Prince & de M. de Turenne.* 113

VI. *Lettre du P. Pacifique de Provins, Capucin à Conſtantinople, au célébre Pere Joſeph, Religieux du même Ordre.* 114

VII. *Extrait d'un Teſtament ſingulier, imprimé à Paris chez Jacques Grou, rue de la Vieille Bouclerie.* * 142

VIII. *Extrait d'un Mémoire qui accompagnoit ce Teſtament.* 152

* Voyez au ſujet de cet article & du ſuivant, la note qui eſt à la fin de ce Recueil.

IX. *Extrait d'un Manuscrit, petit in-4°, coté I. N°. 3. d'une très-grande Bibliothèque, intitulé : Récit véritable de la venue d'une Canne sauvage depuis long-tems en l'Eglise de S. Nicolas de Montfort, Comté de Bretagne, & particuliérement ce qui s'est passé les dernieres années à ce sujet. Dressé par le commandement de S. A. R. Mademoiselle.* 157

X. *Arrest mémorable de la Cour du Parlement de Dole, donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir, en forme de loup-garou, dévoré plusieurs enfans, & commis autres crimes. A Paris, chez Pierre Deshayes, près la Porte S. Marcel.* 175

XI. *Histoire horrible & espoventable d'un Enfant, lequel, après avoir meurtry & estranglé son pere, enfin le pendit. Et ce advenu en la ville de Lutzelflu, païs des Suysses, en la Seigneurie de Brandis, près la ville de Berne, le iij jour du mois d'Avril 1574. Par G. de la Tessonniere, Gentilhomme Dombois, Secretaire d'Ambassade. A Paris chez Jean Delastre, près le College de Reims.* 179

XII. *Autre Histoire du plus espoventable*

& admirable cas qui ait jamais eſté ouy au monde, nouvellement advenu au Royaume de Naples, par laquelle ſe voit l'ire de Dieu n'eſtre encores appaiſée, & nous tous humains ſubjets à ſon juſte jugement. Par le même G. de la Teſſonniere. * *A Paris, chez le même Libraire*, 1574. 184

XIII. *Récit véritable du grand déſaſtre advenu dans la ville de Tours, ès lieux circonvoiſins, par un grand tourbillon de vent entremeſlé de feu. Chez Jean Brunet, rue neuve S. Louis, à la Croſſe d'or.* 1637. 190

XIV. *Lettre Miſſive, eſcrite par M. Thomas Montſaint, Maître Chirurgien à Sens, à un ſien Amy de cette ville de Paris, ſur le ſujet du fait prodigieux advenu le jour de Feſte-Dieu derniere en ladite ville de Sens, où il eſt tombé grande quantité de pluie rouge com-*

* *Guillaume de la Teſſonniere*, Gentilhomme de la Principauté de Dombes, qui nous a conſervé ces deux hiſtoires tragiques, avoit été Secretaire de la Légation de Savoye en France. Après avoir rempli ce poſte avec honneur, ſon Souverain le fit Secretaire de ſes Commandemens. Ce fut dans ce tems, qu'il envoya à un de ſes amis à Lyon, le détail de ces deux événemens, qui fut imprimé à Paris.

me sang. 192

XV. *Lettre de Louis XIII à M. le Duc de Nevers ; ou Accord fait par ce Prince entre le Duc de Nevers & le Prince de Joinville le 19 Mars 1622.* 196

XVI. *Fondation dans les Paroisses de Marai & Chemillé en Touraine ; 13 Avril 1608. Cette Piéce a été tirée du Cartulaire de la Seigneurie de Boisgrenier en Touraine, appartenant à Mlle Béchamiel de Nointel, & a été copiée sur l'original.* 200

XVII. *Imitation de l'Ode du R. P. le Jay sur Sainte Geneviéve. C'est le premier Ouvrage imprimé de M. de Voltaire. Il le composa au Collége de Louis le Grand, où il étoit Pensionnaire & Ecolier de Rhétorique sous le Pere le Jai & le Pere Porée. Il se trouve dans un Recueil fort rare imprimé dans le tems.* 202

Fin de la Table des Matieres.

APOLOGIE

APOLOGIE
DE M. LE CARDINAL
DE BOUILLON.

CE n'eſt pas ici l'Hiſtoire de ma vie ; elle n'a rien qui la diſtingue aſſez pour attirer ou pour mériter l'attention du Public. Tout ce qu'on y pourroit voir de conſidérable, c'eſt une ſuite de bienfaits, que pendant un long-tems le Roi ſemble avoir pris plaiſir à répandre ſur moi, pour récompenſer en ma perſonne, les ſervices qu'il croyoit avoir reçus de Monſieur *de Turenne* mon oncle ; ce détail n'intéreſſeroit perſonne ; on aime mieux apprendre par ſon expérience, que par le récit d'un autre, que les ſervices qu'on rend à un grand Roi, ſa-

ge & magnanime, ne ſont jamais perdus ; d'ailleurs ces faits ſont connus de tout le monde. Je n'écris donc que l'Hiſtoire particulière de ma diſgrace, c'eſt-à-dire, de ce qui s'eſt paſſé quand je fus appellé au Décanat du ſacré Collége.

Ceux qui en veulent connoître la vérité, peuvent avec confiance lire ces Mémoires, on n'aura pas de peine à s'appercevoir qu'ils ſont écrits ſans art ; & on ne les peut ſoupçonner d'aucune vûe, puiſqu'ils ne ſont deſtinés à paroître qu'après ma mort. Cette raiſon auroit pû même m'empêcher entierement de les écrire ; je les avois regardés comme inutiles, parce que je n'en puis reſſentir l'effet ; mais j'ai été convaincu qu'un homme de bien, à qui la Providence a donné un nom & une place dans le monde, en doit rendre compte à la poſtérité, s'il n'a pû le rendre à ſon ſiécle, devant lequel il a eu le malheur d'être condamné, ſans avoir été entendu.

Au commencement de l'année 1700 la plûpart des Cardinaux François étoient à Rome. Une maladie du Pape *Innocent XII.* déja fort avancé en

âge, les avoit obligés à s'y rendre ; la France prévoyoit un Conclave prochain ; & elle ne vouloit pas être prise au dépourvû ; l'allarme fut fausse, le Pape guérit ; mais son âge & ses infirmités ne permettoient pas de croire qu'il pût vivre long-tems : ainsi l'on ne changea rien aux mesures que l'on avoit prises ; & chacun résolut de demeurer. Je m'y trouvai alors comme les autres ; il y avoit déja quelques années que j'y étois ; le Roi m'honoroit de sa confiance ; on me communiquoit les affaires ; j'y entrois avec zéle ; & j'eus plus d'une fois sujet de croire qu'on en étoit satisfait.

Une situation si agréable me flattoit d'autant plus, que je ne voyois rien dans l'avenir, qui ne promît de me la rendre beaucoup plus avantageuse. Les graces que le Roi m'a faites, il ne les a jamais mesurées ni à mon âge, ni à mon mérite, ni à mes services : j'avois à peine vingt-huit ans, quand ses bontés me firent Cardinal ; lorsqu'on entre si jeune dans un Corps, on est ancien de bonne heure ; c'est ce qui m'arriva : je ne touchois qu'à ma cinquante-septiéme année, & déja je me

voyois à la veille d'être Doyen. M. le Cardinal *Cibo* seul me précédoit; il étoit très-vieux & très-caduc; il ne pouvoit aller loin; & je pouvois raisonnablement me promettre de garder sa place long-tems. Cette place, qui est la seconde de l'Eglise, avoit de quoi contenter un homme plus ambitieux que moi; & la pouvant posséder avec la bienveillance & la protection du plus sage & du plus puissant Roi de l'Europe, rien ne devoit manquer à mes desirs.

C'est ainsi que je me repaissois d'espérances que je regardois comme certaines; mais l'expérience m'a bien appris que la prudence mondaine & l'ambition tiennent rarement ce qu'elles promettent; tout ce que j'avois cru devoir être pour moi le principe solide d'une grande & brillante fortune, n'a été que la source de tous les malheurs de ma vie.

La conjoncture qui retenoit à Rome la plûpart des Cardinaux François, ne m'y ménageoit pas des amis. Je ne tardai guères à m'appercevoir que le Prince de *Monaco*, Ambassadeur du Roi en cette Cour, commençoit à me trai-

ter avec plus de réserve ; plus sa politesse & ses démonstrations extérieures d'amitié augmentoient, plus sa franchise & ses ouvertures de cœur diminuoient. Il ne regardoit plus de même œil une sorte de considération que le tems m'avoit fait dans ce pays-là, & qu'il croyoit autrefois pouvoir être utilement employée pour le service du Roi ; & j'entrevoyois que ma correspondance directe & suivie avec la Cour de France le fatiguoit & lui devenoit à charge.

Je prévis les mauvaises suites qu'une telle disposition pouvoit avoir pour les affaires ; la jalousie de ceux par les mains de qui elles passent, ne les accommoda jamais. J'essayai de le rassûrer par mes manières ; c'est tout ce qui m'étoit permis dans la situation où je me trouvois ; mais ce fut inutilement : ceux qui avoient intérêt de le détacher de moi, furent plus habiles à l'éloigner, que je ne le fus à le ramener. Jusques-là mes envieux n'avoient encore formé contre moi que des desirs & des desseins ; il leur falloit une occasion pour les accomplir. La fortune bien-tôt leur en présenta deux. On va

voir qu'ils sçurent bien en profiter. Le Livre de l'Archevêque de Cambray, intitulé *Maximes des Saints*, fournit l'une, *la Coadjutorerie de Strasbourg* fit naître l'autre.

Dans son Livre, l'Archevêque de Cambray avoit avancé une Doctrine qu'il soutenoit être celle des Saints mystiques, & qui, dès qu'elle parut, souleva bien des gens. Comme il avoit prévû qu'elle pouvoit être mal expliquée, il avoit pris soin de distinguer très-précisément ce qu'il y avoit d'erroné dans cette matière, & ce qu'il y a de vrai; mais cette précaution fut inutile. L'Evêque de Meaux prétendoit que les propositions données pour vraies, n'étoient point orthodoxes, & il attaqua vivement le Livre & l'Auteur. L'Archevêque de Cambray se défendit avec beaucoup d'éloquence & de force; la querelle s'échauffa; chacun déja commençoit à prendre parti selon son goût & ses lumières; & les plus sages craignoient qu'elle n'eût des suites scandaleuses pour l'Eglise, lorsque l'Archevêque de Cambray déclara qu'il soumettoit ses opinions au jugement du Saint Siége, & promit d'ab-

jurer ſincérement celles qui ſeroient condamnées. Si cette ſoumiſſion étoit conforme ou contraire aux maximes d'état de la France, ce n'eſt ni mon intention, ni le lieu de l'examiner ici; il ſuffira de dire qu'elle y fut alors approuvée; l'Evêque de Meaux l'accepta, & tout ſe diſpoſa de part & d'autre à l'inſtruction de ce fameux procès.

Après que les deux Prélats eurent écrit tout ce qu'ils crurent propre à donner un entier éclairciſſement à la matière, le Roi parut deſirer que cette affaire fût réglée. Il s'en falloit bien que la Cour penchât pour l'Archevêque de Cambray. On étoit mal ſatisfait d'un homme, qui ayant été chargé de l'éducation de l'Héritier préſomptif de la Couronne, & des autres enfans de France, s'étoit embarraſſé dans des propoſitions qui étoient regardées du moins comme équivoques & ſuſpectes; & on y avoit mauvaiſe opinion d'une Doctrine qui avoit beſoin d'être juſtifiée. Mes ennemis à Rome connoiſſoient cette diſpoſition; & ils ſçavoient d'ailleurs que j'étois ami particulier de l'Archevêque de

Cambray. Ils crurent qu'ils n'avoient qu'à m'observer de près, & que je me trahirois moi-même ; cependant ils ne négligerent pas de me tendre des piéges qu'ils croyoient inévitables; & si tout cela leur manquoit, ils se réservoient la ressource des malignes interprêtations. Aussi l'on peut dire que la conjoncture où je me trouvois y ouvroit un si beau champ, qu'il n'étoit presque pas possible à toute l'habileté humaine de les parer. J'étois à la fois Cardinal, Ministre du Roi, & ami de l'Archevêque de Cambray. Les devoirs attachés à ces trois différentes qualités sembloient se combattre ouvertement. Comme Cardinal, je pouvois être juge & devois être neutre. Comme Ministre du Roi, je devois être contraire à l'Archevêque qui étoit publiquement dans la disgrace : comme ami de ce Prélat, je devois entrer dans tout ce qui pouvoit contribuer à sa justification. Je n'ose dire que j'ai heureusement concilié tant de devoirs ; mais je me flatte d'avoir sçu les tenir chacun dans leur place ; je n'ai jamais oublié pour le Roi ce que je devois à Dieu, ni pour mon ami ce que je devois au Roi.

Avec tant de simplicité, je n'échappai pas aux artifices de mes envieux : l'Archevêque de Cambray avoit des partisans à la Cour de Rome ; & comme c'étoit lui, qui le premier en avoit reclamé & reconnu l'autorité, il y avoit de beaucoup augmenté le crédit que la réputation d'un grand sçavoir & d'un rare mérite lui donnoit déja. Il n'étoit donc pas extraordinaire qu'il y trouvât plus de faveur & plus de protection que l'on ne semble s'y être attendu, & que, par une suite nécessaire, la décision ne cheminât ni si vîte, ni si uniment qu'on le souhaitoit. Cependant on cachoit au Roi les véritables causes des traverses & des embarras qui survenoient dans cette affaire ; on prenoit grand soin de lui insinuer indirectement, que j'en pouvois bien être l'Auteur. Ce n'est pas qu'on eût soin de me ménager ; mais on craignoit qu'il ne fût dangereux de m'attaquer ouvertement, & difficile de faire passer le Roi subitement d'une extrémité à l'autre. On croyoit plus sûr de le conduire par dégrés ; on y réussit. Les Rois sont naturellement plus susceptibles des impressions du

ſoupçon que ne le ſont les autres hommes. L'expérience, en leur faiſant connoître qu'ils ſont trompés, leur apprend qu'ils doivent craindre de l'être.

On mit donc utilement en œuvre les apparences que fourniſſoit contre moi une amitié à l'épreuve de la diſgrace de l'Archevêque de Cambray, & les intrigues de ſes partiſans à la Cour de Rome. Bien-tôt je crus m'appercevoir que la confiance ſe refroidiſſoit ; j'eus même plus d'une occaſion de remarquer qu'elle s'éloignoit. Mais qu'un homme qui ne ſe reproche rien eſt facile à ſe raſſûrer ! Je m'accuſai d'être inquiet ; & je demeurai tranquille juſques à ce que l'affaire de la Coadjutorerie de Straſbourg arrivât. Elle m'ouvrit les yeux, & convertit mes doutes en convictions abſolues ; mais alors il n'étoit plus tems d'y remédier. Voici ce que c'eſt.

Le Roi voyant que le Cardinal de *Furſtemberg*, Evêque de Straſbourg, devenoit vieux & infirme, crut qu'il ne falloit pas attendre ſa mort, pour s'aſſûrer d'un ſucceſſeur. L'importance de ce poſte ſembloit demander un hom-

me qui eût de l'expérience dans les affaires ; & je m'étois imaginé que mon âge, mon zéle, & le rang que j'allois tenir dans le sacré Collége, pourroient bien faire pancher les bontés du Roi de mon côté.

J'avoue que je ne puis exprimer la surprise où je tombai, quand j'eus ordre de solliciter un Bref d'éligibilité pour la Coadjutorerie de Strasbourg, en faveur de l'Abbé de *Soubise* ; c'étoit, à la vérité, un jeune homme de très-belle espérance ; mais je ne m'étois pas imaginé que le Roi se contentât d'espérance pour une place de cette nature. Quoique je n'ignorasse pas que la Princesse de *Soubise* étoit aussi habile qu'elle avoit été belle, que je connusse tout le crédit qu'elle se conservoit à la Cour, & que je sçusse parfaitement qu'elle étoit capable de faire jouer beaucoup de ressorts ; j'en revenois toujours à me dire, qu'il n'étoit pas possible que sa considération seule eût fait prendre ce parti. Que serviroit-il de dissimuler ? J'écris une Histoire plus encore qu'une Apologie. Après beaucoup de tristes réflexions qui m'agiterent quelques heures, je me déter-

minai à croire qu'on m'avoit perdu auprès du Roi, & que dans la grace qu'on faisoit à l'Abbé de *Soubise*, il y entroit bien autant d'envie de me mortifier que de l'élever.

Plein de ces pensées, & dans les premiers mouvemens d'un esprit aigri par le sentiment de mon innocence, j'écrivis à la Cour ; si j'avois été plus sage, j'aurois différé, & j'aurois attendu une disposition d'esprit plus tranquille. J'eus tout sujet de me repentir de m'être tant pressé. Je croyois n'envoyer qu'une remontrance respectueuse & zélée, & je me l'étois promis : j'envoyai des plaintes indiscrettes & des raisons mal digérées. Elles produisirent l'effet que j'en devois attendre. Le Roi en parut piqué, & les Lettres que je reçus en réponse, m'apprirent que ce qui n'étoit que froideur auparavant, étoit devenu chagrin. Je ne sentois pas encore toute ma faute ; je voulus me justifier, & faire voir au Roi que son intérêt seul, & non le mien, avoit réglé mes vûes & mes démarches. Je ne réussis pas mieux ; j'aggravai le mal que je croyois diminuer ; & bien-tôt je compris que je n'avois fait qu'avancer

les affaires de l'Abbé de *Soubise*, & renverser les miennes.

Alors les premieres illusions de l'amour propre commençant à se dissiper, je relus mes Lettres, & j'y reconnus sans peine, qu'une ambition blessée sous quelque forme qu'elle se montre, conseille toujours mal. Quoique mes remontrances pussent être fondées sur des raisons solides ou du moins fort apparentes, je n'y avois point assez gardé le caractère de modération qui convient à un Ministre chargé des ordres de son Maître, & à un sujet comblé des bienfaits de son Roi; & je m'y étois trop abandonné à une effusion de cœur, autorisée par des intentions pures & droites, & soutenue par des bontés plus d'une fois éprouvées.

Comme j'étois bien sûr de n'avoir pas à m'examiner sur le fond de mes sentimens, je ne fus pas assez attentif sur le soin des expressions; tout ce qui me revenoit de la Cour me confirmoit ma disgrace. Je voyois bien que mes raisons & mes protestations ne pouvoient toucher de si loin, & qu'il n'y avoit pas de truchement assez vif ni assez fidéle pour de telles occasions.

Je demandai permiſſion de revenir à la Cour pour quelques mois ; j'étois bien aſſûré de me juſtifier pleinement ſur l'affaire de l'Archevêque de *Cambray*, ſur laquelle, en aucun tems, je n'ai eu certainement rien à me reprocher : & je me flattois qu'un aveu naïf de ma faute, & un repentir ſincère obtiendroit mon pardon dans l'affaire de l'Abbé de *Soubiſe* : dans l'une je me confiois à mon innocence ; dans l'autre je comptois ſur la bonté naturelle du Roi, & ſur ſon indulgence.

Dans le tems que j'attendois avec le plus d'impatience ce congé que je ſollicitois, je reçus par le Prince de *Monaco* des ordres bien différens, & auxquels certainement je ne m'attendois pas. Ces ordres m'appelloient en France, non à la Cour, mais pour y aller vivre en exil dans mes Abbayes de Bourgogne.

Je reçus ce coup, tout terrible qu'il étoit, d'une maniere qui ſurprit & qui déconcerta mes ennemis ; & je puis bien m'en vanter, puiſqu'ils n'ont pas oſé m'attaquer de ce côté-là. Je répondis que j'obéirois ; & ſans perdre un moment, je m'y diſpoſai. Je commen-

çai à me défaire de mes équipages ; je renvoyai en France la plûpart de mes domeſtiques François, & je congédiai les Italiens. Enſuite je ne ſongeai plus qu'à prendre quelques meſures, pour ne pas laiſſer la France expoſée à perdre, par mon abſence, l'avantage qu'elle pouvoit retirer d'avoir un François pour Doyen du ſacré Collége.

Le Cardinal *Cibo* rempliſſoit alors cette place ; toute la Ville de Rome étoit perſuadée qu'il ne pouvoit pas vivre encore long-tems. Je le ſuivois immédiatement dans l'ordre des promotions ; mais pour lui ſuccéder, il falloit au tems de ſa mort être actuellement à Rome, ou à vingt mille de Rome, en état de prendre poſſeſſion du Décanat, & d'opter l'Evêché d'Oſtie qui y eſt attaché. Je ne prétendois pas attendre à Rome ſa mort ; mais j'aurois bien voulu, avant que d'en ſortir, obtenir du Pape un Bref qui me permît de prendre poſſeſſion du Décanat, & d'opter l'Evêché d'Oſtie en mon abſence.

Le Prince de *Monaco*, quoiqu'il ne cherchât ni à me plaire ni à me ſervir, gardoit encore avec moi des ap-

parences qui lui coûtoient d'autant moins, qu'il se voyoit sur le point d'en être quitte; d'ailleurs il ne vouloit pas prendre sur lui les reproches qu'on eût pû lui faire, si par des conseils qui n'étoient point autorisés, & qui n'auroient point été avoués, la France eût perdu le Décanat du sacré Collége, & l'eût laissé passer en des mains étrangères. Il fit plus qu'approuver mon dessein, il m'offrit & me promit ses offices pour obtenir du Pape le Bref que je desirois. Peut-être qu'en ma place beaucoup d'autres auroient cru qu'ils pouvoient, non pas seulement sans désobéissance, mais même sans crainte de passer pour lents à obéir, différer à sortir de Rome; ma soumission m'en fit un scrupule. Après avoir pris fort à la hâte quelques mesures pour l'obtention de ce Bref, j'en partis; & je pris la route de France. Ayant ainsi par des témoignages publics marqué hautement mon respect & mon attachement à mon devoir, je ne doutai point qu'il ne me fût permis de donner quelque attention à mes intérêts, qui me paroissoient dans cette occasion, tenir en quelque sorte à ceux

du Roi. Je lui écrivis ; je lui peignis avec des couleurs vives & naturelles mon état, c'eſt-à-dire, ma ſurpriſe, mon dévouement, ma fidélité & ma douleur. Je ne cachai rien de ce qui s'étoit paſſé ; j'expliquai naïvement que doutant ſi l'intention de Sa Majeſté étoit que j'allaſſe au lieu de mon exil, ſans m'être aſſûré du Décanat, au cas qu'il vînt à vaquer pendant mon abſence, je m'étois arrêté à Caprarole pour y attendre ſes ordres. Enfin ma ſincérité fut complette ; j'avouai que j'étois pour tout le monde malade ; mais que cette maladie n'étoit qu'une invention de mon reſpect pour ne pas laiſſer mal juger de mon retardement à ceux à qui je n'en devois pas compte.

Quoique cette Lettre n'eût pas eu tout l'effet que j'en eſpérois, j'eus du moins la ſatisfaction de voir, qu'elle n'avoit point été mal reçue : le Roi me fit réponſe de ſa propre main par un billet conçu en ces termes : *Vous auriez fait plus prudemment de continuer votre route, & vous me déſobéiriez de retourner à Rome ; ainſi je compte, &c.* Le ſens naturel de ce billet, tel qu'il ſe préſente d'abord, ne

paroît pas équivoque ; & la premiere impreſſion qu'il fit ſur moi, fut celle d'un ordre précis de revenir en France. Mais les réflexions me le firent bientôt regarder d'une autre maniere : plus je le reliſois, moins je pouvois m'imaginer qu'il n'y eût qu'une ſimple omiſſion à n'avoir pas dit un mot du Décanat, ſur quoi, dans cette conjoncture, il étoit ſi aiſé & ſi important de s'expliquer. Cette omiſſion me paroiſſoit un myſtère. Je crus y voir clairement, que ſi le Roi dans l'indignation qu'il avoit conçue contre moi, ne voulut point ſe relâcher à m'accorder ce délai que je lui demandois, auſſi retenu par un reſte de ſes anciennes bontés pour moi, il ne pouvoit ſe réſoudre à m'ordonner de renoncer au Décanat.

Les premieres réflexions ſe trouvoient puiſſamment ſoutenues par la circonſtance du Courier qui avoit été chargé de ce billet. Le Roi n'avoit pas voulu qu'on le remît à un courier extraordinaire ; il enjoignit au Marquis de *Torcy* de ne le faire partir que par l'ordinaire.

Le Roi, à l'exactitude duquel rien de

ce qui regarde l'adminiſtration de ſes affaires, n'a jamais échappé, n'ignoroit pas que le courier ordinaire eſt cinq jours plus long-tems en chemin que l'extraordinaire : il ſçavoit que le courier extraordinaire qui avoit apporté la Barette au Cardinal de *Noailles*, s'en retournoit : lors donc qu'il n'avoit pas voulu que ce courier fût chargé de l'ordre qui me regardoit, il ſembloit être manifeſte, que l'intention du Roi avoit été de me laiſſer ces cinq jours de plus pour profiter de tout ce que la conjoncture & la fortune pouvoient faire pendant ce tems en ma faveur.

Contre cette intention du Roi ſi peu douteuſe, il arriva que le paquet du Prince *Monaco* lui fut rendu par le courier extraordinaire qui avoit porté au Cardinal de *Noailles* la Barette. Ce qui donna lieu à ce contre-tems, ce ne fut pas que le Marquis de *Torcy* n'eût obéi au Roi, & n'eût chargé du paquet le courier ordinaire, mais c'eſt une coutume que les couriers ont entre eux, & à laquelle il n'avoit point été fait d'attention ; c'eſt un uſage qu'ils ſuivent, lorſqu'un courier ordinaire eſt rencontré par un courier ex-

traordinaire, faisant même route, que le courier ordinaire remet à l'extraordinaire les paquets de la Cour dont il se trouve chargé. Suivant cet usage, le courier ordinaire chargé du paquet de l'Ambassadeur, ayant été rencontré par l'extraordinaire, il lui remit ce paquet ; & par ce cas imprévu, il arriva à Rome quatre grands jours plutôt que le Roi n'avoit voulu.

Il ne tint qu'au Prince de *Monaco* de faire cette réflexion qui est si naturelle, qu'elle s'offre d'elle-même. Je ne crains pas de dire qu'il le devoit ; tout autre à sa place l'auroit fait ; & s'il avoit eu sur cela quelque scrupule, la circonstance de l'agonie où dans ce moment-là le Cardinal *Cibo* se trouvoit, l'auroit pleinement levé. Il avoit compris qu'en me rendant le billet quatre ou cinq jours plus tard, il agissoit en Ministre aussi fidéle qu'habile, & concilioit les intentions & les intérêts de son Maître : il ne falloit point recourir aux efforts d'une imagination subtile pour faire cette interprêtation.

Quand le Roi avoit ordonné que ce billet fût porté par le courier ordinaire, il avoit bien voulu que 21 jours s'é-

coulaſſent avant qu'il me fût rendu ; car le courier ordinaire eſt ce tems ſur la route. Le Roi ne comptoit donc pas qu'il me fût rendu plutôt ; & en me l'envoyant préciſément dans ce terme, on rempliſſoit ſon intention & ſon attente. On pouvoit encore moins douter que l'intérêt du Roi ne ſe trouvât à me laiſſer jouir de ce court délai. Le Prince de *Monaco* lui-même m'avoit aſſûré que ce n'étoit pas la volonté du Roi, que je renonçaſſe au Décanat du ſacré Collége. Le Cardinal d'*Eſtrées* m'en avoit dit autant ; ni l'un ni l'autre n'avoient héſité à me déclarer que ce Décanat étoit un honneur & un avantage pour la Nation, dont je ne devois pas volontairement la priver ; tous deux m'avoient promis de s'employer auprès du Pape pour me faire obtenir le Bref qui m'étoit néceſſaire, au cas que je me trouvaſſe abſent dans le tems que le Décanat viendroit à vaquer.

S'ils euſſent cru alors que le Roi ne vouloit pas que je fuſſe Doyen du ſacré Collége, ou qu'il ne convenoit pas à ſes intérêts, certainement ni l'un ni l'autre ne m'auroit fait ces offres. Per-

ſonne ne croira qu'elles fuſſent un effet de leur amitié ; & ils étoient bien éloignés d'en avoir pour moi une qui fût à l'épreuve de leur devoir : la ſuite l'a bien fait connoître. Il n'étoit rien ſurvenu depuis qui eût pû faire changer de ſentiment au Prince de *Monaco*. Les intérêts de la France étoient encore les mêmes ; & le Roi n'avoit rien déclaré de contraire dans ſes dernieres dépêches ; il avoit entierement obmis de parler du Décanat.

Mais pour raiſonner de la ſorte, il falloit être neutre, & le Prince de *Monaco* ne l'étoit pas : ſes vûes étoient réglées, non par les intérêts de l'Etat, mais par les ſiens. Il vouloit bien que je fuſſe Doyen, pourvû que je ne le fuſſe qu'en France, & que l'eſpérance de l'obtenir pendant mon abſence m'y fît retourner. Tout dans le moment lui parut autrement diſpoſé. Le Cardinal *Cibo* touchoit à ſa derniere heure ; je n'avois point de Bref pour prendre poſſeſſion du Décanat & de l'Evêché d'Oſtie, quoiqu'abſent ; il étoit donc bien ſûr qu'étant à portée de Rome, je ne manquerois pas d'y revenir pour conſommer cette affaire : il n'auroit

pas osé m'en dissuader après ce qu'il m'avoit dit lui-même ; cependant il craignit que si j'y entrois, & que je m'y trouvasse Doyen, mon crédit qui n'avoit été détruit que par des artifices, qu'il n'étoit pas impossible de démêler & de confondre, ne vînt à se rétablir ; la conjoncture fortifioit son inquiétude ; le Pape étoit vieux & infirme, comme je l'ai déja dit ; & on ne pouvoit être encore long-tems sans avoir le Conclave. Il étoit aisé de prévoir que dans ce Conclave, un Doyen auroit beaucoup de considération, & tant de considération dans ma personne ne lui convenoit pas.

Il prit donc le parti de m'envoyer le billet du Roi aussi-tôt qu'il l'eut reçu, & avant que la nouvelle de l'extrémité où étoit le Cardinal *Cibo* m'eût rappellé à Rome. Il l'accompagna d'une lettre particuliere, par laquelle il me mandoit qu'il ne doutoit pas que je ne me conformasse aux volontés du Roi ; & qu'il me prioit de lui marquer le jour que je partirois, afin qu'il pût en informer la Cour : il finissoit par une protestation sincere de la douleur qu'il ressentoit de me voir obligé de

partir par une saison aussi brûlante.

La naïveté de ma réponse pouvoit suffire toute seule pour prouver ma droiture. J'ignorois le véritable état où étoit le Cardinal *Cibo*, & je n'hésitai point à mander que nonobstant les chaleurs brûlantes, dont je le priois d'informer la Cour, & qui étoient telles que le Roi ne voudroit pas ordonner à un homme de la plus vile condition, & d'une complexion aussi délicate que la mienne de se mettre en campagne, je partirois le plutôt qu'il me seroit possible, & dès le lendemain, si je le pouvois. Il y avoit vingt-quatre heures que j'avois écrit cette réponse, & j'étois encore dans les premiers mouvemens de la douleur & de la surprise, quand j'appris que le Cardinal *Cibo* se mouroit, & qu'il ne passeroit pas la journée. Cette nouvelle me jetta dans un nouveau trouble. Je crus que me trouvant actuellement dans la distance de Rome, où je pouvois être à portée d'opter ce Décanat, m'en éloigner, c'étoit résister à l'ordre de la Providence qui m'y appelloit. Je compris que mon éloignement dans une telle conjoncture pouvoit être scandaleux,

ſcandaleux ; & que le ſcandale ſeroit d'autant plus grand, qu'il cauſeroit dans le ſacré Collége des conteſtations peu édifiantes entre ceux qui ſe préparoient à ſe diſputer cette place : enfin toutes les autres réflexions que j'ai déja touchées, ſe repréſenterent à moi.

Les longues délibérations ne m'étoient pas permiſes ; il falloit être à Rome, ou à une certaine diſtance, dans le tems de la mort du Cardinal *Cibo* : ainſi le moindre délai pouvoit être fatal. Après y avoir ſérieuſement penſé, je fis ce que le Prince de *Monaco* devoit faire ; j'interprêtai la volonté du Roi, comme il étoit naturel de l'entendre ; & je pris la réſolution de profiter de tout le tems que ſa bonté avoit voulu me laiſſer encore, pour prendre poſſeſſion du Décanat, & opter l'Evêché d'Oſtie, c'eſt-à-dire, que je fis ce que j'aurois fait ſi la réponſe du Roi ne m'avoit été rendue que dans le tems qu'il avoit marqué vouloir qu'on me la rendît. L'intérêt du Prince de *Monaco* l'avoit peut-être empêché de goûter cette interprêtation ; peut-être auſſi le mien me le fit-il trop écouter. J'avouerai pourtant que ce qui con-

tribua le plus à me déterminer sur la persuasion où j'étois que le Roi n'avoit songé jamais à me faire renoncer au Décanat, c'est qu'intérieurement je sentois bien que je ne cherchois point à me soustraire à l'obéissance que j'avois résolu de lui rendre aussi-tôt après la consommation de cette affaire : car tout ce que je voyois de la volonté du Roi, c'est qu'il me vouloit exiler; mais je ne voyois absolument rien qui marquât qu'il ne me vouloit pas Doyen : sa bonté, sa religion, sa sagesse, sa gloire, tout sembloit défendre qu'on présumât en lui une pareille intention ; & la suite, toute funeste qu'elle m'a été, a bien fait voir qu'il en étoit en effet très-éloigné.

Quoiqu'il en soit, plein de ces idées, je fis diligence pour me rendre à Rome, bien résolu d'en partir peu de jours après pour aller au lieu de mon exil; les avis que j'avois reçus sur l'état du Cardinal *Cibo*, se trouverent fort justes; il mourut presqu'aussi-tôt que je fus arrivé.

Comme mes intentions étoient sincères, je ne cherchai pas des couleurs pour excuser mes démarches. Avant

que de partir, j'écrivis au Roi un billet très-court; il contenoit en substance que je n'étois pas capable de mentir jamais à Sa Majesté; que j'avois reçu son ordre du 30 Juin 1700 le 19 Juillet, quoique je ne dusse, suivant ses intentions, le recevoir que le 22; que je lui envoyois une lettre, par laquelle il verroit que le Doyenné m'étoit dû: qu'aussi-tôt que j'aurois pris possession de l'Evêché d'Ostie dans le consistoire que je supplierois le Pape de tenir dès le lendemain, je sortirois de Rome pour aller au lieu de mon exil.

Ma conduite fut conforme à ma lettre; en retournant à Rome, je laissai sur le chemin de Lorette deux de mes gens que je n'avois pas congédiés aussitôt après que j'eus reçu le premier ordre; j'y arrivai, & j'y fus toujours sans train, sans équipage, sans Palais; en un mot, dans un état à ne laisser douter à personne, que je ne prétendois qu'y passer, & non y séjourner: le jour même que j'y entrai, le Cardinal *Cibo* mourut. Si des intentions aussi pures que les miennes eussent été sincérement secondées, j'aurois obtenu du Pape, deux jours après, le consistoire que

je demandois, & ſans lequel la cérémonie de mon option ne pouvoit être conſommée. Mes ennemis étoient bien éloignés de ces diſpoſitions ; comme ils étoient perſuadés que je n'héſiterois pas à ſortir de Rome le jour même que j'aurois fait mon option, ils comprirent que rien n'étoit plus important pour eux que de la traverſer. Ils connoiſſoient le caractère équitable du Roi ; & ils ſçavoient bien qu'une obéiſſance marquée avec tant de droiture & avec tant d'éclat, diſſiperoit en fort peu de tems dans ſon eſprit, toutes les fauſſes impreſſions qu'ils avoient pris tant de ſoin de lui donner de ma conduite.

Dans ce deſſein, ils s'aſſemblerent dans le Palais de l'Ambaſſadeur le jour même de mon arrivée à Rome. Ils tinrent conſeil pour concerter les moyens de me charger & de m'aigrir ſi bien, que je perdiſſe juſques à l'eſpérance de me juſtifier. Après avoir long-tems délibéré, leur réſultat fut que le Prince de *Monaco* dépêcheroit un courier extraordinaire pour informer le Roi que j'étois à Rome ; on demeura d'accord de peindre mon retour avec les plus

noires couleurs, & comme un deſſein formé de déſobéir.

On inventa les circonſtances que l'on crut plus propres à perſuader de cette intention ; enſuite ſans ménagement, ni formes, ſans attendre aucun ordre, & comme ſi toute la puiſſance & l'autorité Royale eût été entre leurs mains, ils oſerent, ce qui n'a point d'exemple dans nos Hiſtoires ; ils me déclarerent de leur chef rébelle aux volontés du Roi, & défendirent à tout ce qu'il y avoit de François à Rome, d'avoir aucun commerce avec moi.

Pendant qu'un procédé ſi violent & ſi odieux y faiſoit murmurer les plus indifférens, & y donnoit de l'indignation à tous les gens de bien, l'eſpérance & la raiſon calmoient mon inquiétude. Avant que de me mettre en chemin, j'avois fait partir un Gentilhomme pour porter au Roi ma lettre, l'inſtruire de ce qui ſe paſſoit, & l'aſſûrer de nouveau que rien ne ſeroit capable d'ébranler ma fidélité, & de me diſpenſer d'une aveugle obéiſſance.

Je comptois, par l'avance qu'il avoit fait ſur celui que le Prince de *Monaco* avoit dépêché, que mes lettres ar-

riveroient les premieres, & qu'elles préviendroient le Roi sur toutes les impostures qu'on employoit pour me perdre dans son esprit : je me flattois même, que l'emportement de mes ennemis tourneroit contre eux ; que leur entreprise seroit regardée comme un attentat à l'autorité du Maître, & persuaderoit tout le monde, qu'il y entroit plus de passion, que de zéle dans leur conduite.

Mais ces mesures, que je croyois si bien prises, manquerent par un accident que j'aurois bien dû prévoir. Le Sieur de *Raoussset* (c'est le nom du Gentilhomme que j'avois envoyé) étant homme d'une complexion délicate, sa santé, quelqu'envie qu'il en eût, ne put lui permettre de faire cette course à cheval ; il fut obligé de courir en chaise ; & comme cette voiture va certainement moins vîte, il ne put, malgré toute la diligence, qu'il s'efforça de faire, arriver à Marly qu'après le courier du Prince de *Monaco*.

Ce contre-tems me fut infiniment désavantageux ; car au lieu que mes lettres, lûes avant celles du Prince de

Monaco, auroient préparé le Roi contre les calomnies de mes ennemis ; les lettres de cet Ambaſſadeur lûes avant les miennes, prévinrent ſon eſprit contre ma juſtification. Mais quoique mes lettres ne fiſſent pas tout l'effet que j'en avois attendu, elles ſuſpendirent pourtant la colère du Roi. Mon retour à Rome ne fut point traité de révolte, ni moi de rébelle ; un reſte de bonté tenoit encore pour moi dans le cœur du Roi. Il ne pouvoit ſe réſoudre à me croire auſſi criminel qu'on le lui mandoit, ni ſi innocent auſſi que je le prétendois. Comme il n'y avoit pas de témoin plus incorruptible que l'événement, ce fut par lui qu'il ſembla vouloir ſe déterminer.

J'étois bien ſûr que l'événement s'expliqueroit en ma faveur ; & mes ennemis n'en étoient pas moins convaincus. Ils comprirent que toute la honte & la malignité de leur procédé retomberoit ſur eux, s'ils laiſſoient juſques-là remettre la déciſion de cette affaire. Il leur paroiſſoit déja, qu'après la démarche auſſi violente que ſcandaleuſe, qu'ils avoient fait contre moi ; c'étoit en quelque ſorte me juſtifier, & les

condamner, que de n'avoir pas ratifié le jugement qu'ils avoient prononcé, & de ne m'avoir pas traité en rébelle, comme ils avoient fait. Mais ils crurent qu'ils seroient tout-à-fait deshonorés, si après tout ce qu'ils avoient écrit à la Cour contre ma soumission, on me laissoit seulement une heure où je pusse exécuter ce que j'avois promis.

Ainsi, ils noublierent rien pour obtenir que je fusse jugé rébelle avant que ce moment fatal arrivât. D'un côté, ils firent entendre au Pape *Innocent XII.* qui étoit alors assis sur la Chaire de Saint *Pierre*, qu'il feroit une chose infiniment désagréable au Roi, si en tenant consistoire, il me donnoit moyen de consommer l'affaire du Décanat par l'option de l'Evêché d'Ostie; qu'après la désobéissance éclatante où je venois de tomber, je ne pouvois manquer de me trouver exposé à toutes les suites de la plus vive indignation de Sa Majesté; qu'ils avoient écrit à la Cour ce qui venoit de se passer; qu'ils en attendoient les ordres par le retour de leur courier, & qu'ils supplioient Sa Sainteté de différer le consistoire jus-

ques-là. D'un autre côté, ils ne ceſſoient d'écrire à la Cour, que l'option de l'Evêché d'Oſtie n'étoit qu'un vain prétexte, & non la vraie raiſon qui m'avoit appellé à Rome; que j'y triomphois publiquement de ma révolte; que je n'avois nullement intention de ſortir de Rome, quand j'aurois opté; leurs Emiſſaires publierent même, que j'avois répondu à l'Ambaſſadeur, que je n'y étois pas venu pour m'en retourner.

Je ne doute pas qu'ils n'ayent mis en uſage toutes ces calomnies, & pluſieurs autres encore, s'il ſe peut, & dont je ne ſuis pas inſtruit. Ils s'imaginoient avoir intérêt de me perdre; & ils ſe croyoient tout permis pour y parvenir. Je n'avois, pour me ſoutenir, & pour me conſoler au milieu de tant de troubles & de peines, que le témoignage de ma conſcience; & j'ai trouvé qu'il n'y a pas de plus heureuſe reſſource dans l'adverſité.

Loin de cet inſolent triomphe qu'on m'attribuoit, j'avois autant de témoins de ma triſteſſe & de ma douleur, qu'il y avoit de perſonnes dans Rome qui m'approchoient. Je n'y étois pas ſeule-

ment, comme je l'ai déja dit, sans domestiques & sans équipages ; je m'étois, en y entrant, enfermé dans la Maison du Noviciat des Jésuites. Je m'en fis plutôt une prison qu'une retraite, dont je ne sortois point pour paroître en public ; en sorte que je peignois mon exil dans toute ma conduite.

Dès que j'y arrivai, mon premier soin fut d'en avertir le Prince de *Monaco* par un billet qui marquoit les raisons que j'avois eu de croire, que le Roi ne désapprouveroit pas que je m'y fusse rendu. J'ajoûterai, que si la conjoncture m'avoit permis de sortir, j'aurois été moi-même l'en informer. Je fis faire à peu près un pareil compliment le même jour aux Cardinaux d'*Estrées*, de *Janson* & de *Coislin*. Les raisons qui me tenoient renfermé, n'ayant pour principe que mes respects pour le Roi, j'avois compté que je les verrois dans la journée, & que je m'expliquerois avec eux : mes conjectures furent fausses ; je n'eus de leurs nouvelles que par la voix publique, qui m'apprit la scandaleuse résolution qu'ils avoient prise sur mon sujet.

Quoiqu'il fût très-douloureux à un sujet aussi fidéle de se voir traité de la sorte, ce m'étoit une consolation, que ce fût sans l'ordre & sans l'aveu du Roi, que j'espérois toujours de détromper. Dans cette confiance, je fis presser vivement le Pape de donner le consistoire, qui m'étoit si nécessaire pour consommer le sacrifice de mon obéissance. Je trouvai dans son esprit plus de résistance que je ne m'y étois attendu; je ne fus pas long-tems sans démêler ses véritables raisons, à travers des prétextes dont il couvroit son retardement. Je reconnus que ce Pontife, naturellement timide & foible, avoit été susceptible des impressions que mes ennemis avoient pris soin de lui donner; & qu'il étoit tombé dans le piége que leur fausse politique lui avoit tendu.

J'informai le Roi de tout ce qui se passoit; & je ne manquois pas sur tout de lui écrire par une lettre du 28 Juillet, que si l'Ambassadeur & les Cardinaux François avoient bien voulu concourir à mes sincères intentions, au lieu de les traverser, il y auroit déja plusieurs jours que je serois parti pour

aller à mon exil. Je lui réitérai que je n'attendois qu'un consistoire ; mais que si je n'oubliois rien pour l'obtenir, ils abusoient de tout pour me le faire refuser.

Le préjudice que le retardement du Pape me causoit, me fit redoubler mes instances ; je lui en fis mes remonstrances mêlées de plaintes, par un Mémoire qui contenoit une vive & naïve peinture de ma triste situation ; j'envoyai la copie de ce Mémoire à la Cour, pour n'y laisser rien ignorer de la suite de mes démarches. Je pressai le Pape, par tous les motifs de Religion, de justice & de pitié, que je croyois les plus propres à le toucher. Enfin mon Histoire, qui faisoit depuis quelques jours l'entretien de Rome, en fit bien-tôt le scandale, par l'opiniâtreté du Pape, à éloigner la tenue du consistoire. La compassion du malheureux état où l'on me voyoit réduit, l'artifice & l'acharnement de mes ennemis qui paroissoient alors à découvert, faisoient murmurer les plus indifférens. Les Cardinaux ne cachoient pas le mécontentement qu'ils en avoient ; & les plus gens de bien d'en-

tre eux, & pour qui le Pape étoit le plus accessible, crurent qu'ils ne devoient pas lui laisser ignorer plus longtems le tort qu'il se faisoit à lui-même, en éloignant le consistoire. Le Cardinal *Albany*, qui, cette année-là même, fut placé sur la Chaire de S. *Pierre*, avoit plus d'accès auprès de lui, & le plus de part à sa confiance. Un mérite aussi rare qu'universellement reconnu, lui avoit fait donner la charge de Secrétaire de Bref, l'une des plus importantes de l'état Ecclésiastique; & la maniere dont il s'en étoit acquitté, avoit achevé de mettre au jour toute sa capacité, & avoit donné un nouveau relief à ses vertus. Il m'honoroit d'une bienveillance particuliere, & qui étoit publiquement connue. J'eus recours à lui dans cette funeste conjoncture; comme je ne voulois pas rompre la retraite, à laquelle je m'étois condamné, je lui marquai par un billet, l'impossibilité où j'étois de sortir, & le besoin que j'avois d'un entretien particulier avec lui; mais comme je ne voulois pas aussi le commettre, je le suppliai, s'il prenoit le parti de me venir voir, que ce fût le soir, & secrettement; mais ce grand homme, que

la Providence appelloit à être Vicaire de *Jesus - Christ*, regarda ces mesures comme des foiblesses ; & il crut qu'une action innocente ne devoit point chercher les ténébres. Il vint chez moi en plein jour, & en cortège. Son courage plut à tout le monde, & lui acquit un nouveau dégré d'estime & de crédit dans le sacré Collége.

Nous eûmes un long entretien sur ce qui s'étoit passé. J'avois sçu que le Pape, combattu par ses scrupules sur l'injustice qu'il me faisoit, avoit été sur le point d'échapper à toutes les sollicitations de mes ennemis, & de fixer le jour du consistoire ; mais qu'ils avoient eu l'adresse de le retenir par un autre scrupule, qui, tout foible qu'il étoit, n'avoit pas laissé de produire son effet ; ils lui avoient représenté, qu'il devoit se souvenir d'avoir accordé au Cardinal de *Bonzy* un Bref pour pouvoir, quoiqu'absent, passer dans l'ordre des Evêques : que depuis ce Bref, ce Cardinal n'avoit témoigné aucune envie de venir à Rome ; & que n'y étant pas venu avec les autres Cardinaux François dans le tems que l'on croyoit un Conclave plus

prochain, il étoit bien certain qu'il n'y reviendroit jamais. De-là, ils concluoient que l'Evêché auquel il se trouvoit promû dans le consistoire, ne seroit point desservi; ce qui causeroit un grand scandale dans l'Eglise. Je priai le Cardinal *Albany* de vouloir bien remontrer au Pape, que cette raison alloit à prouver bien plus qu'il ne vouloit; puisque s'il elle eût été valable, il faudroit qu'il renonçât à tout consistoire, tant que le Cardinal de *Bonzy* vivroit; puisque pendant sa vie, le même inconvénient renaîtroit toujours. J'ajoûtai que, pour ôter jusques à ce vain prétexte à mes ennemis, je m'engageois en mon nom, à donner trois cens écus par an, si le Cardinal de *Bonzy* refusoit de le faire, à tel Ecclésiastique qui seroit nommé, pour desservir l'Evêché du Cardinal de *Bonzy*, en qualité de son Grand-Vicaire. Enfin, j'exprimai si vivement l'horreur de ma situation, par rapport à l'impuissance où j'étois d'obéir au Roi, que le Cardinal, qui lisoit dans le fond de mon cœur, en fut touché: j'eus la consolation qu'il plaignit mon état, & qu'il approuva ma conduite.

Cette conversation finit par les promesses qu'il me fit de mettre tout en usage, pour déterminer le Pape à me donner incessamment le consistoire que je souhaitois si fort ; l'effet suivit de près sa promesse ; le Cardinal *Albany* parla au Pape avec tant de force, & lui fit si bien comprendre les dangereuses suites qu'une plus longue complaisance pour le Prince de *Monaco*, & pour ses partisans, pouvoit avoir, qu'enfin le Pape ouvrit les yeux. On fit d'inutiles efforts pour l'obliger d'attendre au moins le retour d'un courier qui avoit été dépêché en France ; & il donna ses ordres pour le consistoire qu'il fixa au second d'Août 1700.

Pendant les mouvemens de cette négociation auprès du Pape, je pris de mon côté toutes les précautions que je pouvois prendre. Je craignis que mes ennemis, irrités de ce que mon offre pour le Cardinal de *Bonzy*, avoit levé les nouveaux obstacles qu'ils avoient formé de son chef dans l'esprit du Pape, ne donnassent un mauvais tour à cet engagement ; je lui écrivis & lui mandai les véritables raisons ; il

en fut content. Ils ne manquerent pas de vouloir encore empoiſonner cette affaire ; mais leurs efforts furent inutiles.

En même tems j'écrivis au Roi une très-longue lettre, où je lui rendois raiſon de ma conduite, & où je lui proteſtois de nouveau, que je ne ſerois pas venu à Rome, ſi j'avois pû croire qu'il ne vouloit pas que je fuſſe Doyen du ſacré Collége : que comme le Décanat ſeul, dont il n'avoit point eu intention de me priver, m'avoit conduit à Rome, j'en ſortirois le jour même que le conſiſtoire, qui termineroit cette affaire, auroit été tenu; & que par une obéiſſance éclatante, je ferois retomber ſur mes ennemis toutes leurs calomnies.

Malgré tous les ſujets que j'avois de me plaindre de l'Ambaſſadeur, je fus obligé d'avoir recours à lui, pour le prier de charger de mon paquet le courier extraordinaire qu'il dépêchoit. Un homme, dont la conduite eût été droite, auroit regardé un procédé ſi franc comme une grace ; il auroit été bien aiſe de faire voir, que ne cherchant point à ſurprendre le Roi, il ſouhai-

toit plus qu'il ne craignoit, que je fusse entendu : mais comme il n'étoit pas dans cette situation, il refusa mon paquet ; & je fus obligé de l'envoyer par l'ordinaire ; j'y joignis une lettre au Marquis de *Torcy*, par laquelle je le priois de vouloir bien obtenir du Roi, qu'il lût ma lettre le jour même qu'elle arriveroit. Ce jour, selon mon calcul, devoit être celui de l'Assomption. La religion du Roi, qui feroit sans doute attention à mes malheurs, me faisoit espérer qu'il me seroit plus favorable qu'un autre.

Deux jours après que mon paquet fut parti, j'appris la résolution du Pape ; & je sçus par le Maître des Cérémonies, qu'il m'envoya pour m'y disposer, que le jour du consistoire étoit fixé au second Août ; nous y touchions. Je commençai à respirer ; & je croyois toutes mes peines finies, parce que je me voyois en état de lever bien-tôt tous les soupçons qu'on s'étoit efforcé de repandre sur mon obéissance.

Je sentois bien que cette nouvelle circonstance pouvoit donner lieu à de nouvelles mesures. Je ne pouvois en

communiquer à perſonne de la Nation, avec qui tout commerce m'étoit interdit. Je m'adreſſai, pour être conſeillé, à celui de tous les étrangers que je ſçavois être le plus fidellement dévoué au ſervice & aux intérêts du Roi. C'étoit le Cardinal *Barberin*; je lui montrai le duplicata de la lettre que j'avois envoyée au Roi par l'ordinaire, ſur le refus que l'Ambaſſadeur avoit fait de l'enfermer dans ſon paquet. Il la lut plus d'une fois; il en peſa tous les termes; & après avoir long-tems délibéré ſur l'inconvénient qu'il y avoit non-ſeulement par rapport à moi, mais bien plus encore par rapport au ſervice du Roi, que d'autres lettres portées par un courier extraordinaire, ne fuſſent lûes que dans le même tems où le Roi ſeroit informé des vérités contenues dans la mienne, il exigea de moi que j'envoyaſſe, par un courier extraordinaire, le duplicata de ces mêmes lettres, que j'avois données au courier ordinaire. Il joignit à de ſages conſeils des offres généreuſes, & me pria de ſouffrir qu'il fît les frais de ce courier; ſçachant bien que l'état préſent de mes affaires ne me permettoit pas trop d'en faire la dépenſe.

Un Gentilhomme Irlandois nommé *du Bourg*, s'offrit à moi tout à propos, pour faire cette course. Je le chargeai de mon paquet ; mais une indisposition qui lui survint, l'empêcha de partir. Dans ce tems, une occasion se présenta pour y suppléer : c'étoit celle du retour d'un courier de Lyon ; je lui fis retarder son voyage de deux jours ; & je fis toutes mes dépêches pour le faire partir dans l'instant que le consistoire seroit levé, & après qu'il m'auroit vû lui-même sortir de Rome ; car je n'y voulois pas rester trois heures après.

Dans cette vûe, j'avois écrit toute prête ma lettre au Roi, dattée du second Août, où par avance, je lui marquois la tenue du consistoire, & mon empressement à lui donner des marques de ma soumission, en sortant de Rome aussi-tôt après pour me rendre au lieu de mon exil.

Tout autre en ma place auroit cru sans doute, que rien à l'avenir ne pouvoit plus traverser la consommation de cette affaire ; il étoit le 31 Juillet ; le consistoire étoit marqué au second Août ; j'en étois averti ; & les Cur-

ſeurs avoient ordre de l'intimer. Mais le Ciel, qui me vouloit éprouver par les mortifications les plus ſenſibles, en avoit autrement ordonné. Le Pape tomba malade la nuit du 31 Juillet au premier Août; dès le lendemain on envoya un contre-ordre aux Curſeurs; & je vis bien qu'il ne falloit plus compter ſur ce conſiſtoire que j'avois cru ſi ſûr.

Je ne laiſſai pourtant pas de faire partir le ſecond Août, le courier que j'avois diſpoſé, & avec les mêmes dépêches que j'avois écrites, & où je parlois par avance du conſiſtoire comme tenu, & de mon option comme faite. Je crus que ma droiture & ma ſincérité y paroîtroient plus naturellement. Toutes les précautions que je pris, ce fut d'informer le Marquis de *Torcy* par diverſes apoſtilles, & par une grande lettre véritablement écrite ce jour-là, de toutes les circonſtances de l'Hiſtoire que je viens de conter.

Si le conſiſtoire eût été tenu, j'étois juſtifié; mais ce conſiſtoire manqué, fut la ſource de tous mes malheurs. Tous les artifices de mes ennemis n'avoient pû gagner ſur l'eſprit équitable

du Roi, de lui persuader que j'eusse véritablement formé le dessein de lui désobéir ; & il ne croyoit me devoir livrer à toute son indignation, sans être auparavant convaincu par quelque témoignage qui ne lui parût point équivoque.

Quelque soin qu'on eût pris de s'assûrer, que malgré ses ordres, j'étois résolu à ne point sortir de Rome, & que l'option de l'Evêché d'Ostie n'étoit qu'un vain prétexte, je lui avois réitéré mes protestations contraires en des termes si exprès, qu'il croyoit devoir être en défiance sur ce qu'on lui mandoit de mes intentions ; il jugea qu'il devoit s'en éclaircir par une épreuve.

Comme il n'avoit point donné ordre pour traverser mon option de l'Evêché d'Ostie, ni par conséquent pour empêcher la tenue du consistoire, il avoit sujet de croire que l'éloignement de ce consistoire étoit l'ouvrage de mes intrigues ; que ce consistoire auroit été tenu dès les premiers jours, si je l'avois seulement souhaité. Si cela étoit, comme mes ennemis ne manquoient pas de l'insinuer par toutes leurs lettres,

ma désobéissance étoit d'autant plus criminelle, que mon respect apparent étoit faux. Pour s'en éclaircir, le Roi envoya des ordres au Prince de *Monaco*, qui portoient, que si dans neuf jours, à compter du jour de la réception de son paquet, je ne sortois pas de Rome pour retourner en France, il me déclarât que j'eusse à lui remettre entre les mains ma démission de ma charge de grand Aumônier, & le cordon de l'Ordre, & à faire ôter les armes de France de dessus la porte de mon Palais.

Aux termes de cet ordre, il paroissoit visiblement que le Roi n'avoit point regardé mon retour à Rome, ainsi qu'avoit fait l'Ambassadeur qui m'avoit déclaré rébelle. On voyoit que le Roi reconnoissoit que j'avois pû innocemment retourner à Rome, & qu'il ne vouloit pas me juger & me déclarer coupable, qu'au cas qu'après tous le tems qui s'étoit déja écoulé depuis que j'y étois, je ne vouluſſe pas dans ce nouveau délai de neuf jours qui m'étoient encore accordés, demander & obtenir le consistoire qui m'étoit nécessaire pour opter l'Evêché d'Ostie. Le Roi supposoit, sur ce qu'on lui en

avoit mandé, qu'il n'avoit tenu qu'à moi, que ce consistoire ne fût tenu; & sur ce principe, il jugeoit que, si dans neuf jours je ne le faisois tenir, il n'y auroit plus lieu de douter de mes mauvaises volontés; & en ce cas, rien ne devoit plus retenir son indignation, & l'empêcher de me traiter de rébelle.

Enfin le Roi faisant dépendre son jugement contre moi, de l'usage que je ferois du nouveau délai qu'il m'accordoit, il étoit évident que son intention étoit, qu'avant de prononcer ma condamnation, je fusse instruit de la condition, à l'inexécution de laquelle ma condamnation étoit attachée. Car on ne devoit jamais présumer de la justice du Roi, qu'il voulût punir un homme, pour n'avoir pas fait dans un tems marqué, ce qu'il ne connoissoit pas lui avoir été prescrit dans ce tems.

Il paroissoit d'ailleurs par cet ordre, que le Roi me faisoit enjoindre d'ôter les armes de France de dessus la porte de mon Palais; il supposoit donc que je séjournois à Rome avec tous les dehors de ma dignité, & que j'y avois un

un Palais. C'étoit une des impostures dont l'on s'étoit servi pour me calomnier. Le moyen de croire que je vécusse à Rome en sujet qui sentoit tout le poids de sa disgrace, & qui n'attendoit que le moment de la consommation d'une affaire pour aller en exil, lorsque j'y aurois mené une vie si commode & si brillante. Le Roi pouvoit-il en ce cas se défendre de soupçonner qu'il ne fût quelque chose de ce que mes ennemis lui écrivoient sans cesse, que je paroissois dans Rome en homme qui fait publiquement trophée de sa désobéissance ? Rien n'étoit plus faux pourtant : depuis mon retour à Rome, je n'avois point eu de Palais ; j'avois quitté le mien, quand j'en sortis pour aller à mon exil ; & le Cardinal *Jansson* l'a toujours occupé depuis. En y rentrant, loin d'en reprendre aucun autre, je m'étois retiré au Noviciat des Jésuites, sans suite, sans équipage, & j'y avois toujours gardé une clôture exacte. Ces faits étoient connus de toute la Ville de Rome ; mais le Roi ne les croyoit pas.

La maladie du Pape augmentoit de jour en jour ; & en même tems l'es-

pérance du consistoire, le seul moyen de me justifier, s'éloignoit. Cependant le courier que le Prince de *Monaco* avoit dépêché avec les calomnies les plus atroces contre moi, revint à Rome le huitiéme Août 1700. Mais, quoique cet Ambassadeur fût aussi surpris que mortifié de voir qu'il ne lui rapportât qu'un ordre conditionnel, il se consola pourtant par la conjoncture qui favorisoit si bien ses desseins, qu'il pouvoit s'en promettre un succès presqu'infaillible.

Le premier soin d'un fidéle Ministre auroit été, dès qu'il eut reçu cet ordre, de me le communiquer. Il auroit compris que l'intention du Roi étoit, que je fusse informé qu'il me donnoit encore neuf jours pour consommer à Rome l'affaire de l'option de l'Evêché d'Ostie, & que je ne fusse puni qu'après; que par ma négligence à profiter de ce nouveau délai, il y eût lieu de croire que je n'avois pas une intention sérieuse de sortir de Rome. Au contraire, toute l'application de l'Ambassadeur fut à tenir cet ordre si secret, que je n'en pusse avoir aucune connoissance.

Les neuf jours étant enfin expirés, il sortit de grand matin le 17 Août 1700; & après de grands circuits faits dans la Ville pour cacher sa marche, il tourne tout-à-coup, & à toute bride, vers une porte du jardin du Noviciat des Jésuites, dont il s'étoit approché. Elle étoit ouverte pour en laisser l'entrée libre à des ouvriers qui y travailloient : il la fit saisir par ses gens, & entra dans la maison comme dans une place surprise.

J'étois encore au lit, quand je fus averti que l'Ambassadeur entroit dans mon appartement, & j'eus à peine le tems de prendre une robe-de-chambre pour le recevoir. Son compliment fut aussi étudié qu'il étoit faux. Enfin après des discours très-longs & très-embarrassés, qui ne servoient qu'à faire durer le cruel plaisir qu'il prenoit à jouir de ma peine, je ne pus m'empêcher de l'interroger pour lui dire : De graces, Monsieur, ne me tenez pas davantage sur la roue, & daignez m'instruire du sujet qui vous amène. Alors il me répondit en ces propres termes : Hé bien, Monsieur, le Roi m'ordonne de venir vous demander la démission de votre Charge de Grand-Au-

mônier ; de vous dire de remettre sur le champ le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, & de vous défendre de sa part de plus mettre les armes de Sa Majesté sur la porte de votre Palais. Voilà précisément où son discours se réduisit : car ce qui avoit précédé, n'étoit que des phrases préparées pour faire un vain étalage de tendresse affectée & de douleur feinte. L'Ambassadeur se garda bien de montrer cet ordre, qu'il disoit avoit reçu ; il prétendoit que je devois l'en croire sur sa parole. Une prétention de cette nature me fut d'autant plus suspecte, dans la conjoncture présente, que je ne pouvois douter des dispositions de l'Ambassadeur à mon égard. Je m'imaginai donc, malgré tout le trouble, où un coup si imprévu me jetta, que c'étoit un nouveau piége que l'Ambassadeur me tendoit. Je me représentai qu'il comptoit ou que je le refuserois, & qu'en ce cas, il en seroit quitte pour nier cette proposition, si je m'en plaignois ; & effectivement étant faite tête à tête, je n'en pouvois avoir de témoins : ou que je serois assez facile pour le croire, & lui donner ce qu'il me demandoit ; & qu'en

ce cas, il s'en ſerviroit infailliblement pour me perdre. Je ſongeai qu'il ne manqueroit jamais de dire, que par un excès de mécontentement & de dépit, par un mouvement d'orgueil, par dégoût pour le ſervice du Roi, je m'étois emporté dans la chaleur de la converſation, juſques à lui remettre & la démiſſion de ma Charge & le cordon de l'Ordre, en lui diſant, qu'il pouvoit renvoyer l'un & l'autre au Roi; & que ne voulant plus être attaché à ſon ſervice, j'étois bien aiſe de rompre tous les liens & tous les engagemens qui m'y pouvoient retenir.

Ces réflexions, très-vraiſemblables d'elles-mêmes, & qu'il fallut faire pendant qu'il parloit, m'obligerent à lui répondre d'une maniere, que je crus convenir & à ma ſoumiſſion pour le Roi, & à ma défiance à l'égard de l'Ambaſſadeur. J'aurai l'honneur, Monſieur, lui dis-je, de rendre compte au Roi directement de mes réſolutions; car, juſques à préſent, Sa Majeſté a trouvé bon de n'entremettre perſonne dans les ordres qu'il a eu à me donner, & dans les affaires qui m'ont perſonnellement regardé.

L'Ambaſſadeur, embarraſſé de cette réponſe, qui ne lui donnoit aucune priſe ſur moi, repartit : Je vous crois, Monſieur, trop homme d'honneur pour diſconvenir des choſes que je ſuis venu vous dire de la part du Roi. Je lui répliquai, qu'il ne m'étoit jamais arrivé de nier ce qu'on m'avoit dit, & ce que je n'avois que trop bien entendu ; & là, notre converſation finit.

J'écrivis le même jour au Roi tout ce qui s'étoit paſſé ; je le priai de vouloir bien ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce que l'évenement eût décidé de mes ſentimens, & caractériſé ma conduite ; & je lui réitérai les proteſtations de ma fidélité & de mon obéiſſance dans les termes les plus ſoumis. Loin que mes lettres fiſſent aucune impreſſion, elles ne furent ſeulement pas ouvertes. Le Marquis de *Torcy* me les renvoya toutes cachetées, & m'apprit qu'à l'avenir, l'état où je m'étois mis, ne lui permettoit plus d'en recevoir aucune de ma part. Je ne puis même dire, ſi l'on avoit lû celles que j'avois écrites avant cette datte ; car je n'en ai point eu de réponſe.

Dans un ſi triſte état, je ne me laiſ-

fai point abattre. J'envoyai lettres ſur lettres ; & je m'adreſſai à toutes les perſonnes, dont je crus la médiation propre à faire parvenir ma juſtification juſques au Roi. Je n'eus plus depuis ce jour aucune nouvelle de France, que par la voix publique. Ce fut par elle que j'appris le ſanglant Arrêt que le Roi, indigné contre moi, par les calomnies de mes ennemis, avoit fait rendre dans ſon Conſeil, le onze Septembre 1700. Par cet Arrêt, on faiſoit dire au Roi, que je n'avois tenu compte d'exécuter les ordres qui m'avoient été portés de ſa part : & ſur ce fondement, on me déclaroit coupable du crime de déſobéiſſance ; & comme tel, on me privoit de ma Charge de Grand-Aumônier de France, du cordon de l'Ordre du Saint-Eſprit, & de tous mes revenus, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers.

On ſe contenta de faire ſignifier cet Arrêt dans tous les lieux, où je poſſédois quelques biens, ſans me le ſignifier à moi-même. J'avoue que j'en fus ſurpris. Je connois la juſtice ſcrupuleuſe du Roi ; je ne trouvois rien dans les plus ſecrets replis de ma conſcience,

que je puſſe me reprocher à ſon égard; & je ne pouvois revenir de l'étonnement où j'étois, que l'on eût pû ſe réſoudre à me calomnier auprès de lui, juſques au point de le porter à cet excès de rigueur.

Plus le crime, dont je me ſuis trouvé chargé, eſt atroce, moins je m'imaginois qu'on avoit pû ſe diſpenſer d'obſerver les formes ordinaires pour l'inſtruction de mon procès.

Je ne comprenois point, que s'il falloit tant de formalités pour être en état de prononcer quelque condamnation en matiere criminelle contre le plus vil ſujet du Royaume; & ſi ces formalités étoient tellement eſſentielles, que l'omiſſion d'une ſeule annulloit tout ce qui avoit été fait contre lui, on eût pû flétrir un Cardinal revêtu d'une des premieres Charges du Royaume, & le condamner à des peines auſſi rigoureuſes qu'infâmantes, non-ſeulement ſans l'entendre, mais ſans le citer. Je voyois, à n'en pouvoir douter, que la religion & la juſtice du Roi avoient été ſurpriſes. Mais je ne voyois aucun endroit par où je puſſe le lui faire connoître.

Pénétré de mon innocence, & de mes raisons, après avoir tout tenté pour les faire aller jusques à lui, je me contentai de reclamer, dans le fond de mon cœur, ses lumieres & son équité contre ses préventions, & contre l'abus qu'on avoit fait de son autorité ; & j'attendis du tems, & sans murmurer, ce que les révolutions, qui sembloient se préparer, pouvoient faire en ma faveur.

En effet, le Pape mourut le 24 Septembre 1700, de la maladie dont il avoit été attaqué le 31 Juillet ; & qui, comme je l'ai remarqué, l'avoit empêché de tenir le consistoire qu'il avoit indiqué au second Août précédent. Dans les derniers momens de sa vie, les objets reprirent des formes bien différentes de celles, sous lesquelles ils s'étoient montrés à lui pendant sa santé. Le cruel embarras dans lequel il me voyoit, lui revint dans l'esprit. Il comprit alors clairement, qu'il m'avoit seul plongé dans ce gouffre de malheurs. Il se repentit de l'injuste complaisance qu'il avoit eu pour le Prince de *Monaco*, de n'avoir pas tenu consistoire ; il en gémit devant Dieu, & voulut

ſincèrement, mais inutilement, réparer le mal qu'il avoit fait. Ne pouvant faire ce qu'il auroit ſouhaité, il fit du moins ce qu'il put. Il employa tout ce qui lui reſtoit de tems à preſſer le Roi, par un Bref du 14 Septembre, avec les plus fortes inſtances de me rendre ſes bonnes graces. Il lui rendit témoignage du zéle & de la fidélité que j'avois toujours montré dans les négociations qui m'avoient été confiées: enfin, il y joignit toutes les conſidérations & les exhortations les plus vives & les plus touchantes; mais malgré tout ce que le Pape s'en étoit promis, j'éprouvai, ce qui eſt aſſez ordinaire, que les paroles d'un homme mort ne font guères d'impreſſion ſur les vivans.

La mort du Pape changea bien de face les affaires à Rome; chacun y avoit les yeux tournés ſur moi; loin que mes malheurs y euſſent diminué mon crédit, j'oſe le dire, que la maniere dont je les avois ſoutenus, m'avoit donné un nouveau relief. Mes ennemis en tremblerent; ils comprirent que j'allois avoir dans le Conclave une ſupériorité qui me donneroit

beaucoup d'avantage sur eux ; mais une chose les consoloit : plus attentifs à leurs intérêts propres, qu'à ceux de l'Etat, dont ils se sont toujours fort peu embarrassés, ils comptoient, qu'après m'avoir fait souffrir toutes le mortifications que j'avois souffertes ; après m'avoir flétri & dépouillé de tous mes biens, je ne manquerois jamais, dans l'excès de mes dégoûts, d'écouter les conseils de mon ressentiment ; & alors ils se mettoient peu en peine que les affaires du Roi en souffrissent ; ils étoient trop contens, si moi-même je fermois sur moi l'abîme où ils m'avoient précipité.

Ces espérances, qu'ils croyoient infaillibles, furent vaines. Si j'avois dans aucun tems été capable d'oublier assez mon devoir, pour former le dessein de désobéir aux ordres du Roi, il faut l'avouer, leurs conjectures auroient été assez bien fondées, après tout ce qu'ils avoient fait contre moi. Un esprit qui eût pû être aigri, auroit difficilement gardé des mesures de sagesse. La fortune n'avoit point de motif assez puissant pour me retenir, ni par la crainte, ni par l'ambition. Parvenu

au Décanat du ſacré Collége, & dans un âge déja avancé, je ne voyois plus d'honneur à eſpérer; & pour les biens, un homme qui ſe trouve en ſituation de les pouvoir mépriſer avec gloire, ſçait s'en paſſer. Je n'aurois pû être engagé que par ma famille; & ma famille s'étoit trop détachée de moi dans cette occaſion, pour me laiſſer le moindre ſcrupule de me détacher d'elle. Je dirai plus, une ame orgueilleuſe & piquée, auroit pû retrouver dans une eſpéce d'indépendance qu'elle ſe ſeroit procurée, un ample dédommagement de tout ce qu'elle auroit perdu d'ailleurs.

Mais comme je tenois moins au Roi, par la fidélité qu'un ſujet doit à ſon Prince, que par les ſentimens d'affection & de reconnoiſſance, que ſes vertus & ſes bienfaits avoient gravés dans mon cœur, les mauvais traitemens qui m'étoient faits, prenoient ſur le bonheur de ma vie, ſans rien prendre ſur ma ſoumiſſion. J'entrai dans le Conclave avec tant d'ardeur pour ſon ſervice, & je ſçus le ménager de telle ſorte, que mes ennemis confondus, eurent le chagrin de

me voir devancer leur zéle, de ſçavoir que le Roi en étoit informé, & d'entendre tous les jours les plus honnêtes gens de Rome vanter mon attachement à ſes intérêts, & plaindre publiquement mon ſort.

Le Conclave ſe termina par l'élection du Cardinal *Albany*. Perſonne ne ſembloit douter à Rome, que cette élection ne finît mes diſgraces: l'amitié particuliere, dont le nouveau Pape m'honoroit, étoit connue; & on lui avoit entendu dire plus d'une fois à lui-même, que mon retour dans les bonnes graces du Roi, étoit un ouvrage réſervé à celui qui ſeroit élevé ſur la Chaire de Saint-Pierre; s'y trouvant donc placé lui même, il n'y avoit nulle apparence qu'il refuſât de faire ce qu'il ne croyoit pas qu'un autre pût ſe diſpenſer d'exécuter.

Ces eſpérances firent d'autant plus d'impreſſion ſur moi, que j'étois informé de ſes bonnes intentions: cependant je ne m'abandonnai pas trop à la confiance: mes malheurs m'avoient inſtruit; & je ne ſongeai qu'à profiter de ce nouveau Pontificat, pour conſommer au plutôt l'affaire de mon

option de l'Evêché d'Oſtie. Enfin je la terminai ; & je me diſpoſai à partir auſſi-tôt de Rome. Le Pape, qui dans pluſieurs affaires qu'il ſçavoit tenir fort à cœur au Roi, avoit fait toutes les avances, & avoit apporté toutes les facilités qu'on avoit pû deſirer de lui, s'étoit flatté que je me reſſentirois de l'effet de ſon interceſſion ; il ſe promettoit de jour en jour, qu'il y réuſſiroit ; & plein de ces idées, il n'oublia rien pour me retenir à Rome, ou du moins pour me faire retarder mon départ juſques à ce qu'il ſçût bien préciſément ſur quoi il pouvoit compter : mais, quoique je fuſſe infiniment touché des témoignages de bienveillance, dont il ne ceſſoit de me combler, rien ne fut capable de me détourner de mon devoir. Je réſiſtai à toutes ſes inſtances. Il me vit une ſi grande impatience de partir ; & il me trouva ſi vivement pénétré de douleur d'avoir été forcé par les conjonctures à différer ſi long-tems, qu'il ſe rendit à mes très-humbles remontrances, & conſentit que je le quittaſſe pour aller au lieu de mon exil.

Je pris donc la route de Clugny ; je m'y rendis après en avoir informé la

Cour; & j'avoue que j'y aurois trouvé une douce retraite, plutôt qu'un exil, ſi mon attachement pour le Roi m'avoit permis d'oublier qu'il étoit perſuadé que j'avois voulu lui déſobéir & lui déplaire.

Voilà les véritables circonſtances de cette affaire, dont on a parlé ſi diverſement dans le monde. Mes ennemis en ont fait pour moi un ſujet d'opprobre, un mêlange monſtrueux d'orgueil & de baſſeſſe; mes amis ont cru devoir attendre un tems plus favorable pour en parler; & cependant, fidéles aux coutumes de la Cour, ils ont trouvé à propos de s'en taire. Les indifférens l'ont regardée comme une faute échappée à la foibleſſe humaine, & réparée par une ſage conduite. La vérité fera voir à ceux qui liront ces Mémoires, le malheur d'un homme tombé dans des piéges que la malignité de ſes ennemis rendoit inévitables.

On ne trouvera dans rien de ce que j'ai dit (& j'ai dit vrai par-tout) que j'aye jamais eu, non pas le moindre deſſein, mais la plus légère tentation de me ſouſtraire à l'obéiſſance du Roi. J'ai toujours été fortement perſuadé,

qu'il ne vouloit pas que je renonçaſſe au Décanat du ſacré Collége ; jamais il ne m'avoit marqué le contraire ; & l'événement a bien fait connoître que ce n'étoit pas ſon intention. Le Roi n'a pas déſapprouvé mon retour à Rome, dans la conjoncture imprévûe de la mort du Cardinal *Cibo*. C'étoit par ce retour ſeul que je pouvois m'aſſûrer du Décanat. Comment le Roi auroit-il trouvé mauvais, que je fiſſe ce qu'il falloit pour le conſerver, quand j'avois, avant que de partir de Rome pour la premiere fois, ſollicité un Bref pour pouvoir prendre poſſeſſion du Décanat, & opter l'Evêché d'Oſtie, quoiqu'abſent ? Le Prince de *Monaco* m'aſſûra que le Roi l'auroit pour agréable, & m'offrit de joindre ſes offices à mes inſtances pour l'obtenir ; auſſi lorſque le Roi m'a puni, ce n'eſt pas pour être retourné à Rome contre ſes ordres ; c'eſt pour y avoir ſéjourné après un tems que l'on a ſuppoſé plus que ſuffiſant pour conſommer, ſi je l'avois voulu, l'affaire du Décanat qui m'y avoit fait revenir.

Si l'on eût traité mon retour à Rome de déſobéiſſance, la punition n'au-

roit été ſuſpendue que le tems qu'il falloit pour la faire venir. Mais, parce que mon retour paroiſſoit juſte, ſi le motif que je lui avois donné étoit ſincère, le Roi, lorſque ſurpris par les impoſtures de mes ennemis, il envoya l'ordre, y attacha une condition préciſe, que je ne ſerois aſſujetti aux trois ſortes de peines qui y ſont énoncées, qu'au cas que dans neuf jours, à compter depuis cet ordre reçu, je n'euſſe pas conſommé l'affaire du Décanat, & la priſe de poſſeſſion de l'Evêché d'Oſtie.

Il n'y aura perſonne à qui un pareil ordre ne faſſe clairement comprendre que, ſi avant les neuf jours, j'euſſe pû finir cette affaire, & ſortir de Rome, j'en ſortois ſans punition, & par conſéquent ſans crime. Alors le Roi fût demeuré convaincu, que je n'étois point retourné à Rome dans aucun deſſein de lui déſobéir, mais ſeulement pour m'y aſſûrer le Décanat, & lui donner encore avec plus d'éclat, des témoignages de ma ſoumiſſion. Ce qui avoit obligé le Roi de preſcrire ce terme, c'eſtqu'on lui avoit ſuppoſé que l'option de l'Evêché d'Oſtie n'étoit qu'un pré-

texte, dont j'essayois de couvrir ma rébellion : que si c'eût été une raison sérieuse, il y auroit eu long-tems que cette option eût été faite ; puisque le Pape ne refusoit le consistoire qu'à ma priere, & que dès que je le voudrois, il seroit tenu.

Dans cette persuasion, le Roi me donna encore neuf jours pour finir ; c'étoit plus qu'il n'en falloit, si on lui eût dit vrai. Mais on avoit eu la hardiesse de lui imposer honteusement ; je n'avois jamais été maître du consistoire ; mes ennemis seuls avoient jusques-là empêché le Pape de le tenir ; & lorsqu'ayant repris des sentimens plus équitables, il en eut fixé le jour, il n'en fut plus tems ; la maladie & la mort qui la suivit de près, l'en empêcherent. Il fallut élire un nouveau Pape ; il fut élu ; il tint enfin ce consistoire si long-tems attendu ; j'y optai l'Evêché d'Ostie, & je partis de Rome. Je n'y fuis donc pas demeuré un moment en état de désobéissance.

J'ai toujours pensé que, si le Roi avoit eu une connoissance exacte de toutes ces circonstances, je n'eusse jamais été disgracié. Il est naturellement

droit & équitable ; & il a plus de pénétration que le commun des hommes. Mais quoiqu'il gouverne tout par lui-même ; & que lorſqu'il s'agit d'adminiſtration politique, il entre dans des détails qui paſſent la vraiſemblance, cependant dans les affaires des particuliers, il ne peut aſſeoir ſon jugement que ſur les rapports que lui font ceux en qui il a placé ſa confiance : elle ne le met pas au-deſſus de toutes les foibleſſes humaines ; & il arrive ſouvent, qu'ils lui préſentent les objets comme ils les ont vûs à travers leurs paſſions. C'eſt le malheur des Sujets ; mais ce n'eſt pas la faute des Rois.

L'ÉDITEUR du Recueil A. ayant fait imprimer le Mémoire qui fut cenſé préſenté en 1716 à S. A. R. M. le Régent contre les Ducs & Pairs ; nous avons cru devoir inſérer dans celui-ci, la réponſe qui fut faite alors à ce Libelle injurieux, & les Obſervations qui la ſuivirent.

REPONSE

Au Libelle injurieux, qui attaque les Maiſons des Ducs & Pairs.

IL paroît depuis quelque tems dans le Public, un Mémoire rempli de tant de fauſſes maximes à l'égard de l'Etat & de la Nobleſſe ; de tant de faits ſuppoſés, & d'injures ſi atroces, contre l'Ordre le plus relevé qu'il y ait dans le Royaume, après la Mai-

ſon Royale, que l'on ne peut traiter que de chronique ſcandaleuſe & de Libelle diffâmatoire, un Ecrit, où, malgré les fleurs & ornemens de diſcours fort recherchés, on voit régner également une horrible malice, & une groſſière ignorance.

L'Auteur s'aviſe de faire un parrallèle de la Nobleſſe d'Epée avec celle de la Robe, les faiſant marcher d'un pas égal; ce qui fait bien voir qu'il ignore juſqu'au principe même de la Nobleſſe; puiſque depuis qu'il y a des Nobles dans le monde, on n'a jamais fait comparaiſon de la Nobleſſe de Robe avec celle d'Epée; & l'on a toujours regardé cette derniere, comme on regarde l'original d'un tableau, qui eſt fort au-deſſus de la copie. Il faut être bien ignorant pour faire une telle comparaiſon. Il en eſt de même, quand cet Auteur dit, que la Nobleſſe de Robe a les mêmes droits & prérogatives que celle de l'Epée. Une ſi grande erreur fait bien voir qu'il n'a pas conſulté les Chapitres de Straſbourg, de Saint Jean de Lyon, d'Auch, de Brioude, de Saint Pierre de Mâcon, & pluſieurs autres. La Nobleſſe de Robe eſt inca-

pable de parvenir aux dignités de Chevaliers du Saint-Esprit.

Il y a lieu d'être surpris de la hardiesse avec laquelle cet Auteur met en avant, qu'il y a dans le Parlement un grand nombre de Maisons fort au-dessus de la plûpart des Pairs.

La premiere de ces grandes Maisons qu'il attaque, est celle de Crussol. Ce seroit lui faire trop d'honneur que de répondre sérieusement à ses extravagances. Qu'est-ce qu'a de commun *Jean Bastet*, Apoticaire en la Ville de Viviers, en l'an 1300, & *Geraud Bastet* son fils, ennobli en 1305, avec l'illustre Maison de Crussol, connue dès l'an 1000, dans les Seigneurs de Crussol, lors Chevaliers Bannerets.

La Maison de la Trimouille, alliée aux Maisons de France, d'Arrangon, de Massan, de Hesse-Cassel, Dannemark, Oldembourg, & autres, tire son origine de *Pierre Sire de la Trimoüille* en Poitou, vivant en l'an 1040. On renvoye l'Auteur au témoignage de M. de *Sainte-Marthe*.

Les termes injurieux dont se sert le Maréchal de *Tavannes* dans ses Mémoires, & qui ne sont que l'effet de l'an-

tipatie & de la jalouſie de ce Seigneur contre M. de *Sully*, ne prouve pas qu'il n'ait pas été de la Maiſon de *Bethune*, ainſi qu'*André Ducheſne* le fait voir dans ſon Hiſtoire Généalogique. Enfin la très-illuſtre Maiſon de Melun, dont eſt ſortie la mere du premier Duc de *Sully*, prouve d'une maniere inconteſtable, qu'il étoit connu pour homme de qualité.

Il faut apprendre à l'Auteur, puiſqu'il ne le ſçait pas, qu'*Honoré d'Albert*, Seigneur de Luynes, dont il fait un Avocat, étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Beauvais, deſcendu de *Thomas d'Albert*, Damoiſeau, Bailli du Vivarets en 1454, & d'une Maiſon connue dès le tems de Saint-*Louis*, établie dans le Comtat ſous le Roi *Jean*. La premiere origine de cette Maiſon vient des Comtes d'*Albert* de Florence, dont étoit le Pape *Innocent VI*.

Cet Auteur veut trouver de la contraction, où il n'y en a eu jamais. Il dit que la Maiſon de Coſſé ſe prétend originaire du Maine, & qu'elle prétendoit venir d'Italie. Il n'a pas compris que cette Maiſon du Maine n'eſt

qu'une avec celle d'Italie, dont elle a tiré son origine : il ne peut donner de preuves plus évidentes de son ignorance, que lorsqu'il dit que la Maison de Cossé n'est pas ancienne.

Ce qu'il dit contre le Duc de *Richelieu*, fait voir évidemment l'insigne fourberie de l'Auteur; & qu'il n'a eu d'autre objet dans son Mémoire, que d'insulter les personnes les plus respectables. Pour l'en convaincre, il n'y a qu'à suivre quelques dattes. Il dit que *René de Vignerod*, ayeul du Duc de *Richelieu*, dernier mort, étoit domestique & joueur de Luth du Cardinal de *Richelieu*, & qu'il le servoit si heureusement dans ses plaisirs, qu'il lui fit épouser sa sœur; & qu'ensuite il lui substitua son Duché de Richelieu; mais toutes ces injures tombent d'elles-mêmes, en observant que la Maison de Vignerod tire son origine d'une très-ancienne Maison d'Angleterre, établie en France en l'an 1430, sous le regne de *Charles VII*, en la personne de *Pierre de Vignerod*, Seigneur de Pont-de-Courlay, Quint-ayeul de *René de Vignerod*, Gentilhomme de la Chambre d'*Henri IV*. mort en 1625, marié

marié le 29 Août 1603, avec *Françoise Dupleſſis-Richelieu*, mort en 1615, auparavant veuve de *Jean de Bauvais*. L'Hiſtoire nous apprend que le Cardinal de *Richelieu* ne fut Miniſtre d'Etat, qu'après la mort du Cardinal de *Luynes*, arrivée au Siége de Montauban en 1621; créé Cardinal en 1622; que par ſon teſtament de l'année 1642, à la fin de laquelle il eſt décédé, il avoit ſubſtitué ſon Duché de Richelieu à *Armand-Jean de Vignerod*, ſon petit-neveu, & petit-fils de *René de Vignerod*. La mere de ce *René* étoit *Renée* de la Foreſt de Beaurepaire, morte avant *François de Vignerod* ſon mari, & qui n'a pas été en état de ſe remarier à un Artiſan, comme on le ſuppoſe injurieuſement.

Nous avons à la Cour très-peu de Maiſons auſſi anciennes, que celles de Saint-Simon, qui tire ſon origine d'*Olivier de Rouvroy*, Chevalier, vivant en 1060, ſous *Henri I. Jean de Rouvroy*, Chevalier Banneret, ſuivit *Philippe-Auguſte* à la Conquête de Normandie, ſur le Roi *Jean* d'Angleterre en 1202. Quatre de ſes deſcendans furent Vicerois de Navarre;

Environ l'an 1334, *Matthieu de Rouvroy* épousa *Marguerite de Saint-Simon*, héritiere de cette Maison, à la charge de porter le nom & les armes de *Saint-Simon*. Cette Maison étoit extraite du Sang Impérial de *Charlemagne*, par les Comtes de Vermandois & Rois d'Italie. On ignore que *Charles*, Marquis de Saint-Simon, ait été Ecuyer d'un Maréchal de France ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort Cordon bleu, Maréchal de Camp, Colonel du Régiment de Navarre, & Gouverneur de Senlis, & marié avec *Louise de Crussol*, avant que son frere fût Duc.

Ce n'est pas la premiere fois que des calomniateurs téméraires & mal avisés, ont eu l'insolence d'inventer des faits aussi indignes, que celui qui est supposé contre la Maison de la Rochefoucault ; puisque quelques Ecrivains, passionnés & calomniateurs, ont été assez effrontés pour écrire une pareille injure contre la plus auguste & la plus ancienne de toutes les Maisons. La Maison de la Rochefoucault tire son origine de *Foucault*, Seigneur de la Roche, en l'an 1026, fils d'*Amau-*

ry de Lusignan, Seigneur de la Roche, lequel étoit petit-fils de *Guillaume*, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, sorti des Comtes d'Autun, issu de la race Royale.

Ce qu'il dit contre la Maison de Villeroy, est un tissu de faits également supposés & injurieux ; & ce qui acheve de faire voir toute l'indignité de l'Auteur, c'est qu'il ose attaquer une personne aussi respectable en toute maniere, que l'est l'illustre Chef de cette Maison. S'il y a un Contrôleur de la bouche de *François I*, & un Greffier de l'Hôtel-de-Ville, portant le nom de *Neuville*, on ne peut rien conclure de cette ressemblance de nom ; & ils n'ont rien de commun avec les Ancêtres de la Maison de Villeroy. Si l'Auteur avoit consulté les Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, il n'y auroit pas trouvé un Prevôt des Marchands du nom de *Neuville*, puisqu'il n'y en a jamais eu ; mais on voit bien, que comme il confond tout, il a voulu parler de *Nicolas le Gendre*, Seigneur de Villeroy, Prevôt des Marchands en l'an 1576, & depuis Chevalier de l'Ordre du Roi. Cette der-

niere qualité lui eſt donnée au Procès-verbal de la réduction de la Coutume de Paris, du 22 Février 1580, & dont la Sœur, *Anne le Gendre*, Dame de *Villeroy* en partie, avoit épouſé un des ancêtres de la Maiſon de Neuville-Villeroy, dans laquelle l'autre partie de cette Terre eſt tombée par le décès de *Nicolas le Gendre* ſans enfans. Au ſurplus, on apprend à l'Auteur, puiſqu'il l'ignore, que la Maiſon de Villeroy eſt ſortie, ſur la fin du quinziéme ſiécle, d'un Cadet de l'illuſtre Maiſon de Neuville en Flandres, qui vint s'établir en France, après la mort de *Charles*, dernier Duc de Bourgogne. Cette Maiſon a donné deux Doyens des Maréchaux de France, pluſieurs Gouverneurs de Province. Elle a pris des alliances dans les plus grandes Maiſons du Royaume, telle eſt celle de *Nicolas de Neuville*, Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, qui épouſa en 1617 *Magdeleine de Créqui*, fille de *Charles de Créqui*, Duc de Leſdiguieres, auſſi Pair & Maréchal de France, & de *Magdeleine de Bonne*, fille aînée du tant renommé Connétable, Duc de Leſdiguieres. Telle eſt l'al-

liance de M. le Maréchal d'aujourd'hui, dont l'épouse étoit *Marie-Marguerite Cossé de Brissac*, fille d'une *Gondi*, arrière-petite-fille d'une d'*Orléans-Longueville*, dont la mere étoit *Marie de Bourbon*, Comtesse de S. Paul. Telle est celle du jeune Marquis, petit-fils de M. le Maréchal, qui vient d'épouser Mlle. de *Montmorency-Luxembourg*. Enfin, celle de *Catherine de Neuville*, fille du feu Maréchal, avec *Louis de Lorraine*, Comte d'Armagnac. On remarquera encore, qu'elle porte pour armes trois petites Croix, qui sont une partie de celles de la Maison de Neuville en Flandre, qu'un Seigneur de cette Maison a rapportées au nombre de six de la Croisade de *Godefroy de Bouillon*.

L'Auteur dit que la Maison d'Estrées n'est noble, que depuis deux cens ans; & que le feu Cardinal d'*Estrées*, après beaucoup d'efforts, n'a rien pû trouver au-dessus de ce tems-là. Pour le convaincre de son extrême témérité, il n'y a qu'à consulter le Greffe du Bailliage de Péronne, où l'on trouve un Procès-verbal fait au mois de Septembre 1675, à la requête de M.

le Cardinal, d'une Chapelle ſituée près le Bourg de Falay, proche Péronne, dans laquelle il s'eſt trouvé pluſieurs anciens monumens du douziéme ſiécle aux armes d'Eſtrées; & on voit qu'un Seigneur d'Eſtrées, Chevalier Banneret, avoit à la tête de ſes Vaſſaux, remporté la victoire contre un Seigneur voiſin, à qui il faiſoit la guerre. M. du *Cange*, dans ſes Diſſertations ſur l'Hiſtoire de *Saint-Louis*, par le Sire de *Joinville*, remarque que *Raoul d'Eſtrées*, Maréchal de France, ſuivit *Saint-Louis* à la ſeconde Croiſade, parmi les Chevaliers qui furent admis au Tournois d'Anchin, près Douay. En 1096, on trouve *Hubert d'Eſtrées*. *Chriſtine d'Eſtrées* en 1658 épouſa *François-Marie de Lorraine*, Prince de Lillebonne.

L'Auteur n'eſt pas moins ridicule au ſujet des Maiſons de Bauvilliers Saint-Agnan, de Hoſtun de Tallard & de Bouflers, qu'il dit n'être connues qu'autour de leurs Villages. S'il avoit conſulté l'Hiſtoire de Berry, il y auroit appris que la Maiſon de Bauvilliers y eſt très-diſtinguée depuis ſix ſiécles; qu'elle s'eſt alliée avec les premieres

Maiſons du Royaume. L'Hiſtoire du Dauphiné lui auroit fait connoître l'ancienneté, ainſi que les grandes alliances de la Maiſon de Hoſtun : l'Hiſtoire des Maiſons de Picardie, apprend que *Henri*, Seigneur de Bourgogne, vivoit en 1248 ; que *Guillaume*, ſon fils, ſuivit *Charles d'Anjou* à la conquête du Royaume de Naples, & ſe ſignala à la bataille de Benevent. *Alleaume*, Seigneur de Bouflers, fait priſonnier à la bataille d'Azincourt, paya 5000 livres de rançon, ſomme en ce tems-là très-forte. Les armes de cette Maiſon font voir qu'elles tirent leur origine d'une Croiſade.

On ignore le prétendu changement, dont cet Auteur parle dans les armes de la Maiſon de Grammont, & qui d'ailleurs ne concluroit rien. L'Hiſtoire de France nous apprend la grandeur de cette Maiſon.

C'eſt avec la même malice, qu'il attaque la Maiſon de Noailles. L'Hiſtoire inventée de l'ennobliſſement & de l'érection en fief qu'il n'oſe pas même dater, & des prétendues acquiſitions de la Terre de Noailles, eſt digne de pitié. On ſçait, & les titres de

cette Maiſon en font foi, qu'elle poſſédoit dès l'an 1000 la Terre & Château de Noailles, ſitués dans le Vicomté de Turenne, & n'a jamais eu d'autre nom que celui de Noailles.

Si l'Auteur du Mémoire ne connoît pas la Maiſon du Cambout de Coiſlin, c'eſt qu'il n'a pas lû l'Hiſtoire de Bretagne : il y verra que cette Maiſon a pris ſon nom de la Terre de Cambout. On ne peut ici paſſer ſous ſilence l'alliance qu'elle a faite ſous *Louis XIII*, par le mariage de *Marguerite du Cambout* avec *Henri de Lorraine*, Comte d'Harcourt.

L'Auteur du Mémoire dit, que la qualité d'Huiſſier d'armes, que portoient les ancêtres de M. le Duc d'*Aumont*, donne une petite idée de cette Maiſon, & que cette Charge n'eſt pas au-deſſus de celle de Conſeiller. Il ne feroit pas une comparaiſon ſi pitoyable, s'il ſçavoit ce que c'étoit que cette Charge d'Huiſſier d'armes. Elle étoit ſemblable en dignités & en fonctions à celle que nous appellons aujourd'hui premier Ecuyer du Roi. Ce Seigneur d'Aumont qui prend la qualité d'Huiſſier d'Armes en 1333, s'eſt ſignalé à

une bataille donnée près de Tournay en Flandres. Cette Maiſon tire ſa premiere origine du pays de Haynault, où elle eſt connue dès l'an 950 dans *Magdeleine d'Aumont*, qui fonda dans ſa Terre d'Aumont une Abbaye du même nom, & qui épouſa *Vaudrade*, Comteſſe de Haynault. L'Abbaye de Reſſon, au Diocèſe de Rouen, reconnoît pour Fondateurs les Seigneurs d'*Aumont*. On trouve *Philippe d'Aumont* parmi les Chevaliers admis au Tournois d'Autun, près Douay en 1096. Un autre *Philippe d'Aumont*, ſurnommé *le Chauve*, s'eſt ſignalé à la priſe de Conſtanſtinople par les Latins en 1204. *Pierre d'Aumont* fut Chambellan des Rois *Jean* & *Charles V*, & fut, avec la Reine *Jeanne de Bourbon*, l'un des Tuteurs de *Charles VI*. *Jean d'Aumont*, Chevalier Banneret, fut tué à la bataille d'Azincourt. *Jean Sire d'Aumont* fut Maréchal de France en l'an 1579.

Ce qu'il dit contre la Maiſon de la Meilleraye, du nom *de la Porte*, n'eſt pas moins ſuppoſé. On connoît aſſez cette grande Maiſon pour être une branche cadette de celle de la Porte

de Vezin. On ne doute pas que la parenté du Cardinal de *Richelieu*, dont le Maréchal *de la Meilleraye* étoit cousin-germain, n'ait contribué à relever l'éclat de cette grande Maison; mais il faut observer que la tante du Cardinal de *Richelieu*, fille d'un Cordon bleu, Capitaine des Gardes-du-Corps, n'auroit pas épousé le fils d'un simple Avocat, & le petit-fils d'un Artisan.

L'Auteur du Mémoire tombe dans des contradictions ridicules au sujet de la Maison d'Harcourt. Il dit que *Jean de Harcourt*, Vicomte de la Ville de Caen en 1514, a eu un jeune fils choisi pour jetter des fleurs à l'entrée de *Henri IV*. Apparemment qu'il ne sçait pas qu'*Henri IV* n'a commencé à regner en France qu'en 1589, & que ce jeune fils auroit été âgé de plus de 80 ans. Tous les Généalogistes conviennent que cette Maison est issue d'un cadet des anciens Ducs de Normandie, dès le treiziéme siécle. *Robert d'Harcourt* a été Maréchal de France. La branche aînée est tombée dans la Maison de Lorraine.

On ne connoît pas, parmi les Généalogistes, le nom de *Roüillac*, cité par

l'Auteur, pour prouver que la Maiſon de Pardaillan de Monteſpan (& non pas Pardaillans, comme il l'affecte mal-à-propos) ſoit ſortie d'un bâtard d'un Chanoine de Leictoure ; cette injure eſt digne de pitié. Le nom de cette Maiſon eſt Gondrin, nom auſſi illuſtre qu'ancien. Ceux d'Eſpagne & de Pardaillan ſont venus par de grandes alliances, & ont été joints au nom de Gondrin.

La Maiſon de Villars tire ſon origine des Seigneurs de Villars, frontière de Dauphiné depuis pluſieurs ſiécles. D'anciens monumens où ſont les armes de cette Maiſon, en font voir l'ancienneté.

Si l'Auteur du Mémoire a trouvé dans Brantôme, que le Connétale de Bourbon avoit un Valet-de-Chambre nommé *Goyon*, cette reſſemblance de nom n'a aucun rapport avec la Maiſon de Matignon, alliée à la Maiſon Royale, & ſortie de l'illuſtre Maiſon de Goyon en Bretagne.

On convient que *Louis Potier*, Baron de Geſvres, Secrétaire d'Etat, qui a formé la branche des Ducs de Geſvres, étoit fils d'un Conſeiller au Par-

lement sous *Charles IX* ; mais cette Maison a été illustre dans l'Epée depuis le Secrétaire d'Etat, qui avoit épousé une petite fille de *Catherine de Montmorancy*, Dame de Tresmes, & dont le fils aîné *René Potier*, Duc de Tresme, a épousé *Magdeleine de Luxembourg*, fille de *François de Luxembourg*, Duc de Piney, & de *Diane de Lorraine*. Ces grandes alliances ont rendu la Maison de Potier digne d'un titre de Duc & Pair, auquel le simple nom de *Potier* n'auroit pû l'élever : ce qu'elle a de moins, est d'être sortie des *Potier* de *Blanmesnil* & de *Novion*, pendant qu'au contraire c'est un grand honneur pour eux, d'avoir une branche de leur Maison, honorée du titre de Duc & Pair de France.

S'il y a eu un Conseiller au Parlement sous *Charles VI*, appellé *Jean de Mailly*, il n'étoit pas de cette grande Maison. *Nicolas de Mailly*, fut Amiral de la Flotte qui alla à la Croisade dès l'an 1204. *Gilles de Mailly* suivit *Saint-Louis* dans la Palestine. Cette Maison est alliée à la Maison Royale.

L'Auteur du Mémoire dit, que les

Clermont Tonnerre n'étoient que Conseillers du Dauphin Viennois : cette Maison est connue dès l'an 1060 en Aymar, Seigneur de Clermont. *Humbert Dauphin* créa une Charge de premier Conseiller né & Chef des guerres des finales en faveur des Seigneurs de cette Maison. Le rétablissement du Pape *Calixte II*, en l'année 1119, par la valeur d'*Aymar de Clermont*, les clefs de S. *Pierre* avec la Thiare pour cimier, données par ce Pape, au lieu des anciennes armes de cette Maison, sont des faits connus de tout le monde. Le nom de Chatte n'est qu'une Seigneurie, sous laquelle on distingue une branche cadette. Feu M. l'Evêque de *Noyon*, mort en 1701, dont on sçait qu'elle a été la délicatesse, a reconnu cette branche.

Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, on a divisé le Royaume en trois Etats, le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat composé de tout ce qui n'est ni Clergé ni Noblesse. On ne peut placer la Robe que parmi le Tiers-Etat. Si on assembloit les Etats-Généraux, & que les Officiers du Parlement s'y trouvassent,

même le Chef du Parlement, ils ne pourroient prétendre d'autre rang que dans le Tiers-Etat, que les Officiers de Robe reconnoissent inférieur aux Pairs du Royaume.

ERREURS

De cette Réponse.

L'Auteur de cette Réponse au Libelle contre les Ducs, place la Robe dans le Tiers-Etat, & rapporte la distinction des trois Etats à l'origine de la Monarchie ; mais il ne sçait pas que dans le commencement de la Monarchie, & bien avant depuis, on n'appelloit que les Prélats & les Seigneurs aux Assemblées qu'on a depuis nommées Etats : que ce fut une invention d'*Enguerrand de Marigny*, d'y appeller le Peuple, afin de lui faire supporter plus patiemment les grands impôts dont il fut chargé sous *Philippe le Bel*; que l'heureux succès de ce coup d'essai, le fit depuis changer en coutume, à laquelle *Charles V*, surnommé le *Sage*,

ne manqua jamais en levant des subsides. Depuis ce tems-là, dans toutes les Assemblées d'Etats, ceux qui ont possédé les hautes Charges de la Robe, y ont assisté en qualité de Commissaires du Roi, avec bien plus de distinction que la Noblesse ordinaire. Quelques Nobles se trouvant dans la place de Prevôt des Marchands, qui est le Magistrat du Peuple, ont pû présider au Tiers-Etat, sans déroger à leur naissance. *Charles Dumoulin*, noble d'extraction, mais simple Avocat, lit dans son Commentaire sur l'Edit des petites dattes, qu'il a siégé aux Etats parmi les Nobles. Le Cardinal de *Richelieu*, rempli du dessein d'abaisser le Parlement, a le premier avancé cette proposition si téméraire, que la Robe est du Tiers Etat. Cette maxime tirée de son Testament politique, a été adoptée avec vivacité par les gens de Cour, qui devroient respecter les gens de la Robe, puisqu'ils décident souverainement de leur vie & de leurs biens. Il n'y a certainement qu'une Noblesse en France; qu'y a-t-il de plus frivole que cette comparaison d'originaux & de copies? Ne seroit-ce pas des monstres

& des chimères, que des originaux plus modernes que leurs copies, comme s'il s'en trouveroit beaucoup? Les Charges de Robe sont tellement incompatibles avec le Tiers-Etat, qu'elles étoient exercées par les plus grands Seigneurs autrefois, & ont été affectées depuis aux Cardinaux & aux Prélats. A l'égard des Chapitres de France, il n'y en a pas un, qui dût, ou qui osât refuser le fils d'un homme de robe, noble de race, & qui auroit les quartiers maternels suffisans. Si les gens de Robe ne sont pas Chevaliers des Ordres du Roi, les grands Officiers deviennent Commandeurs, & les preuves de la Noblesse de Robe y sont également reçues. L'Auteur du Mémoire devoit distinguer la Noblesse de race & celle d'ennoblissement, & non pas celle d'Epée & de Robe : la premiere a plus d'éclat; l'autre a pour elle la dignité & l'importance de ses fonctions.

Il y a un fait particulier, sur lequel l'Auteur du Mémoire ne s'accorde pas avec la Maison de Villeroy, qui ne tient pas à deshonneur de descendre de *Nicolas le Gendre*, Chevalier, Seigneur de Villeroy, Prevôt des Mar-

chands, pere de *Nicolas de Neuville de Villeroy*, Secrétaire d'Etat ; au lieu que cet Auteur le fait décéder sans enfans. Ce *Nicolas le Gendre de Villeroy* avoit pris le nom & les armes des le *Gendre*, pour satisfaire au Testament de l'année 1524 de *Pierre le Gendre*, Chevalier, Seigneur de Villeroy, & d'Alincourt, son oncle maternel, ainsi qu'il paroît par l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, par du *Fourni*, par le Dictionnaire de Morery, & par les titres de la Maison de Villeroy. Cette Maison des le *Gendre*, qui est de la Robe, & qui n'est pas des plus considérables, a 300 ans d'ancienneté & de Noblesse connue, & a produit deux Capitaines de cinquante hommes d'armes, & plusieurs Magistrats fort distingués.

C'est une vérité constante, que *Jean de Mailly*, Conseiller au Parlement, étoit de la Maison de Mailly : le Parlement ne s'en honore pas ; & on trouve dans les Registres de plus grands noms que le sien, quelque illustre qu'il soit.

COPIE d'une Lettre envoyée à M. de Saint-Agnan, *par le Comte de* Busſy-Rabutin.

LES témoignages que les gens de bien doivent à la vérité, à leurs amis, & à leur réputation, m'obligent aujourd'hui, Monſieur, de vous éclaircir de ma conduite, & du ſujet de ma diſgrace. Ne vous attendez pas à une juſtification; je ſuis trop ſincère pour m'excuſer quand j'ai tort; & c'eſt tout ce que je pourrai gagner ſur la douleur que j'ai de ma faute, & le dépit contre moi-même, de ne me pas faire devant vous plus coupable que je le ſuis.

Pour entrer donc en matiere, je vous dirai, Monſieur, qu'il y a cinq ans, ne ſçachant à quoi me divertir à la campagne où j'étois, je juſtifiai bien le proverbe, que l'oiſiveté eſt mere de tous vices; car je me mis à écrire une Hiſtoire, ou plutôt un Roman ſatyrique, véritablement ſans

deſſein d'en faire aucun mauvais uſage contre les Intéreſſés ; mais ſeulement pour m'occuper alors, & tout au plus pour le montrer à quelques-unes de mes bonnes amies, leur donner du plaiſir, & m'attirer de leur part quelque louange de bien écrire. Cependant avec l'innocence de mes intentions, je ne laiſſai pas de couper la gorge à des gens, qui ne m'avoient jamais fait de mal, ainſi que vous l'allez voir par la ſuite.

Comme les véritables événemens ne ſont jamais aſſez extraordinaires pour divertir beaucoup, j'eus recours à l'invention que je crus qui plairoit davantage ; & ſans avoir le moindre ſcrupule de l'offenſe que je faiſois aux Intéreſſés, parce que je ne faiſois cela quaſi que pour moi, j'écrivis mille choſes que je n'avois jamais oui dire ; je fis des gens heureux, qui n'étoient peut-être pas écoutés, & même d'autres, qui n'avoient jamais ſongé à l'être ; & parce qu'il eût été ridicule de choiſir deux femmes ſans naiſſance & ſans mérite, pour les principales Héroïnes de mon Roman, j'en pris deux, auxquelles nulles bonnes qualités ne man-

quoient, & qui même en avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal que j'en pouvois inventer.

Etant de retour à Paris, je lus cette Hiſtoire à cinq de mes amies; l'une deſquelles m'ayant prié de lui la laiſſer pour deux fois vingt-quatre heures, je ne m'en pus jamais défendre. Il eſt vrai que quelques jours après, on me dit qu'on l'avoit vûe dans le monde. J'en fus au déſeſpoir; & je ſuis aſſûré que celle, à qui je l'avois prêtée, & qui l'avoit fait copier, l'avoit fait par une ſimple curioſité, ſans intention de me nuire: mais elle avoit eu pour d'autres la même fragilité que j'avois eue pour elle.

Je l'allai trouver auſſitôt, & je lui en fis mes plaintes. Au lieu de m'avouer ingénuement ſon imprudence, & de concerter avec moi les moyens d'y remédier, elle me nia effrontément qu'elle eût jamais tiré copie de cette Hiſtoire, me ſoutenant qu'elle n'étoit pas publique; & que ſi elle l'étoit, il falloit que je l'euſſe prêtée à d'autres qu'à elle. L'aſſûrance avec laquelle elle me parla, & le deſir que

j'ai d'ordinaire, que mes amis n'ayent jamais tort avec moi, m'ôterent mes soupçons. Cependant je ne sçai comme elle fit ; mais enfin le bruit de cette Histoire cessa pour quelque tems ; après lequel une de ses amies s'étant brouillée avec elle, me montra une copie de mon Manuscrit, qu'elle avoit faite sur la sienne. Ce fut alors que le dépit d'avoir été trompé si souvent par une de mes amies, qui me faisoit outrager deux femmes de qualité par sa trahison, me fit emporter contre elle ; & comme on ne se fait jamais assez de justice pour souffrir sans vengeance le ressentiment des gens qu'on a offensés, elle ajoûta, ou retrancha dans cette Histoire ce qu'il lui plaisoit, pour m'attirer, la haine de la plûpart de ceux dont je parlois. Et cela est si vrai, que les premieres copies qui furent vûes, n'étoient pas falsifiées ; mais si-tôt que les autres parurent, comme chacun court à la satyre la plus forte, on trouva les véritables idées, & on les supprima comme fausses.

Je ne prétends pas m'excuser par-là ; quoiqu'effectivement je n'aye dit que du bien des gens que cette honnête

amie a maltraités, je ſuis pourtant cauſe du mal qu'elle en a dit.

Non contente d'avoir empoiſonné cette Hiſtoire en beaucoup d'endroits, elle en compoſa enſuite d'autres toutes entieres, ſur mille autres particularités qu'elle avoit ſçues de moi dans le tems que nous étions amis ; leſquelles particularités elle aſſaiſonnoit de tout le venin, dont elle ſe pouvoit aviſer.

Cependant, lorſque je ſçus qu'une Hiſtoire couroit ſous mon nom, & même que mes ennemis l'avoient donnée au Roi, quoique je n'euſſe qu'à nier, j'aimai mieux faire voir l'original à Sa Majeſté, & me charger de ma véritable faute, que de m'en laiſſer ſoupçonner d'une que je n'avois jamais commiſe.

Vous ſçavez, Monſieur, qu'au retour du voyage de Chartres, pendant lequel le Roi avoit lû cette Hiſtoire, je vous priai de donner à Sa Majeſté mon original écrit de ma main, & il prit la peine de le lire ; mais quoiqu'il trouvât une grande différence entre lui & la copie, il ne laiſſa pas de juger que l'offenſe que je faiſois à deux femmes de qualité, & celle que j'étois cauſe qu'on

avoit fait à d'autres, méritoit châtiment. Il me fit donc arrêter, & donna cet exemple au Public. Il satisfit en même tems au ressentiment des gens intéressés, & à sa propre justice.

Mes ennemis me voyant à la Bastille, croyoient que je n'étois pas en état de me défendre. Ils pouvoient impunément m'accuser; ils dirent donc au Roi que j'avois écrit contre lui : mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel. Je me disposai sans résister un moment à répondre devant lui, & sans vouloir faire la moindre protestation, ne croyant pas en être moins Gentilhomme, & croyant par-là rendre plus de respect au Roi. Après qu'il m'eût fait connoître l'original écrit de ma main, de l'Histoire dont je viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi? Je lui répondis qu'il me surprenoit de faire une question comme celle-là à un homme comme moi. Il me dit qu'il avoit des ordres de me le demander. Je lui répondis donc que non; & qu'il n'y avoit pas trop d'appa-

rence, qu'ayant servi 27 ans, sans avoir encore eu aucune grace, étant depuis 12 ans Mestre de Camp de la Cavalerie Légere, & attendant tous les jours quelque récompense de Sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect; que pour détruire ce vraisemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables; que si l'on me produisoit l'un ou l'autre, ou la moindre chose qui choquât le respect que je devois au Roi & à toute la Famille Royale, je me soumettois à perdre la vie; mais que je suppliois aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtiment contre ceux qui m'accusoient, sans me pouvoir convaincre. Je signai cela; & le Lieutenant Criminel me disant qu'il l'alloit porter au Roi, je le priai de dire à Sa Majesté, que je lui demandois très-humblement pardon d'avoir été assez malheureux pour lui déplaire. Depuis ce tems-là, n'ayant vû ni Lieutenant Criminel, ni autre Juge, j'ai bien pensé qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celui du Roi.

Mais,

Mais, Monſieur, perſonne ne connoît ſi bien que vous, la fauſſeté de cette accuſation ; car vous voyez comme tout le monde, le peu d'apparence qu'il y a. C'eſt que vous avez été pluſieurs fois témoin de la tendreſſe, ſi je l'oſe dire ainſi, du profond reſpect, de l'eſtime extraordinaire, & même de l'admiration que j'ai pour le Roi. Je vous ai ſouvent dit, que je le voyois tous les jours, que je l'étudiois ; & que tous les jours il me ſurprenoit par les qualités miraculeuſes, que je découvrois en lui. Vous pouvez vous ſouvenir, Monſieur, qu'un jour, tranſporté de mon zéle, je vous dis, que, puiſque la paix ne me permettoit plus de hazarder ma vie pour ſon ſervice, je voulois le ſervir d'une autre maniere ; & que, comme un des Capitaines d'*Alexandre* avoit écrit l'Hiſtoire de ſon Maître, il me ſembloit qu'il étoit juſte, qu'un des principaux Officiers des Armées du Roi écrivît une Hiſtoire auſſi belle que la ſienne. Je vous priai de le dire à Sa Majeſté ; & quelque tems après, vous me dites la réponſe qu'elle vous avoit faite, dans laquelle ſa modeſtie me parut admirable. Après

cela, Monſieur, peut-on m'attaquer ſur le chapitre du manque de reſpect à mon Maître? Et ne croyez-vous pas, ſi mes ennemis avoient ſçu tous les témoignages particuliers que je vous ai ſi ſouvent donnés de mon zéle extraordinaire pour la perſonne de Sa Majeſté, & que vous avez eu la bonté de lui faire connoître; ne croyez-vous pas, dis-je, qu'ils auroient cherché d'autres foibles en moi, que celui-là? Je n'en doute point, Monſieur; mais Dieu a confondu leur malice. Vous verrez qu'ils n'auront fait autre choſe, que de m'avoir donné un honnête prétexte, en vous écrivant ceci, de faire ſouvenir le Roi de tous les ſentimens, où vous m'avez vû pour Sa Majeſté.

Cependant, Monſieur, j'attends avec une extrême réſignation à ſes volontés, la grace de ma liberté; & j'ai d'ailleurs un ſi grand déplaiſir d'avoir offenſé des perſonnes qui ne m'en avoient jamais donné le ſujet, que ſi ma priſon ne leur paroît pas une aſſez grande pénitence, je ſerai toujours prêt de faire tout ce qu'elles ſouhaiteront de moi pour leur entiere ſatisfaction, leur étant infiniment obligé, quand el-

les me pardonneront ; & ne leur ſçachant pas mauvais gré, quand elles ne le feront pas.

Je ſçais qu'il y a dans mon procédé plus d'imprudence que de malice ; mais l'innocence de mes intentions ne conſole pas les gens que j'aſſaſſine, puiſqu'ils ſont auſſi bien aſſaſſinés, que ſi j'en avois eu le deſſein.

Ce que l'on peut dire en deux mots de tout ceci, c'eſt que le Public, en me condamnant, doit me plaindre ; mais que les offenſés peuvent me haïr avec raiſon.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai cru vous devoir apprendre de mes affaires, pour vous montrer, par le libre aveu que je fais de ma faute, le grand repentir que j'en ai ; combien je ſuis éloigné d'en commettre jamais de pareilles, ni de fâcher jamais qui que ce ſoit mal-à-propos. Mais vous allez encore mieux voir par le raiſonnement que je vais faire, combien je ſuis perſuadé qu'il ne faut jamais rien écrire contre perſonne. Car, ſi l'on n'écrit que pour ſoi, c'eſt comme ſi on le penſoit ; & celui ci eſt bien plus ſûr. Si c'eſt pour le montrer à quelqu'un, il

eſt infaillible qu'on le ſçaura tôt ou tard. Si la choſe eſt mal écrite, elle fera de la honte. S'il y a de l'eſprit, elle fera des ennemis. Cela eſt tout au moins inutile, ſi cet écrit eſt dangereux, s'il eſt public. Mais ce que je devois dire devant toute choſe, c'eſt qu'en attirant la colère de Dieu, & celle du Roi, cela expoſe aux querelles, aux priſons & aux diſgraces.

Si je ne vous connoiſſois bien, Monſieur, j'appréhenderois, qu'en vous paroiſſant auſſi coupable que je le ſuis, cela ne me fît perdre votre eſtime & votre amitié; mais je n'en ſuis point en peine, parce que je ſçais que vous connoiſſez le fond de mon cœur; que vous ſçavez qu'il y a des gens plus long-tems jeunes que d'autres; & que ſi j'ai été de ceux-là, les mauvais ſuccès & les châtimens que j'ai eus, vous doivent empêcher de douter que je ne ſois fort changé.

PORTRAIT HISTORIQUE

DU GRAND *CONDÉ*.

LE Duc d'*Anguien*, à ſa premiere victoire, fut comparé au Duc d'*Anguien*, ſon prédéceſſeur; & pour ne rien ôter à la gloire de ceux qui vivent, la bataille de Rocroy pouvoit effacer la bataille de Cériſoles.

Aux combats de Fribourg, on le voulut comparer à *Germanicus;* quand on eut examiné leurs actions, celles du Romain parurent inégales aux ſiennes; & la facilité de ſon naturel un peu fade, ne ſembla pas avoir du rapport avec ſon génie.

A *Nortlingue*, on ne put lui donner de compagnon qu'*Alexandre;* on crut le flatter quelque tems; mais après certaines réflexions, on trouva qu'il y avoit plus de fortune dans la vie du Roi, & plus de vertu dans les actions du Prince.

Courtray, Mardik & Dunkerque firent naître la comparaiſon de *Céſar;* & l'on donna moins à la différence de l'âge, qu'au rapport des actions, & à

l'égalité qu'on trouvoit dans leur suffisance.

Il sçut se vaincre à Lérida ; & démentant les impulsions qu'on lui attribue, sa raison emporta sur son humeur la levée du siége, & la conservation de l'Armée.

A la bataille de Lens, les comparaisons cesserent ; & il n'y eut plus d'exemple pour lui, que lui-même.

Là, le changement des affaires, les nouveautés du Parlement, les intrigues du Cabinet changerent sa conduite, sans changer ses intentions.

Il demeura ferme au service du Roi ; mais celui qu'on avoit vû dans la derniere déférence pour la Cour, afin de prendre la derniere autorité sur tout le reste de l'Etat, n'eut pas sitôt connu la foiblesse du Ministère, qu'il voulut s'en rendre maître ; & par la protection qu'il lui donnoit, y établir une espéce de tyrannie.

Je ne sçais s'il conseilla le siége de Paris ; personne n'ignore qu'il en exécuta le dessein.

L'action de Charenton peut être comptée entre les belles & les heureuses de sa vie ; plus heureuse encore,

ſi l'on n'eût pas perdu le pauvre Monſieur de *Chatillon*, dont la perte fut ſenſible & regretée ; il en fut touché vivement ; mais comme aux eſprits impétueux, les mouvemens ont plus de violence que de durée, ſa douleur fut auſſi-tôt paſſée que reſſentie.

En ce tems-là, qui fut celui de ſa plus grande puiſſance, il ſe vit maître de la paix comme de la guerre ; & malgré toutes les oppoſitions du Parlement, il conſerva M. le Cardinal dans les affaires.

L'Alliance de M. de *Mercœur* fut la véritable cauſe de leur rupture, & le premier ſujet de nos malheurs. Le Prince ſe brouille avec le Miniſtre, & ſe réunit à tous ſes ennemis, ſe raccommode avec celui-là, ſe détache de ceux-ci ; & dans une pleine confiance que lui donnoit la grandeur de ſes ſervices, une défiance générale de tous les Partis, des apparences, des deſſeins qu'il n'avoit point, un procédé trop impérieux & violent, donnerent l'envie, le prétexte & la facilité de ſa priſon.

Il n'y eut rien de bas à ſa priſe ; il fut grand au bois de Vincenne comme

à la tête des Armées ; & la fermeté de son esprit égala la grandeur de son courage.

Ses amis firent au-delà de ce qu'on peut attendre de l'honneur & de l'amitié ordinaire des hommes ; & ses ennemis, qui s'étoient réconciliés pour le perdre, se diviserent pour le sauver.

Au sortir de la prison, il perdit les plus considérables de ses amis, pour en conserver de moins utiles. Il ne sçut, ni s'attacher tout de bon à la Cour, ni la pousser tout-à-fait ; le dessein d'en profiter, & la crainte de s'y commettre, entretinrent son incertitude, jusqu'à ce que ses soupçons, ou justes, ou mal fondés, le pousserent à la guerre, où nous le voyons encore. Dans le cours de cette guerre, il a eu des malheurs, & fait des fautes ; mais ses désordres n'ont pas été poussés jusques au bout ; c'est-là, que se ramassant tout en lui-même, il a fait faire les derniers efforts à sa vertu ; & l'on a vû que la fortune qui l'avoit voulu abandonner, ne l'a osé perdre.

En Guyenne, il a été plusieurs fois sur le point d'une ruine entiere ; & il

eût succombé infailliblement, si le génie du Comte d'*Harcourt* eût été aussi puissant pour sa perte, que le sien pour son salut; où s'il n'eût pas eu plus d'industrie à se servir du peu de ressource que lui laissoit sa mauvaise fortune, que n'en eut l'autre à pousser les avantages que lui offroit son bonheur.

Lassé des disgraces, où l'exposoit tous les jours une Armée nouvelle, attiré par les espérances que lui donnoient de meilleures Troupes, & peut être encore par quelque négociation, il traverse, lui septiéme, une partie du Royaume; &, à la honte de deux Généraux qui étoient demeurés jusques-là sans dessein, à peine est-il arrivé, qu'il tombe en corps d'Armée au milieu des quartiers de M. d'*Hoquincourt*, & met toutes ses Troupes en déroute généralement; quatre mille hommes que commandoit M. de *Turenne*, étoient l'unique ressource de la Cour, & la derniere espérance de son salut. Dans une occasion si affreuse, il ne manque ni au Roi, ni à soi-même; il prend le seul poste qui pouvoit nous sauver, & que lui seul étoit capable de

prendre & de maintenir ; enfin, il arrête une Armée victorieuse, & un Général qui n'a pas accoutumé de laisser des victoires imparfaites. M. le Prince tenta toutes choses ; il fit tout ce qu'il put pour la gloire de M. de *Turenne* ; il ne put rien davantage.

Au lieu de continuer la guerre, & de conserver une Armée, d'où dépendoit sa plus grande considération, il vint négocier à Paris, & n'eut d'autre fruit de ses négociations, que de se rendre suspect, sans tirer aucun avantage de la Cour.

Il faut dire à son honneur, qu'il n'abandonna jamais ceux qui s'étoient engagés dans son parti, & qu'il vécut avec eux dans toute la fidélité que pouvoient exiger leurs liaisons. L'espérance de la paix lui fit un peu négliger la guerre ; & la nonchalance où l'entretenoient les Traités, lui devoit coûter sa ruine à Saint-Antoine.

Dans une marche assez bizarre, M. de *Turenne* lui tombe sur les bras, & met une espéce de déroute parmi des gens qui ne songeoient qu'à la retraite. Cette extrémité, où sa perte étoit quasi inévitable, ne fut pas sans ressource ;

il gagne le Fauxbourg S. Antoine, où il trouve des retranchemens tous faits ; là, il prend ſon poſte aſſez avantageux ; là, il diſpoſe des Troupes, ou battues, ou effrayées, comme s'il eût été à dix lieues des ennemis ; durant l'attaque, rien ne fut égal au danger, que ſa valeur ; il eut toutes ces lumieres vives & promptes qui viennent du génie & de la préſence de l'eſprit ; il fit tout tout ce que fait faire la vigueur, la fermeté, le courage ; il donna des ordres, & les exécuta ; il fut Capitaine ; il fut ſoldat, &, s'il ſe peut, quelque choſe au-deſſus de lui-même.

Cette action eſt du nombre des choſes merveilleuſes, qui nous élèvent à l'admiration ſans examiner, & laiſſent bien ſouvent moins de ſang froid à ceux qui s'en ſouviennent, que n'en avoient ceux qui les ont faites dans la chaleur de l'occaſion. A dire vrai, quand je conſidere ce grand combat, donné à la vûe du Roi, & ſous les murailles de la premiere Ville du monde, l'ouverture des portes, l'entrée des Troupes Etrangères dans Paris, cette rencontre de *Mademoiſelle*, qui de ſon côté avoit fait des choſes ſur-

prenantes ; tout cela me ſemble un enchantement, & me paroît plutôt une aventure grande & fabuleuſe, qu'une véritable journée.

Le feu de l'Hôtel-de-Ville fut un des crimes qui ne ſont pardonnables que dans le ſuccès, & rien ne pouvoit excuſer une choſe ſi étrange, qu'une ſuite de bonheur qu'elle n'eut pas.

A Saint Denis, il trouva mille difficultés à la paix ; & après l'avoir ſouhaitée, quand la Cour ne la voulut pas encore, la Cour la ſouhaita qu'il n'y voulut pas entendre.

Il pouvoit ſauver *Mouzon*, s'il eût ſongé à le ſecourir à propos ; & il n'eut pas aſſez de ſoin pour la conſervation d'une Place, dont la perte lui fut ſi ſenſible. L'opiniâtreté de *Clerambaut* l'emporta ſur la fermeté de ceux qui la défendoient, malgré les ordres de la Cour, & dans le beſoin de toutes les choſes néceſſaires.

La jonction du Duc de *Lorraine* fut la derniere crainte de notre ruine ; & à parler ſainement, elle étoit comme infaillible ; celui qui ſauva l'Etat à Blenau, n'eût pû le ſauver une ſeconde fois à Villeneuve. La maladie de

M. le Prince laiſſe à douter ce qu'il eût fait ſans cet accident ; l'expérience a fait voir que M. de *Turenne* s'eſt maintenu dans ſon poſte, & qu'il s'eſt retiré quand il a voulu, ſans perdre un homme.

Je ne dirai rien ici de ſon humeur, ni de ſa conduite ; il a fait tant de choſes au-deſſus de l'homme, qu'il peut bien quelquefois ne ſe ſouvenir pas de l'être. Ce n'eſt pas que la Nature ne lui ait donné l'agrément de l'eſprit, comme la fierté du courage ; il a des parties pour le réduire ; & nous le verrions aujourd'hui maître de tout, s'il avoit pû vouloir ce qu'il pouvoit faire. Il a de la vivacité d'eſprit à produire des choſes extraordinaires, quand il eſt aidé par des gens d'imagination ; de la vivacité de ſens à comprendre tout ce que l'on peut concevoir.

Rien n'eſt égal à ſa pénétration ; & ſouvent il va chercher juſqu'au fond de l'ame les plus ſecrettes penſées.

Moins de délicateſſe que de vigueur & de force. Ce diſcernement qu'on a tant fait valoir depuis certain tems, lui ſemble quelque choſe de ſervile ; & comme cette ſorte d'eſprit n'a rien

de soi, que le choix & l'application; il croit que c'est une espéce de dépendance pour les sentimens d'autrui. Les opinions qu'il suit, viennent toutes de lui-même; l'amour des siennes, & le mépris qu'il a pour celles des autres, le rendent incapable d'être gouverné: mais il s'est trouvé des occasions, où il a perdu l'avantage d'être plus éclairé, & mieux conduit.

Son génie & son expérience sont aidés de tout ce qu'on peut sçavoir de la guerre. La discipline des anciens lui est aussi connue, que celle des derniers siécles; & celle des derniers siécles que celle du nôtre; c'est-à-dire, qu'il ne s'est point fait de grand siége, ni donné de bataille chez les Nations considérables, dont il ne sçache jusqu'aux moindres particularités.

Les guerres d'*Alexandre*, & les Commentaires de *César* le touchent infiniment; le premier lui semble plus capable d'élever l'esprit, & d'inspirer la grandeur d'ame; il croit qu'on peut mieux s'instruire avec l'autre; l'un a plus de rapport avec son génie; l'autre gagne mieux sa créance & son esprit; aux autres choses, il sçait plus

qu'on ne desire d'un Prince, & assez pour un Sçavant ; il a lû pour son plaisir, plus que pour son instruction, & n'a pas laissé de s'instruire. Dans la lecture, il ne s'arrête pas au détail, ni à la finesse des Auteurs, mais il est touché des beaux endroits ; & les choses extraordinaires lui sont tout-à-fait sensibles. Pour la Religion, il est ce que sont la plûpart des gens qui ont quelque chose au-dessus du commun ; il cherche des raisons ; & sa curiosité va plus loin que les raisons qu'on lui donne ; l'impiété qu'on lui attribue, vient plus de la difficulté de la chose, que de l'obstination de ses sentimens ou de la dureté de son ame.

Il a ses vertus & ses défauts ; mais tout cela comme un homme extraordinaire ; ce qu'on n'apperçoit presque pas aux autres, se fait sentir vivement en celui-ci ; & par malheur, ses défauts regardent plus les particuliers, que ses vertus.

Civil avec tout le monde plus qu'on ne sçauroit desirer ; peu attaché aux honneurs ordinaires qu'on rend à la condition ; sensible à la gloire qui vient des belles actions, & aux approbations

délicates, que les honnêtes gens sçavent donner au mérite.

Souvent agréable dans les plaisirs, plus souvent fâcheux dans les chagrins, quelquefois insupportable par les inégalités & les retours.

L'impétuosité de son humeur est au-dessus de toutes choses; il s'est emporté mille fois par la surprise de quelqu'affaire imprévûe, & même contre sa résolution.

Naturellement soumis à ceux qui sont au-dessus, tyran de ceux qui sont au-dessous; quelquefois trop fier avec les uns, quelquefois trop familier avec les autres, par les mouvemens d'une nature incertaine qui se dément elle-même.

Un peu de régle, de douceur, d'humanité, & les anciens n'avoient point d'homme qu'ils pussent opposer justement à celui-ci; il ne lui manquoit que les qualités d'un homme médiocre, pour être le premier de tous les siécles.

Admirable toutefois, comme il est toujours grand aux grandes choses, & même dans ses défauts & ses vices.

PARALLÈLE

de M. le Prince *& de M. de* Turenne.

En l'un vous voyez la grandeur du génie, une lumiere toute préſente, un courage preſque impétueux, ſans trouble, ſans précipitation; dans l'autre l'avantage du ſang froid, la capacité, l'expérience, une valeur ferme & aſſûrée.

Celui-là réſolu dans les conſeils, jamais embarraſſé dans ſes ordres, prenant mieux ſon parti qu'homme du monde; celui-ci ſe faiſant un plan de la guerre, diſpoſant toutes choſes à ſa fin, prévoyant tous les obſtacles avec plus de jugement que de lenteur.

L'activité du premier va plus loin que les choſes néceſſaires, afin de ne rien oublier qui puiſſe être utile; l'autre eſt auſſi agiſſant qu'il le doit être, mais ne faiſant rien de ſuperflu, pour ne pas diſſiper les Troupes par des fatigues hors de ſaiſon; M. le Prince, fier dans le commandement, également craint & eſtimé; M. de *Turenne* plus agréable, auſſi eſtimé, laiſſant plus de ſatisfaction, mais ſe gardant un peu moins l'autorité.

LETTRE du P. Pacifique *de Provins, Capucin à Conſtantinople, au célèbre Pere* Joſeph, *Religieux du même Ordre.*

De Pera lez-Conſtantinople, le 30 Mai 1622.

MON Révérend Pere. Très-humble ſalut en l'amoureuſe Croix de Jeſus, que vous chériſſez ſi tendrement. Je ne doute pas que l'ouverture de ces cahiers ne vous étonne, & qu'elle ne vous faſſe dire, que c'eſt paſſer la longueur ordinaire des plus grandes lettres; je l'avoue. Mais auſſi je me promets, que quand V. R. ſe ſera donné la patience de lire le tout, elle jugera que je ne pouvois la rendre plus bréve, vû l'importance du fait dont je veux vous informer, & l'excellente dignité de la perſonne qui en eſt le ſujet paſſif. Le fait eſt un maſſacre le plus ignominieux qui (vû la perſonne) ait été commis depuis mille ans. Le ſujet ſur lequel il a été exercé, eſt un Empereur, qui, juſques à préſent, a été la terreur de tous les autres; enfin c'eſt

le Grand Turc. Que votre Révérence me permette donc de lui déclarer au long & simplement, cette funeste & pitoyable tragédie ; & qu'elle y apporte autant de créance, qu'elle doit à un homme de ma condition, & à un témoin de la vérité. Voici l'Histoire.

Depuis trois mois que nous sommes arrivés en cette Ville Impériale de Constantinople, nommée par les Turcs Stamboul, d'où j'ai déja écrit à V. R. le Grand Seigneur, nommé Sultan *Osman*, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, a fait courir un bruit par-tout qu'il vouloit aller en pélérinage à la Mecque, où est le Sépulchre de son grand Prophête Mahomet ; & sur ce dessein, ainsi cru de tout le monde, il fit un grand amas de richesses qu'il tira, tant de son trésor, que de celui de ses prédécesseurs, auquel il n'est permis de toucher, que pour faire la guerre aux Chrétiens. Il prend toutes ses vaisselles d'or & d'argent, fait fondre tout en lingot, jusques à des pommes d'or qu'il voyoit pendre au lambris des Salles de son Serrail. Il amasse toutes les pierreries qui étoient dans tous ses trésors, & en remplit jusques

à 40 caisses de plus de deux pieds de longueur ; chose qui sembleroit difficile à croire aux François qui n'auroient jamais entendu parler des richesses de cet Empire. Enfin, le tout étoit suffisant pour charger quatre Galères avec ses munitions ordinaires ; &, ce qui fut trouvé fort mauvais, c'est qu'il entra dans la Sépulture de son pere Sultan *Achmet*, où il prit sur le Turban Royal, qui est sur le poile, six plumes de Héron, avec de beaux diamans de grande valeur, & sur le poile de son petit-fils, qui étoit mort depuis peu, un gros cartan d'or & de pierreries que j'y avois vû depuis peu de jours. Il prenoit tout cela sous la créance qu'il faisoit donner au Peuple, que c'étoit pour faire des présens au Sépulchre de son Saint Prophête, auquel il avoit fait vœu. En attendant son départ, il donna ordre, que les avenues de Constantinople par la Mer blanche ou Méditerranée, & par la Mer noire, fussent bien gardées, afin, qu'en son absence, la Ville ne pût être surprise, comme il étoit très-facile. Pour ce faire, je vis partir dix-huit à vingt Galères assez mal équipées, qu'il envoya

ſur la Mer noire, pour empêcher la venue des Roux & Polonois, leurs ennemis mortels, qui, avec de méchantes petites barques, leur viennent donner la fiévre juſques dans leur Port. Il diſpoſe encore vingt Galères pour la Mer Méditerranée, pour ſe parer des Eſpagnols, de ſorte qu'il ne reſtoit plus que S. M. à partir. Sur le délai qu'il en faiſoit de jour à autre, & de ſemaine en ſemaine, un grand murmure ſe gliſſe par toute la Ville, ne pouvant approuver ce long voyage, qui ne pouvoit être que d'un an & demi; & le tranſport qu'il faiſoit des tréſors de ſes ancêtres. Les pauvres gens ne ſçavoient pas qu'il avoit une intention bien plus préjudiciable pour eux, que d'aller à la Mecque, & qu'il vouloit quitter Conſtantinople, & tranſporter ailleurs le Siége de ſon Empire; ils euſſent bien murmuré d'une autre façon, comme ils firent après qu'ils le ſçurent de la maniere ſuivante. Sa Majeſté écrivit une lettre au Bacha du grand Caire, qui portoit ce qui ſuit en ſubſtance :

» Je t'aviſe pour beaucoup de con-
» ſidération, que nous avons réſolu de

» changer le Siége de notre Empire de
» cette Ville de Conſtantinople, où il
» n'eſt nullement aſſuré, & le tranſ-
» porter en la Ville du Caire; & pour
» ce faire, ayons trouvé bon de porter
» avec nous notre tréſor, & le plus que
» nous pourrons de celui de notre pere.
» C'eſt pourquoi nous t'en donnons
» avis, à ce que la préſente reçue,
» tu viennes au-devant de nous par
» terre & par mer, avec nos Galères
» & nos Soldats, & Eſclaves de ces
» quartiers-là, &c. »

Ayant fait cette lettre, il appella deux ou trois de ſes Favoris qui ſont près de ſa perſonne : à ſçavoir le *Queſſilar-Aga*, chef des Eunuques qui gardent les femmes, le *Silictar Aga*, celui qui porte l'épée de S. M. & le *Capi Aga*, chef des Portiers de ſon Serrail. Cette communication de deſſein fut le coup de la mort de ce Prince; car après qu'ils lui eurent montré, à leur poſſible, le hazard auquel il expoſoit ſa Ville, ſon Peuple & ſon Empire par ſon changement; voyant qu'il s'étoit formé ſur cette réſolution, ils furent contraints de baiſſer la tête, ſoumettant leur vouloir au ſien. Mais le *Silictar Aga* s'é-

tant dérobé secrettement de la chambre, vint donner avis à tous les Chefs de la Milice, comme qui diroit en France à tous les Capitaines des Gardes du Roi, de ses Suisses & de ses Archers, au Bostangi Bacha, chef des Jardiniers, au Janissaire *Aga*, Capitaine des Janissaires, au Chef des Spahis, au Chef des Jamouglans, enfans des Tribus, & aux Cadis qui sont les Juges, lesquels voyant que le Grand Seigneur étoit sur son départ, & que ce jour-là même, 18 Mai, à neuf heures du matin, le Bacha de la mer avoit amené quatorze Galères à la pointe du Serrail, proche de la porte de ses écuries, où on avoit déja chargé tous ses trésors, & où S. M. alloit s'embarquer, ils courent par toute la Ville ramasser leurs Soldats, en leur disant : Voilà notre Empereur qui nous laisse, & veut quitter son Empire, nous abandonnant aux infidéles Chrétiens, & à la merci de nos ennemis: le permettrons-nous? Allons, allons, & l'en empêchons.

En moins d'une heure, plus de huit mille Soldats, tant Janissaires que Spahis, se trouverent assemblés en la gran-

de Place de la Mosquatte neuve, & résolurent tous ensemble d'aller assiéger le Serrail, afin de prendre le Grand Seigneur ; & parce que le Janissaire *Aga* agissoit trop lentement à leur gré, ils le chargerent de coups de bâton. Sa Majesté, à ce bruit, craignant depuis long-tems cette révolte, fit fermer les portes du Serrail, & fit sortir un de ses Bostangis pour s'enquérir d'eux ce qu'ils vouloient ; à peine eût-il ouvert la bouche, qu'il devint la premiere victime de leur fureur, & le premier repositoir de leurs coutelas. Car se ruant sur lui, chacun d'eux voulut avoir l'honneur d'avoir quelques morceaux de ses reliques ; qui lui coupe le nez, qui les oreilles, qui les bras, qui les jambes ; & enfin il est mis en mille piéces, ainsi que trois de ses compagnons qui voulurent le secourir. Tout cela ne fut que roses au prix de ce qui s'ensuit.

Le Grand Seigneur, voyant qu'en envoyant de nouveaux hommes, c'étoient autant de perdus, résolut d'y aller en personne, mais secrettement & à l'abri de leurs atteintes. Il monta dans un petit cabinet bâti sur la muraille

raille du Serrail ; & leur parlant au travers d'une jalouſie qui eſt à la fenêtre, il leur demanda quel étoit le ſujet de leur mutinerie, & ce qu'ils attendoient de lui. Un ſéditieux répondit à S. M. ſans aucun reſpect : Le ſujet pour lequel tout ton Peuple ſe ſoulève ainſi, & ſpécialement ta Milice, eſt, parce qu'ils voyent bien que tu veux établir le Siége de ton Empire hors de cette Ville, & que c'eſt pour cela que tu emportes tous les tréſors du Serrail. Qui peut t'engager à faire une pareille action ? Si tu veux ſeulement aller en pélérinage à la Mecque, à quoi bon tant de richeſſes ? Quand tu euſſe pris cinq cens mille ſéquins, voire pluſieurs millions d'or, n'étoit-ce pas aſſez pour faire ton voyage & tes libéralités ? Mais tu prends des tréſors innombrables. Tu emportes ce qui n'eſt pas à toi, mais à nous ; nous les avons amaſſés à tes ayeux pour faire la guerre aux chiens de Chrétiens, nos ennemis & les tiens. Si tu les emporte, avec quoi ſerons-nous payés de nos gages, de nos peines & de nos ſervices ? Que ſi tu es ſi deſireux de t'en aller, va-t'en à la mal-

heure, & laisse les trésors; nous ferons un autre Empereur. Mais qui te pousse de t'en aller ? n'es-tu pas bien ici avec nous?

Le Prince interrompant un discours aussi téméraire, & se revêtant d'un courage royal & généreux, leur dit à tous : Allez, vous ne méritez pas de m'avoir avec vous, ni que je vous traite plus courtoisement, puisque vous ne m'avez jamais servi avec fidélité. Lorsque j'ai voulu vous employer & me servir de vous pour la défense de mon Empire, vous n'avez jamais répondu à mes ordres qu'en rechignant. Lorsque l'année passée, j'ai voulu vous mener à la guerre de Pologne, quelle peine ne m'avez-vous pas donnée? Il a fallu vous y traîner malgré vous. Lorsque j'y suis arrivé, j'ai voulu sçavoir si tous ceux qui étoient à la paye ordinaire, m'avoient suivi; pour le connoître, je les ai payés moi-même à la montre que je fis faire; & au lieu de quarante mille hommes, dont je croyois mon Armée composée, je n'en ai trouvé que huit mille. Ces jours derniers, j'ai voulu armer quarante Galères, pour les envoyer sur la Mer blanche & sur

la Mer noire, pour vous garder en mon abſence; ai-je pû trouver des Soldats? Vous ſçavez qu'il a fallu que j'allaſſe moi même déguiſé, vous chercher dans toutes les tavernes, & vous forcer de vous rendre aux Galères. Encore après votre embarquement, ſitôt qu'on eut touché à terre, la moitié ſe ſont échappés. Que vous ſemble de tout cela; ſuis-je ſervi? N'eſt-ce pas-là donner beau jeu aux Chrétiens? Connoiſſant que les Rois de Perſe & de Pologne, les deux ennemis ordinaires de cet Empire, veillent ſur leurs intérêts; n'étant point obéi en cette Ville, j'ai cru que je devois m'en retirer, d'autant plus que je ſuis aſſûré par toutes les Prophéties, que je dois bientôt perdre Conſtantinople, mais que je dois la reprendre après. Toutes ces choſes m'ont fait réſoudre de me retirer d'ici, ainſi que mes tréſors, afin de me mettre en ſûreté, & avoir de quoi vous faire la guerre pour reprendre ma Ville; & j'avois choiſi le grand Caire pour ma réſidence. Voyez ſi je n'ai pas raiſon; & ſi je l'ai, pourquoi vous y oppoſez-vous? Mais, puiſque je vois que mon départ eſt la cau-

ſe de cette rumeur, je vous promets de me déſiſter de cette entrepriſe. Pour les en mieux aſſûrer, il leur jetta cette promeſſe par écrit. Tout cela ne ſervit de rien ; ils perſiſterent dans leur fureur, & lui répondirent qu'ils ne ſe contentoient pas de cela, & qu'ils demandoient bien autre choſe. Que pour le préſent, il leur falloit les têtes du Grand Viſir, de ſon Koja, (ſon Précepteur,) du Queſſilar *Aga*, & du Taftarda, (le Secrétaire d'Etat,) & de quelques autres encore ; que lorſqu'ils les auroient obtenues, ils lui expliqueroient le reſte de leurs volontés. Pourquoi, dit le Prince, les voulez-vous tuer ? Parce que, répondirent-ils, ce ſont eux qui t'ont conſeillé de faire ce que tu veux faire, ou du moins ne t'en ont pas empêché. Je ne puis vous les donner, répondit le Sultan, n'étant pas auprès de moi. Ils étoient pourtant la plûpart dans le Serrail ; mais il ne leur voulut pas dire. Cette populace ſe retira en menaçant l'Empereur, que s'il ne leur donnoit pas les têtes de leurs ennemis dans vingt-quatre heures, ils forceroient le Serrail.

Le jeune Prince reſta bien empê-

ché de ce qu'il devoit faire, il voyoit bien que cette révolte lui deviendroit funeſte. Cependant il ne vouloit pas ſacrifier ſes amis au reſſentiment des ſéditieux. Le tems ſe paſſa dans cette indéciſion : cette cohorte impatiente retourne au Serrail en plus grand nombre, & l'eſcalade en montant par-deſſus une petite maiſon qui eſt devant la Moſquée de *Sainte Sophie*, & qui touche aux murs du Palais. Un nombre de Janiſſaires étant deſcendus avec leurs arquébuſes, firent tête aux Bouſtangis qui font tous leurs efforts pour les repouſſer ; pendant ce tems, d'autres deſcendent & vont ouvrir les portes aux rébelles. Or en paſſant, vous remarquerez la bravoure de ces gens qu'on eſtime ſi valeureux, qu'il n'y en eut aucun de dedans, qui oſât tirer un ſeul coup pour la défenſe de ſon Roi, ſe laiſſant prendre comme des poltrons. Adviſez ſi le François, le plus lâche, n'eût pas fait autre choſe.

Auſſi-tôt qu'ils furent entrés, une partie courut à la chambre, où s'étoit enfermé le Grand-Seigneur avec ſes Favoris, criant qu'on leur donnât les têtes qu'ils avoient demandées. S. M.

entendant ces cris, & voyant qu'Elle ne pouvoit détourner cet orage de dessus les siens, tâcha au moins de l'éviter ; pour ce, Elle ouvrit la porte de sa chambre, & ne pouvant faire autrement, Elle leur livra ses amis. A peine ces Messieurs eurent-ils un pied hors de la porte, qu'ils furent hachés en piéces, & que l'on exerça mille ignominies dessus leurs cadavres. Ils ne toucherent point au Prince ; ains le laisserent-là.

Tandis que ceux-ci faisoient ces beaux jeux, les autres couroient par le Serrail, cherchant la prison où étoit le Sultan *Mustapha*, oncle du jeune Prince ; il avoit toujours été enfermé depuis quatre ans & demi, qu'il avoit été dépose ; mais ne pouvant trouver les clefs de sa prison pour en ouvrir la porte, ils monterent dessus le dôme de plomb qui la couvroit, le leverent, & se firent jour à travers la voûte, & le tirerent avec des cordes ; ce qui fut cause que des gens mal informés firent courir le bruit qu'on l'avoit retiré d'un puits, où il étoit enfermé. Mais le vrai est, qu'il fut retiré de cette prison plus mort que vif, tant parce qu'il n'avoit

pris aucune nourriture depuis trois jours, que par la crainte où il étoit, qu'on ne le tirât de sa prison, que pour le faire mourir, chose que la vûe de tant de Soldats en furie lui faisoit croire aisément. On lui apporta un verre de cherbet, sorte de boisson qui est faite avec de l'eau emmielée & sucrée, pour lui faire revenir le cœur; la vûe de cette liqueur, qui étoit trouble & épaisse, lui fit croire que c'étoit quelque poison, dans la crainte qu'il ne voulût se faire Roi pendant l'absence de son neveu. Il le croyoit d'autant plus aisément, qu'on lui en avoit déja donné autrefois. Il dit à ses Libérateurs d'une voix tremblante: » Ah! que voulez-» vous me faire; n'êtes-vous pas con-» tens de m'avoir déja voulu autre-» fois empoisonner, de m'avoir ôté la » Couronne, & de m'avoir tenu pres-» que toute ma vie en prison, sans en-» core vouloir m'ôter la vie à moi qui » suis un pauvre Derviche, (Reli-gieux?) « En effet, il disoit cela, parce qu'il est un de ces Religieux.

Alors les Soldats lui répondirent: non, non, ne crains point. Ce n'est pas pour te faire mourir que nous t'a-

vons tiré de prison, mais pour te faire Empereur à la place de ton neveu. *Mustapha* croyant qu'on se moquoit de lui, leur dit : Hé, de grace, laissez-moi la vie ; & je renonce à la Couronne. Chose admirable, ce Prince aimoit mieux être assûré de la vie dans la condition la plus misérable, qu'être au hasard de la perdre, & de se la voir abréger dans la condition la plus relevée du monde, comme est celle d'Empereur : d'où l'on voit clairement comme la vie nous est chere. Il ne voulut donc jamais boire le cherbet ; mais il demanda de l'eau claire, ce qui lui fit revenir un peu les esprits, & passer son appréhension. A l'heure même, une partie des Soldats le prirent sur leurs épaules, & le portant par-tout le Serrail, ils le proclamerent Empereur, criant tout haut : Sultan Mustapha est notre Roi. Sultan Mustapha est notre Empereur, & tous les autres répondoient *Amen*, *amen*. Qu'il vive à jamais ! Qu'il vive à jamais ! Je vous laisse à penser quelles vives atteintes ces voix & ces clameurs d'allégresses donnoient au cœur du Sultan *Osman*, qui, de sa chambre, enten-

doit nommer un autre Empereur, & par conſéquent ſe voyoit à la veille de ſe trouver dans la même priſon, d'où ſon oncle venoit d'être retiré, ou entre les mains d'un bourreau, comme en effet il s'y trouva le lendemain.

Or, pour revenir à Sultan Muſtapha nouvellement élu, il faut que vous ſçachiez qu'il ſe trouva ſi fort agité de deux paſſions contraires, de la grande appréhenſion qu'il avoit eu de la mort, & de la joie ſubite de ſe voir proclamer Empereur, comme il l'avoit déja été trois mois, qu'il s'évanouit; & on eut beaucoup de peine à le faire revenir. Mais enfin étant revenu à ſoi, il dit qu'il avoit fait vœu de délivrer tous les priſonniers qui étoient dans toutes les priſons, tant de Conſtantinople que de Galata: ce que je vis être fait auſſi-tôt. Peu après, on envoya les crieurs par la Ville, qui au lieu de trompettes, alloient en publiant Sultan Muſtapha, Empereur de Turquie, & tenoient entre leurs mains une grande feuille de papier, où ils liſoient les ſujets de la dépoſition de Sultan Oſman: diſant que c'étoit parce qu'il étoit

Jaous, c'eſt-à-dire, Infidéle, & qu'il vouloit remettre ſes Etats entre les mains des chiens de Chrétiens. Ils ne diſoient cela que pour rendre ce dernier plus odieux au Peuple, & que leur action fût mieux reçue du Public.

Sultan Muſtapha étant donc proclamé Empereur, il fut tiré du Serrail neuf, & porté dans l'Eſqui-Serrail, c'eſt-à-dire, le vieil Serrail qui eſt au milieu de la Ville, où il fut toute la nuit juſques au lendemain vingt Mai.

Cependant le jeune Prince Oſman, bien affligé, abandonné de tout le monde, aucun n'étant ſi oſé que de l'aller voir, ni le plaindre, s'il ne vouloit être aſſommé, paſſa une partie de la nuit dans ſa chambre, avec les ſanglots que chacun peut imaginer; lui, qui s'étant vû deux jours auparavant, la terreur de tous les Rois du monde, ſe voyoit délaiſſé & moqué de ſes propres Eſclaves, dont la condition étoit pourlors beaucoup meilleure. Le lendemain, vingt Mai, avant le jour, il courut déguiſé, couvert d'une cuiraſſe blanche dans la maiſon du Janiſſaire *Aga* ſon intime, & y fit venir un de ſes ſu-

jets fidéles nommé *Uſſen Bacha*, qu'il fit Grand-Viſir, ſelon l'autorité qu'il en avoit, quoiqu'il n'eût point le pouvoir de le maintenir, comme vous l'allez voir. Auſſi-tôt qu'ils furent aſſemblés, ils tinrent conſeil, & chercherent quelqu'expédient pour appaiſer ce Peuple, & éviter un plus grand malheur, & dont il ſe voyoit menacé de fort près. L'expédient que le Prince jugea le plus efficace pour lui, fut que le Viſir *Uſſen Bacha* & le Janiſſaire *Aga* allaſſent trouver cette troupe de mutins, & après leur avoir remontré l'obligation qu'ils avoient à Sultan Oſman leur Prince légitime, leur offrir de ſa part à chacun ſoixante ſéquins, & de rehauſſer à chacun la paye de deux aſpres par jour. Cet ordre fut auſſi-tôt exécuté par leſdits Sieurs, mais mal leur en prit; car auſſi-tôt qu'ils eurent achevé les propoſitions qu'ils leur offroient de la part de leur Maître, les Soldats en devinrent plus furieux, & leur dirent: Comment oſez-vous encore parler d'*Oſman*? Croyez-vous que notre juſte courroux puiſſe être appaiſé pour de l'argent? Non! non! Auſſi-tôt ils ſe jetterent ſur

eux. Le Visir *Ussen* eut la tête fendue d'un coup de coutelas; ils lui arracherent la barbe, hacherent ses membres, & firent le même traitement au Janissaire *Aga*.

Encore tout échauffés du carnage, ils coururent à la maison où étoit Sultan *Osman*, & s'en saisirent, sans observer aucun respect en l'abordant; & l'ayant pris, ils envoyerent demander au Sultan *Mustapha*, nouvel Empereur, ce qu'il vouloit qu'ils en fissent, & s'il permettoit qu'on le lui amenât pour lui faire baiser les mains. Cette demande attendrit le cœur de *Mustapha*, en voyant ainsi son neveu à la merci des Soldats: il leur répondit qu'il ne le pouvoit pas voir, qu'on l'éloignât de lui, & qu'ils le missent où ils voudroient. Les Soldats ayant reçu cette réponse, firent monter *Osman* sur un méchant cheval d'un Chaoux, & le conduisirent au camp de la Milice, qui est une grande maison où couchent les Janissaires. Si jamais il s'est vû au monde un objet excitant à la compassion, c'étoit la vûe de ce jeune Prince monté sur ce cheval avec sa cuirasse blanche, à qui l'on avoit ôté son Tur-

ban Royal, ayant la tête nue & rasée; comme sont les Turcs, ayant simplement une méchante petite calotte sur la tête, les larmes grosses comme des perles, qui lui couloient le long des joues, & mille soupirs que son cœur lançoit vers le ciel. Ce qui donnoit de la surcharge à sa douleur, étoient les paroles & actions impudentes, que quelques Soldats enragés lui disoient, & lui faisoient par dépit; l'un grinçoit les dents en l'appellant Jaour, l'autre crachoit contre terre, & frappoit du pied, & un autre lui montrant une corde, lui dit: O larron! tu mériterois d'être étranglé avec cette corde comme un larron qui a voulu dérober nos trésors: & pour comble de toutes les ignominies qui peuvent se faire à un Prince si grand, on portoit devant lui au bout d'une lance la tête du Visir son Favori, qui étoit fendue. L'autre portoit le bras d'un autre, & ainsi chacun portoit quelque piéce de tous ses Serviteurs qu'on avoit tués. Jugez quelle tragédie! Non, si je n'étois moi-même sur le lieu, & que je ne sçusse cela comme je le sçais, je ne le pourrois pas croire; mais je ne vous dis rien qui

ne soit véritable, ayant été informé des plus particulieres circonstances par un Janissaire & un Spahis, & par un Gentilhomme François Renégat, qui ont été présens à toute la tragédie, portant les armes avec la mêlée.

Ce petit Prince étant arrivé au camp de la Milice, monté sur ce cheval, il fut mis dans un méchant chariot, tenant une portiere, & le Sourbachi l'autre. Ce Sourbachi est comme un maître bourreau : jugez l'espérance que cette belle compagnie pouvoit donner à ce jeune Prince ; ce fut ainsi qu'il fut conduit aux sept Tours sur le bord de la Mer blanche. En y allant, ce malheureux Prince sortant par fois la moitié de son corps hors de la portiere, tiroit un grand mouchoir qu'il avoit à la ceinture, & se le liant autour du col, il le tendoit aux Soldats qui étoient à l'entour de lui, & les larmes aux yeux, il leur crioit d'une voix entre-coupée de sanglots : Hé ! mes amis ! Hé ! mes freres ! Hé ! que quelqu'un de vous me fasse le plaisir de m'étrangler : tenez, tirez ce mouchoir, ne craignez point. Que j'aie plutôt l'honneur de mourir de la main d'un Sol-

dat, que le deshonneur d'être étranglé dans une prison par la main du bourreau. Mais il parloit en vain. Il s'en trouva un seul, qui répondant plus à la voix de son cœur qui appréhendoit la mort, qu'à la voix de sa bouche qui l'alloit mendiant, lui dit : Prince, ne te désespere point, encore qu'on te mène en la prison, peut-être que ta fortune sera meilleure que tu ne penses. Prends courage. Bon gré, malgré, il fallut bien qu'il le prît. On le mena donc aux sept Tours, & on le fit entrer dans une prison qui étoit basse, où il falloit passer un guichet fort bas & étroit.

Peu après son arrivée, le nouveau Grand-Visir du Sultan *Mustapha* vint lui prononcer la sentence de mort de la part de l'Empereur, en lui disant : Prince très-excellent, je viens ici à mon grand regret, de la part de l'Empereur Sultan *Mustapha*, ton oncle, maintenant couronné en ta place, pour te prononcer le triste arrêt de mort ; il faut que tu meures tout à cette heure. Ha ! s'écria ce Prince, quoi ! il faut que je meure ! Qu'ai-je fait qui mérite la mort ! Quoi ! faut-

il que je patiſſe pour les autres ; que l'innocent meure pour le coupable ? Je n'ai rien fait que par le conſeil de mon Grand-Viſir, de mon Koja, & des autres qui étoient près de moi ; s'ils étoient les ſeuls coupables, vous les avez fait mourir, ne devez-vous pas être contens ? Et ſi je vous promets de me déſiſter de toutes mes entrepriſes, cela ne ſuffit-il pas pour me rendre pardonnable ; pourquoi donc me veut-on faire mourir ? Prince, dit le Viſir, il faut que tu meures. Eh bien, puiſqu'il faut que je meure, reprit *Oſman*, permettez que je faſſe ma priere ; ce qui lui fut accordé ; il la fit avec les larmes & les ſoupirs que vous pouvez penſer, puis ſe levant d'une grande vîteſſe, il dit : Hé quoi ! il n'y a perſonne ici qui me veuille porter un poignard pour me donner le moyen de venger ma mort, & me défendre contre mes bourreaux ; mais il fit envain ces demandes. La jeuneſſe & le ſang Royal qui bouilloit dans ſes veines, ne lui pouvoit permettre d'enviſager la mort d'un œil tranquille. Il fut abordé par cinq ou ſix eſtafiers qui approcherent pour ſe ſaiſir de lui,

il se rua si courageusement contre eux, qu'il en jetta trois par terre. Mais tout cela ne faisoit que retarder sa mort, sans l'éviter ; car un de ces bourreaux épia si bien son tems, qu'il lui jetta une corde de soie au col. Le Prince se sentant serré, & aux dernieres agonies, se demena si courageusement des pieds & des mains, qu'ils ne pouvoient l'étrangler ; ce que voyant un des bourreaux, il lui donna deux coups de hache, l'un sur l'épaule, & l'autre sur le col, afin de l'étourdir ; il réussit si bien, qu'il put aisément en venir à bout, & le Prince tomba mort & baigné dans son sang. Aussi-tôt qu'il fut mort, le Grand Visir lui coupa une oreille qu'il mit dans son mouchoir, & l'apporta à *Mustapha*, pour l'assûrer qu'*Osman* ne vivoit plus. O cruauté plus que barbaresque ! O spectacle cruel ! Voilà bien maintenant accompli le songe qu'il avoit eu il y a environ trois semaines. Il songea une nuit qu'il étoit en chemin de son prétendu voyage de la Mecque, monté sur un grand chameau ; & que sur le chemin, son chameau s'écoulant de dessous lui, s'envola au Ciel, & ne lui demeura rien que la

bride en la main. *Osman*, bien empêché de l'interprétation de ce songe, consulte son Koja, pour sçavoir ce qu'il en pensoit. Mais il lui répondit que ce songe étant mystérieux, il n'osoit entreprendre de lui en donner son avis; & qu'il croyoit seulement qu'il devoit aller voir son oncle *Mustapha* en sa prison; que ce Prince qui parloit ordinairement avec les Anges, lui en pourroit donner l'explication. Il se détermina à suivre cet avis; & en effet, je le vis de grand matin sortir de l'Esqui-Serrail, où il avoit couché deux ou trois nuits, & venir dans son Cayque par eau dans le grand Serrail, pour trouver son oncle *Mustapha*, auquel ayant exposé son songe; ce Prince lui répondit: Sçaches que ce grand chameau, sur lequel tu songeois être monté, est ton Empire qui t'a été sujet & obéissant jusques à présent; ce qu'il te sembloit qu'il s'est écoulé de dessous toi, veut dire que bien-tôt il se rébellera contre toi, & t'échappera des mains; tu le perdras; & la seule bride qui t'est restée à la main, veut dire que de ton vivant même, il y aura un autre Empereur à ta place, & qu'il ne

te reſtera que le nom & la marque d'un Empereur.

N'étoit que je l'ai ſçu le jour même qu'il eut ce ſonge, avec cette interprétation, trois ſemaines avant toute cette rumeur, & avant l'accompliſſement de ce ſonge, j'aurois cru qu'il auroit été fait à plaiſir après la tragédie jouée. Mais comme je vous dis, je l'avois ſçu & notté plus de trois ſemaines devant; & je vis moi-même le petit Prince défunt aller au lieu où étoit ſon oncle dès le grand matin; & on me dit alors que c'étoit pour le conſulter ſur ce ſonge, que vous avez vû accomplir de point en point; puiſque Sultan *Oſman* vit de ſes yeux un autre Empereur à ſa place, & ſon Empire lui échaper; la ſeule bride lui étant reſtée aux mains, d'où elle tomba encore, lorſque ſon corps mort tomba par terre, comme nous avons dit ci-deſſus.

Le lendemain, vingtiéme Mai, qu'*Oſman* fut étranglé, ſon corps fut apporté de la priſon au grand Serrail, pour le faire voir à Sultan *Muſtapha*, à ce qu'il ne doutât point de ſa mort; & tout d'un pas vers les huit

heures du matin, fut porté enterrer dans la sépulture de son pere Sultan *Achmet*, & près de son petit-fils. Cet enterrement fut si triste, & se fit avec si peu de pompe & de compagnie, que personne n'y osoit assister, de peur d'être soupçonné d'avoir été de son parti; il y avoit seulement des femmes, qui par leurs larmes & paroles, appelloient tout haut le Ciel à témoin de cet outrage commis en la personne de ce jeune Prince.

Voilà ce que c'est qu'un Royaume où il n'y a point de Princes légitimes pour soutenir la partie de son Roi, contre une vile populace. Un seul les eût mis en piéces. Par les malheurs de nos voisins, nous voyons encore mieux à quoi sert cette suprême Cour du Parlement, qui s'est toujours rendue si vivement protectrice de nos Rois, & s'est si rigoureusement opposée à tous ceux, qui, par leurs écrits ou leurs discours, ont voulu heurter l'autorité.

J'ai voulu vous mander au long toutes ces circonstances; & pour cela, j'ai voulu attendre que toutes les rumeurs fussent passées. Je les ai prises sur la relation de M. de *Cecy*, Ambassadeur

pour le Roi en cette Ville, & envoyé à S. M. C'eſt un brave Seigneur très-zélé au maintien de l'honneur du Roi & de la Nation, n'épargnant, ni ſon bien, ni ſon ſang qu'il expoſe tous les jours; ne pouvant ſouffrir qu'il ſoit fait la moindre choſe contraire à l'honneur du nom François, qu'il n'aille chez les plus grands, le poignard à la main, leur faire mille reproches; ce qui nous fait craindre tous les jours pour ſa vie, mais dont il ſe ſoucie fort peu, pourvû qu'il ſoutienne l'honneur de ſon Maître. Je vous ſupplie de ne me pas oublier dans vos prieres, puiſque je ſuis & veux être toujours votre très-affectionné. F. & ſerviteur.

En N. S.

F. Pacifique de Provins, Capucin indigne.

EXTRAIT

D'UN Teſtament ſingulier, imprimé à Paris chez Jacques Grou, *rue de la Vieille Bouclerie. Ce Teſtament, daté du premier Mai 1671, eſt celui de* Jeanne Felix, *veuve d'*Adam Dupuis, *Sieur de* Roquemont, *femme fort riche. Elle avoit eu un procès contre les Adminiſtrateurs de l'Hôpital de Rheims, & contre ſon mari qui avoit fait pluſieurs donations à cet Hôpital. Elle perdit ce procès au rapport de M.* Guillaume, *Magiſtrat intégre & homme d'un très-grand mérite, après l'avoir gagné au Châtelet. Cette Dame avoit eu pluſieurs enfans; l'aînée de ſes filles avoit épouſé un Gentilhomme de Normandie, nommé M. de* Sacy. *L'Exécuteur du Teſtament s'appelloit M. de la* Ferriere. *Pluſieurs ar-*

ticles de cette Pièce originale sont très-bien rédigés ; le reste est d'une singularité dont on trouve peu d'exemples dans les écrits de cette nature.

. . . . . .

. . . . . .

JE donne & légue à ma niéce de Calonge toutes mes porcelaines . . . . . & le portrait de ma feue fille, que je vous prie de bien garder, comme d'une personne qui avoit bien de l'esprit, & de la sagesse, & de la vertu ; tous ceux qui la connoissoient en demeurent d'accord, & aussi la femme de la plus belle taille, & de la meilleure mine du monde. M. de *Séve* m'a dit qu'il alloit exprès aux Augustins pour la voir marcher, tant elle avoit bonne grace : c'est M. de *Séve*, c'est lui que tout le monde estime, parce qu'il a bien de la vertu ; & c'est lui qui fait de si beaux portraits.

. . . . . .

Je donne à Madame *Desbelles Mignio* mon grand Saphir blanc, fort beau, qui est enchassé dans l'or, qui coûte trois louis, pour le tailler en table ;

elle choisira de celui qui est en table, ou de celui qui est à facettes ; pour moi, j'aimerois mieux celui qui est en table. M. *de la Ferrière* vous les montrera tous deux.

. . . . . .

Je donne & légue à *Cataut Duchon* qui m'a servi, & qui a épousé un honnête homme qui fait la barbe, & s'appelle M. *Capelet ;* je lui donne à ma petite *Duchon* trente écus une fois payés.

. . . . . .

Je donne à M. de *Bleigny* le lut qu'il prit la peine de monter ; c'est qu'il m'a montré des piéces de lut que j'ai mis sur ma harpe, afin qu'il prie Dieu pour moi.

. . . . . .

Je veux & entends que l'on choisisse six pauvres femmes, six pauvres filles, six pauvres hommes, & six pauvres garçons, qui soient bien faits, qui ne soient ni bossus, ni aveugles, ni borgnes, ni boiteux, & qui soient de belle taille, qui puissent être de même grandeur, & qu'ils ne soient point galeux ; il y en a à choisir dans Paris, je prie M. *de la Ferrière* d'en choisir

choisir qui ne soient point malades ; afin qu'ils se portent bien pour user mes habits avec plaisir ; je veux qu'ils les portent tous un an durant, & afin qu'ils prient Dieu pour moi. M. *de la Ferriere*, vous les habillerez, les vingt-quatre pauvres, de Serge d'Aumale noire, &c. Je prie M. *de la Ferriere*, & Madame de *Calonge*, de prendre garde aux vingt-quatre pauvres que je fais habiller ; qu'ils mettent tous leurs habits, même s'il pleuvoit : il leur faut à chaque pauvre chacun un collet ; & tous ceux qui voudront suivre mon corps, me feront honneur.

. . . . . .

Je ne veux pas que l'on mette jamais dans ma maison, que des gens bien sages, & de qualité, & qui payent bien ; & pour ma maison de la rue S. Dominique, je veux que l'on n'y fasse jamais de boutiques ; je prie M. *de la Ferriere* de n'y mettre que des gens de qualité. Je ne veux jamais que l'on mette des arbres nains dans mon jardin, quand il en mourra ; il y faut mettre de grands arbres, parce que je veux que l'on entretienne bien le jardin.

. . . . . .

Je fais tous ces préſens, afin que l'on prie Dieu pour moi ; tous ceux qui ont acquis du bien, le peuvent donner à qui il leur plaît ; mes proches parens ne ſe doivent pas plaindre, car Dieu dit : Aime ton prochain comme toi-même, & lui fais du bien ; ils ſe doivent contenter ; je n'ai pas toujours eu ſujet de me contenter d'eux ; mais il faut pardonner comme une bonne Chrétienne.

. . . . . .

Je veux que le jour de mon décès on aille le matin avertir en toutes les Egliſes & Couvens, de faire ſonner les cloches, auxquels j'ai donné & légué ; & qu'ils ſonnent pendant quatre heures, & on leur donnera cent ſols une fois payés.

. . . . . .

Je vous prie très-humblement, Mgr. l'Evêque de Meaux, de prendre le ſoin de recommander à Meſſieurs vos Aumôniers & Chanoines, d'avoir ſoin de ma petite Ferme & de mes Terres, afin que cela dure tant que le monde vivra.

. . . . . .

Je vous prie, M. *de la Ferriere*,

quand vous m'aurez mise dans mon repos, vous manderez les Dames & Messieurs, à qui j'ai fait ces petits présens, de leur donner en main propre.

. . . . . .

Je donne & légue à *Jeanneton* qui m'alloit querir de l'eau de fontaine aux Petites-Maisons. Je prie M. *de la Ferriere* de lui donner tous les mois dix sols; & après vous en trouverez d'autres pauvres femmes, qui seront bien aise d'avoir les dix sols par mois leur vie durant.

. . . . . .

Je veux que M. *de la Ferriere* habille Maître *Jacques*, qui vend de l'eau-de-vie auprès de moi; c'est un grand homme qui n'est point mal fait; il en faut choisir, tant hommes, que garçons, que femmes, que filles, des mieux faits; & bien droits, qui ne soient torrus, ni bossus, ni aveugles, ni galeux; il y en a tant à Paris à choisir.

Je veux que l'on habille ma comère *Jeanne*, celle qui me donnoit du lait d'ânesse, & son mari; ce sont trois gens qui ne sont pas mal faits; il ne faudra plus que vingt-un pauvres, à qui on donnera à chacun trois livres.

Ce pauvre Maître *Jacques* est tout nud ; je veux que l'on vende mes habits.

. . . . . .

Les Messieurs de l'Hôtel-Dieu de Rheims m'ont ruinée ; ils m'ont tout pris mon préciput ; ils ont enjôlé M. *Dupuis ;* ils lui ont fait faire quatre ou cinq donations . . . . . Pour mon douaire, ils vouloient me le faire perdre ; je l'ai gagné au Châtelet ; ils porterent leur procès à un nommé *Guillaume*, qui est de Rheims, qui m'a fait perdre mon douaire ; il y a des servantes qui ont plus de cent francs de douaire ; & ils ne m'en donnent pas tant. . . . . N'est-ce pas une chose horrible, de ruiner une pauvre femme comme moi, qui avois acquis tout ce bien-là par mes soins & mes veilles ? M. *Guillaume*, méchant juge, qui me fait perdre mon douaire, de deux mille livres de rente, & me condamne à tous les dépens du Châtelet & de la Cour ! Je vous dis que ma sentence me coûta trente-six louis. Vous êtes un Juge abominable, M. *Guillaume*, mon Rapporteur ; vous êtes un très-mauvais Juge ; vous en répondrez devant Dieu ;

& Dieu ne vous pardonnera jamais de ne me pas faire justice ; méchante ame de *Guillaume*, de m'ôter tout mon bien ; traître que vous êtes, & votre Secrétaire aussi, l'hypocrite qu'il est, qui a eu bien de mon argent, l'infâme qu'il est, le traître, le barbare. O méchant Juge que *Guillaume* ? ame noire ; cruel, vous ne craignez point Dieu ; vous ferez jugé un jour ; & Dieu ne vous pardonnera jamais ; il m'en coûta deux mille Francs de dépens. Voleur de Juge de *Guillaume*, des dépens, infâme Juge ; enfin, ils m'ont tout ôté ; cela crie vengeance. C'est une chose horrible de me laisser mourir de faim ; traîtres d'Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rheims, de m'ôter tout mon bien ; il me le faut restituer, ou vous n'irez pas en Paradis ; car, eussiez-vous quantité d'enfans de lignée en lignée, je ne leur donnerai jamais mon bien ; & je veux que l'on me restitue, autrement vous ferez damnés ; Dieu l'a dit ; il ne faudroit jamais donner à Messieurs de l'Hôtel-Dieu de Rheims ; rien du tout. N'eût-il pas bien mieux été, (elle parle de M. *Dupuis*, son mari) de considé-

rer une femme & des neveux, enfans de sa propre Sœur, gens de qualité, que tout donner à l'Hôtel-Dieu de Rheims, & à une servante ; on n'est pas esclave ; il falloit donner un peu à l'un & un peu à l'autre, cela auroit mieux été. Il emmena une Lorraine que j'avois retirée par charité, qui étoit fort laide ; elle s'appelloit *Marguerite ;* il l'emmena à la campagne dans notre maison ; elle n'étoit pas mariée ; après qu'il en eût eu une fille qui avoit plus de six ans, il vint un Jardinier qui epousa sa Servante *Marguerite* ; voilà la naissance de la fille ; elle lui ressemble fort ; c'étoit tout son visage, & le corps & la taille de même.

. . . . . .

Item. Je donne & légue à *Jeanne*, ma commère, quinze francs une fois payés, afin qu'elle prie Dieu pour moi ; je veux qu'ils portent le deuil de moi un an durant le mari & la femme, & qu'ils suivent mon corps ; c'est elle qui m'a donné de bon lait d'ânesse. *Elle finit par cette disposition.*

Nicole Pigeon prendra mes deux chats, & Madame de *Calonge* les ira-

voir quelquefois, s'il lui plaît. M. *de la Ferriere* lui donnera pour les deux trente sols par mois ; s'il n'y en a qu'un, c'est quinze sols par mois. Signé *Jeanne Felix*. Ce que je veux, être exécuté. Fait à Paris, dans ma maison, rue S. Dominique, Fauxbourg S. Germain, le premier jour de Mai 1671. Signé *Jeanne Felix*.

EXTRAIT d'un Mémoire qui accompagnoit le Teſtament de la Dame Dupuis. Ce Mémoire fut imprimé avec le Teſtament ; & elle avoit recommandé à l'Exécuteur-Teſtamentaire, qu'il en fît la lecture en préſence de toutes les perſonnes qui y ſont nommées. La ſingularité du Mémoire & du Teſtament fit juger que la Dame Dupuis avoit l'eſprit égaré, & qu'on ne devoit avoir aucun égard à ſes dernieres diſpoſitions ; en conſéquence le Teſtament a été caſſé. L'amour que cette femme avoit pour ſes chats étoit ſi public, qu'on vend encore des eſtampes de ce tems-là, où l'on voit le chat de Madame Dupuis ſur un couſſin. Voici quelques morceaux de ſes Mémoires. Elle dit à M. de la Ferriere.

JE vous prie de lire devant tout le monde les informations faites contre de *Sacy* ; c'eſt un infâme, un meurtrier, un barbare ; il a donné quatre fois la v..... à ma fille.

. . . . . .

M. *Daquin* (fameux Médecin) m'a dit que ma fille avoit eu plus que la v..... J'ai tiré *Sacy* deux fois de prison; je lui ai donné 18000 livres; il m'a ruiné; c'est un traître..... Vous lirez devant toutes les Dames, qu'il dit que je suis la cause de la mort de mon mari & de mon fils, & on verra le contraire de cet infâme de *Sacy*. Il faut restituer, traître de *Sacy*, voleur infâme; tu es un Démon, pire que l'Antechrist. Lisez tout à loisir, Monsieur, & voyez comme il a volé l'enfant. Il ne faut pas lire les Lettres, mes Mémoires, & informations devant Moines ni Prêtres; vous ne prendrez que les Dames & Messieurs de vos amis.

. . . . . .

Elle s'adresse à une Demoiselle.

Je vous défends de venir chez moi; je vous ai donné un manteau de taffetas doublé de houatte, une jupe de brocard, des rubans couleur de feu & jaune; vous étiez mal habillée & comme un haillon, comme une puante, une vilaine, une infâme; ceux qui vous ont donné à cause de vos beaux yeux & de votre petite bouche, étoient aveu-

gles. Vous dites que l'on vous a voulu donner mille écus pour baiſer votre cul, &c. qu'il étoit trouſſé comme ceux des Pages. On dit que vous frappiez ſur vos feſſes devant tout le monde, diſant : Appellez-vous cela des moineaux ?

. . . . . .

S'adreſſant à un Abbé.

Je vous prie de voir la Lettre que j'écris à Mademoiſelle ; c'eſt une Furie d'Enfer ; je ne veux point qu'elle paſſe devant ma porte, c'eſt une effrontée ; elle montre ſon cul & ſes cuiſſes ; elle eſt bien hardie de ſe mettre dans mon fauteuil ; il n'y a que des Princeſſes, des Ducheſſes & des Comteſſes qui s'y mettent.

Je vous prie de ne point laiſſer entrer vos laquais chez moi ; toutes les Dames en ſont ſcandaliſées ; car ils font des pets épouvantables, je n'aime point ce parfum-là. Je vous prie que l'on ne me mette pas ſur la paille ; je veux toujours être dans mon lit après ma mort ; car je ne veux pas que mon Teſtament & les papiers de ma caſſette ſoient ſous le ſcellé.

. . . . . .

Margot la bien coëffée, tu m'as pris mes balances d'argent ; rends-moi mes balances, car tu les as. Quand M. *Dupuis* t'a menée en notre maison de campagne, tu n'avois pas plus de six ans, quand le Jardinier vint au logis ; on te connoît à la taille.

. . . . . .

Elle s'adresse à M. de la Ferriere.

Mémoire de ma naissance & de ma conduite daté du 1 Mai 1671. Ma mere étoit cousine de la femme de M. le Président ; c'étoit un homme bien venu du Roi *Henri le Grand* : mon pere aimoit bien à jouer des instrumens & du luth. J'en jouois admirablement bien ; ma fille étoit bien faite, bien blanche, d'une taille bien déliée ; elle jouoit de toutes sortes d'instrumens & de la harpe à merveille ; je veux que ce Mémoire soit lû à Messieurs & Dames. M. *Dupuis* a écrit qu'il me faudroit enfermer. C'est toi, infâme que tu es. Je veux qu'on lise les informations, mon Testament, & tous les papiers qui sont dans ma boëte.

. . . . . .

Je prie Mlle *Bluteau* ma sœur, &

Madame de *Calonge* ma niéce, d'avoir soin de mes chats. S'ils sont deux, il faudra leur donner trente sols par mois, afin qu'on les nourrisse bien. On leur donne deux fois du potage à la chair, de même que nous en mangeons; mais il faut donner séparément chacun sur une assiette: il faut que le pain ne soit pas coupé en soupes; il le faut mettre en gros morceaux comme de petites noix, autrement ils ne le mangeroient pas. Quand on leur a mis du bouillon du pot & que le pain trempe, on met un peu de chair menue dans le potage; on le couvre bien; on le laisse mitonner jusqu'à ce qu'il soit bon à manger; s'il n'y a qu'un chat, il ne lui faudra que la moitié de l'argent.

. . . . . .

Nicole Pigeon prendra mes deux chats, & en aura bien soin; Madame de *Calonge* les ira voir.

EXTRAIT d'un Manuſcrit, petit in-4°, coté I. N°. 8. d'une très-grande Bibliothèque, intitulé : Récit véritable de la venue d'une Canne ſauvage depuis long-tems en l'Egliſe de S. Nicolas de Montfort, Comté de Bretagne, & particulièrement ce qui s'eſt paſſé les dernieres années à ce ſujet. Dreſſé par le commandement de S. A. R. Mademoiſelle.

L'Auteur de cette Hiſtoire écrite en 1662, raconte qu'un Seigneur de Bretagne, ayant rencontré une jeune fille d'une beauté extraordinaire, s'en ſaiſit, & la fit conduire dans ſon Château de Montfort, dans le deſſein de ſatisfaire ſa paſſion. Cette jeune fille ſe voyant ainſi renfermée & expoſée à perdre ce qu'elle avoit de plus cher, privée de tout ſecours humain, s'adreſſa à Dieu; & ſe rapellant que S. *Nicolas*, l'un des Patrons de la ville de Monfort, avoit autrefois prêté ſon ſecours à trois jeunes Demoiſelles, que leur propre pere vouloit proſtituer à cauſe de ſa pauvreté, elle eut recours à ce grand

défenseur de l'intégrité virginale ; elle promit que si elle pouvoit éviter ce péril, elle reviendroit tous les ans, au jour de la Fête de ce Saint, lui en rendre des actions de grace.

Cette priere faite avec ferveur & avec une grande humilité, fut exaucée. Cette fille fut à l'instant transportée hors du Château par un miracle. Echappée de ce péril, elle tomba dans un plus grand ; les domestiques de ce Seigneur s'étant imaginé que leur maître avoit assouvi sa passion, voulurent aussi se satisfaire. Elle redoubla ses prieres au Ciel ; elle conjura son libérateur de ne la point abandonner. Regardant de tous côtés, elle ne vit autre chose que des cannes sauvages qui étoient sur le bord de l'étang du Château de Montfort. Elle pria Dieu & S. *Nicolas* de permettre que ces animaux fussent témoins de son innocence, & que si la violence de ces gens alloit jusqu'à lui ôter la vie, en sorte qu'elle ne pût rendre à son protecteur les actions de graces qu'un bienfait aussi signalé méritoit, ni accomplir le vœu qu'elle venoit de faire, ces animaux le fissent à sa place. A peine eut-elle achevé ces paroles, que, par la

permiſſion divine, elle échappa des mains de ces libertins, qui demeurerent immobiles & aveugles.

Cette jeune fille mourut la même année, & ne put, par conſéquent, exécuter ſon vœu; mais on vit, depuis ce tems-là, une canne ſauvage, accompagnée de ſes petits, ſe tranſporter tous les ans dans l'Egliſe Paroiſſiale du Prieuré de S. *Nicolas* de Montfort, le jour de la Fête de la Tranſlation des Reliques de ce Saint qui arrive le neuf Mai, ou quelques jours avant, ou quelques jours après.

Cette canne étant entrée dans l'Egliſe, va ordinairement voltiger autour de l'image de ce Saint; ſes petits la ſuivent le mieux qu'ils peuvent, ſans l'abandonner; après cette cérémonie elle s'en retourne, & laiſſe un de ſes petits comme par maniere d'offrande; ce petit diſparoît après quelques jours ſans qu'on ſçache ce qu'il devient. Ni la canne ni les petits ne reparoiſſent point tout le reſte de l'année. Pendant près de deux cens ans on a toujours vû une canne avec ſes petits entrer dans l'Egliſe ſans crainte de la populace; on a ſouvent vû le peuple s'aſſembler au

lieu où elle étoit pour la voir partir ; étant dans l'Eglise, on l'a vû voltiger autour du Crucifix, monter sur les autels. Les anciens procès-verbaux de cette merveille ont été perdus dans les troubles & les guerres avant la réunion de la Bretagne à la Couronne de France.

L'Auteur de cette Histoire, qui est un Chanoine Régulier de Sainte-Geneviéve, qui a résidé fort long-tems en l'Abbaye de Saint-Jacques, avoue franchement qu'il faisoit très-peu de cas des discours que l'on tenoit sur cette canne ; mais qu'ayant été témoin oculaire, il n'a pû s'empêcher d'avouer qu'il y avoit du surnaturel dans un pareil fait.

Il en rapporte pour preuve, 1°. deux vitraux qui sont à cette Eglise, faits depuis plus de deux cens ans, dans lesquels est peint S. *Nicolas* & une canne à côté de lui. 2°. L'intime persuasion dans laquelle est le peuple, de la vérité de cette histoire, persuasion qu'il a poussée à un tel excès, que le Peintre le plus habile passeroit parmi eux pour le plus ignorant, s'il peignoit S. *Nicolas* sans cet attribut. 3°. Des extraits de plusieurs procès-verbaux qu'il a trou-

vés, de la venue de cette canne, lesquels procès-verbaux ont été soigneusement & scrupuleusement examinés, quarante ans avant le tems où l'Auteur écrivoit, par M. *Dormet*, Grand-Vicaire de M. l'Evêque de S. Malo, dans le Diocèse duquel est cette ville de Montfort. 4°. Les témoignages de plusieurs personnes de la premiere condition & autres personnes de considération. Et enfin, ce qu'il a vû lui-même.

Le premier procès-verbal est du 24 Avril 1543 qui constate que la canne vint avec treize petits cannetons. Plusieurs autres procès-verbaux jusqu'en l'an 1651 constatent pareillement la venue de cette canne avec plus ou moins de cannetons. En 1605, M. le Duc de *la Tremoille* & Madame la Ducheſſe, plusieurs Evêques & Grands-Vicaires, & le Gouverneur de S. Malo, en ont été témoins dans le cours de leurs visites. M. *Rolland de Neuville*, Evêque de Léon en Basse-Bretagne, qui vivoit au commencement du 17e siécle, s'est transporté à Montfort pour s'en convaincre; il a assisté à l'Office divin, & célébré la Messe dans cette Eglise pendant que cette canne y étoit; ce qu'il a

vû souvent, étant Abbé de S. Jacques de Montfort.

Jean Tanoarn, neveu de cet Evêque, & son successeur en cette Abbaye de S. Jacques, qualifié de pere des pauvres, pendant cinquante ans qu'il a possédé cette Abbaye, s'est transporté plusieurs fois en cette Eglise, & a attesté par ses signatures avoir vû & touché cette canne.

L'Auteur rapporte qu'un Gentilhomme voisin nommé *Jean Thomas*, Chevalier, Seigneur de la Cannelaye, âgé de quatre-vingt ans, l'avoit assuré avoir vû cette canne; qu'il avoit vû aussi le Seigneur *Dandelot*, Comte de Montfort, de la Religion Prétendue Réformée, étant dans l'Eglise, avoir voulu chasser cette canne avec une baguette & l'empêcher d'approcher des autels; & que plus il s'efforçoit de la chasser, & plus elle en approchoit. Plusieurs personnes de tous sexes, Ecclésiastiques & Laïques, ont attesté ces faits par leurs signatures. Enfin, en voici un dont l'Auteur lui-même a été témoin oculaire, & qu'il raconte ainsi, après un autre dont on lui a fait le récit.

Le Jeudi de la Semaine de la Pente-

côte, 27 Mai 1649, sur les sept heures du soir, quelques petits cannetons qui n'avoient que le poil folet, parurent dans la grande rue du Fauxbourg de l'Eglise Paroissiale de S. *Nicolas* de Montfort. A peine eut-on apperçû ces petits cannetons, qu'à l'instant on en vit trois autres s'y joindre, & qui venoient d'une autre rue joignant cette Eglise, dans laquelle ils entrerent de leur propre mouvement, & furent bientôt suivis de trois autres; ce qui donna lieu de croire que la canne n'étoit pas loin, & en effet, un instant après on la vit arriver accompagnée d'un seul petit canneton que l'on présuma être celui qu'elle devoit offrir selon sa coutume. Elle vint si inopinément, que l'on ne pût sçavoir comment ni d'où elle étoit venue; elle entra aussi de son propre mouvement dans l'Eglise; ceux qui l'avoient observée la suivirent, & avertirent les habitans, par le son des cloches, de ce qui se passoit. Toute la ville s'y rendit en foule; la canne prit son vol vers les voûtes de l'Eglise, passant & repassant devant le Crucifix qui est à l'entrée du Chœur; puis descendant jusqu'à terre, elle marcha depuis la Chapelle du Ro-

faire jusqu'au grand Autel. Mais l'affluence du peuple augmentant, elle vola encore jusqu'à la voûte du Chœur, se faisant voir ainsi par tout le monde. Elle descendit une seconde fois ; plusieurs la touchèrent ; & elle fut mise ensuite sur le grand Autel par un Ecclésiastique. Pendant ce tems-là on chanta un Hymne qui fit cesser le bruit du peuple ; & lorsqu'on chanta la derniere strophe, cette canne, qui avoit toujours resté sur l'Autel, vola aux pieds de l'image de S. *Nicolas*, élevée sur la contretable de l'Autel, où elle demeura quelque tems, rendant à cette image, par les mouvemens du corps & le battement de ses aîles, quelque sorte de vénération ; elle descendit ensuite, & alla trouver ses petits cannetons qui s'étoient rangés au bas du Chœur sans avoir été foulés ni blessés. Sur les dix heures, on ferma les portes de l'Eglise. Dès trois heures du matin elles furent ouvertes ; & on trouva la canne au même endroit où on l'avoit laissée. Un Prêtre célébra une Messe à laquelle assisterent la plus grande partie des habitans de la ville & des lieux circonvoisins, qui étoient venus au Marché qui

s'y tient tous les Vendredis. La Messe finie, la canne qui étoit toujours restée au bas du Chœur, vint se placer au bas du grand Autel, du côté de l'Evangile, avec tous ses petits cannetons, & se plaça sous le Sacraire, qui est un petit lieu voûté, où on renferme le S. Sacrement, où elle demeura tranquillement jusqu'à onze heures, pendant la célébration de douze Messes, à la vûe d'un nombre infini de personnes qui toucherent les petits cannetons qui entouroient leur mere, & faisoient de tems en temps de petits cris comme les petits dindons. On leur jetta des grains; mais depuis sept heures du soir jusqu'à onze du matin, on ne s'apperçut point qu'ils eussent mangé. Voilà, dit l'Auteur, ce que j'ai entendu & lû; mais voici ce que j'ai vû.

Il y avoit quelque tems que j'étois résident dans l'Abbaye de Saint-Jacques; j'avois toujours eu de la répugnance à croire l'histoire de cette canne; je me trouvai dans l'Eglise de Montfort le jour qu'elle y étoit; je m'approchai du coin du grand Autel; je pris entre mes mains un des petits cannetons & ensuite la canne même,

au grand étonnement de tout le monde ; je la tenois sur la main comme un oiseau privé ; après l'avoir remise à sa place, je célébrai la Messe au Maître-Autel. A l'élévation de l'Hostie, les assistans, entre lesquels il y avoit des personnes de considération, virent cette canne, qui pendant la Messe regardoit le peuple, se lever, & retourner la tête vers l'Autel ; & l'élévation finie, se retourner vers le peuple. Cette Messe finie, le Recteur (le Curé) de l'Eglise de S. *Nicolas* célébra aussi la Messe ; & comme il proféroit ces paroles de la Communion, *Domine, non sum dignus*, la canne avec ses petits sortit du lieu où elle étoit ; & passant entre l'Autel & le Célébrant, elle se rangea du côté de l'Epître, où elle resta quelque tems.

La Messe finie, arriva une Dame du voisinage qui m'engagea à prendre cette canne pour l'examiner à son aise : je la repris une seconde fois sans nulle difficulté ; je lui tirai des plumes des aîles ; la plus grande fut envoyée à M. le Duc *de Brissac* qui l'avoit desirée, après avoir été instruit de ce prodige. Les autres furent données à des personnes de

qualité, qui les conſervent encore en mémoire de cet *accident*.

A l'heure de midi, je crus qu'il étoit à propos de faire ranger le peuple pour faciliter à cette canne & à ſes petits la ſortie de l'Egliſe. Les petits cannetons ſortirent deux à deux du coin de l'Autel; la canne les ſuivit à petits pas, la tête levée, regardant le peuple à droite & à gauche, ſans aucune émotion & ſans crainte. Etant arrivée à la porte de l'Egliſe pendant que le Doyen de S. Jean achevoit la Meſſe à un autel du Roſaire dans la nef, elle fit rentrer ſes petits; elle fit enſuite un cercle autour des Fonds Baptiſmaux; après quoi elle ſortit de l'Egliſe pour s'en retourner, y ayant laiſſé un de ſes petits proche les Fonds. Je le pris & le lui reportai; mais le canneton, au lieu de ſe rejoindre à ſa mere, s'efforça de rentrer dans l'Egliſe, dont l'entrée étant bouchée par une grande affluence de peuple, il ſe jetta dans un buiſſon d'épine proche d'un jardin voiſin de l'Egliſe. On ne put le retrouver, quoiqu'on l'eût cherché avec grand ſoin.

La canne, accompagnée de ſes autres petits, continua ſon chemin, ſui-

vie d'un grand nombre de perſonnes qui déſiroient ſçavoir ce qu'elle deviendroit. Etant arrivée à l'extrémité de la grande rue du Fauxbourg S. *Nicolas*, elle aſſembla tous ſes petits autour d'elle, & ayant reſté quelque tems ſans ſe mouvoir, elle prit ſon vol tout d'un coup, & s'éleva en l'air auſſi droit qu'une fléche, & comme fait une alouette, & diſparut ainſi à la vûe des ſpectateurs qui ne ſçurent ce qu'elle devint. Les petits cannetons émus ſe jetterent çà & là parmi le peuple. Ils entrerent dans une cour, & enſuite dans un jardin, avec tant de promptitude, qu'on ne pouvoit les ſuivre. Ils arriverent près de l'étang de Montfort, ſe jetterent dans une haye, & diſparurent, quoique cette haye fût aſſez transparente; & on ne put ſçavoir ce qu'ils devinrent. Il y a un procès-verbal authentique de ce fait, qui ſe conſerve avec ſoin à Montfort.

En 1651 cette canne parut encore, mais avec cette circonſtance de plus. Un Gentilhomme l'ayant vû ſur l'étang de Montfort, y envoya un excellent barbet qu'il avoit, pour ſçavoir ce que ce pouvoit être que cette

canne.

canne. Dès l'instant que ce barbet approcha d'elle, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il fut contraint de revenir plus promptement qu'il n'étoit allé; la canne demeura immobile; & le chien étant sorti de l'eau, ne put jamais être retenu.

En 1662 on vit la même canne dans Montfort avec onze cannetons, se promener dans les rues, & se faisant voir familiérement à tout le monde. Elle fit le tour des maisons, & n'entra point dans l'Eglise cette année. Un de ses cannetons ayant été tué par un accident, son nombre de onze lui resta toujours. Celui qui étoit resté mort sur la place, quelques instans après, ne fut point trouvé. On étoit cependant assûré qu'il n'avoit point été emporté.

Cette même année plusieurs personnes doutoient que ce fût la même canne qui avoit paru l'année précédente; on m'engagea à l'aller voir; & comme je l'avois très bien examinée, je reconnus & attestai que c'étoit la même. Mais ce qui arriva à un homme de ma connoissance, est encore plus surprenant: comme il doutoit que ce fût la véritable canne, nommée la canne de Montfort,

il souhaita en lui-même de voir cet animal de près. Cette canne fendit une presse très-considérable, & alla se présenter à lui. Il en fut si frappé que ses doutes se dissiperent.

En 1663 Madame la Duchesse de la *Tremoille*, de la Religion Prétendue Réformée, étant à Montfort, desira voir la canne & ses cannetons, sur le récit qu'on lui avoit fait de cette merveille. Le jour de S. *Marc*, le 25 Avril, cette Dame fut avertie à quatre heures du matin, que la canne étoit aux portes de la ville; elle s'y transporta; elle envoya deux de ses domestiques pour prendre les cannetons. Le premier ne put en prendre, parce qu'il étoit de la Religion Prétendue Réformée; l'autre, qui étoit Catholique, en prit deux qu'il porta à la Duchesse qui les fit porter à son Hôtel pour les nourrir; mais ils moururent aussi-tôt. Le lendemain & jours suivans, cette Dame allant voir la canne, elle lui vit le même nombre de cannetons.

Cette Duchesse, ajoûte l'Auteur, conférant avec moi sur cette matiere, m'avoua que c'étoit une chose bien ridicule aux gens de sa Religion, & un

zèle bien mal fondé, de briſer les figures des Saints & ruiner les Temples; qu'en ſecond lieu, il y avoit des gens de bien dans la Religion Catholique; qu'enfin il y avoit du ſurnaturel dans l'apparition de cette canne, & qui paſſoit ſa connoiſſance.

Peu de tems après, la canne étant proche l'Egliſe de S. *Nicolas*, cette Ducheſſe forma le deſſein, avec ſon Ecuyer qui étoit de la même Religion, de prendre cette canne, & de l'emporter à Vitré en Bretagne. L'Ecuyer ſe tranſporte près l'Egliſe; la canne l'attend ſans ſe mouvoir; mais comme il ſe baiſſoit pour la prendre, elle prit ſon vol, & alla ſe percher ſur le pignon de l'Egliſe, conſidérant la Ducheſſe & l'Ecuyer avec tranquillité. L'Ecuyer couvert de confuſion, dit à la Ducheſſe: Madame, retirons-nous d'ici; il n'y fait pas bon.

Un jour de S. *Jacques* & de S. *Philippe*, lorſque la Proceſſion générale de Montfort alloit à l'Abbaye de S. *Jacques* pour aſſiſter à la Meſſe & à la prédication, cette canne ſe trouva dans la rue. Elle ſe rangea près des maiſons

pour la laiſſer paſſer; ce qu'ayant été vû par des Religionnaires, ils s'imaginerent qu'elle les attendroit de même; mais s'étant approchés pour la prendre, elle s'envola.

L'auteur fait enſuite beaucoup de réfléxions ſur cet événement qu'il aſſure être miraculeux. Il en rapporte quelques preuves non conteſtées dans le pays. Trois jeunes gens venant de la chaſſe, rencontrerent la canne ſur l'étang de Montfort; ils réſolurent de la tirer; les deux premiers tirerent leurs coups, ſans que la canne fit aucun mouvement; ſinon de s'élever un peu ſur l'eau, & de ſe remettre en même tems dans ſa même place, comme pour éluder leurs coups. Le troiſième ſe croyant plus adroit, ſe mit en devoir de tirer; mais à peine eut-il lâché ſon coup, qu'il tomba par terre tout effrayé, après avoir été rudement repouſſé par ſes armes. Pluſieurs autres ont voulu auſſi eſſayer leurs armes ſur cette canne, mais ſans ſuccès; & comme cela devenoit très-fréquent, on fut obligé à Montfort de rendre une Ordonnance de Police, qui défendoit de tirer ſur cet étang dans les

mois d'Avril & de Mai, tems auquel paroiſſoit cette canne. Un Eccléſiaſtique l'ayant rencontrée avec ſes petits dans les foſſés de la ville, lui jetta des pierres; & à la troiſième il fut attaqué d'un ſaignement de nez ſi violent, qu'il fut obligé d'aller promptement à la ville chercher du ſecours.

Ce Chanoine Régulier n'eſt pas le ſeul qui ait parlé de cet événement. *D'Argentré*, dans ſes Annales de la Province de Bretagne, raconte ce fait, & dit avoir connu le Seigneur *d'Andelot* qui diſoit que c'étoit l'artifice de quelque Prêtre. Il ne devoit donc pas, dit *d'Argentré*, croire l'âne de *Balaam* & les corbeaux d'*Elie*. Le Pere *Rioche*, Gardien des Cordeliers de S. Brieux, originaire du Diocèſe de S. Malo, parle de ce fait. L. 5. *Compend. tempor. & hiſtor. Eccleſiaſtic.* § 156, 157 & 158. *Rouillard*, Avocat au Parlement de Paris, dans ſon *Antipatronage*, rapporte auſſi cette aventure. *Dormet*, Grand-Vicaire de S. Malo, en fait mention dans ſon livre de l'*Antiquité de la ville d'Alep*. *Baptiſte Fulgoſe*, qui a été Duc de Gènes, en parle:

Collecti. de dictis, factisque mirabilibus. L. de miraculis, de avibus, animalibusque, aliisque mirandis; plusieurs Auteurs modernes en ont aussi fait mention.

ARREST Mémorable de la Cour du Parlement de Dole, donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir, en forme de loup-garou, dévoré plusieurs enfans, & commis autres crimes. A Paris, chez Pierre Deshayes, près la Porte S. Marcel.

L'An mil cinq cens soixante & quatorze, en la cause de Messire *Henry Camus*, Docteur ès Droicts, Conseiller du Roy nostre Sire en sa Cour Souveraine du Parlement de Dole, & son Procureur Général en icelle, Impétreur & Demandeur en matiere d'homicide commis aux personnes de plusieurs enfans, dévorement de la chair d'iceux sous forme de loup-garou, & autres crimes & delictz, d'une part; & *Gilles Garnier*, natif de Lyon, détenu prisonnier en la Conciergerie de ce lieu, Deffendeur d'autre part.

Pour par ledit Deffendeur tost après le jour de Faicte Sainct Michel dernier, lui estant en forme de loup-garou, avoir

prins une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans en une vigne près le bois de la Serre, au lieu dictes Gorges, vignoble de Chaſtenoy, près Dole un quart de lieue; & illec l'avoir tuée & occiſe tant avec ſes mains ſemblans pattes, qu'avec ſes dents : & après l'avoir traînée avecques leſdictes mains & tigres de dents juſques auprès dudict bois de la Serre, l'avoir deſpouillée, & mangé pourtant de la chair des cuiſſes & bras d'icelle, & non content de ce, en avoir porté à *Apolline* ſa femme en l'Hermitage de Saint *Bonnot* près Amenges, en laquelle luy & ſa dicte femme faiſoient leur réſidence.

Item. Par ledit Deffendeur, huict jours après la Feſte de Touſſaints auſſi dernier, eſtant ſemblablement en forme de loup, avoir pris une autre fille au meſme lieu, près du prè de la Ruppe, territoire d'Authume & Chaſtenoy, peu de tems avant le midy dudit jour, & l'avoit eſtranglée & meurdrie de cinq plaies avec ſes mains & dents, en intention de la manger, n'euſt eſté la recouſſe qui en fut faicte par trois perſonnes, ſelon qu'il a recogneu & confeſſé par maintes fois.

Item. Pour par ledit Deffendeur, environ quinze jours après ladite Feſte de Touſſaints, eſtant comme deſſus en forme de loup, avoir prins un autre enfant maſle de l'âge d'environ dix ans, près une lieue dudit Dole, entre Grediſans & Menoté, en une vigne ſiſe au vignoble dudit Grediſans, & après l'avoir eſtranglé & occis ainſi que les précédens, & mangé de la chair des cuiſſes, jambes & du ventre dudict enfant, avoir démembré une jambe du corps d'iceluy.

Et pour par ledict Deffendeur avoir le Vendredy avant le jour de Feſte Sainct *Barthelemy* auſſi dernier paſſé, prins un jeune garçon de l'âge de douze à treize ans, eſtant ſouz un gros poirier près le bois du village de Perrouze, du couſtel de Cromary, l'avoir emporté & traîné dedans ledict bois, où il l'étrangla comme les autres enfans ci-deſſus mentionnez, en intention d'en manger. Ce que il euſt faict, n'eut été qu'il vint toſt après des gens pour le ſecourir; mais l'enfant eſtoit gea mort, eſtant lors ledict deffendeur en forme d'homme & non de loup. En laquelle forme il euſt mangé de la chair dudict garçon ſans

ledict ſecours, non-obſtant qu'il fuſt jour de Vendredy, ſelon qu'il a par réiterées fois confeſſé.

Veu le procès criminel dudict Procureur Général, meſmes les reſponces & confeſſions réitérées & ſpontanéement faictes par ledict deffendeur, ladite Cour par arreſt le condamne à eſtre ce jourd'huy conduit & traîné à revers ſur une claye par le Maiſtre Exécuteur de la haulte Juſtice, depuis ladite Conciergerie juſques ſur le tertre de ce lieu, & illec par ledict Exécuteur, eſtre bruſlé tout vif, & ſon corps réduit en cendres, le condamnant en oultre aux deſpens & frais de Juſtice.

HISTOIRE horrible & eſpoventable d'un Enfant, lequel, après avoir meurtry & eſtranglé ſon pere, enfin le pendit. Et ce advenu en la ville de Lutzelflu, païs des Suyſſes, en la Seigneurie de Brandis, près la ville de Berne, le iij. jour du mois d'Avril 1574.

APrès que Dieu tout-puiſſant a très-longuement attendu la converſion du pécheur, recognoiſſant ſa faute, & qu'il le cognoiſt rétif & opiniaſtre contre toutes prieres & raiſons, ne ſe voulant retirer de péché : certainement avec une obſcure nuée il luy voile & offuſque les yeux de l'entendement, de façon que comme beſte ou animal non raiſonnable, deſpouillé de ſa naturelle liberté, va errant parmy les bois environnez de poignantes eſpines, & finablement trébuſche dans le piége, & ſe prend aux laqz de péché, d'où procéde l'exécution de la ſentence très-juſte du très-redouté Roy des eſtoiles, comme véritablement il eſt advenu à ceux que

je nommeray cy-après au pitoyable discours que vous entendrez.

Au païs des Suysses, & en la ville de Lutzelflu, y avoit un homme fort âgé, lequel depuis l'âge de trente ans avoit esté tousiours du Conseil d'icelle ville: lequel ayant amassé sept cens florins, monnoye du païs, tant pour subvenir à sa débilité & foiblesse, que pour l'entretenement de sa femme & de ses enfans, iceux florins lui furent dérobez, & après fut trouvé pendu & estranglé. Or estimoit-on que, par désespoir de l'argent perdu, lui-même se fust ainsi pendu. L'Exécuteur de la Haute-Justice de Berne ayant esté mandé pour oster le corps mort, afin de l'ensévelir, trouva le licol sanglant: tellement qu'il soupçonna que les choses fussent autrement advenues que le commun bruit n'estoit: non-obstant ne laissa pas de l'oster, & l'ensévelit. Ce fait, plusieurs commencerent à murmurer du licol qui avoit esté trouvé sanglant: de maniere qu'ils penserent que ce pourroient estre les enfans du bon vieillard (car il en avoit deux) qui eussent fait un tel acte de cruauté à leur pere: tellement que tous deux furent appréhendez. Et

eſtans mis entre les mains de Juſtice, le plus jeune, qui touſiours avoit eſté en bonne eſtime & réputation, & qui eſtoit beau & puiſſant au poſſible, âgé de vingt ans, confeſſa ſoudain l'énormité du fait, & excuſa & deſchargea ſon frere quant au meurtre, & que ſeulement il avoit eu ſa part de l'argent deſrobé. Quand mon pere eut apperçeu que je lui avois deſrobé ſon argent, il ſe courrouça à l'encontre de moi, m'en demandant reſtitution : & un jour il s'en vint vers moy en l'eſtable où j'eſtois, me demandant icelle ſomme. Je lui réponds que s'il vouloit venir avec moy, je luy monſtrerois le lieu où eſtoit ſon argent ; ce qu'il m'accorda. Cependant je préparay un licol, & le menay ſur une petite montée, comme ſi je lui euſſe voulu monſtrer ſon argent. Lors ſe voyant mocqué, & cuidant deſcendre de ladite montée, je luy jettay le licol au col, le renverſant par terre, & le traînant au bas de ladite montée dans une foſſe : puis m'eſloignay un peu, & appercevant qu'il deſgainoit un couſteau qu'il portoit à ſa ceinture, afin de couper le licol, j'accourus à lui, & le lui oſtant de la main, je le navray

de telle façon, que par ce moyen le licol se trouva sanglant. Et non content de ce, luy mis les deux jambes sur les espaules, tirant le licol avec mes mains pour l'estrangler du tout. En après je pendis son corps, pour mieux faire croire au monde qu'il se fust estranglé luy-mesme. Sur ces horribles faicts fut donnée sentence en la maniere qui s'ensuit :

Que les deux fils avec leurs propres mains déterreroient leur pere ; que le plus aisné, qui avoit eu sa part de l'argent & qui ne participoit au meurtre, seroit décapité : toutes fois à la discrétion & selon la grace du Seigneur, par laquelle il eut enfin la vie sauve. Et quant à l'autre qui avoit ainsi meurtry son pere, qu'il seroit lié & trainé sur une claye, & que l'Exécuteur de la Haute-Justice lui feroit quatre ouvertures en son corps avec tenailles ardentes, à sçavoir, deux à chacun costé de son corps. Et après avoir brisé ses membres avec une roue, qu'il fust dressé un autre roue ayant un gibet au dessus, où il seroit pendu & estranglé. En cela furent cognus les jugemens de Dieu : car quand le pere fut déterré par ses en-

fans, eux touchans le corps mort d'iceluy, ledit corps mort se mit à saigner par la bouche, au petit doigt, & aux gros orteils des pieds: & ce en présence de la Justice & de plusieurs autres personnes.

Ce mystere du sang humain de l'homme frais tué, criant vengeance par ébullition qui jaillit contre le malfaicteur approchant du corps, est apparu en plusieurs semblables cas, mesmement au païs de Poitou, contre un fils qui avoit volé son pere, & occis la nuit précédente: lequel se présenta dès le matin à donner l'eau beniste sur le corps, qui pareillement l'arrosa & accusa par son sang. C'est une végétation de vie gisant au sang, comme principal vaisseau, combien que l'ame soit hors du corps. De quoy discourt amplement *Théophraste Paracelse* au Livre, *De la longue vie*. Le meurtrier mourut avec grande répentance, invocant Dieu. Il se nommoit *Pierre P...ullier*.

AUTRE Hiſtoire du plus eſpovantable & admirable cas qui ait jamais eſté ouy au monde, nouvellement advenu au Royaume de Naples, par laquelle ſe void l'ire de Dieu n'eſte encores appaiſée, & nous tous humains ſubjets à ſon juſte jugement.

EN Abrucio, Royaume de la très-fameuſe Ville de Naples, en un Chaſteau appellé la Leoneſſa, demouroit, n'a guères heureuſement, & en une belle tranquillité de vie, une jeune gentille femme, douée d'excellente vertu, de ſuffiſante faculté, & de non moins illuſtre ſang, nommée Madame *Flaminie*, femme du Seigneur *Enſelme de Dotti*, Flamang, Gentilhomme de l'illuſtre & excellent Duc de Parme, avec trois enfans, le plus grand deſquels eſtoit aagé de vingt ans, appellé *François*, le ſecond nommé *Giouan-Maria*, de ſept ans, & le tiers dit *Scipion*, de dix huit mois. Leur mere ſuſdite ſe partant un matin de la maiſon, pour s'en aller en un feſtin,

où elle estoit invitée, laissa *Scipion*, son moindre fils au berceau, & donna charge à *Giouan-Maria*, second fils, qu'il print garde à son petit-frere. Partie qu'elle fut, & les deux pauvres petits demourez, *Giouan-Maria* branlant avec son innocente main son petit-frere pour l'inviter à dormir, fit de telle sorte, que le berceau se tournant ce dessus dessoux, l'enfant tendrelet & accablé soux le faix de son berceau suffoca, & mourut. La mere, retournée du malheureux banquet, trouve que *Giouan-Maria* pleuroit enfantinement la mort de son petit-frere; & elle desirant sçavoir la cause de ses pleurs, comme font les meres, elle void son petit *Scipion* mort soux le berceau; par quoi ceste misérable mere voyant son fils bien-aymé passé à l'autre vie, elle se donna en proie aux pleurs & au déseſpoir, & se despouillant de toute maternelle piété, après plusieurs impertinentes paroles qu'elle prononçoit contre ledit *Giouan-Maria* comme méchant, trahistre, déteſtable, comment peut permettre Dieu que j'aye tant de patience avecques toi, que je ne t'arrache avec les mater-

nelles mains le meſchant cœur, origine & ſeule occaſion de la mort de ton frere : je veux maintenant mettre fin à tes malheureux jours. Sur cela ayant mis à part l'amitié maternelle, & deſtinée à ſe venger de ſon cher fils innocent, elle le print par les pieds, & l'élevant en l'air, le tua, eſcarbouillant ſa teſte contre la muraille, de maniere que du ſang de ſon ſecond fils, tacha & couloura la muraille de la chambre maritale, choſe certainement digne de toute pitié, & d'eſtre inſculpée en marbre, pour exemple à la poſtérité. Ce faict, c'eſt-à-dire, ayant commis le malheureux homicide en ſa propre chair, & retournée à ſoi, ſe repentant & recongnoiſſant ſa faute, elle hauſſe les yeux larmoyans au Ciel, diſant : O ſort cruel ! que ferai-je en ceſte humaine pérégrination vivante ? Quelle vie déſeſpérée ſera la mienne ? Que tardez-vous ô iniques beſtes ſauvages à me dévorer ? O tigres deſpouillez de toute pitié, venez-moy mettre en piéces ceſte miſérable & malheureuſe vie, treſdigne de tout ſupplice, puiſque la fortune ennuyeuſe eſt ce jourd'hui ſeule occaſion de ma

langueur perpétuelle. Ainſi ſe déchirant les beaux cheveux undez, & ſe tourmentant comme une furie infernale, le Seigneur *Anſelme*, ſon mari, ſurajouſta un nouvel accident; car lui voyant de ſes propres yeux l'abhominable ſpectacle, & le miſérable cas de ſes deux enfans morts, appella ſa malheureuſe & déſeſpérée femme, lui diſant: *Flaminie*, quel eſpouvantable office, & quelle ſévère démonſtration ſe préſente à mes yeux? Quel exemple de pitié m'a ce jourd'hui préparé mon ſort infortuné? Pourquoi t'avoy-je laiſſée en la maiſon méchante ennemie de mon ſang? indigne de comparoir devant les vivans? Qui me tient que je ne t'arrache ce cœur ingrat? O jour le plus infortuné de tous les autres, & digne de perpétuelle mémoire? Aujourd'hui (femme très-cruelle) tu t'acquiers le nom de l'ingrate & perfide *Médée*: quel tiltre attribueras-tu déſormais à ton nom? O digne d'eſtre conſummée dedans les flammes ardantes, oſes-tu encore comparoiſtre devant

mes yeux ? & ainſi eſloigné de toute pitié & de l'amour conjugal, il s'approcha de ſa femme infortunée, avecques le poignard en la main, adjouſtant : O digne de mille morts, voicy la fin de ta vie. La Dame congnoiſſant ſon mary avoir le cœur enflammé & allumé de courroux, s'oppoſe à lui, & lui empoigne la barbe à belles deux mains. Des cris d'eux ſe fit tel bruit, que le frere de la miſérable femme arrive-là, & ſe jette ſur le Seigneur *Anſelme*. Cependant ſurvient *François* leur fils aagé de vingt ans, lequel de grand courroux, tua le frere de ſa mere, de telle ſorte qu'aux pleurs, hurlemens & crierie accourut une infinité de gens, ſi bien, que les querelles & les cris ſe pouvoient ouyr juſques au Ciel, & allumoient l'air de piteuſes nuées. Qui cauſa que le mary s'enflamma de vénimeuſe rage & diſpoſé à ſe venger de telle offenſe, tue de ſes propres mains ſa femme de male heure née. Et ainſi vint à tant de ſpectacles (comme il pleut à Dieu) la juſtice, qui print le grand fils & le pere, leſquels menez priſonniers, ſéparément interrogez & convaincus,

eu eſgard à tant de malheureux homicides, le fils fut condamné à la mort, pour avoir tué ſon oncle ; l'infortuné pere eſt ſemblablement condamné à la mort, pour avoir eſté homicide de ſa femme. Et pource que lors il n'y avoit aucun qui feit l'eſtat de bourreau, le fils s'offrit de pendre ſon pere pour ſe ſauver lui, combien que le contraire lui fuſt perſuadé par tous ſes parens, lui remonſtrant qu'il devoit plaſtoſt endurer toute cruelle mort pour l'honneur de Dieu : mais ils avancerent ſi peu, que le fils enfin réſolu, nonobſtant toutes prieres, & autres chaudes admonitions, pendit ſon propre pere, au lieu meſme où les deux innocens finirent leur miſérable vie. Ainſi de ce ſcandaleux événement, ſortit cinq meurtres, & un bourreau parricide.

RÉCIT véritable du grand déſaſtre advenu dans la Ville de Tours, ès lieux circonvoiſins, par un grand tourbillon de vent entremeſlé de feu. Chez Jean Brunet, *rue neuve S. Louis, à la Croſſe d'or.* 1637.

CE qui arriva Dimanche, dix-neufiéme du préſent mois, entre cinq & ſix heures du ſoir en la Ville de Tours, eſt choſe auſſi épouvantable à entendre, qu'elle fut effroyable à voir, & qui n'eſt peut-eſtre arrivée depuis cinq cens en çà; qui eſt qu'en moins d'un quart-d'heure, ſans tonnerre ni orage, un vent s'élève, qui par ſon impétuoſité, premierement, emporta le petit Cloître de Saint Julien tout entier, ſans ſçavoir ce qu'il eſt devenu, & ſans apparence d'aucuns veſtiges, & marques qu'il y en euſte eu jamais.

Découvrit à jour l'Egliſe Sainct Julien couvert de plomb, atourna la grande éguille d'autre coſté qu'elle n'eſtoit. Emporta deux dômes des cloches de Sainct Gaſſien. Découvrir preſque

toutes les maiſons de la Ville, & les autres Egliſes, & principalement celle de Sainct Saturnin; les Cloîtres de laquelle eſtans tous caſſez, cette ſeule perte eſt eſtimée à deux mille livres, de telle façon que la perte de tout ce qui eſt arrivé dans la Ville eſt eſtimée à plus de cent mille eſcus. De plus, il enleva & emporta depuis le bois de Sainct Coſme juſques au bois d'Avernon, plus de cent mille pieds d'arbres, tant grands que petits, preſque tous fruictiers, ſans avoir détaché aucun fruict, & ſans ſçavoir où il les ait portez. Comme auſſi les vitres de Sainct Pierre de Boile, le dortoir & les cheminées de Marmonſtier, un grand pan de murailles des Carmélites, & bien d'autres. On ignore encore quelle peut-eſtre la cauſe d'un effet ſi prodigieux, & quelques particularitez d'iceluy, deſquelles nous vous ferons part, lorſque en ſerons faites certaines, & au pluſtoſt; les nouvelles de cecy n'eſtoient arrivées que depuis trois jours.

LETTRE Miſſive eſcrite par M. Thomas Montſaint, *Maitre Chirurgien à Sens, à un ſien Amy de cette Ville de Paris, ſur le ſujet du fait prodigieux advenu le jour de Feſte-Dieu derniere en ladite Ville de Sens, où il eſt tombé grande quantité de pluie rouge comme ſang.*

MOnſieur, je n'ai voulu paſſer ſoubs ſilence à vous qui eſtes curieux, de vous donner advis d'une merveille aſſez prodigieuſe & extraordinaire, qui eſt arrivée à Sens & au Fauxbourg Sainct Maurice, & principalement le jour de la Feſte-Dieu derniere après les Veſpres, environ les cinq à ſix heures du ſoir. Il paroiſſoit desja auparavant une diſpoſition d'orages, qui nous menaçoit de loing au-delà de nos montagnes, du coſté d'Occident & de Septentrion, occupant de l'air toutes ces deux parties avec grondemens ſans ceſſe & eſclairs, ſi que la nuée n'approcha pas beaucoup de nous, ſinon qu'il pleut ſi peu, que je n'en daignay quitter

ter mon jardin de la Ville, dans lequel j'estois avec mes voisins. Tellement que cette nuée fondit en gresle devers Pont-sur-Yonne, Cheroy, Corlon, & autres Villages qui sont à nostre Septentrion. Cependant en ce peu de pluye qui cheut à Sens, il pleut aussi quantité d'eau rouge comme sang, qui, en l'acte, marquoit comme sang. Et quelques femmes de nostre Fauxbourg s'en apperçurent, pour ce qu'elles ont des couvre-chefs de toile blanche la pluspart. Quelques autres estant un peu esloignez, en remarquerent dans un pré près de Paron. Mais le matin que chacun alloit en son jardin pour cueillir des herbages, cela s'apperçut facilement sur la porée qui est blanche, & que les marques n'estoient encore séchées. Tellement que l'on print garde par-tout, & en trouvoit-on sur les feuilles des vignes ou treilles & des herbages de quelque espéce qu'elles fussent; & chacun croit que ce fust sang. De vray la vraye couleur de sang y est. Mais à la destrempe avec le doigt & la salive, il se trouvera que c'est comme vermillon fort rouge. Vous en pourrez faire l'expérience. Je vous en

envoye, (d'entre plusieurs feuilles que je garde) une. Cette pluye rouge n'est pas tombée à flac, ains seulement par intervalles en plusieurs endroicts, veu que j'ai deux grands jardins, l'un hors la Ville, l'autre dedans, en l'un desquels (comme j'ay dit) j'estois pendant l'orage; toutefois il ne s'y en est point veu. J'ai cueilly celles que j'ay dans le Cloistre au logis de M. *Boucquot*, où il s'en est trouvé quantité, tant sur le pavé de sa cour, que dans son jardin sur les feuilles des herbes, & en cent autres lieux. Je vous advise seulement, que pour cognoistre le sang d'avec cette matiere semblable, cela est maintenant facile estant sec, pource que le sang qui est sec ne se dissoule pas si ayséement que font lesdictes taches & marques, qui se délavent à la moindre humidité & s'effacent. Or le sang desséché, bien qu'il rougisse premierement, il ne garde pas sa couleur vermeille, & qui plus est, il le faudroit laisser tremper longuement. Bref, c'est une vraye couleur de vermillon ou de lacque. Si vos Sçavants veulent méditer sur ce sujet, vous leur pouvez communiquer la pure vé-

rité. Et ſi quelqu'un y adjouſte, cette Miſſive & l'autheur le démenriront avec juſte occaſion, eſtant le fait ſelon le vray comme il s'eſt paſſé. Celle-cy n'eſtant à autre fin, je ne vous parleray point de mes affaires, joint que les avez en aſſez grande recommandation. De voſtre maiſon à Sens, le Samedy, vingt-ſeptieſme May, mil ſix cens dix-ſept. Par le voſtre ſerviteur & meilleur amy, *Montſainct.*

LETTRE de Louis XIII à M. le Duc de Nevers ; ou Accord fait par ce Prince entre le Duc de Nevers & le Prince de Joinville le 19 Mars 1622.

MOnsieur de *Nevers*, je suis dûment informé & satisfait de votre obéïssance à mes commandemens, en ce qu'en sollicitant le Procès d'entre vous & le défunt Cardinal de *Guise*, vous ne vous êtes fait accompagner en votre carrosse, que du nombre de Gentilshommes que je vous avois limité. Sur ce qui s'est passé en la maison du Rapporteur, où le dit Cardinal & le Prince *de Joinville* son frere vous allerent chercher ; croyant le dit Cardinal qu'en quelques écritures du Procès il avoit été par vous offensé, il se transporta de colere, & vous donna un coup de sa main sur la tête, que vous lui auriez rendu en le repoussant d'un pareil coup. Laquelle offense ledit Cardinal ayant reconnu à sa mort, il vous en auroit demandé pardon, du quel vous seriez demeuré satisfait. D'autant néanmoins que votre ressentiment continue

contre le Prince de *Joinville* qui l'avoit accompagné, il vous dit & assure, que s'il eût sçu l'intention du dit Cardinal son frere, il auroit essayé de l'en détourner, ou au moins ne l'auroit accompagné pour cet effet. Reconnoissant que cette action s'est faite avec surprise & avantage, & que vous n'aviez point votre épée, lorsque vous futes attaqué; qu'aussi-tôt qu'elle vous fut donnée par votre Ecuyer, vous vous mites en devoir de témoigner le ressentiment qu'un Prince généreux peut faire paroître en telle occasion d'offense. Comme encore le dit Prince de *Joinville* assure que lorsqu'il mit l'épée à la main, s'interposant entre vous & le dit Cardinal, son dessein ne fut que pour empêcher un plus grand accident qui auroit pû rendre vos Maisons irréconciliables. Avouant que depuis, par plusieurs fois vous avez recherché toutes sortes de voyes honorables, pour vous satisfaire avec lui; & que ma seule prévoyance & autorité ont empêché la décision de ce fait par les armes. Et quant à ce qui concerne M. de *Marescot*, le dit Prince de *Joinville* déclare que l'opinion qu'il avoit conçue que

le dit *Mareſcot* nourriſſoit la diviſion entre vous, l'a pouſſé de colere, en le voyant préſent, à le frapper de ſon épée. Et pour ce qu'il a l'honneur d'être de mon Conſeil & Maître des Requêtes de mon Hôtel, & que vous en témoignez du reſſentiment à cauſe que, par ma permiſſion, il s'entremet de vos affaires, le dit Prince de *Joinville* dit qu'il en eſt très-marri, & reconnoît qu'il ne l'eût pu faire, ſans qu'il eût eu fortune à courre, n'eſtoient les cauſes ſuſdites. Sur quoi ne voulant rien obmettre de ce qui vous peut contenter, il lui donnera, quand il vous plaira, & maintenant même, tel contentement, que vous & lui en demeurerez ſatisfait. En tout ce que deſſus vos généreux déportemens étant reconnus d'un chacun & de lui en particulier, les ſoupçons que vous aviez de ſon intention entiérement levés par ſa déclaration, l'offre de contenter pour l'amour de vous *Mareſcot*, & le deſir qu'il deſire avoir de rentrer en la bonne intelligence qui ſe doit nourrir entre couſins-germains, j'ai jugé que cela vous doit rendre très-content & ſatisfait. Partant par raiſon & de mon autorité, je deſire

& vous commande d'oublier de part & d'autre, les choſes paſſées, vous embraſſer & demeurer amis.

Je veux auſſi qu'enſuite de votre accord, ceux qui vous ont accompagné de part & d'autre, perdent la ſouvenance de ce qui s'eſt paſſé en leur particulier.

Satisfaction du Prince de Joinville au Sieur Mareſcot.

Monſieur *Mareſcot*, je ſuis très-marri pour l'amour de M. de *Nevers*, de vous avoir frappé. Je vous prie de l'oublier & de ne vouloir vous en jamais ſouvenir; & pour l'amour de lui je ſerai de vos amis.

Le préſent écrit & accord a été lu en préſence du Roi, par moi Conſeiller, Secrétaire d'Etat & des Commandemens de S. M. *Signé* BRUSLART.

FONDATION dans les Paroiſſes de Marai & Chemillé en Touraine; 13 Avril 1608. Cette Pièce a été tirée du Cartulaire de la Seigneurie de Boiſgrenier en Touraine, appartenant à à Mlle Béchameil de Nointel, & a été copiée ſur l'original.

SAichent tous préſens & advenir, que le treiziéme jour d'Apvril, l'an mil ſix cens huit, en la Court de la Chatellenie de la Marchere. Pardevant moy Jaques *Braillard*, Notaire d'icelle, furent préſens en leurs perſones eſtablis & duement ſoubmiz, noble homme *Jean de Loré*, Sieur Deſprez & de Rambondais, des Ordonances du Roy, natif de Paris, demeurant en ce bourg de Chemillé, & Me *Urban Baſtadeux*, Sieur de Ballaiges, en qualité de preneur & principal *Cocautier* (héritier) de deffunt Me *Maturin le Comte*, leſquels ont fait ce qui s'enſuit. C'eſt que le dit *Baſtadeux* a donné à perpétuité aux jeunes hommes & filles du dit Chemillé, ſix cheſnées de terre.... Et le dit *Loré* acceptant le don cy deſſus des

dites ſix cheſnées de terre, a promis icelle faire foſſoyer, enclore, & planter d'arbres, y faire & édifier une croix..... & donner & par ces préſentes donne & oblige tous ſes biens, meſmement par hipotéque ſpécial, ſa maiſon & appartenances du dit Rambondais, près le dit bourg de Chemillé..... A commencer du jour des Rogations prochain, & à continuer, à perpétuité, au payément de la ſomme de quarante ſols de rente pour être, par chaſcun an, prinſe & receue par le Procureur de la Fabrique du dit Chemillé, & diſtribuée chaſcun an, le Mardy des Rogations, comme s'enſuit. Aſſavoir à chaſcun des deux Curez du dit Chemillé & de Marray, qui devant la dite croix, le jour de Mardy des Rogations, en allant en proceſſion, chanteront chaſcun le *Salve*, *Regina Cœli* & le *De profundis*, ſera payé à chacun des dits Curez, deux ſols pariſis, & ſeront les dits Curez tenus faire la priere pour le dit *Loré*, & déclarer le dit don en leurs Prônes le Dimanche devant le dit Mardy des Rogations. Aux perits Clercs portant le ſurplis ſera payé par le dit Procureur, douze deniers à ceulx du

dit Chemillé, & pareille somme à ceulx du dit Marray.

Plus, sera payé & achepté pour vingt sols de *fouasse* (espéce de gâteau ou de pain-d'épisse) qu'il distribuera aux filles des dites deux Paroisses.

Plus, la somme de dix sols à ung violon ou Joueur d'Instrument, que le dit Procureur fournira, & qui, au retour des dites deux Processions, fera danser au dit lieu les filles des dites deux Paroisses deux ou trois heures durant, & le résidu de la dite somme de quarante sols, demourera ez mains du dit Procureur pour son salaire de faire accomplir les choses susdites, &c.....

IMITATION de l'Ode du R. P. le Jay, sur Sainte Geneviève. C'est le premier Ouvrage imprimé de M. de Voltaire. Il le composa au Collége de Louis le Grand, où il étoit Pensionnaire & Ecolier de Rhétorique sous le Pere le Jai & le Pere Porée. Elle se trouve dans un Recueil fort rare, imprimé dans le tems.

QU'apperçois-je ? Est-ce une Déesse
Qui s'offre à mes regards surpris ?
Son aspect répand l'allégresse,
Et son air charme mes esprits.
Un flambeau brillant de lumiere,
Dont sa chaste main nous éclaire,
Jette un feu nouveau dans les airs.
Quels sons ! quelles douces merveilles,
Viennent de frapper mes oreilles
Par d'inimitables concerts !

Un chœur d'Esprits Saints l'environne
Et lui prodigue des honneurs :
Les uns soutiennent sa couronne,
Les autres la parent de fleurs.

O miracle ! ô beautés nouvelles !
Je les vois déployant leurs aîles
Former un Trône sous ses pieds.
Ah ! je sçai qui je vois paroître !
France, pouvez-vous méconnoître
L'Héroïne que vous voyez ?

Oui, c'est vous que Paris révere,
Comme le soutien de ses Lys,
GENEVIEVE, illustre Bergere,
Quel bras les a mieux garantis ?
Vous, qui, par d'invisibles armes,
Toujours au sort de nos allarmes,
Nous rendites victorieux,
Voici le jour où la mémoire
De vos bienfaits, de votre gloire,
Se renouvelle dans ces lieux.

Du milieu d'un brillant nuage,
Vous voyez les humbles mortels
Vous rendre à l'envi leur hommage,
Prosternés devant vos Autels,
Et les Puissances Souveraines
Remettre entre vos mains les rênes
D'un Empire à vos loix soumis.
Reconnoissant & plein de zéle,

Que n'ai-je ſçû, comme eux fidéle,
Acquitter ce que j'ai promis !

Mais hélas ! que ma conſcience
M'offre un ſouvenir douloureux !
Une coupable indifférence
M'a pu faire oublier mes vœux.
Confus j'en entends le murmure ;
Malheureux ! je ſuis donc parjure !
Mais non ; fidéle déſormais,
Je jure ces Autels antiques,
Parés de vos ſaintes Reliques,
D'accomplir les vœux que j'ai faits.

Vous, Tombeau ſacré que j'honore,
Enrichi des dons de nos Rois,
Et vous, Bergere, que j'implore,
Ecoutez ma timide voix !
Pardonnez à mon impuiſſance,
Si ma foible reconnoiſſance
Ne peut égaler vos faveurs.
Dieu même à contenter facile,
Ne croit point l'offrande trop vile
Que nous lui faiſons de nos cœurs.

Les Indes pour moi trop avares,
Font couler l'or en d'autres mains ;

Je n'ai point de ces meubles rares
Qui flattent l'orgueil des humains,
Loin d'une fortune opulente,
Aux tréſors que je vous préſente
Ma ſeule ardeur donne du prix ;
Et ſi cette ardeur peut vous plaire,
Agréez que j'oſe vous faire
Un hommage de mes Ecrits.

Eh ! quoi, puis-je dans le ſilence
Enſévelir ces nobles noms
De Protectrice de la France,
Et de ferme appui des Bourbons ?
Jadis nos campagnes arides
Trompant nos attentes timides,
Vous dûrent leur fertilité ;
Et, par votre ſeule priere,
Vous déſarmâtes la colere
Du Ciel contre nous irrité.

La Mort même, à votre préſence,
Arrêtant ſa cruelle faulx,
Rendit des hommes à la France
Qu'alloient dévorer les tombeaux.
Maîtreſſe du ſéjour des Ombres,
Juſqu'au plus profond des lieux ſombres
Vous fites révérer vos Loix.
Ah ! n'êtes-vous plus notre mere,

GENEVIEVE, ou notre misere
Est-elle moindre qu'autrefois ?

Regardez la France en allarmes,
Qui de vous attend son secours !
En proye à la fureur des armes,
Peut-elle avoir d'autre recours ?
Nos fleuves devenus rapides
Par tant de cruels homicides,
Sont teints du sang de nos Guerriers.
Chaque Eté forme des tempêtes
Qui fondent sur d'illustres têtes,
Et frappent jusqu'à nos lauriers.

Je vois en des Villes brulées
Regner la mort & la terreur :
Je vois des plaines désolées
Aux Vainqueurs même faire horreur.
Vous qui pouvez finir nos peines,
Et calmer de funestes haines,
Rendez-nous une aimable paix !
Que Bellone de fers chargée
Dans les Enfers soit replongée,
Sans espoir d'en sortir jamais.

FRANÇOIS AROUET, *Etudiant en Rhétorique, & Pensionnaire au Collége de Louis le Grand.*

FIN.

NOTE

Sur le VIIe Article de ce Recueil, page 142.

Baile, dans son Dictionnaire, Art. Rosen, remarque C, parle du Testament que Madame Dupuis, fameuse Joueuse de harpe, fit en faveur de son chat. Monsieur de Moncrif, dans ses Lettres Philosophiques sur les chats, p. 139, dit qu'il a fait inutilement les recherches les plus exactes pour avoir ce Testament. Il y a une Estampe qui représente cette femme faisant son Testament avec un Notaire; mais le Lecteur verra à la page 142 de ce Recueil, qu'il est olographe.